

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
28 mars 2022**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Vœux

Interventions

*Seules figurent les interventions écrites remises au service de
l'Assemblée sous huitaine*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22 mars 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H10 à 20H20 et de 20H36 à 23h47.

Mme Elisa MARTIN, assure la présidence de 20H21 à 20h35

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLROS - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 20H21 à 20h35

Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H10 à 16H38

M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 17H à 19H47

M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H06 à 23h47

Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme KRIEF de 21H39 à 23H47

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H10 à 23H47

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H10 à 23H47

M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H10 à 23H47

Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H10 à 17H29

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H10 à 23H47

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H10 à 23H47

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à M. Eric PIOLLE de 15H10 à 20H20 et de 20H36 à 23H47

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à à Mme Elisa MARTIN de 20H21 à 20h35

M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H10 à 23H47

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Dominique SPINI ALIM de 19H à 23H47

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasny BEN-REDJEB de 22H24 à 23H47

M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 23H05 à 23H47

Absent-e :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H15 à 19H34 et de 20H à 23H47

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Salima DJIDEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

QUESTIONS ORALES/ REPONSES ORALES



Conseil Municipal du 28 mars 2022

Question orale présentée par Olivier SIX

Conseiller Municipal de Grenoble

Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

Les collectivités subissent de plein fouet, comme les particuliers et les entreprises, l'augmentation des prix de l'énergie et des carburants. Plus de 50% d'augmentation du prix de l'essence, du gasoil et du gaz de ville, doublement des prix de marché de l'électricité et du fioul, triplement du prix du GNV... ces hausses impactent fortement tous les budgets.

Au-delà des mesures qui sont prises par le Gouvernement pour aider les collectivités à traverser la période de crise actuelle, il revient à chaque exécutif d'anticiper les impacts et de prendre les dispositions nécessaires afin absorber le choc actuel et vraisemblablement durable de ces hausses de prix.

Ces circonstances exceptionnelles imposent que l'ensemble des élus du conseil municipal disposent des éléments permettant de connaître la situation la Ville de Grenoble et de son CCAS ainsi que l'impact que ces hausses auront sur notre budget.

Nous vous demandons donc de nous indiquer aujourd'hui la situation de la ville de Grenoble, et notamment :

- L'état des marchés d'énergie en cours et leurs dates d'échéances, les renégociations actuelles étant souvent douloureuses.
- Une synthèse des consommations de la ville par grand type d'énergie
- L'impact pour le budget de la ville des hausses actuelles par rapport aux projections budgétaires (BP 2022)

Monsieur le Maire, en fonction de ces éléments nous vous demandons de nous indiquer

- Les éventuelles mesures d'urgence prises par la ville pour limiter les consommations d'énergie (déplacements, télétravail, chauffage, ...).

- Les analyses et premières conclusions des services sur l'impact budgétaire et les mesures à prendre à court terme pour cette année 2022, à moyen terme sur 2023 et à long terme ?
- Plus particulièrement, si vous continuez à faire circuler les véhicules au GNV alors que pour faire face au triplement du prix du gaz, de nombreux transporteurs, entreprises du TP et autocaristes sont contraints de remiser leur flotte au garage et si vous maintiendrez les investissements prévus sur la flotte de véhicule au gaz dans le contexte géopolitique actuel alors que des rationnements sont envisagés l'hiver prochain.

Monsieur le Maire,

A la suite des éléments de réponse que vous nous apporterez aujourd'hui accepterez-vous d'instaurer un suivi régulier de la situation par la mise en place d'une commission dédiée rassemblant toutes les sensibilités du conseil municipal ?

Conseil municipal du 28 mars 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. SIX
pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance

Monsieur le Conseiller municipal,

La hausse ces derniers mois du prix de l'énergie et plus récemment la hausse majeure causée par la guerre en Ukraine nous préoccupent fortement.

Nous préoccupent en tant qu'élus locaux bien entendu. La précarité énergétique touchait déjà avant le conflit 5 millions de ménages. Nous devons donc poursuivre et amplifier nos actions pour protéger le reste à vivre des grenoblois comme j'ai pu l'évoquer en introduction de ce Conseil municipal.

La situation nous préoccupe aussi pour les finances et l'équilibre budgétaire de la ville.

Plusieurs éléments de réponse à vos questions.

Le budget prévisionnel 2022 de la ville concernant les fluides est de 8.8M d'euros répartis entre l'électricité pour 3.2 millions, l'électricité pour l'éclairage public des rues pour 1.1M, le chauffage urbain pour 2.3 millions, l'eau pour 1.5M. La part du gaz est limitée à 0.5M. et la part du fioul est dérisoire autour de 10k euros.

La Ville de Grenoble présente la particularité de disposer d'un réseau de chaleur qui couvre une grande partie des besoins énergétiques de son patrimoine bâti, ce qui la distingue des autres villes de sa taille. Cela permet entre autres de limiter la part du Gaz dans les consommations et donc de limiter l'impact de ses variations dans les dépenses.

Du fait de la hausse importante des prix de l'énergie ces dernières années ce budget fluide est « seulement » en légère baisse depuis 2015 où il se situait à environ 9.4M€.

Si le budget est en légère baisse, la consommation, elle, diminue depuis 2005 de manière très significative.

L'objectif, vous le connaissez, c'est notre Plan énergie climat : réduire de 65% nos émissions de gaz à effet de serre et de 45% nos consommations de fluides entre 2005 et 2030.

Nous étions en 2019 à - 51% sur les gaz à effet de serre et à -30% sur les consommations. En bonne voie donc pour tenir nos objectifs 2030.

Les chiffres de -59% et -39% atteints en 2020 semblent encore plus encourageants mais méritent d'être regardés à l'aune de la crise Covid et doivent donc être analysés avec précaution.

Les consommations baissent donc beaucoup plus fortement que le budget alloué.

L'impact de la guerre déclenchée par le régime de Vladimir Poutine ne devrait pas ou peu avoir d'impact à très court terme sur les finances de la ville et sur le budget 2022 étant donné que nos contrats à prix fixes courrent jusqu'à fin 2022 pour l'électricité et mi 2023 pour le Gaz.

C'est en revanche les renégociations de contrats que nous devons dès à présent anticiper.

Globalement pour limiter les impacts du prix de l'énergie à moyen et long terme nous devons poursuivre et amplifier les efforts engagés avec 4 priorités :

- tout d'abord poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments pour moins consommer. Les écoles Ampère; Élisée Chatin et painlevé rénovées en 2019 consomment par exemple deux fois moins qu'avant. La halle Clemenceau 4 fois moins qu'avant. Le plan lumière nous a permis d'atteindre déjà des baisses de consommation de l'ordre de 45% par rapport à 2015.

Avec le plan de renouvellement des flottes de véhicules nous avons déjà réduit de 40% de la consommation de diesel entre 2014 et 2021, et de 33% de l'essence. Et cette tendance va se poursuivre avec le renouvellement de la flotte. Encore 2M€ sont investis cette année 2022 par la ville.

2^{ème} axe majeur : réduire et mieux utiliser les surfaces dont nous disposons. Nous possédons 650 000m² en propriété municipale. Nous sommes donc dans une logique constante d'optimisation et de mutualisation des usages. Par exemple avec le projet Claudel qui nous a permis de réduire fortement les consommations des services concernés auparavant répartis dans plusieurs bâtiments.

3^{ème} axe : l'accompagnement à la sobriété énergétique des occupants. Le travail est en cours par exemple avec les écoles ou encore avec les associations qui occupent des locaux municipaux. Des actions, diagnostics, accompagnements personnalisés sont engagées vis à vis de nombreux occupants par les services de l'immobilier municipal.

Enfin 4^{ème} et dernier axe, sans doute celui qui a le plus d'écho avec la situation actuelle : il nous faut, massivement, nous appuyer sur les énergies renouvelables ET locales. Bâtir un système résilient et robuste aux chocs.

Avec bien sûr la stratégie de GEG qui couvrira bientôt l'équivalent des besoins des grenoblois.es avec de l'énergie ni fossile ni nucléaire.

Avec aussi ce que nous engageons à l'échelle municipale avec de la production d'énergie solaire en toiture de nos équipements, une dizaine réalisées ou programmées.

Avec également la montée de la part du chauffage urbain dans nos consommations, le chauffage urbain qui atteint déjà près de 80% cette année d'énergies renouvelables et de récupération et qui vise le 100% d'ici 2033.

Avec plus globalement la montée des énergies renouvelables dans nos consommations ville. Nous étions à 18% d'ENR dans les consommations de la ville en 2014. Nous sommes aujourd'hui autour de 57%. Et nous visons 79% d'ici 2030.

Pour répondre à l'une de vos questions s'agissant des véhicules, comme j'ai pu vous le dire lors d'une précédente question orale, 100% de nos véhicules utilisant du Gaz circulent désormais avec du Biognv, produit localement. Pas du GNV importé donc. Ici aussi c'est un choix judicieux fait il y a quelques années qui aujourd'hui nous protège.

Ces 4 axes ont été définis bien avant la guerre en Ukraine. Ils nous ont permis d'être l'une des premières villes française labélisée Citergie Gold en 2019 et nous permettrons demain d'être plus résilients face à ce type de choc. Au regard de la situation actuelle nous allons continuer et bien sûr amplifier autant que possible notre action pour réduire, mutualiser, sensibiliser et

nous appuyer autant que possible sur les outils locaux. La situation climatique et géopolitique nous y oblige. Nous relèverons ce défi.

Concernant votre demande d'être régulièrement informé je vous propose de faire un point 2 fois par an sur ce sujet en marge de la commission résilience, le temps que durera cette crise énergétique. Nous pourrons programmer un premier point d'étape d'ici la fin de l'été afin d'avoir de nouveaux éléments à partager.

Conseil municipal du lundi 28 mars 2022

Question orale du groupe Nouveau Regard

Le désespoir des bistrotiers

Le printemps s'installe. Images d'Épinal qui nous évoquent les rayons du soleil sur nos joues, l'odeur de l'herbe fraîche, le chant des oiseaux et le bruit de l'eau qui coule. Le retour des plaisirs simples : des glaces et des sirotages en terrasse, des journées qui s'allongent et des apéros entre amis qui durent jusqu'à 21h. Les promenades en ville et dans les parcs.

Après deux années de COVID, même si l'épidémie n'est pas terminée, nous respirons à nouveau, sans masque en étant quasiment tous vaccinés. Merci à tous les Grenobloises et Grenoblois qui ont joué le jeu de la responsabilité et du collectif. Merci à tous ceux qui ont joué le jeu du passe sanitaire et du passe vaccinal. Nous avons évité le pire, espérons que cette crise sanitaire majeure, inédite et internationale soit désormais derrière nous.

C'est donc soulagés que nos commerçants reprennent leurs activités et abordent cette saison florissante pour la nature, florissante pour notre plaisir et florissante pour leur chiffre d'affaires. Soulagés mais fébriles, car s'ils ont été largement accompagnés durant la crise COVID avec le quoi qu'il en coute, il n'en reste pas moins que l'activité doit se relancer : les trésoreries doivent être reconstituées, les collaborateurs recrutés, les prêts remboursés. Tout cela n'est pas simple même si tous reconnaissent avoir été très bien aidés par l'Etat. Certains ont fermé neuf mois sur les deux années de pandémie et ont tourné, en fait, en sous-régime.

A cette occasion du printemps, nous découvrons alors que la ville de Grenoble a choisi de faire des travaux dans le bâtiment dont elle est propriétaire durant 4 mois, de mars à juillet 2022, dans les locaux du restaurant le 5 ! Restaurant emblématique ouvert depuis 22 ans. En pleine reprise d'activité et sur la période commerciale la plus rentable de l'année. Il fallait oser !

De surcroit, ces travaux sont programmés et repoussés depuis 6 ans ! Vous imaginez bien que cela compromet nettement l'avenir de cette institution qu'est le restaurant du musée, car rien que pour cette fermeture pour travaux, c'est déjà plus de 200 000 euros de chiffre d'exploitation de perdu et 10 salariés sur le carreau.

A cette occasion du printemps, nous découvrons encore que la ville de Grenoble a fermé 7 terrasses de bistrots suite à la dernière commission sur les gestions des terrasses. Si l'on peut entendre que parfois certains ne respectent pas les règles communes et qu'il faut des sanctions, il n'en reste pas moins que les sanctions dont nous parlons aujourd'hui sont lourdes, brutales et interrogent la stratégie de la mairie.

Votre majorité a repris la compétence « Pouvoir de police » à la métropole et le règlement des terrasses et en cours de rédaction et de discussion semble-t-il. La question se pose alors de savoir sur quel règlement vous assoyez ces sanctions ? Le flou et le changement de compétence devraient bénéficier aux commerçants surtout en cette période de reprise,

surtout après 2 ans de pandémie. La tolérance et la souplesse devraient prévaloir si les fautes concernent les extensions de terrasses COVID notamment. Y a-t-il d'autres raisons ? Si oui, lesquelles ?

D'ailleurs, quelle est la procédure ? La police municipale passe et rédige un procès-verbal ? Il y a un courrier en recommandé avec accusé de réception qui est envoyé au gestionnaire ? Rien ne semble avoir été vraiment formalisé sinon l'annonce brutale de la fermeture de la terrasse pour 1 mois.

Votre majorité a repris la compétence « Pouvoir de police » et la première mesure que vous prenez, c'est donc de fermer sept terrasses de bistrots emblématiques de Grenoble au début du printemps et en pleine reprise commerciale. C'est violent comme message.

En tout état de cause, notre groupe vous propose dans le cadre des réflexions sur le règlement des terrasses d'établir une procédure claire pour tout le monde :

- Rédiger un règlement
- Le distribuer à tous les terrassiers
- Etablir une procédure d'avertissement avec envoi d'une mise en demeure en recommandé avec accusé de réception
- Graduer les sanctions en fonction de la nature des fautes commises et de la récidive
- Financer une partie des médiateurs/vigiles de terrasse (sécurité, bruit et autres nuisances)

Après ces propositions, j'ai quelques questions simples :

- Pouvez-vous expliquer aux Grenobloises et Grenoblois l'urgence et la pertinence de la période des travaux du restaurant Le 5 ? Pourquoi ne pas les avoir faits avant ou pendant les fermetures COVID ?
- Pourquoi avoir pris de telles sanctions de fermetures de terrasse en ce début de saison contre ces 7 établissements ?
- Peut-on envisager un groupe de travail transpartisan sur le règlement des terrasses ?

Conseil municipal du 28 mars 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme CHALAS
pour le groupe Nouveau Regard

Madame la Conseillère municipale,

Vous m'interrogez d'abord sur la prochaine réalisation de travaux dans le Restaurant Le 5, jugeant le choix de la période inopportun au regard du contexte.

Un peu d'historique permettra à notre assemblée et à celles et ceux qui nous suivent d'en juger.

La décision de faire des travaux dans cet établissement, propriété de la Ville de Grenoble, **date de 2017**. Les travaux qui vont être engagés dans le restaurant Le 5, sont des travaux obligatoires à la **charge du propriétaire** de mise en conformité du bâtiment aux **normes de sécurité et de salubrité**, qui ne peuvent plus être repoussés.

La conduite de ces travaux est prévue dans la **convention d'occupation du domaine public** signée entre l'exploitant et la Ville de Grenoble en 2017. L'article 7, alinéa 2 qui évoque ces travaux obligatoires stipule d'ailleurs que « **l'occupant en supportera les conséquences** ».

Respectant les termes de la convention, la Ville de Grenoble a fixé les dates d'exécution de travaux en **lien avec l'exploitant et de manière à en limiter les nuisances**.

Au terme d'échanges sur le programme de travaux et leur période de réalisation, ayant abouti à un accord en novembre 2019, les travaux étaient initialement planifiés pour **l'été 2020**. La situation sanitaire a nécessité le **report de ces travaux** à l'été 2021.

A la demande de l'exploitant, qui souhaitait voir modifier à nouveau ce calendrier afin de limiter au possible la durée de fermeture du restaurant, la Ville a étudié la possibilité de **scinder cette opération en deux phases** (par exemple : été 2022 et été 2023). Toutefois ce dispositif comportait trop de contraintes financières, logistiques et de sujétions techniques pour être retenu, et se traduisait par une période totale de fermeture du restaurant allongée, ce dont l'exploitant a été informé en mars 2021.

De ce fait, les consultations n'ont pu être immédiatement lancées et les travaux qui devaient démarrer à l'été 2021 ont à nouveau dû être repoussés.

La programmation des travaux du restaurant Le 5 pour le printemps 2022 a finalement été convenue lors d'un échange au printemps 2021, au cours duquel l'exploitant a donné son accord oral et indiqué la période d'avril 2022 comme opportune.

Un courrier en date du **27 mai 2021** l'invitait à produire une confirmation écrite dans les meilleurs délais, en précisant qu'en absence de réponse de sa part dans les 15 jours, la Ville considérerait que cette proposition bénéficiait de son accord.

La consultation des entreprises a donc été engagée pour un début des travaux à partir d'avril 2022. L'exploitant en a été informé par un courrier du **22 novembre 2021**. Le directeur des affaires culturelles s'est même déplacé au restaurant le 7 décembre 2021, ainsi que le 7 février 2022 pour informer l'exploitant de l'état d'avancement de la procédure.

J'aimerais rappeler que nous évoquons ici **des travaux permettant au restaurateur d'exercer dans de meilleures conditions et surtout d'accueillir ses clients dans un établissement aux normes**.

Le montant total des offres retenues s'élève à **358 354 € HT** pour un budget initial évalué à 283 000 € HT, soit un surcoût pour la Ville de 75 000 € du fait de la hausse du coût des matériaux et **l'exploitant sera exonéré des loyers** pendant les périodes de fermeture.

Vous m'interrogez également sur le processus qui a mené la municipalité à prendre la décision de suspendre les autorisations de terrasses de plusieurs établissements grenoblois.

Depuis le 1er janvier 2022, **73 dossiers de demandes de terrasses ont été instruits par le service occupations commerciales du domaine public**, porte d'entrée des établissements qui vérifie la complétude du dossier administratif avant de lancer l'instruction technique selon les règles du règlement général de voirie métropolitain. L'avis de la Police Municipale, du service santé environnementale, de la sécurité civile, mais également des différentes unions de quartier concernées par les demandes est sollicité.

Cette instruction dure en moyenne **2 mois** et aboutit à un avis.

La décision qui en découle peut être :

- Un refus
- Une autorisation qui peut varier en terme de durée (d'une durée maximale de 3 ans) et en terme d'amplitude horaire (23h ou 1h)

Sur 73 dossiers étudiés, 9 ont été refusés par décision des élu.es concerné.es :

- **3 non renouvellements de terrasse COVID** sur des emplacements de stationnement ;
- **2 refus d'extension** par rapport à la terrasse déjà autorisée ;
- **4 refus de création ou de renouvellement** de terrasse pour des motifs de tranquillité publique.

→ Sur ces 4 refus, 2 ont été levés après un nouveau dépôt de dossier. Il y a donc à ce jour, **seuls 2 établissements** dont le renouvellement de terrasse reste, pour l'instant, refusé.

Ces refus s'appuient notamment sur des constats de la police municipale et/ou des verbalisations pour dépassement des horaires, non-respect du cheminement piéton, nuisances sonores,... Nous prenons ce type de sanction car les **règles n'ont pas été respectées** et que cela a été constaté pour ces établissements. Des sanctions graduées ont également été mises en place avec des restrictions d'horaire, mais pour certains établissements cela n'a pas suffi.

Il est en effet de la responsabilité de la Ville de Grenoble de concilier à la fois la vie commerciale, l'animation des soirées, ainsi que le cadre de vie des habitants. Nous souhaitons trouver **un équilibre entre la vitalité de proximité et la tranquillité publique**, c'est cela une ville pour tous. Il faut penser aux habitants qui ne peuvent parfois pas dormir à cause du bruit, et je regrette que votre question fasse l'impasse sur la question du vivre ensemble.

La Ville de Grenoble a, dans le cadre du **transfert des pouvoirs de police** en 2021, repris la **gestion des terrasses**. Pendant la crise COVID, la Métropole puis la Ville de Grenoble ont accompagné les cafés, et les restaurants en octroyant gracieusement des terrasses afin de permettre les distanciations sociales et de soutenir leur activité. Ce dispositif de gratuité a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021 pour accompagner les acteurs, au contraire de plusieurs grandes villes qui ont mis fin à ce dispositif plus tôt ou qui ont facturé ces extensions.

Vous êtes très prompte à souligner l'effort financier accompli par le Gouvernement pour soutenir les acteurs économiques, j'apprécierais que vous sachiez faire de même pour ce qui concerne **l'effort accompli par la Ville de Grenoble**.

Un travail sur un **règlement grenoblois des terrasses** a été engagé et devrait aboutir avant la fin de l'année 2022. Ses principaux objectifs sont de :

- Fixer les conditions pour une meilleure végétalisation des terrasses ;
- Préciser les règles techniques d'instruction tenant compte des différentes typologies de lieux se trouvant à Grenoble (rues piétonnes, places, trottoirs, ...);
- Améliorer l'information sur la procédure d'obtention de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (autorisation terrasse) ;
- Clarifier la progressivité des sanctions en fonction de la nature des infractions et d'une éventuelle répétitivité de celles-ci.

Le service occupations commerciales, en charge de ce travail, mène pour le moment une réflexion transversale avec les différents services municipaux ou nationaux concernés. Des échanges de bonnes pratiques ont lieu avec des villes comme Nantes, Lyon, Toulouse ou encore Montpellier.

Une fois le document de base élaboré, les Unions de quartiers, l'UMIH (union des métiers des industries de l'hôtellerie), Labelville seront consultées, afin de construire ce **dispositif de manière collective**.

Conseil municipal du 28 mars 2022

Question orale du Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »

posée par Mme Cécile CENATIEMPO, Présidente de Groupe

Monsieur le Maire,

Une fois n'est pas coutume, je me permettrai de débuter mon intervention en empruntant les mots pleins de sagesse d'Albert Camus qui nous rappelait à juste titre que « *La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité* ».

Je vous invite à conserver cette maxime à l'esprit pendant cette question orale qui portera, vous l'aurez compris, sur la place et le rôle que vous entendez réservé aux élus qui ne faisaient pas partie de votre liste lors des dernières élections municipales.

Que les choses soient claires : je n'entends en rien nier ni la légitimité démocratique de la majorité municipale issue des élections de mars et juin 2020, ni même le fait majoritaire. Pour autant, nous disposons nous aussi d'une légitimité démocratique. Ne vous en déplaise, nous sommes ici les représentants de milliers de Grenobloises et Grenoblois. Et puisque je parle de nos concitoyennes et concitoyens, je me permets de dire en une phrase que je regrette, alors que les contraintes sanitaires sont levées, que notre Conseil ne soit une nouvelle fois pas ouvert au public.

Nous aspirons à prendre toute notre part dans la conduite des affaires de la Cité, en faisant entendre notre voix de manière aussi exigeante que constructive, et en travaillant de concert sur des enjeux qui sont de nature à nous rassembler par-delà nos sensibilités respectives. Et si je vous interroge aujourd'hui sur ce sujet, Monsieur le Maire, c'est que malheureusement les deux premières années de mandat ne l'ont pas réellement permis. Le compte n'y est pas et je vais prendre quelques exemples pour illustrer mon propos.

Notre mandat a débuté par une crise sanitaire sans précédent – je veux bien évidemment parler de la COVID 19 – qui s'est progressivement muée en crise économique et sociale. Dans le cadre de la gestion de cette crise, vous avez alors fait le choix de mettre en place un Comité de liaison puis une Convention citoyenne. Si l'on ne peut que saluer la volonté d'associer la « société civile » à la gestion de cette crise, nous avons à plusieurs reprises regretté que seuls les élus de la majorité aient pu participer aux travaux de cette Convention citoyenne, renvoyant les élus des autres groupes à la simple lecture des comptes rendus, retours d'expériences et autres rapports faits *a posteriori* sur le site de la Ville. Dans bien d'autres communes, y compris dans notre propre Métropole, ce sont toutes les sensibilités politiques qui ont été associées à la gestion de la crise sanitaire et pour ne citer qu'un seul exemple, je vous reverrais à ce qu'a mis en œuvre à Saint-Egrève votre collègue écologiste Laurent Amadieu.

Autre exemple parlant : les délégations extérieures de notre Conseil municipal. Nous l'avions dénoncé en début de mandat : avec 53% des voix vous vous êtes arrogés 97% de ces représentations extérieures dans des structures au sein desquelles le débat politique n'a pas de place mais où prévaut l'intérêt général de la commune. Malheureusement, vous avez fait un choix tout autre : celui de privilégier autant que possible les élus de la majorité.

Dans la même veine, et pour la première fois dans l'histoire de notre ville, les élus municipaux n'ont pas réellement pu choisir les Bureaux de vote qu'ils vont présider dans quelques semaines à l'occasion de l'élection présidentielle et des législatives. Nous avons eu la désagréable surprise

d'apprendre, au détour d'un mail et sans aucune discussion préalable, que les élus de la majorité avaient pu choisir leurs bureaux de vote et que les élus des autres groupes devaient donc choisir parmi les quelques bureaux restants. A titre d'exemple, je participe aux opérations électorales sur le même bureau de vote depuis 12 ans (et l'ai présidé au printemps dernier en tant qu'élue) et celui-ci ne figurait pas sur la liste des bureaux parmi lesquels nous pouvions opérer un choix. Et je sais qu'il en est de même pour bon nombre d'élus. Pourquoi ne pas avoir réuni la Conférence des Présidents pour échanger de manière collective et apaisée en amont sur ce sujet ?

Nous pourrions aussi évoquer – et nous y reviendrons dans quelques heures à l'occasion d'une délibération inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil – l'absence d'élus minoritaires dans les instances représentatives et de dialogue social de notre Ville. Il y a quelques jours, votre Adjoint au Personnel nous indiquait en commission que permettre une représentation pluraliste des élus municipaux pour faire vivre le dialogue social et enrichir les débats serait, je cite « se tirer une balle dans le pied », se référant pour légitimer son propos à ce que fait Laurent Wauquiez en la matière au Conseil régional ! Belle référence politique pour un élu de gauche et belle conception, tant de la démocratie représentative que du dialogue social.

Une autre délibération nous permettra de mesurer votre volonté de permettre aux élus de tous les groupes d'exercer pleinement et efficacement leur mandat. Alors que les élus de la majorité examinent les délibérations en groupes de travail trois semaines avant la tenue du Conseil municipal, les élus des autres groupes n'ont parfois que 24 ou 48h pour prendre connaissance de plusieurs centaines de pages avant les réunions de commissions. Notre Conseil municipal aura la possibilité, je l'espère, d'étendre ce délai à quelques jours, pour nous permettre de travailler efficacement sur les politiques publiques portées par notre collectivité.

Enfin, un dernier point qui, je dois vous le dire, me choque tout particulièrement : le fait que l'ensemble des élus municipaux ne soient pas officiellement informés et conviés lors des cérémonies officielles et autres commémorations. Fille et petite-fille de pied noir, membre d'un parti politique qui a porté la loi permettant de consacrer une journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, j'ai été navrée de ne pouvoir m'associer aux cérémonies du 19 mars dernier. S'il y a des moments où les étiquettes politiques doivent s'effacer au profit de l'unité nationale, c'est lors de ces cérémonies commémoratives et de recueillement.

Monsieur le Maire, dans d'autres assemblées comme au Département et à la Région, nous portons ensemble – socialistes, écologistes, radicaux de gauche, communistes, insoumis, citoyens – la nécessité du respect des élus minoritaires et dénonçons les dérives autoritaires des exécutifs de droite qui ne laissent aucune place au pluralisme politique pour s'exprimer.

Ma question est simple : allez-vous faire cause commune avec Jean-Pierre Barbier et Laurent Wauquiez dans les rapports qu'ils entretiennent avec les élus qui ne sont pas de leur bord, ou allez-vous permettre à l'ensemble des sensibilités politiques d'exercer le mandat qui leur a été confié par les Grenobloises et Grenoblois, en contribuant – comme je l'ai indiqué – de manière exigeante mais constructive à la vie démocratique locale, que ce soit au sein même de notre Conseil, dans les instances internes et externes de la Ville ou sur des sujets et projets qui devraient être trans-partisans ?

Je vous remercie.

Conseil municipal du 28 mars 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme CENATIEMPO
pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Madame la conseillère municipale,

Il me semble important de clarifier, pour nos concitoyennes et concitoyens, comme pour vous, les différentes questions de représentation politique que vous posez ici

Le Conseil municipal est retransmis en direct sur les réseaux sociaux et la chaîne YouTube de la Ville depuis 2014, ce qui permet à chacun de le suivre malgré l'absence de public dans la salle. Cette démarche de transparence, et de développement numérique de la vie institutionnelle, a permis de proposer un accès au Conseil Municipal direct et particulièrement nécessaire depuis le début de la crise sanitaire. Crise sanitaire qui n'est aujourd'hui pas finie ! Santé public France rapporte que la circulation du SARS-CoV-2 s'est accélérée sur l'ensemble du territoire, que le taux d'incidence a continué à augmenté de 36%. Si les nouvelles hospitalisations restent stables nous avons estimé qu'il était plus raisonnable de ne pas augmenter la concentration de personnes dans une salle sans fenêtres, et bien peu aérée. La configuration du Conseil municipal aujourd'hui permet de prendre soin de toutes et tous, avec des outils qui permettent d'animer sereinement la vie démocratique de notre Ville.

Vous m'interpellez sur le respect des oppositions. Sachez que nous avons l'un des règlements intérieur les plus favorables aux oppositions. En particulier sur l'affectation des moyens affectés aux d'attaché-es de groupes puisqu'une enveloppe forfaitaire annuelle de 25 000 euros est répartie de façon égalitaire entre chaque groupe d'élu-es du conseil municipal ce qui leur assure des moyens humain que l'application de la proportionnelle ne leur permettrait pas. Il offre la possibilité de proposer une délibération, comme nous le verrons aujourd'hui. Enfin, que les questions orales sont ici placées en début de CM, les oppositions prenant la parole juste après le maire, leur offrant ainsi une tribune politique de choix.

Concernant votre interpellation sur les représentants dans les organismes extérieurs, plusieurs éléments :

- sur 220 organismes et structures dans lesquels il y a une représentation 101 n'ont qu'un représentant et 53 en ont 2 : un titulaire et un suppléant.
- Ce sont seulement 66 structures dans lesquelles il y a plus de 2 représentants de la ville. Et les oppositions sont représentées dans 22 d'entre elles. Ce qui fait une présentation dans 1/3 des organismes et structures loi des 3% que vous évoquez.

Le CGCT indique dans son L'article L 2121-33, que le Conseil municipal désigne ses représentants en suivant les règles des textes régissant les organismes. C'est ce que nous faisons. Nous respectons la proportionnelle (du Conseil) lorsqu'elle est imposée et choisissons les personnes pour le représenter, en général des élu-es de la majorité quand elle ne l'est pas. Car, à quoi servent les représentations dans les organismes extérieurs ? Elles servent à suivre leur activité et, entre autres à faire le lien entre la ville et ces organismes, à porter et expliquer la position de la ville, à remonter aux services des difficultés, des propositions, des besoins. Elles ne servent pas à exprimer les positions d'un groupe politique.

Enfin, faut-il le rappeler, nous avons dans les rangs de nos oppositions des personnes que nous ne souhaitons pas mettre aux affaires, parce que leur passé et leurs actes ne correspondent pas à l'éthique que nous souhaitons porter en politique.

Concernant l'affectation des bureaux de vote sur lequel vous nous interpellez : c'est un exercice délicat au cours duquel s'entrecroise des souhaits individuels et des obligations collectives de pourvoir tous les bureaux de vote.

Si pendant de longues d'années et en raison d'un contexte relativement stable, les affectations des présidences de bureaux de vote ont pu se faire de manière consensuelle à partir de choix personnels, depuis quelques temps, la mobilisation des membres de bureau de vote est plus difficile et plus complexe.

Ces éléments de mise en tension du système ont conduit la Ville à faire évoluer progressivement les méthodes d'affectation. Dans ce domaine, comme dans l'ensemble du processus électoral, les règles sont appliquées de manière plus rigoureuse. A ce titre, la Ville s'est positionnée cette année au plus près du code électoral qui précise dans son article R43 que « Les bureaux de vote sont présidés par les maires, adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau ». Ainsi, pour les élections présidentielles 2022, les élus de la majorité ont été positionnés de manière prioritaire. Les élus de l'opposition ont effectué leur choix parmi les bureaux restants. A défaut d'occuper le même le lieu de vote, ils ont trouvé un positionnement dans le même quartier.

Enfin, sur votre dernière interpellation, sachez que pour toutes les réceptions organisées par la Ville, l'ensemble des élus du Conseil Municipal sont invités. Par contre, lorsqu'il s'agit de commémorations nationales, c'est la préfecture qui invite et non la Ville de Grenoble. En l'occurrence il s'agissant de la commémoration du 60eme anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, c'est la préfecture qui invitait. Cette remarque doit donc être adressée à Monsieur le Préfet.

Ce conseil municipal en est l'exemple récurrent : les « minorités », comme vous les évoquez, ont ici largement la parole. Les échanges nombreux qui animent chacun de nos conseils municipaux sont bien l'incarnation de la défense d'un dialogue citoyen permanent et d'une vie démocratique exemplaire.

Question orale 28 Mars

Anne roche

Non inscrite

Aujourd’hui ma question aura sans doute un air de déjà vu

Je vous fais grâce de l’ensemble de la lettre pour ce passage :

« Depuis plus de 4 ans, la municipalité précédente et l’actuelle refusent au moins dans les faits une concertation sur le nombre de places de stationnement pour satisfaire les besoins des riverains, visiteurs et sportifs. Cela n'est pas digne d'une municipalité qui prône officiellement la démocratie participative voire la co-construction .Vous avez la possibilité de rompre avec la pratique de la fausse concertation, de la mise devant le fait accompli.

Nous espérons que vous allez prendre cette décision afin d'en terminer avec un contentieux qui n'a que trop duré.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agrémenter, Madame la Maire Ajointe , l'assurance de notre considération distinguée .

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est des places de parking sur l'avenue Washington que les habitants vous demandent depuis des mois

Telle était ma question du 8 Novembre à laquelle il a bien, évidemment été répondu : Mais bien sur nous concerterons les usagers avec ce ton toujours condescendant vous faisant passer pour une abrutie

Aujourd’hui voyez-vous j'y suis encore 4 mois après et je repose la même question

Alors

Quand cesserez-vous de prendre vos concitoyens pour des sots

Quand allez-vous enfin avoir le courage de vos actions et répondre clairement à ces citoyens que vous respectez soi-disant tant

Merci

Conseil municipal du 28 mars 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE
Non-inscrite

Madame la conseillère municipale,

Sur le dossier Washington une nouvelle fois donc.

Nous avons été très clairs depuis le début sur ce projet. Comme nous nous y étions engagés en fin de mandat dernier, 2 options ont été présentées aux habitantes et habitants en juin 2021.

2 scénarios sur le maintien ou non en impasse routière.

Au regard de ce dialogue public, des retours des uns et des autres, les élu.es ont choisi l'une des deux options, celle du maintien en impasse routière de la voie. Il n'y a pas eu de « fausse concertation » comme vous l'indiquez, au contraire cette décision allait dans le sens des avis majoritairement recueillis pour un maintien en impasse.

Un courrier récapitulatif a été envoyé le 29 septembre 2021 précisant que cette mise en impasse impliquait de nouvelles études techniques et paysagères. Ceci afin de réaliser un aménagement de qualité.

Conformément au courrier, le sujet du stationnement soulevé par plusieurs riverains, sera analysé au regard des autres enjeux sur le secteur à savoir préserver des trottoirs agréables pour les piétons personnes à mobilité réduite, assurer des cheminements cycles sécurisés ou encore préserver et aménager des espaces verts de qualité.

Le stationnement prend de la place ; or de la place il en faut aussi pour les piétons les poussettes, les personnes âgées les personnes à mobilité réduite les vélos, les arbres, les bancs, les mobilier urbains, les espaces verts.

Surtout, le sujet du stationnement doit être regardé à une échelle plus large que le seul aménagement du Sud de cette avenue car les mutations dans le quartier et les enjeux liés aux capacités des différentes rues du secteur sont nombreux, et doivent donc être appréhendés dans leur globalité sur le quartier.

J'ai pu vous répondre sur tout cela ici le 8 novembre 2021. Malgré votre impatience et vos questions répétitives je ne m'étendrai donc pas à nouveau dans une réponse répétitive.

Juste vous reconfirmer, Madame, que Oui ce dialogue concernant l'aménagement de cette voie aura lieu conformément à l'engagement du courrier.

Ce dialogue a dû être décalé dans le temps car l'aménageur Sages en charge des études et des travaux a dû relancer des recrutements en interne pour le suivi du dossier.

Mais dès que les premiers plans de cette impasse routière auront été dessinés les riverains seront conviés à un temps d'échange conformément au courrier de mes adjoints.

Sous réserve des contraintes rencontrées par l'aménageur nous souhaitons organiser ce temps d'ici la fin de l'été. Vous serez tenue informée tout comme les riverains concernés.

Je vous remercie

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

**Brigitte Boer
GO-SCDDC**

Conseil municipal du 28 mars 2022

Question orale

“Quand les Grenoblois vous mettent face à vos échecs”

Monsieur le Maire,

Quel décalage entre la pauvreté de ce conseil municipal et la réalité du quotidien des Grenoblois. Quel niveau de mépris vous avez atteint, pour nous proposer une succession de délibérations techniques, avec pas l'une d'entre elle qui apporte ne serait-ce que le début d'une solution aux problèmes que rencontrent les habitants.

Du mépris car vous ne pouvez pas dire que vous n'êtes pas au courant. Sur tous les sujets, les Grenoblois, les unions de quartiers, les associations, les collectifs divers et variés, les commerçants vous alertent. Sur tous les sujets, vous continuez de faire l'autruche. Alors que les remontées de terrain sont bel et bien édifiantes.

Vous ne faites rien pour lutter contre la prostitution. Les habitants de l'union de quartier centre-gares ont signalé le problème lors de leur assemblée générale, véritable fléau pour le square Roger Genin. Pas de réponse probante de vos adjoints. Les habitants d'une copropriété de la rue Eugène Varlin vous ont

adressé une pétition contre la prostitution installée sous leurs fenêtres : pas de réponse de votre part.

Vous ne faites rien pour lutter contre l'insécurité. Les habitants du Cours Berriat ont fait remonter le problème du trafic de drogue sur la portion qui va du cours Jean Jaurès à la barrière, et qui gangrènent la vie des riverains. Votre adjointe à la tranquillité publique n'a rien à leur proposer pour leur garantir le calme plutôt que les insultes des dealers.

Vous ne faites rien pour la propreté de la ville. Partout, les Grenoblois se plaignent des tags et des dépôts de déchets sauvages. Le sujet a été longuement évoqué lors de la réunion de l'union de quartier Foch-Aigle-Libération. Un habitant a exposé aux élus présents les défaillances du "fil de la ville", derrière lequel ils se réfugient pour chaque problème : ils n'ont pas su répondre. Votre adjoint a même admis que "c'est devenu un tourisme pour les tagueurs de venir à Grenoble". Le constat est partagé par les membres du groupe facebook "saccage Grenoble", communauté de plus de 1000 personnes qui chaque jour publient des photos qui témoignent de l'état catastrophique de la ville.

Vous ne faites rien pour nos commerçants. Rue Diderot, vous êtes prêt à laisser "Le Comptoir de Julie" mourir. La propriétaire a ouvert et tenu à bout de bras cet établissement seule, dans une rue sans commerces. La métropole a décidé unilatéralement des travaux qui fermeront la rue pour deux ans. Vous faites partie de la majorité métropolitaine, la vice-présidente au commerce est issue de votre majorité et siège avec nous dans cette assemblée, et vous avez été incapable de penser à la situation de cette commercante.

Vous ne faites rien pour lutter contre l'urbanisation galopante. Qu'importe les plaintes des premiers habitants de Flaubert où vous construisez 2000 logements, qui perdent la vue sur les montagnes et constatent qu'ils n'auront pas plus d'espaces verts. Qu'importe les habitants du Cours de la Libération, à qui vous exposez des projets d'urbanisation sans jamais les avoir consultés.

Vous ne faites rien pour lutter contre la pollution. Pire, vous avez aggravé la situation. Une étude de l'association "Respire" a ainsi révélé qu'à Grenoble, les niveaux des principaux polluants de l'air dépassent les seuils de l'OMS pour 100% des établissements scolaires. Le collectif "Grenoble à cœur" a par la suite démontré que les écoles où la pollution au N02 a le moins baissé sont celles qui ont subi le report de circulation lié au nouveau plan de circulation que vous avez imposé. Mais vous continuez de pavoiser avec votre label capitale verte : vous enfumez les Grenoblois, au sens propre comme au figuré.

Vous ne faites rien pour associer les habitants à vos décisions. Avenue de Washington, les habitants relancent une énième fois pour que la concertation promise voit enfin le jour. Vous les baladez depuis des mois et n'avez toujours pas lancé le processus, malgré la promesse de votre adjointe en conseil municipal.

Vous ne faites rien pour apaiser la cohabitation des différents modes de déplacement. À une habitante de Foch qui soulignait avoir failli se faire renverser deux fois par des trottinettes en venant à la réunion avec les élus, votre adjoint n'a pas trouvé de réponse à apporter. Vous encouragez au développement de ces mobilités mais vous n'êtes pas capables d'encadrer leur

usage... alors que vous êtes tout à fait au point pour faire la chasse aux automobilistes et les verbaliser par tous les moyens, vous asseyant même sur vos obsessions anti-caméras.

À chaque fois, vos élus et vous-même échouez à apporter des réponses à ces problèmes légitimement soulevés. Parfois, vous osez vous abriter derrière une prévue responsabilité de l'État... ou même de la Métropole, où vous faites pourtant partie de l'exécutif ! Vous ne connaissez décidément pas le minimum d'éthique de responsabilité.

Monsieur le Maire, allez-vous continuer longtemps à détourner le regard de la situation de la ville ? Ou allez-vous enfin vous décider à faire preuve de respect envers les citoyens qui vous ont élu ? Allez-vous enfin vous attaquer aux maux qui pénalisent les Grenoblois ?

Je vous remercie.

Conseil municipal du 28 mars 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme BOER
pour le groupe groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et
du Centre

Madame la conseillère municipale,

Votre question orale ressemble à de nombreuses interventions de votre groupe, en Conseil Municipal.

A nouveau, vous listez, sans rapport apparent l'ensemble des problèmes réels ou fantasmés, rarement de notre compétence et appartenant souvent à votre tryptique saleté, bétonisation et insécurité. Une intervention teintée de fake news comme la hausse de la pollution de l'air à Grenoble.

Madame la Conseillère, l'exercice des questions orales a pour objectif de pouvoir préparer, en amont, une réponse en profondeur, sur un sujet qui peut être précis et technique mais qui, peut aussi être politique.

Car c'est là, la richesse des Conseils municipaux. Ils sont, parmi d'autres, des moments où se confrontent les idées.

Les questions orales, envoyées en amont, nous permettent d'effectuer les recherches nécessaires à une réponse étayée techniquement et cohérente politiquement.

D'autres groupes d'opposition proposent des questions réellement politiques ou qui sont des défis intéressants et nous occupent pendant les quelques jours à notre disposition.

Votre groupe préfère contribuer au bashing anti grenoble, saturer l'espace en posant les mêmes questions que votre groupe pose déjà à l'oral, tout au long de chaque conseil, énumérant inlassablement les supposés points noirs de la ville ?

Concertation, mobilités, qualité de l'air, propreté, tous les autres sujets que vous évoquez disposent aussi d'un potentiel de débat politique riche et stimulant.

Mais votre liste, dont je ne ferai pas l'offense à Jacques Prévert de lui affubler son nom, n'incite malheureusement pas à ce débat. Elle parvient tout juste, par la périphrase péremptoire « vous ne faites rien », à dénigrer le travail des élu-es mais aussi des agentes et agents.

Je reste dans l'attente, Madame la conseillère, d'une question orale qui puisse nous faire nous opposer sur le plan des idées, pas sur le plan des invectives stériles, démagogiques et populistes.

Je vous remercie

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 28 mars 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22 mars 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H10 à 20H20 et de 20H36 à 23h47.

Mme Elisa MARTIN, assure la présidence de 20H21 à 20h35

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRES - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTE - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 20H21 à 20h35

Mme Annabelle BRETON donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H10 à 16H38

M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 17H à 19H47

M. Pascal CLOUAIRES donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H06 à 23h47

Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme KRIEF de 21H39 à 23H47

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H10 à 23H47

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H10 à 23H47

M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H10 à 23H47

Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H10 à 17H29

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H10 à 23H47

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H10 à 23H47

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à M. Eric PIOLLE de 15H10 à 20H20 et de 20H36 à 23H47

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 20H21 à 20h35

M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H10 à 23H47

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Dominique SPINI ALIM de 19H à 23H47

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasny BEN-REDJEB de 22H24 à 23H47

M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 23H05 à 23H47

Absent-e :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H15 à 19H34 et de 20H à 23H47

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Salima DJIDEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h10

Mme Salima DJIDEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil municipal de l'installation de Mme Khadija EZZAROUALI suite à la démission de Mme Chloé LE BRET en date du 14 mars 2022.

M. le Maire informe le conseil municipal que malgré la fin de l'obligation du port du masque il préconise le port de ce dernier pendant la séance de ce jour au vu de la recrudescence des cas de contamination.

M. le Maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence afin de marquer le soutien de la Ville envers l'Ukraine actuellement ravagée par l'invasion russe.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présenté par M. SIX portant sur l'impact de la hausse des prix des énergies sur le budget de la Ville.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Nouveau Regard présentée par Mme CHALAS portant sur les travaux du restaurant Le 5 et la fermeture de terrasses.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par Mme CENATIEMPO portant sur la place donnée aux groupes minoritaires.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur les places de parking sur l'avenue Washington

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par Mme BOER portant sur la situation de la ville.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(28041) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. PINEL, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(27924) - EDUCATION - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement relative à la nouvelle cité éducative entre l'Etat et la ville de Grenoble pour la période 2022-2024.

Intervention(s) : Mme MARTIN, Mme CHALAS, M. le Maire, Mme BOER, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BOUZEGHOUB, Mme GARNIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement relative à la nouvelle cité éducative entre l'État (le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de la ville et du logement, représentés par le Préfet du département de l'Isère et la rectrice de l'académie de Grenoble) et la ville de Grenoble (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention, ainsi que tous les documents relatifs à la cité éducative de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3-(28344) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Approbation des recherches de financement du projet de rénovation énergétique et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe

Intervention(s) : Mme MENNETRIER, Mme BENSE, M. CARIGNON, M. BEN-REDJEB, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la recherche de tous les financements nécessaires à la réalisation du projet de rénovation énergétique et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes demandes ou conventions relatives à la perception de financements liés à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(28325) - ENVIRONNEMENT - Avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (2022-2027).

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. SIX, Mme CENATIEMPO, M. PINEL, M. NAMUR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis défavorable sur le projet de PPA3 au motif de l'insuffisance des actions proposées pour ramener les concentrations de polluants sous les seuils de référence recommandés par l'OMS depuis septembre 2021.

- En complément d'un renforcement des objectifs et du plan d'action associé pour atteindre cet objectif, la Ville de Grenoble demande tout particulièrement à l'Etat :

- **d'améliorer la rédaction du dossier qui doit être lisible, avec une partie claire sur chaque action de réduction des émissions de polluants, relative aux émissions 2019 ;**
- **de détailler par EPCI de la zone PPA les principales mesures dans leurs objectifs, les moyens à mobiliser, ceux engagés par l'État et les effets escomptés ;**
- **d'indiquer quelles actions du PDU 2030 de la Métropole sont intégrées dans le projet de PPA3 : notamment le Bus à Haut Niveau de Service (ex C1), le remaillage tramway et extension prévues des lignes, la mise en place du RER métropolitain, la desserte du grand sud de l'agglomération ou encore le doublement du réseau Chronovélo ;**
- **D'effectuer un suivi des particules ultra fines, comme le demande l'ANSES, pour la compréhension des propriétés des PUF et de leurs effets sanitaires ;**
- **De renforcer son action en matière de réglementation, de contrôle et de financement, en particulier sur les volets mobilité et chauffage au bois non performant avec notamment :**
- **Le soutien de l'Etat pour la mise en œuvre des voies réservées au covoiturage et aux transports en commun sur les principaux axes de l'agglomération et notamment la mise en œuvre rapide de la VR2+ sur l'A480 sud ;**
- **Le soutien de l'Etat à la pratique cyclable avec le financement des infrastructures et de l'accompagnement des publics ;**
- **Le soutien à la mise en place de la ZFEm avec l'accompagnement financier renforcé au report modal et au renouvellement des moteurs ou à défaut des véhicules des particuliers et des collectivités ;**
- **L'accélération du déploiement du contrôle automatisé pour les zones à faibles émissions avec une nécessaire révision à la hausse des ambitions (contrôle aujourd'hui limité à 15% du trafic quotidien et à une caméra pour 40 km de voirie) ;**
- **Le maintien des aides sur le dispositif Prime Air Bois et la mise en œuvre rapide de l'interdiction d'utilisation et d'installation des foyers ouverts, puis des appareils non performants et la mise en œuvre rapide de l'obligation de délivrance d'un certificat de conformité des installations de chauffage lors des transactions et locations.**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 5-(28161) - MUNICIPALISME / COMMUNS - Principes pour une administration coopérative

Intervention(s) : Mme OLMOS, M. BEN-REDJEB, Mme BENSE, M. PINEL, M. le Maire

Un amendement est déposé par Mme OLMOS, celui-ci est adopté à l'unanimité:

Pour : 45 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les principes pour une administration coopérative énoncés dans cette délibération ;
- d'autoriser la participation de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de l'organisation, de la mise en place et de l'exécution des actions de participation citoyenne inscrites dans les pactes de coopération ;
- d'approuver les termes de la convention type de collaborateur occasionnel bénévole « pacte de coopération » jointe en annexe (cf. annexe 1);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions ;
- d'approuver les termes du certificat administratif : « certificat d'action citoyenne » joint en annexe (cf. annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces certificats.
- de diffuser auprès des services et des habitant-es le guide pratique de la participation joint en annexe (cf. annexe 3) ;

Délibération : Adoptée

Pour : 45

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

DELIBERATION N° 6-(28397) - AFFAIRES CULTURELLES - Dépôt des collections de la Cinémathèque de Grenoble aux archives municipales et métropolitaines.

Intervention(s) : M. SOLDEVILLE, M. PINEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de dépôt des collections cinématographiques avec la Cinémathèque de Grenoble aux archives municipales et métropolitaines ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(28323) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Intervention(s) : M. CARROZ, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, M. CARIGNON, Mme BENSE, M. BOUTAFA, Mme CENATIEMPO, M. le Maire, Mme CHALAS, M. BOUZEGHOUB

Un amendement est présenté oralement par Mme BENSE, celui-ci est repoussé :

Pour : 9 - Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination Jardin Gisèle HALIMI, en lieu et place du Jardin des Vallons ;
- d'adopter la dénomination Jardin des Plantes Joséphine BAKER ;
- d'adopter la dénomination Parvis Madeleine PAULIAC - Escadron Bleu ;
- d'adopter la dénomination Halle Alice MILLIAT ;
- d'adopter la dénomination Parc Isaure PERIER ;
- d'adopter la dénomination Place des Mosaïques.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VOEU N° 89-(28603) - VOEU – Relatif au soutien aux exilé-es d'Ukraine et d'ailleurs déposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : M. CARROZ, M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO.

Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 52 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Le conseil municipal de Grenoble demande :

- **À l'Union européenne et à ses Etats membres d'accorder la protection temporaire à toute personne exilée sur le territoire européen ;**
- **A l'Etat français de reconnaître le statut de réfugié-e à toute personne ayant dû quitter son pays pour des raisons de guerre, de conflit, de misère ;**
- **A l'Etat français de prendre sa part dans la solidarité à l'égard de toutes et tous les exilé-es, en finançant notamment l'hébergement et le logement assuré par les collectivités.**

Voeu adopté à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Mme Elisa MARTIN assure la présidence de séance à 20H21.

VOEU: pour la limitation des prix des carburants et protection du pouvoir d'achat déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Intervention(s) : M. PINEL, M. CONFESSON, Mme CHALAS.

Voeu repoussé

Pour : 6

Contre : 45 Grenoble en commun

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

VOEU N° 90-(28606) - VOEU – sur le chauffage au bois déposé par le groupe l'Avenir Ensemble en Confiance.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, Mme PANTEL, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS.

Le conseil municipal demande donc à la Région Auvergne Rhône-Alpes

- **de revenir sur son « désengagement récent des conventions relatives à la qualité de l'air » (signées en décembre 2019 pour une durée de trois ans) désengagement qui s'est traduit par une réduction du fonds Air-Bois alimentant la Prime Air Bois.**
- **de revenir sur la suspension de ses aides en faveur des réseaux de chaleur et du bois énergie.**
- **de maintenir la totalité des enveloppes budgétaires prévues pour le territoire métropolitain grenoblois dans le cadre des Conventions de qualité de l'air.**

Voeu adopté à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence de séance à 20H35.

VOEU N° 91-(28608) - VOEU - adressé à l'Etat et à la Région Auvergne Rhône Alpes demandant le financement et la mise en oeuvre sans délai du RER métropolitain, déposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. GENTIL, Mme BACHER, M. CARIGNON, M. le Maire.

Aussi afin que le déploiement sur RER métropolitain grenoblois se concrétise rapidement, le conseil municipal de Grenoble demande

- à la Région Auvergne Rhône Alpes d'indiquer sans délai le montant du financement sur lequel elle s'engage pour la réalisation du RER métropolitain grenoblois et de préciser le calendrier afin de lancer les premières tranches de travaux dès 2022 conformément aux engagements pris en 2021.

- à l'Etat d'inscrire le projet de RER métropolitain grenoblois sur la liste des priorités nationales.

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU: relatif à la protection du pouvoir d'achat des Françaises et des Français, et notamment des plus modestes, déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Intervention(s) : M.BOUZEGHOUB, M. CONFESSON, Mme CHALAS.

Voeu repoussé

Pour : 3

Contre : 45 Grenoble en commun + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 8-(28209) - ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Reval-horizons.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Grenoble à l'Association Reval-horizons d'un local d'une surface totale d'environ 80 m² situé au 18 avenue de Vizille à Grenoble, jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(28282) - ENVIRONNEMENT - Contrat de prêt à usage à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et la SCOP Pistyles, pour un terrain situé avenue d'Innsbruck à Grenoble, destiné à la ferme urbaine GrandAlpe.

Intervention(s) : M. PINEL, M. BACK, M. le Maire

Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat de prêt à usage conclu entre la Ville de Grenoble et la SCOP Pistyles pour une durée de 9 ans ;
- d'approuver par le présent contrat, la mise à disposition gracieuse des espaces ci-dessus mentionnés pour une superficie totale de 1,07 ha, tel qu'annexé à la présente délibération, au profit de la SCOP Pistyles, afin qu'elle puisse exercer une activité de production agricole consistant en l'exploitation de cultures maraîchères ou fruitières destinées à la consommation locale;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(28350) - ENVIRONNEMENT - Végétalisation participative : subvention en nature pour la plantation d'arbres dans le cadre du dispositif Végétalise ta Ville

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire, Mme CHALAS, M. PINEL, Mme BENSE, M. NAMUR

Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'instauration d'un dispositif de subventionnement en nature de jeunes arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Grenoble. Cette subvention en nature consiste en la fourniture à titre gracieux d'un ou plusieurs arbres aux Grenoblois. Les plantations des arbres distribués, objets du présent dispositif de subventionnement, devront être réalisées en pleine terre sur la commune de Grenoble, dans l'enceinte de biens immobiliers appartenant à des personnes morales de droit public ou des personnes privées (physiques ou morales) avec l'accord de leur propriétaire ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(28265) - ENERGIE - Participation de la ville de Grenoble à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE SEQUOIA 3 organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA 3 de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(28285) - DOMAINE PUBLIC - Remise gracieuse exceptionnelle forfaits post-stationnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la remise gracieuse de deux forfaits post-stationnement d'un montant de 170 € pour ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(28227) - DOMAINE PUBLIC - Dépénalisation du stationnement payant - Présentation du rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires.

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des données relatives au traitement des recours administratifs préalables obligatoires liés à la dépénalisation du stationnement payant, pour l'année 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 14-(28269) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant à la convention de mise à disposition des Locaux Communs Résidentiels secteur 3 entre Actis et la Ville de Grenoble pour sortir le local 41 rue Albert Thomas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de Locaux Communs Résidentiels (LCR) du secteur 3 entre Actis et la Ville de Grenoble ci-après annexé à la présente délibération, pour sortir le local 41 rue Albert Thomas ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ledit avenant ou tout autre document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(28315) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition par l'EPFL-D à la Ville de Grenoble d'un tènement sis 14 rue Emile Zola

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme DESLATTE, M. le Maire, M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-après annexée mettant à disposition à titre gracieux par l'EPFL à la Ville de Grenoble le tènement sis 14 rue Emile Zola pour une durée de 18 mois ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 16-(28267) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) pour la Bifurk et la "maison du gardien".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire des locaux « La Bifurk » entre la Ville de Grenoble et l'association le CUB pour 1 an,
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire des locaux « Maison du gardien de la Bifurk », entre la Ville de Grenoble et l'association le CUB pour 1 an,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(28283) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition dans le cadre de l'urbanisme temporaire de la Maison du projet de l'Esplanade sise 8, boulevard de l'Esplanade au profit de l'Association Alternatiba.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, Mme SPINI, M. CARIGNON, M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la présente convention de mise à disposition de la Maison du projet de l'Esplanade sise 8, boulevard de l'Esplanade au profit de l'Association Alternatiba ;
- d'approuver la mise à disposition des espaces ci-dessus mentionnés au profit de l'Association Alternatiba dans les conditions prévues dans la présente convention :
- pour la première phase, une mise à disposition jusqu'au 16 septembre 2022 avec une redevance à hauteur de 283 euros annuels ,
- pour la seconde phase, une mise à disposition qui prendra effet à compter du 16 septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 15 septembre 2025 avec une redevance de 1360 euros annuels ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 18-(28316) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) pour 2022 - activation des berges de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'action partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble sur le projet d'activation des usages sur les berges pour l'année universitaire 2022 et d'autoriser le versement de la subvention correspondante au montant de 25 000 € TTC auprès de l'ENSAG pour la conception, la réalisation et l'installation des mobiliers le long des berges ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble ainsi que tous les documents y afférents.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(28271) - URBANISME AMENAGEMENT - Signature du contrat de relance du logement pour 2022 : modification de l'aide estimée pour la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du nouveau scénario de répartition des aides du contrat de relance du logement pour 2022 ; ramenant le montant de l'aide estimée à hauteur de 581675 € (contre 847500 € estimée initialement) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de relance du logement avec cette nouvelle estimation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(27902) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'ile - Cession à la SEM InnoVia de l'lot DD sur le secteur Durand Savoyat en vue de la réalisation d'une opération immobilière - Validation des charges foncières au profit d'Actis- Grenoble Habitat.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclasser par anticipation le tènement de 32 m² situé à l'angle de la rue Durand Savoyat et du quai de la Graille ;
- de confirmer la cession des tènements à détacher des parcelles cadastrées section AH 53, 55, 95 et 145 composant l'ilot DD, pour une superficie de 3370 m² environ, à la SEM Innova au prix de 100 € HT le m² ;
- de valider les charges foncières de l'ilot DD proposées par la SEM Innova au profit du groupement Actis – Grenoble Habitat pour la réalisation d'un programme immobilier de logements et de locaux d'activité en rez-de-chaussée, d'une surface de plancher de 5500 m² environ, fixées comme suit :
 - 210 € HT le m² de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux, les BRS ou les logements en accession aidée ;
 - 380 € HT le m² de surface de plancher pour les logements en accession libre à la propriété ;
 - 100 € HT le m² de surface de plancher pour les locaux d'activité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN).

DELIBERATION N° 21-(28429) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île : Établissement d'une servitude de passage perpétuelle au sein du cœur d'îlot CH 3- autorisation de signature et autorisation de signer une convention d'ouverture et de droit de passage du cœur d'îlot

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'ouverture et de droit de passage en cœur d'îlot et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer à ladite convention ;
- d'approuver la constitution d'une servitude de passage piétons à titre gratuit au cœur de l'îlot CH3, conformément au plan annexé, aux conditions susvisées sur la parcelle cadastrée Section AD 292p depuis l'avenue des Martyrs pour rejoindre la rue Aimé Requet, consentie par la SEM-INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT, ou toute société qu'elle se substituerait, au profit de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de constitution de servitudes sur les bases de la convention précitée ainsi que tous documents afférents auxdites servitudes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(28336) - URBANISME AMENAGEMENT - Avenant à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant 2022 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.), ci-annexé ;
- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation de 101 080 € sur crédits existants pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2022 à la convention cadre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. JUVEN.

DELIBERATION N° 23-(27818) - URBANISME AMENAGEMENT - Avis de la commune sur le Plan de Prévention des Risques Inondation du Drac Aval (PPRI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le travail important mené par l'Etat, en collaboration avec la Métropole et les collectivités ;
- d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation du Drac Aval ;

- d'émettre les remarques et observations suivantes, détaillées en annexe à la présente délibération, et recommander qu'elles soient étudiées pour prise en compte, notamment dans le cadre du bilan de la consultation des POA (Personnes Publiques et Organismes) :

- pour ne pas entraver l'adaptation du bâti aux personnes à mobilités réduites, retirer des surfaces dédiées aux accès PMR de l'assiette de calcul du RESI quelles que soient les zones réglementaires du PPRi ;
- afin de répondre aux enjeux de commerces et de services d'un centre-ville tel que Grenoble et d'évolution des commerces en rez-de-chaussée, préciser la réglementation vis-à-vis du seuil fixé à 50 personnes pour les ERP en rez-de-chaussée, qui ne peuvent pas être surélevés dans le cadre des projets nouveaux, et dans le cas des changements de destination ;
- imposer l'étude de danger pour les ERP dans le cas de projets sur existant de manière proportionnée aux enjeux (extension, changement de destination, etc..), et non pas systématiquement pour tout projet ;
- pour faciliter la compréhension et l'application du PPRi, reprendre et préciser certaines formulations ou définitions pointées en annexe à la présente délibération ;
- les plans de gestion d'alerte et de gestion de crise exigés pour certains établissements devront être cohérents avec les autres documents de planification territoriaux, et leur opérationnalité devra être validée par des exercices et/ou contrôles dont les modalités seront co construites par les partenaires, à l'échelle du PPRi. Dans cette perspective, la Ville alerte ses partenaires sur la nécessité de poursuivre l'effort commun concernant le volet gestion de crise associé au PPRi.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 24-(27881) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade - sortie de portage- autorisation de cession par l'EPFL-D à la Ville de parcelles sise 6 boulevard de l'Esplanade cadastrées section AL 15, 22 et 27

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition par la Ville auprès de l'EPFL-D, conformément à la convention d'opération, des parcelles AL15, 22, 27, sises 6 boulevard de l'Esplanade, pour une superficie globale de 511 m² environ au prix de 670 817€ TTC, dont le paiement se réalisera en trois annuités d'un montant de 223 605,60€ TTC, à compter de 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 25-(28334) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Principe de cession d'un lot à ADOMA à détacher de la parcelle HL52 sise avenue Albert Reynier, et déclassement par anticipation de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de cession d'un tènement sis avenue Albert Reynier, de 1667 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée HL 52, à intervenir avec la Sté Adoma, ou toute personne morale qu'elle se substituerait ;
- d'approuver la réduction du périmètre de la CODP signée avec l'Association FCG Rugby ;
- de déclasser par anticipation la parcelle cadastrale nécessaire à l'opération immobilière d'Adoma ;
- d'autoriser Adoma à procéder à l'ensemble des études de sols, notamment les diagnostics de pollution en vue de l'implantation de son projet ;
- de dire que la Ville procédera au remboursement du diagnostic de pollution qui est à la charge du propriétaire du terrain ;
- d'autoriser Adoma à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à l'opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(28318) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Gestion des animaux dans l'espace public – Stérilisation, soin et suivi sanitaire des chats errants – Conventions de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis d'une part, et les Associations Cosa Animalia, l'Ecole du Chat Libre de Grenoble et son agglomération, l'Association Chats Libres de Grenoble et de l'Isère d'autre part.

Intervention(s) : M. PINEL, Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention partenariale pour l'année 2022 avec la Fondation 30 Millions d'Amis annexée ;
- de verser à la Fondation 30 Millions d'Amis la quote-part de la Ville à hauteur de quatre mille cinq cent cinquante euros (4 550€),

- d'approuver les termes de la convention partenariale pour l'année 2022 avec les associations Chats Libres de Grenoble et de l'Isère, Cosa Animalia et l'Ecole du Chat Libre de Grenoble et son agglomération annexée ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(28329) - EDUCATION - Rapprochement des directions d'écoles maternelles Painlevé et Savane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la fusion entre les écoles maternelles Paul Painlevé et La Savane.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(28326) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte relative aux séjours de classes de mer au domaine de Massacan pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe entre l'association Poil de carotte et la ville de Grenoble ainsi que les modalités de financement estimées des séjours classes de mer pour les écoles élémentaires Le Lac, les Trembles, Christophe Turc et Jean Racine au domaine de Massacan ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(28430) - JEUNESSE - Forum des droits des jeunes 2022 – Convention de partenariat avec TIER MOBILITY SAS.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et TIER MOBILITY SAS, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(28327) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et dans le cadre du fonds d'initiative jeunesse (FIJ).

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, Mme BRETTON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 450 € réparti entre les trois candidat(e)s retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe ;
- d'approuver l'attribution des bourses FIJ d'un montant total de 2 400 € réparti entre les trois candidat(e)s retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(28144) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et moyens entre la ville de Grenoble et l'association AMAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 38 000 € au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre AMAL et la ville de Grenoble, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. CARROZ.

DELIBERATION N° 32-(28324) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité dans le cadre du projet "les volets verts" de la cité Abbaye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité dans le cadre du projet "les volets verts" de la cité Abbaye ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(28328) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, à l'association ressource Afric' Impact et à l'association jeunesse Info-jeunes 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des subventions aux associations précitées conformément au tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme MENNETRIER, Mme BRETON, M. KADA, Mme GARNIER, Mme BACHER, Mme AGOBIAN, Mme MASSON.

DELIBERATION N° 34-(28428) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide d'urgence – Contribution au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) au bénéfice des populations ukrainiennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 10 000 € euros au « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Ukraine » du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(28284) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « Arménie Echange et Promotion » pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion" la convention ci-annexée, pour l'année 2022 ;
- de verser une subvention de 17 899 € à l'association "Arménie Echange et Promotion" au titre de l'année 2022, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(28214) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention financière conclue entre la ville de Grenoble et l'association « L'Oreille en fête - Musée en Musique ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour l'année 2022, avec l'association "l'Oreille en fête - Musée en Musique" un avenant financier d'un montant de 2 100 € pour l'organisation du projet « Ballades européennes 2022 - France et Tchéquie » ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(28341) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre la ville de Grenoble et la représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2022 par Europe Direct Isère Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer avec la représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2022, relative à Europe Direct Isère/Savoie ;
- d'accepter une subvention de 38 000€ versée par la représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2022 ;
- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2022 ;
- de redistribuer une quote-part de cette subvention aux villes partenaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(28171) - MONTAGNE - Bivouac à la Bastille - Convention de mandat de ventes de nuitées avec le Comité de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne et plan de financement du projet.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mandat de ventes des nuitées et des demi-pensions avec le Comité de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne jointe en annexe ;
- d'approuver le plan de financement joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée et à demander à l'État et à la Région l'attribution de subventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(28289) - URBANISME AMENAGEMENT - Hôtel de ville de Grenoble - Demande d'engagement de la procédure de protection au titre des monuments historiques.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à la Direction régionale des affaires culturelles d'engager la procédure de protection au titre des monuments historiques de l'hôtel de ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(28223) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat pour l'organisation de projets pédagogiques du Conservatoire entre la ville de Grenoble et ACTIS, l'association le Nouvel orchestre de Lentilly, le Département de l'Isère / Musée de l'ancien Évêché, l'association Troisième bureau, l'association l'Oiseau à plumes – Avenant n°1 à la convention avec l'association Groupe Émile Dubois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre ACTIS et la ville de Grenoble pour l'inauguration de l'immeuble le Haut-bois le 13 mai 2022 (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association le Nouvel orchestre de Lentilly et la ville de Grenoble pour la participation des classes de saxophone au concert du 22 mai 2022 à l'espace culturel « la Passerelle » à Lentilly (annexe 2) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour la participation des élèves du Conservatoire à l'exposition Vivre le cubisme à Moly-Sabata (annexe 3) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Troisième bureau et la ville de Grenoble pour la participation des élèves du Conservatoire aux projets de l'association (annexe 4) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association l'Oiseau à plumes et la ville de Grenoble pour la participation des élèves du Conservatoire aux « journées de la flûte à bec » en mai 2022 (annexe 5) ;
- d'approuver les termes de l'avenant numéro 1 à la convention de partenariat avec l'association Groupe Emile Dubois pour la participation des élèves danseurs et danseuses et musiciens et musiciennes du Conservatoire à une déambulation dansée en centre-ville de Grenoble en juin 2022 (annexe 6) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions susvisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(28224) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Approbation des contrats de mise à disposition d'instruments ou de matériels aux élèves, aux enseignant·e·s ou aux structures extérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat type pour la mise à disposition d'instruments ou de matériels aux élèves et enseignant·e·s ;
- d'approuver le contrat type pour la mise à disposition d'instruments ou de matériels aux structures extérieures ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces contrats.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(28248) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Contrats et conventions cadres dans le cadre de l'organisation de l'action culturelle - Ajustement de la clause d'annulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des termes du contrat de prestation et du contrat de cession, joints en annexe ;
- d'approuver les autres contrats et la convention en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, ainsi que tout contrat et toute convention se rapportant à l'organisation et au déroulement de l'action culturelle de la bibliothèque municipale de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(28251) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de dépôt temporaire entre la ville de Grenoble et le Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes (CHUGA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt temporaire des documents, listés dans la présente délibération ainsi que dans la convention jointe en annexe, au sein de la bibliothèque d'étude et du patrimoine ;
- d'approuver les termes de la convention de dépôt temporaire à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(28252) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Conventions d'occupation du domaine public, Place Valentin Haüy – camions et vélos de restauration dans le cadre du festival le Printemps du livre 2022.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public, jointe en annexe n°1, relative à une activité de restauration pendant le temps fort du festival le Printemps du livre du 1er au 3 avril 2022, place Valentin HAÜY, avec la société CARMA, représentée par Madame BERTONCELLO Nathalie Régine, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 20,70 euros par mètre linéaire et par jour pour la période, soit 385,02 euros pour un stand prévisionnel de 6,20 mètres linéaires ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public, jointe en annexe n°2, relative à une activité de restauration pendant le temps fort du festival le Printemps du livre du 1 au 3 avril 2022, place Valentin HAÜY, avec la société Dog'n'Roll, représentée par Madame DANESCH Melina, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 10,40 euros par mètre linéaire et par jour pour la période, soit 93,60 euros pour un stand prévisionnel de 3 mètres linéaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions susvisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(28253) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la French tech in the Alps-Grenoble dans le cadre de l'organisation du festival le Printemps du livre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la French tech in the Alps-Grenoble jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. GENTIL).

DELIBERATION N° 46-(28216) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Renouvellement de la convention de partenariat avec Dauphiné médias pour la communication de l'exposition "En roue libre".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec la société Dauphiné Médias ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(28192) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Adhésions de la ville de Grenoble à l'AMCSTI et au BOUCLIER BLEU France pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les adhésions à l'AMCSTI pour un montant de 300 € et au BOUCLIER BLEU France pour un montant de 175 € ;
- de régler les adhésions correspondantes pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(28176) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions - Conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau en annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BACHER, Mme BRETON.

DELIBERATION N° 49-(28178) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes d'une nouvelle convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice de l'association Le Grand Collectif ;
- d'approuver les termes du renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations Plege et Spacejunk ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(28220) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendes France - Convention d'occupation du domaine public avec Grenoble Ecole Management, avec Astérios Spectacles, avec Gilbert Coullier Productions et avec l'association Spring'Alp.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le report du Spring'Alp festival organisé par l'association Spring'Alp le 07 mai 2022 ;
- d'autoriser le report du Gala GEM organisé par Grenoble École Management le 09 avril 2022 ;
- d'autoriser le report du concert d'Orelsan organisé par la société Astérios Spectacles le 16 avril 2022 ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports à l'attention de la société Gilbert Coullier Productions pour l'organisation du concert de Sexion d'Assaut le 17 juin 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(28427) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention du GIP d'ARC-Nucleart (Atelier de Recherche et de Conservation Nucléart).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du GIP ARC-Nucléart pour une période de cinq ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE.

DELIBERATION N° 52-(28199) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'occupation du domaine public au bénéfice de La Belle électrique et la Clé de sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre connaissance du projet artistique et culturel de la Société coopérative d'intérêt collectif Musique Actuelle Grenobloise (annexe 1) ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public de la Belle Électrique et d'une partie de la Clé de Sol au bénéfice de la Société coopérative d'intérêt collectif Musique Actuelle Grenobloise, pour une période allant du 1er août 2022 au 31 juillet 2032 ; (annexe 2).
- de dire que la redevance sera fixée à hauteur de 150 000 € annuel pour l'occupation de ces locaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 53-(27033) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre l'association Grenoble Volley Université Club et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur avec l'association Grenoble Volley Université Club ;
- d'approuver les termes de la nouvelle convention ci-annexée pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, à l'association Grenoble Volley Université Club ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(28110) - SPORT - Avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Grenoble Tennis et subvention à l'association Grenoble Karaté Club dans le cadre du fonds COVID-19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Tennis figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier correspondant annexé à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(28103) - ACTION SOCIALE - Programmation financière du Contrat de Ville 2022. Affectation des montants alloués par la Ville. Avenants financiers dans le cadre du Contrat de Ville 2022.

Intervention(s) : M. PINEL, Mme MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2022 et l'annexe 14 jointe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention relative à la perception de recettes liées à la programmation financière du Contrat de Ville 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme BRETTON, Mme PANTEL, M. BERON-PEREZ, Mme AGOBIAN, Mme MENNETRIER, M. WAZIZI, Mme BACHER, M. BACK, Mme DESLATTE, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 56-(28231) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite du local Collectif Résidentiel sis 50 place des Géants à l'association "Les Habitants des Géants" et mutualisation avec l'association "Le Comptoir du Hardware".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble, l'Association des Habitants des Géants et l'association Le Comptoir du Hardware,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(28230) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un bureau au sein du pôle associatif sis 123 Galerie de l'Arlequin à l'association "Next Planning".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un bureau au sein de ce pôle associatif sis 123 Galerie de l'Arlequin, entre la Ville de Grenoble et l'association Next Planning,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(28101) - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition de locaux en faveur de l'association l'Arche de Chantal et de l'association Les Envolées

Intervention(s) : M. PINEL, Mme DESLATTE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local sis 79 rue de Stalingrad entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'association l'Arche de Chantal, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local sis 14 rue Emile Zola entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'association Les Envolées, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votes séparés :

- sur la convention de mise à disposition de locaux en faveur de l'association l'Arche de Chantal :
Pour : 58

- sur la convention de mise à disposition de locaux en faveur de l'association Les Envolées :
Pour : 50 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59-(28338) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux entre l'association Entraide Pierre Valdo et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local sis 55 rue Léon JOUHAUX entre la Ville de Grenoble et l'association Entraide Pierre Valdo, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(28149) - ACTION SOCIALE - Avenant à la tarification financière dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour toutes et tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions d'annulation et de remboursement des usager-es définies dans l'annexe jointe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(28187) - ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion par la Ville de Grenoble au programme "Bourse Solidarités Vacances" (BSV) de l'ANCV et à l'association Vacances Ouvertes dans le cadre de l'accompagnement aux vacances des familles par les Maisons des Habitants pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Vacances Ouvertes »,
- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'ANCV pour l'adhésion au programme « Bourse Solidarité Vacances, »
- de verser le règlement de la cotisation de 200€ à l'association « Vacances Ouvertes» pour l'exercice 2022,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(28264) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat 2021 entre le Département de l'Isère et la Commune de Grenoble relative au lieu d'accueil enfants-parents "L'HIRONDELLE".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(28320) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, relative au dispositif Fonds National de Parentalité (REAAP) 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- de percevoir les sommes suivantes de la Caisse des Allocations Familiales :
Maison des habitant-es Capuche : Apaiser les relations parents-enfants et renforcer la confiance par la coopération pour 1 500 euros et FLE parentalité pour un montant de 600 euros
Maison des habitant-es Bois d'Artas : atelier parentalité et scolarité pour un montant de 900 euros
Maison des habitant-es Chorier Berriat : du CM2 à la sixième : une étape pour un montant de 600 euros et Soutien à la fonction parentale en période de Covid pour un montant de 414 euros
Maison des habitants Prémol : Ateliers parents-enfants : psychologie positive pour un montant de 2000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(28160) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales relative aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère ;
- de percevoir de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère la somme prévisionnelle totale de 11 198,74 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(28207) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association Locale des Femmes Algériennes (ALFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de 68,44 m² situé 11 rue Albert THOMAS, à titre gratuit, avec une prise en charge des fluides à titre exceptionnel pour une durée de 1 an,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(28201) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Pays'âges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'association Pays'âges pour l'année 2022,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Pays'âges et la Ville de Grenoble, pour une durée de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(28260) - PREVENTION SECURITE - Conventions de formation initiale et continue des agents de la brigade canine de la police municipale

Intervention(s) : M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre le centre Raphaël MERCOYROL et la Ville,
- d'approuver les termes de la convention passée entre l'organisme Formatexbconseils et la Ville,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les dites conventions relatives à la formation initiale et continue des policiers municipaux de la brigade canine de la Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(28262) - PREVENTION SECURITE - Convention de transmission d'information entre les bailleurs sociaux de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et les communes partenaires dans le cadre du dispositif "Tranquillité Résidentielle"

Intervention(s) : M. PINEL, M. BEN-REDJEB, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN, Mme MARTIN).

DELIBERATION N° 69-(28275) - FINANCES - Dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux d'aménagement de l'hôtel Lesdiguières dans le cadre de Capitale Verte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter les services de l'État afin d'obtenir des financements dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(27805) - FINANCES - Convention financière entre la Ville de Grenoble et le Groupement d'intérêt public "Agence Grenoble Capitale Verte européenne 2022".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière entre le GIP Agence Grenoble Capitale Verte 2022 et la Ville de Grenoble afin de prévoir le remboursement des dépenses par le GIP à la Ville pour un montant de 62 859,79 euros concernant les dépenses de personnel et de 39 906,06 euros concernant les autres dépenses effectuées par la Ville de Grenoble pour le compte du GIP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BACK, Mme TAVEL, M. HABFAST.

DELIBERATION N° 71-(28273) - FINANCES - Garanties d'emprunts: nouvelle garantie ZAC Presqu'île SEM Innova et réitération garantie SAIEM Grenoble Habitat

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 80% du montant du prêt, soit 3 200 000 €, pour le prêt contracté par la SEM INNOVIA auprès des banques Banque Postale et Arkea pour le financement des opérations de la ZAC Presqu'île selon les conditions définies dans la présente délibération. Le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet des contrats
- qu'au cas où la SEM INNOVIA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande des organismes prêteurs, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que les prêteurs discutent au préalable avec l'organisme défaillant
- que la ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par la SEM INNOVIA, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant de l'annuité correspondante, à hauteur de la quotité garantie.
- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder la réitération de sa garantie d'emprunt pour pour la SAIEM Grenoble Habitat à hauteur de 100 % du montant total du prêt réaménagé auprès de la Banque des Territoires soit 2 246 836,99€ de garantie appelée selon les conditions définies dans la présente délibération; le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;
- de dire que la réitération de garantie de la Ville de Grenoble est accordée jusqu'au complet remboursement de la somme contractuellement due par la SAIEM Grenoble Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de l'organisme prêteur, la Ville de Grenoble s'engage à se substituer à la SAIEM Grenoble Habitat pour le paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de dire que la Ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt réaménagé auprès de l'organisme prêteur, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant de l'annuité correspondante, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 37

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme SCHUMAN, M. CLOUAIRE, M. JUVEN, M. BERTRAND, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme TAVEL, Mme PETERS, M. BACK, M. BERON-PEREZ, Mme KRIEF, Mme OLROS, M. BOUZEGHOUB.

DELIBERATION N° 72-(27913) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

Commission Résiliences

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ENSAG)	25 000,00
TOTAL ARTICLE	25 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION (AEP)	17 899,00
COLLEGE LES SAULES	5 150,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	2 597,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	2 100,00
RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE (RES)	15 000,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG	6 000,00
GRENOBLE KARATE CLUB	1 000,00
GRENOBLE TENNIS	22 000,00
A BIENTOT J'ESPERE	2 500,00
ACADEMIE DELPHINALE	1 000,00
ALPES CONCERTS	2 000,00
ASS RESSOURCE POUR LA CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE (ARCAN)	4 000,00
ASSOCIATION FUSEES	2 000,00
ASSOCIATION MALKA	5 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	15 000,00
CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
COLLECTIF COIN	3 000,00
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS	1 000,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	4 000,00
COMPAGNIE KAY	1 500,00
COMPAGNIE THEATRALE MUH - AVIS AUX INTERESSES	1 500,00
COMPAGNIE 3 PIECES CUISINE	2 000,00
ENCORPS A VENIR	2 000,00
EPIDERME	8 000,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
FA SOL LATINO	4 000,00

FESTIVAL DANSE BEAUREGARD	1 500,00
GROUPE EMILE DUBOIS	3 000,00
INTERMEZZO	3 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	4 000,00
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS	8 000,00
LA GUETTEUSE	1 500,00
LA MARMITE	8 000,00
LE BATEAU DE PAPIER	1 500,00
LE CINE CLUB DE GRENOBLE	3 000,00
LE CONTRE POING	2 000,00
LE GRILLE-PAIN	1 500,00
LES ZINZINS	1 500,00
L'OREILLE EN FRICHE	3 000,00
MJC PREMOL	65 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	3 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	1 500,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	1 500,00
OTBOX	1 500,00
RESONANCE	8 000,00
RU'ELLES	1 500,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	400,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
SPACEJUNK GRENOBLE	42 300,00
STRATES	2 000,00
AFRIC IMPACT	1 704,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON	1 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	1 846,00
ENFANTINE	20 000,00
INFO JEUNES 38	20 700,00
LA CORDEE	1 200,00
LA MAISON DES FAMILLES	5 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	5 000,00
ME PREMOL	336,00
MJC ALLOBROGES	2 376,00
MJC ANATOLE FRANCE	1 200,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM)	10 000,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	1 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	38 000,00
ASS DE PARRAINAGE REPUBLICAIN DES DEMANDEURS D'ASILE ET DE PROTECTION (APARDAP)	6 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA)	4 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP)	2 900,00
LA CIMADE	3 000,00

Commission Résiliences

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 000,00
FEDERATION ADDICTION	1 000,00
PLACENT'ALPES	1 000,00
SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL	10 000,00

Commission Solidarités

ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	22 500,00
A BIENTOT J'ESPERE	3 500,00

AFRIC IMPACT	7 000,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO	1 500,00
ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE ENSEMBLE	1 500,00
ASSOCIATION ALL CONCEPT	1 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	3 500,00
ATYPIK ET COMPAGNIE	2 500,00
AU LOCAL 3BIS	2 000,00
AZIMUTS	2 500,00
BRIN D'GRELINETTE	2 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	1 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	7 000,00
COLLEGE VERCORS	1 000,00
COMET	3 500,00
COMMUNIC'ACTION	2 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	5 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	4 000,00
DOJO GRENOBLOIS	1 500,00
EMMAUS CONNECT	2 000,00
EPISOL	6 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	2 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFA (FC2A)	1 000,00
HISTOIRES DE...	3 500,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	1 500,00
LA COQUE D'UNE ETOILE	2 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	1 000,00
LA MARMITE	2 000,00
LA PIROGUE	3 500,00
LA SOUPAPE	1 500,00
LE COLLECTIF VOISIN	2 500,00
LE GRAND COLLECTIF	1 500,00
LE PLATEAU	2 500,00
LE ROCHER-OASIS DES CITES	1 000,00
MADAME RUETABAGA	2 000,00
ME BACHELARD	4 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	2 500,00
MJC ALLOBROGES	3 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	4 000,00
MJC PREMOL	2 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	1 500,00
PAYS'AGES, LA MAISON DES SAGES	16 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	2 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	3 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	18 500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	1 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 000,00

TOTAL ARTICLE 630 308,00

TOTAL BUDGET 655 308,00

NB : les subventions en gras, d'un montant total de 16.000,00 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.

Votes séparés :

- sur la subvention à l'association fusées :

Pour : 50 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

- sur la subvention à l'association fa sol latino :

Pour : 50 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

- sur la subvention à l'association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection (APARDAP) :

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme GARNIER).

- sur la subvention pour le plateau :

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

- sur le reste de la délibération :

Pour : 58

Délibération : Adoptée

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. CARROZ, Mme MENNETRIER, Mme LHEUREUX, Mme BRETON, Mme PANTEL, Mme FOUGERES, M. KADA, M. BERON-PEREZ, Mme AGOBIAN, Mme GARNIER, Mme BACHER, M. WAZIZI.

DELIBERATION N° 73-(28395) - DOMAINE PUBLIC - Convention entre AREA, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble concernant la signalisation autoroutière d'animation culturelle et touristique sur le territoire métropolitain.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la mise en place d'une signalisation d'animation culturelle et touristique aux entrées autoroutières (A41S, A48, A51) de la métropole grenobloise et décide de verser à ce titre à AREA une participation financière à hauteur de 20 160 € TTC,

-d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 74-(28249) - DOMAINE PUBLIC - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère pour le Printemps du Livre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de partenariat, joint en annexe, à intervenir entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(28169) - PERSONNEL MUNICIPAL - Maintien du paritarisme et composition du Comité Social Territorial (CST).

Intervention(s) : M. GENTIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer à 15 le nombre de représentants du personnel titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le comité social territorial ;**
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le comité social territorial ;**
- de recueillir à chaque séance et pour chaque point de vote pour le comité social territorial, outre l'avis des représentants du personnel, l'avis des représentants de la collectivité.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 76-(28234) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à pour un montant de 333,52 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(28168) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création, transformations et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les création et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique du 15 mars 2022.
- l'ouverture de 4 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :
 - . des ingénieurs (2 postes)
 - . des attachés (2 postes)

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 78-(28349) - PERSONNEL MUNICIPAL - Ajustement du périmètre des astreintes.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier et compléter le dispositif d'astreintes prévu par les délibérations du 05/02/2018, du 13/02/2019, du 12/07/2021 et du 08/11/2021 tel que proposé ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(28348) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) pour l'acquisition de licences logicielles de seconde main

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) visant à mettre à disposition auprès de la Ville de Grenoble, l'accord cadre pour l'acquisition de licences logicielles de seconde main en tant que bénéficiaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe à la présente délibération, ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(28242) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et Monsieur Francis DIMANCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la ville de Grenoble et Monsieur Francis DIMANCHE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(28063) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec la société SAS FEDD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société SAS FEDD par lequel la Ville de Grenoble s'engage à verser à la SAS FEDD une indemnité d'un montant de 4200€ ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(28277) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Suivi de coordination des projets de coopération entre Grenoble et Sevan sa ville partenaire en Arménie

- du 25 avril au 1^{er} mai à Sevan – E. CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(28034) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. BOUZEGHOUB, Mme AGOBIAN, M. PINEL, M. BACK, Mme BENSE.

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver la modification de l'article 4 précisant que les délibérations et leurs annexes soient envoyées au moins 5 jours ouvrés avant la tenue de la commission afin que projets de délibérations et leurs annexes (ainsi que les notes explicatives de synthèse) soient envoyées au moins 5 jours ouvrés avant la tenue de la commission afin que les conseillers municipaux puissent disposer d'un délai raisonnable pour les étudier. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président, en concertation avec la présidente ou le président de commission, sans pouvoir être inférieur à un jour franc ;
- d'adopter le règlement intérieur tel que modifié et joint en annexe.

Délibération : Repoussée

Pour : 13

Contre : 45 Grenoble en commun

DELIBERATION N° 84-(28403) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es

Intervention(s) : M. PINEL, Mme CHALAS, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 85-(28478) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la composition des commissions municipales permanentes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier la composition des commissions comme suit :

- **Commission « Résiliences »**

•	• Sandra KRIEF
• Maxence ALLOTO	• Elisa MARTIN
• Katia BACHER	• Laure MASSON
• Antoine BACK	• Yann MONGABURU
• Margot BELAIR	• Gilles NAMUR
• Kheira CAPDEPON	• Chloé PANTEL
• Thierry CHASTAGNER	• Jérôme SOLDEVILLE
• Alan CONFESSON	• Nathalie BERANGER
• Salima DJIDEL	• Chérif BOUTAFA
• Vincent FRISTOT	• Dominique SPINI
• Christine GARNIER	• Emilie CHALAS
• Claus HABFAST	• Hassen BOUZEGHOUB
• Pierre-André JUVEN	• Olivier SIX

- **Commission « Emancipations »**

• Anouche AGOBIAN	•
• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Laura PFISTER
• Annabelle BRETTON	• Jérôme SOLDEVILLE
• Emmanuel CARROZ	• Maud TAVEL
• Pascal CLOUAIRE	• Maude WADELEC
• Antoine FLECHET	• Djamel WAZIZI
• Sylvie FOUGERES	• Amel ZENATI
• Christine GARNIER	• Brigitte BOER
• Claus HABFAST	• Dominique SPINI
• Nicolas KADA	• Chérif BOUTAFA
• Lucille LHEUREUX	• Delphine BENSE
• Céline MENNETRIER	• Cécile CENATIEMPO
• Pierre MERIAUX	• Hasni BEN-REDJEB

- **Commission « Solidarités »**

• Antoine BACK	• Gilles NAMUR
• Luis BELTRAN LOPEZ	• Chloé PANTEL
• Nicolas BERON PEREZ	• Laura PFISTER
• Emmanuel CARROZ	• Lionel PICOLLET
• Kheira CAPDEPON	• Maud TAVEL
• Alan CONFESSON	• Maude WADELEC
• Céline DESLATTES	• Amel ZENATI
• Sylvie FOUGERES	• Nicolas PINEL
• Pierre-André JUVEN	• Brigitte BOER
• Nicolas KADA	• Nathalie BERANGER
• Elisa MARTIN	• Delphine BENSE
• Isabelle PETERS	• Hassen BOUZEGHOUB
•	• Hasni BEN-REDJEB

- **Commission « Ressources »**

• Anouche AGOBIAN	• Pierre MERIAUX
• Maxence ALLOTO	• Anne-Sophie OLmos
• Nicolas BERON PEREZ	• Isabelle PETERS
• Olivier BERTRAND	• Lionel PICOLLET
• Kheira CAPDEPON	• Hakim SABRI
• Thierry CHASTAGNER	• Barbara SCHUMAN
• Pascal CLOUAIRE	• Amel ZENATI
• Alan CONFESSON	• Alain CARIGNON
• Khadija EZZAROUALI	• Nicolas PINEL
• Vincent FRISTOT	• Chérif BOUTAFA
• Christine GARNIER	• Emilie CHALAS
• Sandra KRIEF	• Romain GENTIL
•	• Hasni BEN-REDJEB

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(28381) - DESIGNATIONS - Modification de la composition des administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner, le suivant de liste, M. Luis BELTRAN-LOPEZ au sein du conseil d'administration du CCAS.

- de dire que sont ainsi administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS :

- M. Nicolas KADA**
- Mme Elisa MARTIN**
- Mme Kheira CAPDEPON**
- Mme Céline DESLATTES**
- Mme Sylvie FOUGERES**
- M. Luis BELTRAN-LOPEZ**
- M. Nicolas PINEL**
- Mme Emilie CHALAS**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(28382) - DESIGNATIONS - Modification de la composition des membres de la commission de concession de service public à caractère permanent (CSP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme Isabelle PETERS, suivante de liste, au sein de la commission de concession de service public, à caractère permanent, en tant que membre suppléant.

- de dire que sont ainsi membres de la commission de concession de service public, à caractère permanent :

Titulaires :

- M. Hakim SABRI**
- Mme Lucille LHEUREUX**
- M. Lionel PICOLLET**
- Mme Amel ZENATI**
- Mme Anne CHATELAIN-ROCHE**

Suppléants :

- M. Emmanuel CARROZ**
- Mme Christine GARNIER**
- M. Antoine BACK**
- Mme Isabelle PETERS**
- M. Cherif BOUTAFA**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(28106) - DESIGNATIONS - Désignations de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Bourse du travail ; CNAC ; Collège les Saules ; Comité d'avis et de suivi pour l'examen des demandes de subvention en matière culturelle ; Comité d'attribution des projets d'associations sportives ; Conseil Départemental d'accès aux droits ; COS Comité social du personnel de la ville de Grenoble ; La Fontaine- Élémentaire ; La Fontaine - Maternelle.

Intervention(s) : M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

BOURSE DU TRAVAIL

De désigner Mme Chloé PANTEL en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil de gestion de la Bourse de travail.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Conseil de gestion

Titulaires :

M. Emmanuel CARROZ

Mme Chloé PANTEL

CNAC - CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN

De désigner M. Olivier BERTRAND en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre National d'Art Contemporain.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Assemblée générale

Titulaire :

Mme Lucille LHEUREUX

Suppléant :

M. Olivier BERTRAND

Conseil d'administration

Titulaire :

Mme Lucille LHEUREUX

Suppléant

M. Olivier BERTRAND

COLLÈGE LES SAULES

De désigner Mme Sylvie FOUGERES en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du collège les Saules.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

Titulaire :

Mme Chloé PANTEL

Suppléante :
Mme Sylvie FOUGERES

COMITE D AVIS ET DE SUIVI POUR L'EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION EN MATIÈRE CULTURELLE

- De désigner M. BERON-PEREZ en qualité de membre suppléant au sein de ce comité d'avis et de suivi pour l'examen des demandes de subvention en matière culturelle.

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Titulaires :

- M. Claus HABFAST	- Mme Sylvie FOUGERES
- Mme Annabelle BRETTON	- Mme Brigitte BOER
- M. Jérôme SOLDEVILLE	- Mme Cécile CENATIEMPO

Suppléant-es :

- M. Luis BELTRAN-LOPEZ	- M. Nicolas BERON-PEREZ
- M. Olivier BERTRAND	- Mme Dominique SPINI ALIM
- Mme Barbara SCHUMAN	- M. Hassen BOUZEGHOUB

COMITE D'ATTRIBUTION DES PROJETS D'ASSOCIATIONS SPORTIVES GRENOBLOISE

- De désigner M. Thierry CHASTAGNER en qualité de membre titulaire au sein de ce comité d'attribution des projets d'associations sportives grenobloises.

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Comité d'attribution

5 titulaires

- Mme Annabelle BRETTON	- M Thierry CHASTAGNER
- M. Claus HABFAST	- Mme Nathalie BERANGER
- M. Maxence ALLOTO	

3 suppléant-es

- Mme Sandra KRIEF	- Mme Brigitte BOER
- M. Luis BELTRAN-LOPEZ	

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D ACCÈS AUX DROITS

De désigner Mme Céline DESLATTES en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil départemental d'accès aux droits.

COS - COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GRENOBLE

De désigner M. Thierry CHASTAGNER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du comité social du personnel de la ville de Grenoble.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Assemblée générale

5 – titulaires

- Monsieur Pierre MERIAUX
- Monsieur Thierry CHASTAGNER
- Monsieur Vincent FRISTOT
- Madame Salima DJIDEL
- Monsieur Antoine FLECHET

Conseil d'administration

5 - titulaires

- Monsieur Pierre MERIAUX
- Monsieur Thierry CHASTAGNER
- Monsieur Vincent FRISTOT
- Madame Salima DJIDEL
- Monsieur Antoine FLECHET

LA FONTAINE - ÉLÉMENTAIRE

De désigner Mme Khadija EZZAROUALI en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école la Fontaine élémentaire.

LA FONTAINE - MATERNELLE

De désigner Mme Khadija EZZAROUALI en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école la Fontaine maternelle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H47

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ					Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat°du marché	Intégration rendu acte
Relogement du Pôle enfance Les Trembles ex collège les Saules Marché subséquent 20CTZ 292 à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	292	GBA	38120	SAINT EGREVE	30 840,00	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	17/12/21	28/03/22
Marché subséquent 20CTZ293 à l'accord-cadre 18CTS254 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS Restaurant scolaire GS Grand Chatelet – Dépose de plinthes amiantés	2	Désamiantage	20	C	T	Z	293	SAS FEDD	69330	MEYZIEU	10 860,82	X	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	14/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	3	Fromages entiers issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	178	MANGEZ BIO ISERE	38000	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	4	Viandes et charcuteries issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	179	MANGEZ BIO ISERE	38000	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	5	Fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	180	POMONA TERRE AZUR RHONE DAUPHINE	69780	MIONS	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	10/02/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	6	Fruits et Légumes frais, gamme classique et labellisée (hors Bio)	21	A	F	B	181	POMONA TERRE AZUR RHONE DAUPHINE	69780	MIONS	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	10/02/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	8	Boissons non alcoolisées	21	A	F	B	183	EPISAVEURS	38070	SAINT QUENTIN FALLAVIER	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	9	Boissons alcoolisées	21	A	F	B	184	LE COMPTOIR DES VINS ET ALPES JUS	38320	POISAT	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	10	Jus de fruits issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	185	MANGEZ BIO ISERE	38000	GRE NOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	12	Boissons chaudes avec mise à disposition de machines à café	21	A	F	B	187	CAFE FRAICA	38120	LE FONTANIL CORNILLON	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	20/01/22	28/03/22
Enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	1	Enregistrements musicaux sur CD	21	A	F	B	189	GAM	74960	CRAN GEVRIER	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	procédure formalisée	28/01/22	28/03/22
Enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	2	Livres audio	21	A	F	B	190	BOOK IN DIFFUSION	14790	VERSON	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	procédure formalisée	28/01/22	28/03/22
Enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	3	DVD et Blu-ray avec droits négociés, films fictions et documentaires	21	A	F	B	191	ADAV ASSOC	75020	PARIS	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	procédure formalisée	31/01/22	28/03/22
Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités support des travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	1	Interventions sur les secteurs 1, 2 et 5	21	A	S	B	201	ASSOCIATION SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	19/01/22	28/03/22
Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités support des travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	2	Interventions sur les secteurs 3, 4 et 6	21	A	S	B	202	REGIE DE QUARTIER VN VO	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	19/01/22	28/03/22
Prestations de relevés de type architectural et de mise en plans de bâtiments pour la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	X	X	21	C	S	B	214	PIXEL PLANS INFORMATIQUES	38430	MOIRANS	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois	3	p.adaptée_sup.90	01/02/22	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	1	Démolition - Maçonnerie - Installation de chantier	21	A	T	M	229	TDMII	38800	LE PONT DE CLAIX	18 975,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	17/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	3	Cloisons - Doublages - Faux plafonds	21	A	T	M	231	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	59 819,45	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	17/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	4	Menuiseries extérieures et intérieures bois	21	A	T	M	232	GRAND MENUISIER	38110	DOLOMIEU	80 000,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	27/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	5	Menuiseries aluminium - Métallerie	21	A	T	M	233	SEREL	38113	VEUREY VOROISE	32 344,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	20/01/22	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	6	Carrelage - Faïence	21	A	T	M	234	COMPTOIR DES REVETEMENTS	69100	VILLEURBANNE	31 400,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	21/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	7	Peinture	21	A	T	M	235	CK PEINTURE	38400	SAINT MARTIN D'HERES	71 281,20	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	21/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	8	Electricité - Courants fort et faible	21	A	T	M	236	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES	38130	ECHIROLLES	96 770,95	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	21/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	9	Chauffage Ventilation Sanitaire	21	A	T	M	237	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	79 000,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	22/12/21	28/03/22
LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	10	Nettoyage de fin de chantier	21	A	T	M	238	REGIE DE QUARTIER VN VO	38100	GRENOBLE	11 023,33	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
Location- entretien des vêtements de travail des services Alimentation -Restauration et Protocole -Mémoire	1	Location- entretien des vêtements de travail du service Alimentation -Restauration	21	A	S	B	241	MAJ ELIS ALPES	38033	GRENOBLE	X	108 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois		p.adaptée_sup.90	31/01/22	28/03/22
Location- entretien des vêtements de travail des services Alimentation -Restauration et Protocole -Mémoire	2	Location- entretien des vêtements de travail du service Protocole -Mémoire	21	A	S	B	242	MAJ ELIS ALPES	38033	GRENOBLE	X	12 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois		p.adaptée_sup.90	31/01/22	28/03/22
Aménagement de l'aire de jeux du parc Ouagadougou	0	travaux de réfection aire de jeux	21	B	T	M	252	LAPPSET FRANCE	33000	BORDEAUX	47 762,80	X	Prix global et forfaitaire	12 mois	0	p.adaptée_inf.90	06/12/21	28/03/22
Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les écoles	1	Ecole maternelle Jardin de Ville	21	B	T	M	253	LUDOPARC	92230	GENNEVILLIERS	23 351,06	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	08/09/21	28/03/22

Travaux d'aménagement d'aires de jeux dans les écoles	2	Ecole maternelle Gérard Philippe	21	B	T	M	254	LUDOPARC	92230	GENEVILLIERS	18 145,12	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	08/09/21	28/03/22
Achat d'équipements de protection individuelle (nez, yeux, oreilles et diverses petites protections)	X	X	21	A	F	B	256	PROLIANS DESCOURS CABAUD RAA	69200	VENISSIEUX	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	10/02/22	28/03/22
Maintenance des plafonds filtrants de type Halton pour la cuisine centrale de la ville de Grenoble	X	X	21	B	S	B	260	DIFFUS' AIR SERVICE	62400	BETHUNE	X	15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois	0	p.adaptée_sup.90	20/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	1	Démolition- Maçonnerie	21	A	T	M	266	AGENCE RAINER CONSTRUCTION	38500	VOIRON	78 964,72	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	13/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	2	Mur Ossature bois/charpente/bardage	21	A	T	M	267	B3D	38660	LA TERRASSE	38 271,20	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	01/02/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	3	Etanchéité	21	A	T	M	268	RTE DAUPHINE	38130	ECHIROLLES	7 189,50	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	10/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	5	Menuiseries intérieures bois/Aménagement	21	A	T	M	270	MAG	38190	FROGES	25 363,20	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	18/02/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	6	Cloisons/doublages/Faux plafond	21	A	T	M	271	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	33 106,52	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	24/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	7	Carrelage	21	A	T	M	272	CONCEPTION REALISATION CARRELAGES	73100	GRESY SUR AIX	24 813,00	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	8	Peinture	21	A	T	M	273	EURO CONFORT MAINTENANCE	38400	SAINT MARTIN D'HERES	3 105,60	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	13/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	9	Électricité	21	A	T	M	274	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	49 931,04	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	10	CVS	21	A	T	M	275	RUBINO PERE ET FILS	38100	GRENOBLE	64 773,00	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office	11	Chambre froide	21	A	T	M	276	CUISINE EQUIPEMENT SERVICE	38320	EYBENS	17 900,00	X	Prix global et forfaitaire	7 mois	0	p.adaptée_sup.90	07/01/22	28/03/22
Fourniture et pose de blocs columbarium pour le cimetière Grand Sablon de la Ville de Grenoble	X	X	21	B	F	B	277	ECA COLUMBARIUMS	38470	L ALBENC	X	44 950,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	1	p.adaptée_inf.90	20/01/22	28/03/22
Travaux de reprises d'étanchéité sur la passerelle Jean Moulin / Malakoff	X	Travaux de reprises d'étanchéité sur la passerelle Jean Moulin / Malakoff	21	B	T	M	291	STS ALPES	38400	SAINT MARTIN D'HERES	X	30 425,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	09/11/21	28/03/22
Prestations de conseil stratégique en communication et création, conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias pour la ville de Grenoble dans le cadre de l'événement Capitale Verte Européenne 2022	3	Conception et réalisation audiovisuelle	21	A	S	B	294	RUSHMIX	69009	LYON	X	200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24 mois	0	procédure formalisée	01/02/22	28/03/22
Prestations d'impression et de distribution de différents supports de communication pour la Ville de Grenoble dans le cadre de l'événement Capitale Verte Européenne 2022 – RELANCE	X	Distribution et routage des imprimés	21	A	S	B	309	LES DIFFUSEURS REUNIS	38000	GRENOBLE	X	200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48 mois		p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	12/01/22	28/03/22
Travaux de micro-opérations « Végétalise ta ville »	X	X	21	B	T	M	327	TOUTENVERT	38160	CHATTE	88 874,33	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	27/01/22	28/03/22
Travaux de métallerie / serrurerie sur ouvrage d'art	X	X	21	B	T	M	328	MANANG	38570	LE CHEYLAS	41 753,90	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	06/12/21	28/03/22
Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins" - relance du lot 02 suite à infructueux	2	Plateforme à ossature bois	21	A	T	M	329	CABESTAN	38100	GRENOBLE	65 589,36	X	Prix global et forfaitaire	5 mois	0	p.adaptée_sup.90	14/02/22	28/03/22
Travaux de démolition de la passerelle la Bruyère à Grenoble	X	X	21	B	T	M	332	CONVERSO TP	38450	VIF	39 771,53	X	Prix global et forfaitaire	8 mois		p.adaptée_inf.90	01/02/22	28/03/22
MDH Centre Ville -Création d'un sas avec menuiseries extérieures, intérieures et portes automatiques	X	X	21	B	T	M	342	ADBM	38350	LA MURE	X	19 291,50	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	04/01/22	28/03/22
LES TREMBLES - Mission de CSPS pour les travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance des Trembles	X	X	21	B	T	M	345	APAVE	38130	ECHIROLLES	17 090,00	X	Prix global et forfaitaire	34 mois	0	p.adaptée_inf.90	17/12/21	28/03/22
Maintenance des progiciels SIECLE et COMEDEC et prestations complémentaires	X	X	22	B	I	B	011	LOGITUD	68200	MULHOUSE	7 597,94	12500	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	17/02/22	28/03/22
Restructuration globale du Centre Sportif La Rampe - Mission d'étude de faisabilité	X	X	22	B	S	M	015	Groupement CCG/CET/SORAETEC	38100	GRENOBLE	16 100,00	X	Prix global et forfaitaire	10 semaines	0	p.adaptée_inf.90	05/01/22	28/03/22

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	N° MARCHE					Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière inférieure 5% marché initial	5 000,00	Modification du BPU	19	A	F	B	243	BROC FRANCE FRAIS RHONE ALPES	Fourniture De Denrées Alimentaires	4	Fourniture de produits laitiers et ovo-produits autres que surgelés	Appel d'offres	220 000,00	03/02/22
sans incidence financière	X	Avenant de transfert	20	A	P	M	272	PETER WENDLING ARCHITECTE	Hôtel de Ville – Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	X	X	p.adaptée_sup.90	133 500,00	30/11/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	10 366,12	Modification CCTP et DPGF	19	A	T	M	12	CBMA	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	6	Menuiseries intérieures – mobilier	p.adaptée_sup.90	330 869,52	25/11/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	7 564,84	Modification CCTP et DPGF	21	A	T	M	68	AXIMA CONCEPT	Piscine Clos d'Or – Rénovation du système de ventilation	X	X	p.adaptée_sup.90	330 000,00	13/12/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 556,78	Modification CCTP et DPGF	21	B	T	M	304	CLIMATIC ENTREPRISE	Ecole la Rampe et Centre de Santé Arlequin	X	X	p.adaptée_inf.90	49 756,31	28/01/22
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 870,00	Modification CCTP et DPGF	21	B	T	M	249	TERIDEAL TARVEL	CRR – Travaux de rénovation de l'étanchéité de la salle Stekel	X	X	p.adaptée_inf.90	15 486,48	15/12/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 919,00	Modification CCTP et DPGF	20	B	P	M	179	ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT	Construction d'un équipement pour la jeunesse d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités – Mission d'études hydrogéologiques	X	X	p.adaptée_inf.90	10 400,00	17/02/22

Annexe à la délibération n° 1 - 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE :

2022-0050	Arrêté (10/01/2022)	Me LANDOT 11, boulevard Brune 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. et Mme VARGAS, tendant à l'annulation de l'arrêté du 25/10/2021 portant application particulière à la rue Lesage dans le cadre du projet de piétonisation « Place aux enfants ».	
2022-0051	Arrêté (10/01/2022)	Me LANDOT 11, boulevard Brune 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SARL Serrurerie de M. FIAT tendant à l'annulation de l'arrêté du 25/10/2021 portant application particulière à la rue Cuvier dans le cadre du projet de piétonisation « Place aux enfants ».	
2022-0052	Arrêté (10/01/2022)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la SAS TDF, tendant à l'annulation de l'arrêté du 08/07/2021 pris par la commune de Grenoble portant opposition à la déclaration préalable de travaux pour l'installation de 3 nouvelles antennes et le déplacement d'une antenne existante permettant d'accueillir les équipements 5G sur le toit d'un immeuble sis 30 rue des colibris.	

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0056	Arrêté (17/01/2022)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Mme TARALLO devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision du 21/09/2021 de mise en disponibilité d'office à l'expiration de ses droits à congé maladie ordinaire, à compter du 25/11/2021.	
2022-0059	Arrêté (13/01/2022)	Me Florian BORG 1 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris	Vu le renvoi du Maire de Grenoble et d'agents communaux devant le Tribunal correctionnel de Valence, dans le cadre du dossier de la fête des tuiles 2015 et 2016 et vu l'audience prévue à cet effet devant le Tribunal correctionnel de Valence le 1er mars 2022, La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre de cette affaire.	
2022-0067	Arrêté (19/01/2022)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. MATTEUCCI devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision implicite de rejet du recours préalable indemnitaire formulé le 31/12/2021, par lequel M. MATTEUCCI a sollicité l'indemnisation des séquelles résultant de son accident de service survenu le 27/05/2016.	
2022-0068	Arrêté (18/01/2022)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société TDF et portant demande d'annulation de l'arrêté du 12/08/2021 par lequel le Maire de la commune de Grenoble s'est opposé à la déclaration préalable de cette société en vue de la modification d'une station de téléphonie mobile sur le toit d'un immeuble sis 7 rue Léo Lagrange à Grenoble.	

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0069	Arrêté (18/01/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société PGA tendant à l'annulation de l'arrêté du 05/10/2021 par lequel la commune de Grenoble a refusé un permis de construire pour la construction d'un immeuble collectif à usage d'habitation de 36 logements dont 13 logements sociaux sur un tènement sis 24 rue Thiers à Grenoble.	
2022-0137	Arrêté (2/02/2022)	cabinet LEXCAP Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower (OTF), et portant demande d'annulation de l'arrêté du 13/10/2021 par lequel le Maire de la commune de Grenoble s'est opposé à la déclaration préalable pour l'installation de trois antennes de téléphonie mobile sur le toit d'un bâtiment sis 1, rue Montorge.	
2022-0177	Arrêté (10/02/2022)	Me Agathe DELESCLUSE 282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel, dans le cadre de la requête en appel déposée par Grenoble-Alpes Métropole devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, dans laquelle l'EPCI demande l'annulation du jugement du 29 novembre 2021 du Tribunal Administratif de Grenoble qui a annulé en partie la délibération de la Métropole, et enjoint l'EPCI à rembourser à la commune les sommes de 188 241 € et 179 663 € au titre des charges de fonctionnement et d'investissement, et ce dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.	

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :

2022-0061	Arrêté (2/02/2022)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Vidéomuseum, dont l'objet est d'organiser et de coordonner la mise en commun des moyens ainsi que l'échange d'informations et de services autour des collections publiques d'art.	
2022-0062	Arrêté (2/02/2022)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite ICOM France, dont l'objet est de représenter et promouvoir les musées et accompagner chacun dans ses missions professionnelles .	

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON /LEGS :

2022-0191	Arrêté (11/02/2022)		La plaque commémorative des combats de la cluse de Voreppe est cédée gratuitement à la ville de Voreppe.	
2022-0192	Arrêté (14/02/2022)		Le don de M. Paul Angelier d'un appartement de quatre pièces principales au cinquième étage et une cave en sous-sol portant le n°26 le tout formant le lot 34 de la co-propriété (2021/007814), sis 115 cours Jean Jaurès, cadastré DK 6, est accepté.	

V- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

2022-0078	Arrêté (30/12/2021)	M. MANFRINO Albert	Cimetière Saint Roch – Titre n°602 – Nouvelle concession du 30/12/2021 au 29/12/2036.	Redevance : 312 €
-----------	------------------------	--------------------	---	-------------------

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0079	Arrêté (31/12/2021)	Mme VIOLO Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Titre n°603 – Renouvellement de concession du 29/09/2021 au 28/09/2051.	Redevance : 684 €
2022-0080	Arrêté (6/01/2022)	Mme JEANTET Isabelle	Cimetière Saint Roch – Titre n°1 - Nouvelle concession du 6/01/2022 au 5/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0081	Arrêté (6/01/2022)	Mme DE PALO Rolande	Cimetière Saint Roch – Titre n°2 - Nouvelle concession du 6/01/2022 au 5/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0082	Arrêté (5/01/2022)	Mme DI GIONE Maria	Cimetière Saint Roch – Titre n°3 - Nouvelle concession du 5/01/2022 au 4/01/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0083	Arrêté (10/01/2022)	Mme CHAVE Rose	Cimetière Saint Roch – Titre n°4 - Renouvellement de concession du 6/11/2021 au 5/11/2036.	Redevance : 315 €
2022-0084	Arrêté (11/01/2022)	Mme CAGNOL Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n°5 - Renouvellement de concession du 27/03/2012 au 26/03/2042.	Redevance : 690 €
2022-0085	Arrêté (11/01/2022)	Mme MESSINA Angèle	Cimetière Saint Roch – Titre n°6 - Renouvellement de concession du 20/12/2021 au 19/12/2036.	Redevance : 315 €
2022-0086	Arrêté (11/01/2022)	Mme MASETTO Pia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°7 - Renouvellement de concession du 11/01/2020 au 10/01/2035.	Redevance : 315 €
2022-0087	Arrêté (11/01/2022)	Mme SCIALOM Fabienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°8 - Nouvelle concession du 11/01/2022 au 10/01/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0102	Arrêté (29/12/2021)	Mme COHEN Colette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°601 - Nouvelle concession du 29/12/2021 au 28/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0103	Arrêté (11/01/2022)	M. PEGORARO Claude	Cimetière Saint Roch – Titre n°9 - Nouvelle concession du 11/01/2022 au 10/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0104	Arrêté (12/01/2022)	Mme CLEYET-MERLE Angèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°10 - Renouvellement de concession du 25/03/2015 au 24/03/2045.	Redevance : 690 €
2022-0105	Arrêté (13/01/2022)	M. et Mme DURIEUX Emilien et Andrée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°11 - Renouvellement de concession du 30/07/2021 au 29/07/2036.	Redevance : 315 €
2022-0106	Arrêté (17/01/2022)	M. HANIR Abedellatif	Cimetière Grand Sablon – Titre n°12 - Nouvelle concession du 17/01/2022 au 16/01/2037.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0107	Arrêté (18/01/2022)	M. PICHAND Alain	Cimetière Grand Sablon – Titre n°13 - Nouvelle concession du 17/01/2022 au 16/01/2052.	Redevance : 798 €
2022-0108	Arrêté (18/01/2022)	Mme PERRETTO Elise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°14 - Renouvellement de concession du 2/12/2021 au 1/12/2036.	Redevance : 315 €
2022-0109	Arrêté (18/01/2022)	M. PESSIONET Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°15 - Renouvellement de concession du 19/03/2021 au 18/03/2036.	Redevance : 315 €
2022-0110	Arrêté (18/01/2022)	M. GIRARD Théophile	Cimetière Saint Roch – Titre n°16 - Renouvellement de concession du 27/03/2020 au 26/03/2035.	Redevance : 630 €
2022-0111	Arrêté (19/01/2022)	M. DI TOMMASO Alphonse	Cimetière Saint Roch – Titre n°17 - Renouvellement de concession du 9/01/2022 au 8/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0112	Arrêté (19/01/2022)	Mme GALEOTTI Gina	Cimetière Grand Sablon – Titre n°18 - Renouvellement de concession du 29/10/2021 au 28/10/2036.	Redevance : 315 €
2022-0113	Arrêté (19/01/2022)	Mme VALERO Amélie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°19 - Renouvellement de concession du 24/03/2022 au 23/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0114	Arrêté (19/01/2022)	Mme TRANCHANT Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°20 - Renouvellement de concession du 13/10/2021 au 12/10/2051.	Redevance : 690 €
2022-0115	Arrêté (19/01/2022)	Mme EZZOUINE Aicha	Cimetière Grand Sablon – Titre n°21 - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 19/01/2022.	Redevance : 13437,41 €
2022-0116	Arrêté (20/01/2022)	Mme JOUVET Monique	Cimetière Grand Sablon – Titre n°22 - Renouvellement de concession du 10/01/2022 au 9/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0117	Arrêté (20/01/2022)	Mme ZAT Rosalie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°23 - Renouvellement de concession du 3/12/2020 au 2/12/2035.	Redevance : 315 €
2022-0118	Arrêté (20/01/2022)	Mme BLONDE Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°24 - Renouvellement de concession du 25/01/2022 au 24/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0119	Arrêté (20/01/2022)	M. FARGES Léonce	Cimetière Saint Roch – Titre n°25 - Renouvellement de concession du 29/01/2022 au 28/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0120	Arrêté (21/01/2022)	M. BRIZON Jules	Cimetière Saint Roch – Titre n°27 - Renouvellement de concession du 7/02/2022 au 6/02/2052.	Redevance : 690 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0138	Arrêté (21/01/2022)	Mme VAVASSEUR Nicole	Cimetière Grand Sablon – Titre n°26 - Renouvellement de concession du 8/12/2022 au 7/12/2052.	Redevance : 690 €
2022-0139	Arrêté (21/01/2022)	Mme DEHERRIPONT Michèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°28 - Nouvelle concession du 21/01/2022 au 20/01/2052.	Redevance : 798 €
2022-0140	Arrêté (24/01/2022)	M. POUPOT Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°29 - Renouvellement de concession du 15/01/2020 au 14/01/2035.	Redevance : 315 €
2022-0141	Arrêté (25/01/2022)	Mme MANQUAT Giuseppa	Cimetière Grand Sablon – Titre n°30 - Nouvelle concession du 24/01/2021 au 23/01/2051.	Redevance : 798 €
2022-0142	Arrêté (26/01/2022)	Mme ALIMONDO Odette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°31 - Renouvellement de concession du 2/10/2021 au 1/10/2036.	Redevance : 315 €
2022-0143	Arrêté (26/01/2022)	Mme GIRARD Colette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°32 - Renouvellement de concession du 13/01/2022 au 12/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0144	Arrêté (26/01/2022)	Mme RAMUS Annie	Cimetière Saint Roch – Titre n°33 - Renouvellement de concession du 28/02/2021 au 27/02/2036.	Redevance : 315 €
2022-0145	Arrêté (26/01/2022)	Mme CASTRIGNO Antonia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°34 - Renouvellement de concession du 6/01/2022 au 5/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0146	Arrêté (26/01/2022)	Mme RAVIX Victorine	Cimetière Saint Roch – Titre n°35 - Renouvellement de concession du 4/05/2021 au 3/05/2051.	Redevance : 690 €
2022-0212	Arrêté (27/01/2022)	Mme BOUJARD Marcelle	Cimetière Saint Roch – Titre n°36 - Nouvelle concession du 27/01/2022 au 26/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0213	Arrêté (28/01/2022)	M. DUBOIS-DAUPHIN Xavier	Cimetière Grand Sablon – Titre n°37 - Nouvelle concession du 28/01/2022 au 27/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0214	Arrêté (31/01/2022)	Mme DALLET Ursula	Cimetière Grand Sablon – Titre n°38 - Nouvelle concession du 31/01/2022 au 30/01/2072.	Redevance : 1 197 €
2022-0215	Arrêté (31/01/2022)	Mme PAQUET Julienne	Cimetière Saint Roch – Titre n°39 - Renouvellement anticipé de concession du 9/08/2025 au 8/08/2040.	Redevance : 315 €
2022-0216	Arrêté (7/02/2022)	Mme DUREUX Suzanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°41 - Nouvelle concession du 7/02/2022 au 6/02/2037.	Redevance : 399 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0217	Arrêté (3/02/2022)	Mme SILVESTRE-BRAC Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°42 - Renouvellement de concession du 1/07/2014 au 30/06/2029.	Redevance : 315 €
2022-0218	Arrêté (7/02/2022)	M. CARMONA Antonin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°43 - Renouvellement anticipé de concession du 18/09/2024 au 17/09/2039.	Redevance : 315 €
2022-0219	Arrêté (9/02/2022)	Mme PAROT Alice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°45 - Renouvellement anticipé de concession du 17/11/2026 au 16/11/2041.	Redevance : 315 €
2022-0220	Arrêté (8/02/2022)	M. GRENOT Dominique	Cimetière Grand Sablon – Titre n°46 - Renouvellement de concession du 8/03/2019 au 7/03/2034.	Redevance : 315 €
2022-0221	Arrêté (8/02/2022)	M. CACACE Vincent	Cimetière Grand Sablon – Titre n°47 - Renouvellement de concession du 20/01/2022 au 19/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0222	Arrêté (8/02/2022)	Mme YATIME Charlotte	Cimetière Grand Sablon – Titre n°48 - Nouvelle concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0223	Arrêté (8/02/2022)	Mme BOUCHELOUH Sarah	Cimetière Grand Sablon – Titre n°49 - Nouvelle concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0224	Arrêté (8/02/2022)	M. BEN SUSSAN Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°50 - Renouvellement de concession du 31/07/2019 au 30/07/2034.	Redevance : 315 €
2022-0225	Arrêté (8/02/2022)	M. CRESTANI Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°51 - Renouvellement de concession du 17/02/2020 au 16/02/2035.	Redevance : 630 €
2022-0226	Arrêté (8/02/2022)	M. CHUZEL Laurent	Cimetière Saint Roch – Titre n°52 - Renouvellement de concession du 30/01/2022 au 29/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0227	Arrêté (8/02/2022)	M. DIAZ CLAVERIA Angelo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°53 - Renouvellement de concession du 15/03/2019 au 14/03/2034.	Redevance : 315 €
2022-0228	Arrêté (8/02/2022)	Mme FALCON Eliane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°54 - Nouvelle concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0229	Arrêté (10/02/2022)	M. BONINI Pascal	Cimetière Grand Sablon – Titre n°56 - Renouvellement de concession du 14/01/2022 au 13/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0230	Arrêté (10/02/2022)	Mme MOUHOUS Zoulikha	Cimetière Grand Sablon – Titre n°57 - Renouvellement de concession du 4/01/2022 au 3/01/2052.	Redevance : 690 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0231	Arrêté (10/02/2022)	Mme BROSSAT Delphine	Cimetière Saint Roch – Titre n°58 - Renouvellement de concession du 20/12/2022 au 19/12/2052.	Redevance : 1 380 €
2022-0232	Arrêté (10/02/2022)	Mme SETBOUNE Odette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°59 - Renouvellement de concession du 12/04/2021 au 11/04/2036.	Redevance : 315 €
2022-0233	Arrêté (10/02/2022)	Mme ROBERT Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°60 - Renouvellement de concession du 27/01/2022 au 26/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0234	Arrêté (10/02/2022)	M. MANAS Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°61 - Renouvellement de concession du 22/01/2020 au 21/01/2035.	Redevance : 315 €
2022-0235	Arrêté (10/02/2022)	M. ALIAS GOMEZ Gaspar	Cimetière Grand Sablon – Titre n°62 - Renouvellement de concession du 11/03/2022 au 10/03/2072.	Redevance : 1 197 €
2022-0256	Arrêté (10/02/2022)	M. HANIR Abdellatif	Cimetière Grand Sablon – Titre n°12 - Nouvelle concession du 17/01/2022 au 16/01/2037. Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°22-0106.	Redevance : 315 €
2022-0257	Arrêté (31/01/2022)	Mme CHARNI Farida	Cimetière Grand Sablon – Titre n°40 - Nouvelle concession du 31/01/2022 au 30/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-0258	Arrêté (16/02/2022)	M. et Mme DIANA Gaspard et Simone	Cimetière Grand Sablon – Titre n°55 - Renouvellement anticipé de concession du 27/01/2022 au 26/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0259	Arrêté (14/02/2022)	Mme LAGNEAU Lydie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°63 - Nouvelle concession du 11/02/2022 au 10/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0260	Arrêté (14/02/2022)	M. et Mme DIDIER Joannès et Gabrielle	Cimetière Saint Roch – Titre n°64 - Renouvellement de concession du 7/02/2022 au 6/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0261	Arrêté (14/02/2022)	Mme MARTINOD Yvonne	Cimetière Saint Roch – Titre n°65 - Renouvellement de concession du 7/01/2022 au 6/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0262	Arrêté (14/02/2022)	M. GATONAS Marcel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°66 - Renouvellement de concession du 1/02/2022 au 31/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0263	Arrêté (14/02/2022)	M. BOURNAT Gilbert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°67 - Renouvellement de concession du 11/02/2020 au 10/02/2035.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0264	Arrêté (15/02/2022)	Mme MULOT Béatrice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°68 - Renouvellement de concession du 30/10/2022 au 29/10/2037.	Redevance : 315 €
2022-0265	Arrêté (15/02/2022)	Mme BOUTAGHANE Arlette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°69 - Renouvellement de concession du 8/02/2022 au 7/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0266	Arrêté (15/02/2022)	Mme SILVA-CAMACHO Pilar	Cimetière Grand Sablon – Titre n°70 - Renouvellement de concession du 20/12/2022 au 19/12/2052.	Redevance : 690 €
2022-0267	Arrêté (15/02/2022)	M.et Mme PONTE NOBLE André et Lucienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°71 - Renouvellement de concession du 19/12/2020 au 18/12/2035.	Redevance : 315 €
2022-0268	Arrêté (15/02/2022)	Mme VITIELLO Lydia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°72 - Nouvelle concession du 15/02/2022 au 14/02/2037.	Redevance : 315€
2022-0269	Arrêté (16/02/2022)	M. CHIAUDANO Patrick	Cimetière Grand Sablon – Titre n°73 - Nouvelle concession du 16/02/2022 au 15/02/2052.	Redevance : 798 €
2022-0289	Arrêté (16/02/2022)	M. SARACINO Louis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°74 - Renouvellement anticipé de concession du 29/09/2027 au 28/09/2042.	Redevance : 315 €
2022-0290	Arrêté (17/02/2022)	M. PATROS Lucien	Cimetière Grand Sablon – Titre n°75 - Nouvelle concession du 16/02/2022 au 15/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0291	Arrêté (17/02/2022)	Mme HAMOU Naïma	Cimetière Grand Sablon – Titre n°76 - Nouvelle concession du 17/02/2022 au 16/02/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0292	Arrêté (21/02/2022)	M. ATTIA Nasreddine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°77 - Nouvelle concession du 21/02/2022 au 20/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0293	Arrêté (24/02/2022)	Mme HAMMANI Foezia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°78 - Nouvelle concession du 22/02/2022 au 21/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0294	Arrêté (22/02/2022)	M. RUFFINO Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°79 - Renouvellement de concession du 7/03/2021 au 6/03/2036.	Redevance : 315 €
2022-0295	Arrêté (22/02/2022)	M. MIGNOT Fernand	Cimetière Saint Roch – Titre n°80 - Renouvellement de concession du 30/10/2021 au 29/10/2051.	Redevance : 690 €
2022-0296	Arrêté (22/02/2022)	M. BROCHIER Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°81 - Renouvellement de concession du 21/01/2022 au 20/01/2052.	Redevance : 1380 €

Annexe à la délibération n° 28041 Conseil municipal du 28 mars 2022

2022-0297	Arrêté (22/02/2022)	Mme MANISCALCO Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°82 - Renouvellement de concession du 21/02/2022 au 20/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0298	Arrêté (23/02/2022)	Mme PLEBIN Domenica	Cimetière Saint Roch – Titre n°83 - Renouvellement de concession du 6/02/2022 au 5/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0299	Arrêté (23/02/2022)	M. BLASQUEZ Felipe	Cimetière Grand Sablon – Titre n°84 - Renouvellement de concession du 13/07/2021 au 12/07/2036.	Redevance : 315 €
2022-0300	Arrêté (23/02/2022)	M. et Mme BOURGEOIS Jean et Josette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°85 - Renouvellement de concession du 15/02/2022 au 14/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0301	Arrêté (24/02/2022)	M. REISS Raymond	Cimetière Grand Sablon – Titre n°86 - Renouvellement de concession du 2/01/2016 au 1/01/2031.	Redevance : 315 €
2022-0302	Arrêté (24/02/2022)	M. BELINGARD Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°87 - Renouvellement de concession du 4/11/2020 au 3/11/2050.	Redevance : 690 €
2022-0303	Arrêté (24/02/2022)	M. LOTITO Marco	Cimetière Grand Sablon – Titre n°88 - Renouvellement de concession du 22/02/2022 au 21/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0304	Arrêté (24/02/2022)	Mme CHAMPON Madeleine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°89 - Renouvellement de concession du 12/02/2022 au 11/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0305	Arrêté (24/02/2022)	Mme FURMINIEUX Marcelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°90 - Renouvellement de concession du 11/01/2022 au 10/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-0306	Arrêté (24/02/2022)	M. NESTA Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°91 - Renouvellement de concession du 1/07/2020 au 30/06/2035.	Redevance : 315 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES, RESSOURCES ET JEUNESSE

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION DE PROJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL CM MARS 2022
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES				
SECTEUR 2				
MJC ALLOBROGES	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 188 €		
	Subvention séjours toussaint /noël 2021	1 188 €		
	Soit un total de :	2 376 €		2 376 €
SECTEUR 3				
MJC ANATOLE France	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 200 €		
	Soit un total de :	1 200 €		1 200 €
SECTEUR 5				
MJC ABBAYE	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 000 €		
	Soit un total de :	1 000 €		1 000 €
LA BAJA	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 654 €		
	Subvention séjours toussaint /noël 2021	192 €		
	Soit un total de :	1 846 €		1 846 €
ENFANTINE	Subvention exceptionnelle		20 000 €	
	Soit un total de :		20 000 €	20 000 €
SECTEUR 6				
ME PREMOL	Subvention séjours toussaint /noël 2021	336 €		
	Soit un total de :	336 €		336 €
LA CORDEE	Subvention Ville, vie, vacances hiver 2022	1 200 €		
	Soit un total de :	1 200 €		1 200 €
ASSOCIATION RESSOURCE				
AFRIC' IMPACT	Subvention séjours toussaint /noël 2021	1 704 €		
	Soit un total de :	1 704 €		1 704 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ISERE	Projet fraternité	5 000 €		
	Soit un total de :	5 000 €		5 000 €
ASSOCIATION JEUNESSE				
INFO-JEUNES 38	Forum job d'été et alternatives 2022	10 000 €		
	Regards croisés /citoyenneté 2022	10 700 €		
	Soit un total de :	20 700 €		20 700 €
TOTAL		35 362 €	20 000 €	55 362 €

ANNEXE 1**Attribution de subventions suite aux comités d'avis du 1^{er} mars 2022****Exercice budgétaire 2022– Tableau récapitulatif**

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	À BIENTÔT J'ESPÈRE	Au risque du réel - cinémas éphémères 2022. Au risque du réel, 3 temps dans 3 quartiers différents de Grenoble tel un cinéma itinérant de films documentaires d'auteurs, un atelier permanent d'échanges et de discussions. A chaque saison, nouveaux dispositifs et scénographies pour aller à la rencontre de nouveaux publics et donner envie de prendre le risque de s'arracher de ses habitudes et préjugés, d'oser découvrir des formes d'écritures cinématographiques contemporaines et innovantes et de partager collectivement ses expériences pour ne pas être seuls devant l'écran. La possibilité de découvrir des films documentaires primés dans les plus grands festivals internationaux ou en avant-première. CALENDRIER DES ACTIONS : HIVER / LES BANQUETS DU REEL - au Midi-Minuit du 10 au 27 février 2022. Cycle de 10 projections pour 20 spectateurs-mangeurs qui allie cinéma documentaire, repas et discussion collective autour d'une grande tablée, d'un sujet et d'un invité (réalisateur, monteur, écrivain, scientifique). PRINTEMPS - ÉTÉ / LA MORT AU RISQUE DU REEL : Cycle de 10 jours de projections, 25 films documentaires, 20 séances, 10 invités (réaliseurs, auteurs, universitaires, artistes, grands témoins) dans différents lieux de Grenoble et des alentours : à la Cinémathèque de Grenoble, mais aussi au 102, au Théâtre Sainte Marie d'en bas et à la Chapelle Sainte Marie d'en haut, au Lieu géré par des précaires et des sans abris et dans d'autres lieux qui surgiront suite aux rencontres effectuées au cours de l'année. Reprise pendant 60 jours de la programmation LA MORT AU RISQUE DU RÉEL sur la plateforme Tenk, avec 9000 abonnés à travers la France Automne 2022 . AUTOMNE / LE MONDE AU COIN DE LA RUE : Maison des habitants du Centre-Ville & Théâtre St Marie d'en bas du 17 au 22 octobre 2022. Cycle de 14 projections dans une MDH transformée du sol au plafond en un cinéma éphémère en chaises longues avec velours, lampes à pieds et enseignes lumineuses. Au delà des séances en ateliers et en journée dans le cadre du Contrat de ville, LE MONDE AU COIN DE LA RUE c'est une programmation co-construite avec les professionnels et usagers de la MDH avec 3 temps forts : - le Café du doc, tous les matins à 8h45 qui réunit plus de 60 spectateurs pour partager un court-métrage, du café et des chouquettes. - les séances du soir, à 18h ou 20h qui réunissent 90 spectateurs pour découvrir des longs métrages documentaires en présence des réalisatrices. - les séances en famille avec des documentaires pour petits et grands. Moyens humains : 18 bénévoles et 2 ETP.	2 500 €			1 846,36 € (HF)	3 500 €		2 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	ACADEMIE DELPHINALE	<p>250e anniversaire de l'Académie delphinale et édition d'un ouvrage.</p> <p>Fondée en 1772, autorisée par lettres patentes de Louis XVI en mars 1789, l'Académie delphinale a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1898. Elle a pour but d'encourager les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine et toutes études intéressant les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes qui constituent l'ancienne province du Dauphiné. L'académie se réunit lors de séance mensuelle de janvier à juin et de septembre à décembre, soit en moyenne 9 séances par an. Elle édite le "bulletin mensuel de l'Académie delphinale" et organise des conférences et colloque thématiques dont les actes sont publiés avec le soutien du département de l'Isère. L'académie décerne également tous les ans un prix destiné à honorer et faire connaître une œuvre de nature quelconque, ayant contribué à conserver et exalter le patrimoine régional. Elle sollicite la Ville pour le projet d'édition d'un ouvrage de 200 pages retracant son histoire. L'ouvrage, dirigé par le professeur René Favier, doit paraître en juin 2022 aux Presses universitaires de Grenoble. Un colloque est également prévu le 30 septembre et le 1er octobre portant sur les montagnes dauphinoises et le changement climatique ainsi que sur le patrimoine comme marqueur territorial. Partenaires : Musée dauphinois, UIAD. Nombre d'adhérents : 246 (169 hommes et 77 femmes).</p>	Pas de demande				1 500 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	ALPES CONCERTS	<p>Diffusion des pièces chorégraphiques de la cie Colette Priou .</p> <p>La compagnie sera en résidence au Théâtre Prémol du 25 au 30 avril 2022 et y proposera notamment "les Soirées" (28-29-30/04) dans lesquelles amateur.e.s et professionnel.le.s sont amené.e.s à se produire.</p> <p>1) à <i>Fleur de Peau</i> » (trio), Hommage aux femmes en souffrance. Spectacle créé en prévision d'une collaboration avec le planning familial et d'autres associations de soutien envers les femmes en difficulté + volonté de proposer cette création aux collèges/lycées/université avec une rencontre/échange après la représentation. // Calendrier : 17/09/21 Journées Matrimoine et Patrimoine à la Casamaures/Saint-Martin-le-Vinoux. 08/03/22 Journée des droits des femmes, Saint-Jean-de-Moirans; 26/04 Théâtre Prémol/Grenoble; septembre Journée des Matrimoines; Octobre « Ouverture Exceptionnelle » (date à définir); 25/11 – en collaboration avec Madame Jahier-Deton, déléguée gouvernementale pour le Département, aux droits des femmes (lieu à définir)</p> <p>2) à <i>Fleur de Mots... Chaconne</i> (quatuor) : rencontre entre un écrivain, un conteur, une violoniste, une compagnie de danse et... Jean-Sébastien Bach // Calendrier : 10/10/21 « Ouverture Exceptionnelle » au 123 cours Berriat; 25/06/2022 – Espace Culturel René Proby/Saint-Martin-d'Hères; Novembre 2022 – Mois de l'Accessibilité.</p> <p>3) <i>Il était une fois... un conte</i> (duo) // Calendrier : 28/04/2022 – Théâtre Prémol/Grenoble</p> <p>Par ailleurs, Colette Priou mène de nombreux projets auprès des amateurs et / ou jeunes professionnels dans le cadre de la Journée Mondiale de la danse (29/04/2022); d'ateliers à destination d'adolescents et adultes valides et / ou porteurs de handicaps donnés à la Salle Rouge les mercredis soirs; d'un projet au Collège de Crolles et en lien avec l'IME de Crolles; d'un projet avec le foyer Saint-Agnès à la Source, et avec le foyer de l'Arche de Meylan à l'Hexagone.</p>	2 000 €				10 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	ARMÉNIE ÉCHANGE ET PROMOTION	<p>Spectacle "Marco sur la route de la soie"</p> <p>Création amateur encadrée par des professionnels. Projet porté par les associations Arménie Echanges et Promotion et Femmes Himalaya. Projet: pièce de théâtre qui mixe théâtre, musique et vidéo, présentée par 2 associations "Arménie Échanges et Promotion" et "Femmes d'Himalaya" (de St Martin d'Hères). C'est l'histoire de Marco, vendeur de polo au marché de St Bruno qui perd son travail. Il décide alors de partir à la recherche du polo idéal et commence un voyage qui l'amènera de la Turquie au Ladakh (Inde) en passant par l'Arménie. Il est alors confronté à des thématiques tels que les migrants, l'impact d'un génocide, les conséquences de la pollution et la condition des femmes dans la société. // Intervenants pros : de Cie Enjeu(x): Laetitia MAITRE, metteure en scène, scénariste et comédienne, Maxime QUIRIN, régisseur son et lumière, Laurence VERNET, musicienne et chef de choeur // Participants amateurs : 15 choristes, 6 comédiens, 3 musiciens. Répétitions 1 x par semaine à Grenoble et à St Martin d'Hères</p> <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence du 1er au 13 Mars 2022 au Théâtre Prémol avec 3 représentations les 11,12 et 13 Mars 2022 ; - Résidence du 16 au 19 Mars 2022 à l'Espace Culturel René Proby (SMH) avec 2 représentations les 18 et 19 Mars 2022. <p>Avis défavorable : association/projets déjà fortement soutenus par la direction Ville Ouverte.</p>					2 000 €	0 €	D	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION FUSÉES	<p>Le point de vues du bocal : expériences territoriales du Musée mobile du bocal, et de l'Encyclopédie du bocal. Conçue à rebond du confinement comme une manière d'interroger la crise sanitaire, sociale et environnementale que nous traversons, cette création entrecroise l'imaginaire de ses participant.e.s pour provoquer un appel d'air et entrevoir d'autres possibles. Comme point de départ, des regards d'enfants, des gestes devenus rites, une encyclopédie futuriste. Au bout du chemin, un spectacle itinérant s'augmentant au fil des lieux et des personnages rencontrés. La collecte de témoignages s'est progressivement transformée en matière artistique. Création pluridisciplinaire, par l'entremèlement de trois dispositifs artistiques, elle aboutit à la présentation d'un spectacle itinérant dans l'espace public. Construite autour des "résidences-missions" et de la matière qu'elles permettent de collecter, la création est à la fois un dispositif d'actions culturelles et une œuvre artistique à part entière: <i>Le Musée Mobile du Bocal</i> est la porte d'entrée sur le territoire. À partir d'une collecte d'objets, proposition aux participant.e.s de mener un travail d'écriture autour de ces objets, de leur histoire, pour construire un récit intime. Ces récits et la création qui en découlent forment un bout du Musée mobile du bocal. L'Encyclopédie du bocal permet de nourrir la fiction sonore du vocabulaire des habitant.e.s et d'expressions régionales détournées ayant pu apparaître . À partir d'ateliers de création écrite et sonore avec des groupes de publics spécifiques, et d'une collecte itinérante sur le territoire, de nouvelles définitions sont inventées, de nouvelles habitudes et pratiques du monde d'après imaginées.</p> <p>Avis défavorable: l'association a sollicité la Ville sur deux projets. Le projet proposé ici est intéressant mais il semble plus pertinent et cohérent d'accompagner les Perspectives de l'escargot, qui répond à de nombreux critères de priorité fixés comme l'implantation sur le territoire à moyen et long terme, la valorisation de Grenoble et de son patrimoine naturel, architectural, historique etc., le lien aux habitants etc.</p>	2 000 €				2 500 €	0 €	D	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION FUSÉES	<p><i>Les perspectives de l'escargot - Marches itinérantes et artistiques dans la métropole grenobloise</i> Au croisement de plusieurs disciplines artistiques, ce projet invite ainsi à redécouvrir le territoire dans une approche artistique et culturelle dont les participants peuvent devenir «spect-acteur». Regarder et s'approprier nos espaces du quotidien sous un angle artistique et culturel.</p> <p>Quatre sentiers artistiques sont proposés, tous au départ de la Place des escargots (Vigny-Musset, Grenoble). Chaque sentier se compose de 15 à 30 étapes, de 40 à 50 minutes chacune pour les étapes urbaines (en construction) // Alternance d'étapes de création partagées avec des habitant-es (expérimentation des étapes du sentier) et de déambulations spectacles (temps fort où la réalisation du sentier dans sa totalité sera proposée) // Projet éco-responsable : tout se déroule à pieds. // Projet 2020 - 2027. // Les sentiers sont tous dessinés, et une dizaine d'étapes ont déjà été créées. // <u>Calendrier 2022</u> : 16 mars - en lien avec la MDH Chorier Berriat et la librairie Décitre; 9 avril - en lien avec Science Po Grenoble; 20 mai - dans le cadre des 20 ans de la cité internationale; mi-juillet - quartier Vigny-Musset, en lien avec l'union de quartier et la MDH Prémol; 31 août-2 septembre - en lien avec la clinique Mutualiste et la Maison de l'Enfance; 8 octobre - dans le cadre d'ouverture exceptionnelle et en lien avec la cie Scalène et les chorales amateurs du quartier; novembre - en lien avec la MDH Prémol et les services espaces verts de la Ville. // Professionnels intervenants : artistes associés du collectif Fusées (Claude Héraudet - The street Yeti; Marie Boiton - dessinatrice; Simon Pochet - artiste marcheur et créateur sonore; Maxence Auclair - photographe; Camille Aubertin - danseuse et vidéaste) + artistes invités : Joël Zask - écrivain; Florent Diara - musicien; Laurent Berger - chanteur; Youtci Erdos - danseuse et chorégraphe; Louise Bataillon - photographe.</p>	2 000 €				5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	ASSOCIATION MALKA	<p>Création de la pièce chorégraphique <i>Barhulos</i> : Pièce pour 6 danseur.se.s sur le thème du bruit ("barhulos" en portugais brésilien signifie "bruits"). Au Brésil, on utilise ce mot pour parler de vacarme, des sons et bruits de la ville. Généralement le bruit se définit par la gêne qu'il produit, il est donc ce qui doit être exclu de l'espace, du quotidien. Il est ce que l'on refuse d'écouter, bruit de son voisin, du métro souterrain, des gens qui dansent... Bruits des autres ! Mais ces bruits qui dessinent un fond sonore et indiquent la persistance du monde et du temps qui passe sont pour Bouba, des vibrations et des rumeurs du monde. Ils nous racontent aussi notre société. Ce spectacle cherche à capter avec le corps, l'énergie de ces fragments, ces craquements du monde.</p> <p><u>Calendrier</u> : Résidences : 21/03-1/04/2022, La chapelle Sainte-Marie / Annonay, en lien avec la Cie La Baraka / La Chapelle - Abou Lagraa & Nawal Aït Benalla; 2-13/05, Centre chorégraphique de Rillieux-La-Pape; 6-17/06 lieu à définir; 29/08-10/09 , lieu à définir; 24/10-7/11 Château Rouge – Annemasse (74) // Calendrier prévisionnel de diffusion : création 8-10/11 (2 rep), Château Rouge – Annemasse (74); décembre (2 rep), Le Rive Gauche Saint-Etienne-du-Rouvray (76); décembre (2 rep), Le Grand Angle – Voiron (38); janvier 2023 (2 rep) MC2:grenoble; janvier 2023 (2 rep) Théâtre Forum Meyrin (Suisse).</p>	5 000 €				10 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	ASSOCIATION RESSOURCES POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE NUMÉRIQUE (ARCAN)	<p>Festival DN[A] et Festival Negotium, soutien et diffusion de la culture numérique. L'association mène un travail collectif autour du Digital Arts Camp pour la production de créations artistiques autour, avec et sur les outils numériques. Mise en place de 2 temps forts en 2022 : DN[A] (19, 20, 21, 22 mai - quartier St Laurent) et NEGOTIUM (début septembre - MIN). La quatrième édition de DN[A] a lieu dans la lignée des précédentes éditions. Elle mobilise l'ensemble du quartier St Laurent (Secteur 2 - lieux du patrimoine, de la culture et culture scientifique, de commerce, de la vie associative et de quartier, espaces verts, ruelles et impasses). DN[A] 2022 tisse une programmation diurne/nocturne permanente et entièrement gratuite sur ses 4 jours. Le festival NEGOTIUM veut présenter une douzaine d'oeuvres et performances créées par des artistes aux parcours et pratiques des plus diversifiés (plasticien.ne.s, danseur.seu.s, vidéastes, musicien.ne.s, comédien.ne.s). En complément, ARCAN souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étendre l'événement sur au moins 2 jours, en diversifiant les propositions artistiques, - Construire "un arc d'action culturelle et de co-création", sur plusieurs mois (publics scolaires, périscolaires et socioculturels) afin d'impliquer d'emblée les habitants du quartier du MIN et plus largement de Grenoble. - Renforcer ses partenariats avec les structures culturelles du territoire grenoblois, offrir NEGOTIUM comme le lieu de monstration de projets qu'ils ne pourraient pas diffuser ailleurs (projets en court, formes expérimentales et/ou monumentales, etc.) Lieux partenaires : Musée dauphinois, Musée archéologique, UGA, La Turbine, la Belle électrique, La Casemate, Clé de sol, Cinémathèque de Grenoble, Café des arts, Maison de l'image etc. <p>Moyens humains : 50 bénévoles.</p>	3 000 €				9 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	LIVRE	ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DE STENDHAL	<p>Saison stendhalienne 2022.</p> <p>L'association a pour objet de développer la connaissance et le rayonnement de l'oeuvre de Stendhal, de participer à la revalorisation du patrimoine stendhalien à Grenoble. L'association prévoit un certain nombre de conférences, rencontres, sorties culturelles ou soirées littéraires : Jeudi 10 février à 19 h Amour et littérature : les lettres de Stendhal à Mélilde Conférence de Catherine Mariette à la BEP ; Mardi 22 mars à 19 h J'ai tant vu le soleil Entretien avec Emmanuel de Waresquel à la Librairie du Square ; Jeudi 7 avril à 19 h Prosper Mérimée et les Monuments Historiques Conférence de Martine Jullian à la BEP ; Jeudi 14 avril et mardi 17 mai à 14 h 30 Promenade littéraire stendhalienne au Cimetière Saint Roch avec Christiane Mure-Ravaud ; Mardi 10 mai Stendhal au pays des Mille et Une nuits à La Casamaures ; Jeudi 9 et vendredi 10 juin Voyage à Paris sur les pas de Stendhal.</p>	600 €				800 €		600 €	F
6	DANSE	BETWEEN ATOMS COMPANY	<p>Aide à la création de la pièce chorégraphique <i>Matriochka</i> : Solo de danse performatif porté par une scénographie déambulatoire. La Matriochka est une poupée Russe que l'on ne cesse d'ouvrir pour en dévoiler une plus petite à chaque fois à l'intérieur de la précédente. Le public est transporté au travers d'un cheminement l'ammenant à lever au fur et à mesure les voiles sur ses à priori et ses suppositions. Les pièces défilent, les voiles se lèvent jusqu'à arriver au final où le spectateur assiste à l'ultime devoilement de ce périple, un solo d'effeuillage contemporain le laissant face à ses propres révélations.</p> <p><u>Calendrier</u> : Mars 2022 - MDH Teisseire Malherbe; Mai 2022 - MDH Teisseire Malherbe; Juin 2022 - La Bobine, Grenoble x2; Juillet 2022 - Quai des chaps, Nantes x2; Octobre 2022 - Festival Ouverture Exceptionnelle, Grenoble; Novembre 2022 - Petites Scène Ouvertes, Pantin; Juin 2023 - Le bastion de Pellafol, Pellafol.</p> <p>Avis défavorable : très jeune compagnie, qui crée beaucoup, et qui malgré son travail intéressant, peine à diffuser. Une nouvelle création en cours, dont les partenariats sont encore fragiles.</p>	1 000 €				1 500 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CONTES	CENTRE DES ARTS DU RÉCIT	Festival des arts du récit en Isère - 11-19/05 2022 et activités autour du conte à Grenoble. Nouvelle Directrice arrivée en septembre 2021: Stéphène Jourdain / Nouvelle Présidente : Catherine Grenet. Reconventionnement en cours suite au changement de direction. Seule scène conventionnée arts du récit en France : centre de ressources, formation, soutien à la création, mise en réseau et en réflexion des acteurs du secteurs, actions et projets d'éducation artistique et culturelle. Le Centre des Arts du Récit en Isère compte de nombreux partenaires et développe des projets tout au long de l'année. Basés à St Martin d'Hères, ils n'ont pas de lieu pour la diffusion et s'appuient dans ce cadre sur les différentes scènes partenaires (TMG, Théâtre St Marie, Musée Dauphinois, l'Heure Bleue..). Le festival se fixe pour objectifs de faire découvrir la littérature orale, d'affirmer le conte comme une discipline à part entière, à même de rassembler les individus dans des moments de partage et de transmission culturelle. Au programme, des spectacles, des rencontres d'artistes, des temps pros, des scènes ouvertes...La prochaine édition aura lieu du 11 au 19 mai, programmation en cours. Plusieurs équipements grenoblois accueilleront le festival : théâtre de poche, théâtre St Marie, Musée Dauphinois, La Bobine, Bibliothèques, Musée de la Résistance, Espace 600, Midi-Minuit.	15 000 €				20 000 €		15 000 €	F
2	CINÉMA	CINEX	Résidences artistiques et éducation à l'image autour du cinéma expérimental. L'association Cinex, atelier de cinéma excentrique, œuvre au développement de projets singuliers. Projections de films, ateliers de pratique sur temps scolaire et hors temps scolaire (notamment le projet de mini série Cliffhanger à la Villeneuve), prêt de matériel et formation de jeunes professionnels issus de Master UGA ou Lussas, résidences de création. Partenaires réguliers : Passeurs d'images, Le Méliès, Le Club, Collège Stendhal, Lycée Mounier, CLEPT, UGA, Hôpital psy, prison de Varces. En raison de la situation sanitaire, le projet de création "Ce que l'on y dépose" en lien avec des forains de la Foire des rameaux a été suspendu en 2021. Il est prévu de le reprendre en 2022. Selon les projets, l'association regroupe une dizaine d'intermittents.	3 000 €				10 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	COLLECTIF COIN	<p>Projets de création et actions pédagogiques. Depuis 2006, le Collectif Coin mène une activité de création/diffusion de spectacles et conduit des ateliers professionnels liés à ses domaines de compétence (atelier fer, atelier de scénographie, atelier numérique). Ses créations sont régulièrement jouées à Grenoble depuis 2011 (Belle Electrique, inauguration Parc Flaubert, La Casemate, le Cab, le Magasin, le Grand Rassemblement CCN2, Vœux du Maire etc).</p> <p>Depuis 2016, Collectif Coin assure la gestion de la Salle du Fond : un plateau de 80 m2 au cœur de La Bifurk. Au fil de son développement, le Collectif Coin a pu s'équiper de manière professionnelle et développer des savoir-faire en lien direct avec les problématiques artistiques. L'association souhaite continuer à mettre à disposition ses outils ainsi que cet espace de création afin de permettre aux artistes confirmés de réaliser leurs projets, en toute indépendance ; d'apporter aux artistes débutants les outils et savoir-faire nécessaires à la concrétisation de leurs idées, prototypes et projets. Cet espace sera fermé cette année quelques mois en raison de travaux du bâtiment. Le Collectif Coin recherche un nouveau local sur le territoire afin de développer son activité.</p> <p>En 2022 : collaboration avec le chorégraphe Rachid Ouramadane pour le projet de création "MA" (CCN2, MC2, Théâtre national de la Danse Chaillot, Festival Trajectoires à Nantes) + spectacle de clôture de Grenoble capitale verte. Moyens humains : 2 ETP</p>	3 000 €				4 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	COMPAGNIE À CORPS DISSIDENTS	<p>Ateliers théâtre de la compagnie</p> <p>La Compagnie A Corps Dissidents promeut et accompagne les pratiques artistiques (théâtre et danse) par la mise en place d'ateliers réguliers et ponctuels à destination de différents publics. Elle applique pour l'ensemble de ses ateliers des tarifs solidaires ou libres.</p> <p>1) Les labos d'indiscipline : 12 adolescents / rdv mensuel théâtre et philo sur des thèmes comme l'autorité, l'obéissance... Mélange de jeunes des lycées Europole et Argouze et d'étudiants à l'UGA. Participant les 18 et 19 mars dans le cadre du Festival ado à l'Espace 600.</p> <p>2) Groupe Les Dissidentes : 8 femmes qui se réunissent tous les mois en appartement + des lectures-apéro autour de figures féminines méconnues et invitation d'auteurs, au Midi/Minuit, en partenariat avec la librairie Les Modernes</p> <p>3) Atelier autoportrait en mouvement avec 5 retraités (amené à s'étoffer) travail de portrait en mots, en corps et en image</p> <p>4) Atelier d'écriture à sensations 8 retraités et chômeurs, tous les mardis matins au Midi/Minuit</p> <p>5) Temps fort intergénérationnel et interdisciplinaire proposé autour d'un challenge de création en 48h . L'occasion pour les adhérents des différents projets de se rencontrer et d'accueillir de nouveaux membres désireux de participer au projet de la compagnie (juin)</p> <p>En parallèle travail d'une nouvelle création "Amédée une vie en mer" avec des jeunes des quartiers de Ouagadougou et 1 comédien professionnel. Représentations en avril au Midi/Minuit, à la Guinguette de Fontaine et à Loisirs pluriels Porte des Alpes. Projet en lien avec l'Institut français de Ouagadougou et la Maison de l'international. Partenariat avec association Wakat.</p> <p>+ autre activité : Diffusion création Abeille, habillez moi de vous - Théâtre jeune public : 2 rep en fev à l'Instant T à Lyon, 2 rep en mars à l'Ecouteille, 3 rep en avril au Poulailler dans le Trièves.</p>	1 000 €				5 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE 3 PIÈCES CUISINES	<p>Soutien à la diffusion des spectacles de la Compagnie</p> <p>Dernière création "La Disparition" soutenue par la ville en 2021. Permettre à cette création de prendre son envol sur un territoire de proximité. // "Les sœurs K", cabaret clownesque décalé. // "Le Groenland" seul en scène, texte de Pauline Sales // "Pièces à louer" portraits de femmes, spectacle intimiste pour salon. // 5 comédien-nes , 2 régisseurs, 1 musicienne</p> <p>Calendrier (en cours)</p> <p>1) Disparition : oct 2 rep au T. Prémol, 3 rep Poulailleur Monestier de Percy</p> <p>2) Le Groenland: avr 2 rep à l'Ecoutille, mai 1 rep Le Belvédère Uriage, oct 2 rep Festival Ouverture exceptionnelle, oct 3 rep Le Poulailleur Monestier de Percy</p> <p>3) Les soeurs K opus 1: avr 1 rep La carosserie St-Amand (18), juil 2 rep festival Tôt ou tard à Gex, juil 1 rep Les rencontres de la Haute-Romanche, août 22 5 rep Festival Eclats à Aurillac</p> <p>4) Pièces à louer : janv 22 1 rep L'autre rive Eybens, Fev 1 rep chez l'habitant Seyssinet, mars 2 rep chez l'habitant Fontaine et Grenoble</p> <p>Le partage de la création avec le public grenoblois via la diffusion manque d'ampleur.</p>	2500 €				5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE DES MANGEURS D'ÉTOILES	<p>Création Crayons de couleuvre.</p> <p>"Crayons de couleuvre", c'est l'histoire de cinq enfants. Quand la sonnerie retentit, ils glissent jusqu'au fond de la cour d'école, se mettent en cercle indien et se creusent le bulbe : À quoi ça sert de grandir ? La pièce de Carine Lacroix fait dialoguer cinq personnages hauts en couleur: à chacun son histoire, à chacun ses blessures, à chacun son signe distinctif. Cinq moutons noirs, réunis et solidaires face au reste de la cour carrée de l'école.</p> <p>Le texte a été sélectionné par le bureau des lecteurs de la Comédie française et est publié aux éditions Lanzmann.</p> <p>Avec : Mise en scène : Tristan Dubois. Avec : Léandre Benoit, Éva Blanchard, Flora Chéreau, Ioachim Dabija, Hugo Guittet. Musique: Cyril Douay et Romain Preuss. Son, mixage : Gilles Daumas. Régie générale : Mathieu Tomasini. Lumières : Éric Marynower.</p> <p>Coproductions : Espace Paul Jargot, Espace 600, Grand Angle // Partenaires : TMG, L'Amphi - Ville de Pont de Claix, SMH en scène, Festival Textes en l'Air, ACCR La 5ème Saison.</p> <p>Résidences : Le Diapason à Saint-Marcellin, Le Pot au Noir, Le Coléo à Pontcharra, Espace Paul Jargot à Crolles.</p> <p>Diffusion: "Crayons de couleuvre" : Fev. 2 rep Espace Paul Jargot à Crolles, Mars 4 rep Espace 600, 2 rep l'Amphi Pont de Claix, 2 rep Le Coléo à Pontcharra, Oct 2 rep Le Pot au Noir, 3 rep Heure Bleue à SMH, Nov 2 rep Grand-Angle Voiron, 2 rep Le Diapason - St Marcellin // "Cavale" : Janv 5 rep scolaires L'Amphi Pont de Claix, Mars/avril 12 rep à L'Odyssée d'Eybens, Avril 2 rep Venosc-Les 2 Alpes.</p> <p>Médiation : à l'Espace 600 en mars venue de l'autrice + expo dans le patio / EAC à Eybens avec l'Odyssée / + de 35 ateliers dans les écoles de Crolles et Pontcharra</p> <p>À l'initiative du Département de l'Isère, la compagnie est actuellement en résidence (2020-2023) à L'Espace Paul Jargot - scène ressource en Isère, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes du Grésivaudan et la Ville de Crolles. Projet en cours d'un grand spectacle participatif pour clôturer la résidence.</p>					7 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	COMPAGNIE KAY	<p>Diffusion de la pièce chorégraphique <i>Kaléidoscope</i> et création de la 1ère partie <i>Reflexions multiples</i> avec des adolescents .</p> <p>Diffusion de <i>Kaléidoscope</i>, chorégraphie Ximena Figueroa et Nicolas Diguet, interprétation Nicolas Diguet. Interroger comment chacun construit une image de soi, pour soi et pour les autres, en interactions physiques et numériques avec eux. Issu d'un travail de recherche et de rencontre avec des collégiens/adultes en devenir.</p> <p>En 21-22, la Compagnie Kay mène un travail chorégraphique régulier avec un groupe de 4ème et de 3ème au Collège Europole de Grenoble. C'est dans ce cadre, et avec ces jeunes, que sera créée la première version de <i>Réflexions multiples</i>. Cette performance servira par la suite de base de transmission pour toutes les créations, l'idée étant de proposer ce processus aux lieux de diffusion du spectacle, afin que d'autres groupes d'adolescents puissent s'approprier la démarche et créer leur version de Réflexions multiples, en ouverture de <i>Kaléidoscope</i>.</p> <p><u>Calendrier :</u> Janvier - Mars 2022, ateliers de création avec les élèves du collège Europole; 7-11/03 ateliers autour du spectacle auprès d'étudiants du campus, en lien avec l'UGA; 9/03/2022 à l'Amphidice - Université Grenoble Alpes; avril 2022, 2 représentations dans le cadre des 20 ans de la cité internationale, au collège Europole; 25/11, 1 à 2 représentations à la Maison des Moaïs (Saint-Martin le Vinoux)</p>	1 500 €				2 500 €	4 000 € Inauguration Capitale Verte	1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE THÉÂTRALE MÜH AVIS AUX INTÉRESSÉS	<p>Recréation et diffusion de la pièce théâtrale Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre.</p> <p>Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre, adaptation du texte d'Ivan Viripaev : retravail scénique en résidence d'un mois au théâtre Prémol en janvier 2022. Volonté de faire vivre cette création suite aux interruptions covid.</p> <p>Professionnels intervenants: Hélène Gratet, Patrick Zimmermann, comédien, Stéphane Müh, comédien et metteur en scène</p> <p>Scénographe: Isabelle Dos-Santos, Vidéaste: Fantin Curtet, Création lumière: Elodie Llinares</p> <p>Calendrier : Résidence d'un mois au théâtre Prémol 3-30/01/2022 + 4 représentations + 1 journée de travail avec les jeunes de l'Axe de création + captation du spectacle et montage d'un teaser / Tournée MC2 : 6 représentations à Brézins, St Pierre, Engins, Monestier de Clermont, St Etienne de Crossey et Virieu. / Grand Angle de Voiron en cours saison 22/23 / Projet de faire Avignon si 4 jours de représentations presse parisienne se passent bien.</p> <p>+ pour info, autre activité de la cie : Ateliers : à l'école de la 2ème chance, 1 x par semaine, pour jeunes en décrochage scolaire avec parcours de spectacles et visite de lieux culturels. / Atelier théâtre amateur avec 15 adultes de 18 à 50 ans tarifs à partir de 130€/ an pour étudiants et chômeurs. / Cours de théâtre pour les étudiants en Licence arts du spectacle.</p>	Inéligible				6 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	DANSE	ENCORPS À VENIR (0006131)	<p>Re-création de l'opus 4 d'Espace Imaginaire - 4-16/04/2022 à la Tête Bleue, Quai Perrière.</p> <p>Espace imaginaire se décline en opus depuis 2013, et inscrit son terreau de recherche et de représentation dans des lieux non dédiés au spectacle : un dedans singulier. Il prend la parole par les corps, le son, l'espace, la vidéo...oeuvrant pour une poésie du vivant. Il s'aventure dans les interstices de la danse, du théâtre, des arts plastiques et de la performance. C'est une rencontre avec un lieu. Le lieu est pensé comme épicentre dans lequel les chorégraphies des corps et des espaces é-mouvants, viennent le révéler : une scénographie plastique surgit. Ainsi hors champ, arrêt sur image, superposition d'images, mouvements aiguisés se dévoilent dans les perspectives et des ailleurs stellaires. Les images se précisent, l'esthétique se dessine, les lieux se chargent alors d'histoires dans un univers mobile et poétique.</p> <p>Autour de la création in situ, plusieurs dispositifs de médiation sont mis en place : habitant.e.s "complices" invités à prendre part entière dans le processus; ateliers dansés pour une plongée dans les états de corps de l'improvisation; balades artistiques urbaines autour de la marche, pour aborder l'espace public ou le paysage à travers son corps.</p> <p><u>Professionnels intervenants :</u> Isabel Oed, Anne-Sophie Galinier et Kim Laurent - comédiennes; Laurent Buisson - musicien Julien Huraux - vidéaste; Guillaume Jargot - lumières; Adéli Motchan - chorégraphe.</p>					4 900 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	ÉPIDERME	<p>Programme d'activités: reprise de Circonférence, diffusion des pièces du répertoire et action culturelle.</p> <p>1. Reprise de <i>Circonférence</i> : "Rencontre - performance - conférence - subrepticie, impromptue, improvisée, chaque fois inédite, entre Michel Mandel (clarinettes, objets) et Nicolas Hubert (danse, objets). Deux tables, deux conférenciers..." Créeée en 2013, cette pièce était à l'origine pensée pour être jouée en salle. Les conditions sanitaires et les adaptations permanentes nécessaires ont entraîné une 1ère reprise de la pièce en septembre 2021, en extérieur. Cette expérience a donné envie à la cie de continuer dans sa lancée et de réadapter le spectacle pour qu'il puisse être présenté dans des lieux non dédiés, des cours d'école et des espaces publics. // <u>Calendrier</u> : création 24-25/06/22 TMG (en extérieur)</p> <p>2. Diffusion des pièces du répertoire: <i>DIY- D(u)o It Yourself</i> (création jeune public 2021) : 14-16/12/21 Théâtre Municipal de Grenoble; 5-6/04/22 : Amphithéâtre Pont de Claix; 9/04 : Pot au Noir Scène Ressource Isère. // <i>Espace pudique (& angles morts)</i> (création 2020>21) : l'EST, théâtre de l'Université Grenoble Alpes (UGA): 2 ou 3/03/22</p> <p>3. Action culturelle : Actions culturelles auprès des étudiants de l'Université Grenoble Alpes, en lien avec la diffusion du solo <i>Espace pudique (& angles morts)</i> - 28/02/22-4/03; Théâtre en Kit (dispositif d'EAC en lien avec la création jeune public 2021 DIY) : A l'Amphi du Pont de Claix, 7-8/04 (5 classes) + en Trièves (38) : 32 heures d'interventions au printemps 2022 (dates et lieux à définir : résidence d'artiste en territoire - candidature en cours auprès du département) Midi deux d'Hector - ateliers tout public au TMG 12/04/22; Le ciel au-dessus de la tête : co-écriture d'une pièce avec et pour les étudiants danse et théâtre du CRR de Grenoble, avec François Veyrunes et Pascale Henry - ateliers + répétitions mars-juin et représentations 24 et 25/06 au TMG</p> <p>Une grande partie des actions proposées par la compagnie sont soutenues et prises en charge financièrement par le TMG.</p>	10 000 €				12 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	ARTS PLASTIQUES ET PLUDISCIPLINAIRES	ET POURQUOI PAS ?	<p>Mettre en œuvre des paroles citoyennes - résidences artistiques et événements.</p> <p>L'association souhaite faciliter les pratiques artistiques à tous les publics quartier Flaubert (pratiques du théâtre, des arts plastiques ou de la musique) : le recueil de parole, le média artistique comme support d'un message à diffuser et l'événement comme le lieu de diffusion de ces paroles devenues productions artistiques.</p> <p>Le comité de programmation souhaite pour cette année réaliser plusieurs événements qui permettraient de favoriser la dynamique bénévole tout au long de l'année, en ponctuant les actions spécifiques à chacun des trois groupes par des moments communs, où ils peuvent donner à voir leur travail en cours et s'inspirer des artistes programmés (Sismikazot, artiste graffeur ; RNST, artiste pochoiriste ; Alain Damasio, écrivain) et des rencontres avec les spectateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2022 : 1ère réunion du comité de programmation artistique pour établir le cadre général pour l'année 2022 et notamment le nombre d'événement (trois en prévisionnel) - De février à juin 2022 : programmation et organisation du 1er événement - Été et septembre 2022 : bilan du 1er événement, préparation des résidences artistiques, programmation et organisation du 2ème événement - Automne 2022 : bilan du 2ème événement, accueil des résidences artistiques, programmation et organisation du 3ème événement - Novembre/Décembre 2022 : Bilan du 3ème événement, des résidences et de l'année écoulée <p>Moyens humains : 1,6 ETP et 20 adhérents bénévoles.</p>	2 000 €				5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	FA SOL LATINO	<p>Festival Ojoloco 2022.</p> <p>L'association développe 4 types d'activités : le Festival Ojoloco dédié à la diffusion de la cinématographie hispanique et latino-américaine (projections au Méliès, rencontres, débats) ; le ciné mardi (programme en ligne destiné aux étudiants) ; le ciné caravane (programme de projection itinérante) ; la distribution de films (il s'agit de faire vivre les films sélectionnés au-delà du festival Ojoloco). En 2022, le festival se déroulera du 29 mars au 10 avril principalement au cinéma Le Méliès (60 films, 120 projections, 40 invités, 8000 spectateurs attendus). En amont du festival, des projections sont organisées en partenariat avec les cinémas de SMH, St Egrève, UGA, Eve, Cinémathèque. D'abord très étudiant, le festival touche un public aujourd'hui plus familial et scolaire. Moyens humains : 25 adhérents bénévoles + une service civique.</p>	4 000 €			2 403,39 € (HF)	6 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	DANSE	FESTIVAL DANSE BEAUREGARD (ECHO)	<p>Festival Echo - Projet "La BOOM / fête de la danse".</p> <p>La BOOM, c'est un intégral festif qui résonne sur les empreintes des « déjà », pour résolument grandir et devenir une référence circonstanciel. La cie Apart et Colette Priou s'associent dans le cadre de ce projet pour fêter et donner à voir la danse dans son ensemble. Il est question de valoriser les pratiques amateurs et les compagnies émergentes à travers un dispositif de diffusion; de créer des connexions entre différents lieux culturels; de stimuler la découverte du public en créant des espaces de rencontres entre le public et les artistes.</p> <p>La BOOM, c'est un projet qui s'étale entre avril et fin juin, et s'organise autour de plusieurs temps forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les soirées 28-29-30/04/2022 - Théâtre Prémol : Ces temps mettent à l'honneur les amateurs et les cies émergentes en leur offrant un espace d'expression et en développant les interactions chorégraphiques et les rencontres, entre les cies. - Journée internationale de la danse 29/04/2022 : journée de programmation de différentes cies dans l'espace public. Propositions pensées plutôt in situ et imaginées dans, pour et avec les lieux dans lesquels elles s'intègrent. - Atelier chorégraphique les Echapées Naturelles 21/05/2022 : atelier chorégraphique d'introduction à la danse, en plein air - Ciné danse en plein air 28/05/2022 : RDV, chaise pliante sous le bras, pour prendre place et découvrir un film, un spectacle ou un reportage traitant de la thématique de la danse - Périples chorégraphiques Le Fil Rouge 18/05 et 18/06 - Musée Dauphinois : avec l'ensemble Amateur.es de la Cie APART, expérience déambulatoire autour d'oeuvres du Musée Dauphinois. Les amateurs proposent un solo sur plusieurs œuvres. - Festival Echo 1-3/07 - Musée Dauphinois : Des formats et des esthétiques éclectiques présentées à l'occasion de deux soirées dans les jardins du Musée + dans le cadre du festival, des Masterclass "Tête à tête" les 02-03/07 - La BOOM - Bal dansant 3/07. 	0 €				7 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	GROUPE ÉMILE DUBOIS	<p>Actions culturelles autour du spectacle jeune public Danse, ma planète, danse!! Avec Danse, ma planète, danse ! Jean-Claude Gallotta crée une version pour enfants de son trio Climatic' Danse. À travers une histoire (« Un jour, une rebelle en colère qui nageait tranquillement dans l'océan... »), une histoire d'enfants d'aujourd'hui, dansée et racontée par quatre interprètes, Jean-Claude Gallotta fait entrer la préoccupation écologique sur la scène. Autour d'elle, il souhaite rassembler une "république de jeunes spectateurs" décidés à considérer le vivre-ensemble comme une évidence à partager. Autour du spectacle, la cie développe en 2022 plusieurs projets d'action culturelle :</p> <p>1) Représentations et ateliers à l'Hôpital Couple Enfants du CHU de Grenoble : en lien avec le service culturel du CHU de Grenoble, mise en place d'un parcours de découverte de la danse et de rencontres entre les interprètes et les enfants malades de l'Hôpital Couple Enfants. Des visites individuelles dansées d'un interprète dans chaque chambre pour une première approche sensible du mouvement + 2 représentations en extérieur où tous les enfants et leurs parents seront conviés + un bal festif et inclusif ouvert à tous les patients, soignants et familles.</p> <p>2) Représentations en milieu scolaire</p> <p>3) Édition d'une brochure pédagogique autour du spectacle pour accompagner au mieux les enfants dans leur découverte du spectacle, volonté d'éditer une brochure comprenant des jeux et des pistes de réflexions autour des thématiques présentes dans le spectacle telles que la gestion des déchets, les responsabilités de chacun, le nouveau monde à imaginer et permettant aux professeurs de travailler autour du spectacle.</p> <p>4) Ateliers danse en Relais d'Assistantes Maternelles, initiés en 2021, ils se poursuivront en 2022 au RAM de la Bajatière et au RAM Chorier Berriat. 12 ateliers d'1h entre mars et avril 2022 + deux ateliers Parents enfants proposés au sein du RAM Chorier Berriat.</p> <p>Professionnels intervenants : Jean-Claude Gallotta, assisté de Mathilde Altaraz - chorégraphie; Claude-Henri Buffard - texte et dramaturgie ; Bruno Maréchal, Angèle Methangkool-Robert et Claire Trouvé - danse et Sophie Martel - saxophone, guitare, flûte traversière et machine.</p>	3 000 €				10 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	INTERMEZZO	<p>Diffusion de la création jeune public Munchhausen ? d'après le texte de Fabrice Melquiét.</p> <p>Musique en direct, bruitages, théâtre et vjing poétique racontent le voyage initiatique et loufoque, entre réel et imaginaire, du fils du Baron de Münchhausen. Au bout du chemin, il découvre un drôle d'héritage : la fantaisie !</p> <p>Professionnels intervenants : Erwan Flageul, musicien compositeur; Marie Niechel, Anthony Gambin, Bastien Lombardo, comédiens; Zélie Vicier, comédienne, plasticienne, graphiste, Vdjette</p> <p>Co-producteurs: La Bobine, Le Diapason , La Navette ACCR - Royans // Soutiens : l'Espace 600, TMG, le Déclic à Claix, Ville de Seyssins.</p> <p>Résidence de création et diff du 31/01 au 4/02 à la Bobine + 2 rep, scolaire et tout public. A cette occasion réalisation d'un teaser et travail photo avec Nadine Barbançon, aide au financement Adami.</p> <p>Diffusion : automne 2022 : 2 rep Diapason Saint-Marcellin, 2 rep La Navette/ Fev 23 : 2 rep L'Ilyade à Seyssinet / Printemps 2023: 2 rep Espace 600, 2 rep le Déclic à Claix.</p> <p>A confirmer 2022/23 : le Coléo à Pontcharrat, La Faiencerie à la Tronche, l'Amphithéâtre de Pont de Claix et MJC Totem à Chambéry. // Aimerait trouver des partenaires dans des lieux sensibles à la création musicale comme Théâtre St Marie, le Ciel.</p> <p>Actions culturelles : de mars à juin 22, EAC à l'école du Grand Châtelet-Sect 5 création d'une oeuvre sonore qui sera présentée à la Bobine par 3 classes de CP (40 élèves) en juin. // de nov 21 à fév 22 parcours artistique autour de la figure du baron à l'école de Vinay (30 élèves).</p>	3 000 €			1 512,77 € (HF)	5 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	LA FABRIQUE OPÉRA	<p>Création comédie musicale "Cabaret" et reprise de la création de l'opéra "Roméo et Juliette" de Gounod.</p> <p>>> Reprise du travail mené en 2020 autour de la création de l'opéra, Roméo et Juliette de Gounod, 3 représentations au Summum du 3 au 5 juin, 80 musiciens amateurs dirigé par le chef d'orchestre Patrick SOUILLOT, 90 choristes amateurs et des solistes professionnels renommés recrutés au niveau national et international. Mise en scène de Gersende MICHEL.</p> <p>>> Création de la comédie musicale "Cabaret" mise en scène par Philippe Arlaud, au Summum au mois d'avril mixant professionnels du spectacle vivant, professionnels encadrant les amateurs (professeurs spécialisés), jeunes et bénévoles. Cabaret est une comédie musicale écrite par Joe Masteroff pour le livret, Fred Ebb pour les paroles, sur une musique de John Kander. L'histoire est adaptée de la pièce de théâtre I Am a Camera de John Van Druten. Artistes intervenants et interprètes : Gildas De Saint Albin, chef de choeur ; Sébastien Jaudon, pianiste ; Virginie Lazzarotto, chorégraphe ; Sarah Manesse, Janis Palu, Ronan Debois, Kate Combalut, Flannan Obe, Eva Gentili, Quentin Gibelin, chanteur.euse.s</p> <p>Bénéficiaires : 450 jeunes impliqués dans la réalisation, 2200 scolaires des primaires et collèges de l'Académie de Grenoble, 10 000 spectateurs tous publics attendus sur les 4 représentations.</p> <p>Partenariat : pour la réalisation des costumes (Lycée Polyvalent Argouges), des décors (IMT), des coiffures et maquillages (Ecole Academy), de l'accueil du public (Lycée Polyvalent Mounier), mais aussi le Lycée Léonard de Vinci de Villefontaine, le lycée horticole de Saint Ismier, l'IMPRO La Bâtie (Institut Médico-Professionnel à Claix > section menuiserie), le Lycée Guynemer et le Centre social de Fontaine.</p>	4 000 €			2 835,96 € (FI)	10 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LA FORGE COMPO SITEURS IMPRO VISATEURS	<p>Projet de création "Haiku" et accompagnement de la pratique musicale amateur autour du jazz (orchestre MICROMEGAS). Activités du collectif de musiciens Jazz improvisateurs sous la direction artistique de François Raulin (piano), Pascal Berne (contrebasse) et Michel Mandel (clarinettes) tous trois, compositeurs, improvisateurs et interprètes. Projet artistique fondé sur la recherche musicale, la création de nouveaux répertoires, la transmission et l'édition d'un Label.</p> <p>>> Orchestre école MicrosMégas réunissant des musiciens amateurs et pré-professionnels dans le domaine des pratiques amateurs - entre 25 et 30 personnes) orchestre ouvert et gratuit. Environ 2 répétitions/mois au CRR et à Solexine. Le projet orchestre MICROMEGAS a pour objet la pratique et la création de répertoire et l'échange musical, mais aussi une mission d'accompagnement sur la voie professionnelle, de transmission et de pédagogie. A l'occasion des 25 ans de MicrosMégas : concert le 11/02, Le Jazz ensemble du CRR rencontre Micromégas, dirigé par F. Raulin ; 1 représentation publique à Solexine à destination de son public et des adhérents (dates en cours) + 3 à 6 dates prévues en région et au national en juillet et novembre (Savoie, Isère, Paris...)</p> <p>>> Créations : "Haiku" : des rencontres musicales de formes légères, montées sur un temps court, en duo ou en trio, point de départ pour créer les conditions de la rencontre artistique avec les musiciens actifs de la région, jeunes ou confirmés. 7 Haïkus : 1 à 2 concerts par mini projet avec 2 jours de répétitions. Dont 3 Haïkus de musiciens invités par la Forge. A Grenoble + EAC : Haïku « L'opéra en papier, le piano préparé » avec M. Mandel/ S. Agnel/ A. Spirli le 03/04 aux Détours de Babel, Musée Dauphinois ; Haïku « Kitchen », M. Mandel/ R. Bonnet en unité milieu fermé de Varces ; Haïku "Electric Voltage ", F. Raulin/ P. Berne/ N. Berne (reprise), en unité milieu fermé de Saint Quentin Fallavier. + d'autres Haikus en cours de travail et lieux à confirmer en Isère et région (Valence, Jazz à Barraux, Saou).</p> <p>>> Diffusion autre : 10 Février: Avec le CRR de Grenoble/ Cinéma le Méliès, projet basé sur celui de "Cinéphonie" de F. Raulin sous-titré « Musiques de Court » qui fait référence au court métrage. Il se jouera avec la cellule d'improvisation des "Grandes portugaises" du C.R.R co-dirigé par M. Arnaud Petit. Souhait de développer le projet au national et international (prospection de dates à Bruxelles et Madrid)</p> <p>>> Cycles de formation et de sensibilisation dans les lieux d'enseignements musicaux (conservatoires, écoles de musique).</p>	2 800 €				8 000 €	8 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	LA GUETTEUSE	<p>Projet Rouge Carmin - histoire d'un tabou. Après sa dernière création Louve, la chorégraphe Emeline Nguyen a marqué son envie de prolonger ses recherches sur la condition des femmes d'aujourd'hui et leurs manières d'accéder à leurs pouvoirs, leurs puissances... Inspirée du livre Ceci est mon sang, petites histoires des règles, de celles qui les ont et de ceux qui les font par Elise Thiébaut, cette création se veut audacieuse, militante, féministe, et cherche à délier les langues, à dissoudre les silences et les suppositions, et à laisser libre l'expression autour d'un sujet universel et tabou à la fois. Le projet se compose de 4 actions menées ensemble ou séparément : 1) la création chorégraphique ; 2) <i>La Tente rouge</i> - installation : proposition à vivre un parcours ludique, une expérimentation artistique autour du sujet des menstruations. Comme les "livres dont vous êtes le héros / l'héroïne", les participant.e.s tirent des cartes, des couleurs, des mots, les invitant à laisser une trace, orale, écrite, gestuelle. L'expérience se vit comme un jeu, un voyage, un témoignage et dans tous les cas, une invitation à se questionner sur le sujet des règles. Dans la tente les participant.e.s créent des cartes qui signent leur singularité, leur expressivité, leur créativité. Ce dispositif peut être installé en divers lieux : établissements scolaires, théâtres, musées, bibliothèques... ; 3) <i>C'est quoi ton ROUGE ?</i> - exposition sonore : Suite à une collecte de paroles d'adultes et d'adolescent.e.s sous la Tente Rouge, des séries de témoignages ont été enregistrés et font l'objet de l'exposition sonore C'est quoi ton Rouge ? à écouter avant ou après le spectacle dans le hall du théâtre ou dans un lieu partenaire associé 4) Des ateliers de médiation : en danse : éveil au mouvement qui s'effectue par le jeu, l'imaginaire, avec les attentions fondatrices telles que de rendre le corps vivant et perméable à l'expérimentation, en développant la complicité et la coopération dans un espace soutenant. En écriture / slam : Ecrire, puis dire ce qui se crée en s'appuyant sur les sons, le rythme, et la polysémie de la langue française. Les propositions faites sont un aller-retour permanent entre l'individuel et le collectif, l'oral et l'écrit, l'écoute et l'action. En mouvement et en écriture : Écrire comme on danse, et inversement, suivant le mouvement et le rythme des mots</p> <p><u>Calendrier :</u> Résidences de fin de création : 3-7/01/2022 Espace Paul Jargot à Crolles (38), 7/01 étape de travail ouverte à l'Auditorium l'Espace Paul Jargot à Crolles (38); 10-14/01 Odyssée à Eybens (38); 1-9/02 Théâtre Municipal de Grenoble // Tente rouge : 11-15/10/21 Collège des Saulles (Eybens) et 15-19/11/21 Lycée Argouges (Grenoble); 1-10/02/22 Théâtre Municipal de Grenoble et 2-4/03 Galerie Marchande (Salaise sur Sanne) // Diffusion : 8-10/02/22 Théâtre 145 (Grenoble); 5/03/22 Salle Aragon / Travail et Culture (Saint-Maurice sur Exil) // C'est quoi ton ROUGE? 8-10/02/22 à l'Alimentation générale artistique - 123 cours Berriat.</p>	Inéligible				3 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LA MARMITE	<p>Activités de l'association : créations, diffusion pro + ateliers et créations avec des amateurs . 1) Création semi-pro avec la Cie Les Petits poids Niv 2 « La Smala de Troumoutoune », 2 comédiennes dont 1 qui vient d'avoir son intermittence, aide à la professionalisation. Résidence au T Prémol et restitution dans l'espace bar en décembre 2021. Représentations chez l'habitant en 2022. 2) Création pro « L'or de Seuphor » Distribution: Sophie Berckelears comédienne, Pierre Thinet création musicale, Pascal Cacouault Sonorisation. Spectacle pluridisciplinaire (Théâtre, Musique, Vidéo/projections picturales) Co-prod asso Adieu Berthe Lyon, Studio La Salamandre à Lyon, Théâtre Prémol, Fondation Seuphor./ Résidence et jeu au Théâtre Prémol en décembre 2021 + Réalisation d'un documentaire promotionnel. Travail de vjing pour immersion dans les œuvres picturales de Seuphor sur 2022 / Recherche de diffusion. 3) Création amateur : Cie Les petits Poids intergénérations-niveau 1 reprise Rêve de Chine : Participants : 3 ados du coll Lucie Aubrac, 1 enfant et 3 adultes Répét. les mercredis . Travail d'une lecture spectacle sur le texte avec classe CHAT de Lucie Aubrac, présenté au T Prémol en décembre 21 en avant spectacle. 4) Ateliers : Atelier théâtre avec Maison de l'enfant Prémol depuis oct 2021. 1h30 tous les jeudis - 7 participants // « Les papiers cassent tête » avec MDH Baladins – Géants Atelier les mardis matins – 7 participantes . Expo spectacle autour des obstacles rencontrés dans l'accès aux droits administratifs. Aboutissement 22 mars 2022 pour le forum municipal de l'accès aux droits. // Ateliers performatifs " Ce qu'elles disent"opus 2 , 6 participantes, 18h d'intervention, reprise avec 2 ateliers Peinture et expression corporelle sur le thème de l'égalité entre les genres.</p> <p>L'équipe professionnelle est très réduite et sans l'intermédiaire de structure porteuse, rencontre des difficultés à impliquer un large public sur ses ateliers, ainsi qu'à faire émerger une vraie dynamique théâtre avec les jeunes du quartier.</p>	10 000 €			12 639,77 € (FI)	15 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS DE LA RUE	LE BATEAU DE PAPIER	<p>8e Festival du numéro de clown - du 10 au 12 mai 2022 - Chapiteau du Parc des Arts - Prunier Sauvage .</p> <p>La compagnie de clown le Bateau de Papier, forte de son réseau professionnel, organise chaque année un festival de cabaret clown, proposant une grande diversité d'univers clownesques et privilégiant la singularité de chacun d'entre eux. Avec ce temps fort, la forme courte qu'est le numéro est mise à l'honneur. De nombreux clowns sont invités à jouer, qu'ils travaillent avec un nez rouge ou sans et quelle que soit leur esthétique ; qu'ils soient seuls en scène ou qu'ils se présentent en duo, trio, ou collectif. Des rencontres professionnelles sont organisées chaque jour à l'Ecoutille (rue Saint Laurent à Grenoble): des temps d'échanges sur le métier et les pratiques y sont proposés, mais aussi des temps d'entrainements partagés, et de rencontres informelles. Un stage sur « le clown et le cabotinage » est proposé en amont du festival. D'une durée de 5 jours, il s'adresse à des amateurs ayant déjà une expérience du clown ou a des professionnels désirant enrichir leur pratique. Ce stage est animé par Julie Boucher, issue de l'école du Hangar des Mines.</p> <p>Professionnels intervenants: Cyril Griot - directeur artistique et metteur en scène des soirées; Alexis Brun - maître de cérémonie; Pierre Labreuche - garçon de piste; Claire Villard - technicienne tout terrain et les Poissons Voyageurs - musiciens. + programmation à venir pour les 2 soirées, avec une quinzaine de clowns par soirs (dont 1 ou 2 amateurs en voie de professionnalisation) // Tarification : 14, 10 et 5 € (tarif de soutien, plein tarif, et tarif réservé aux habitants du quartier Mistral).</p>					3 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	CINÉMA	LE CINÉ CLUB	<p>Programme de projections de films du patrimoine.</p> <p>Le cinéclub de Grenoble organise des projections hebdomadaires de films du patrimoine (plus d'une trentaine de projections chaque année). Ces films sont précédés d'une présentation et suivies d'une discussion animée par les bénévoles de cinéclub, permettant un moment d'échange et de partage autour du film. Lors de chaque projection une fiche rassemblant des documents issus de sources diverses autour du film est distribuée à chaque spectateur. Un programme est diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires chaque trimestre. Des partenariats avec d'autres associations du pôle cinéma sont organisées. En 2022, est prévue une semaine centrée sur la nouvelle vague du cinéma Tchécoslovaque à la fin des années 60 en partenariat avec la cinémathèque de Grenoble.</p>	3 000 €			3 192,06 € (HF)	5 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis	
6	THÉÂTRE	LE CONTRE POING	<p>Aide à la diffusion pour la création de Macbeth.</p> <p>1) Création Macbeth : une création pluridisciplinaire, entre théâtre et opéra rock mêlant chorégraphies, chants, jeux masqués, marionnettes et musique live. "Dans nos sociétés actuelles comment ne pas reconnaître en ce couple terrible le visage ordinaire de l'ambition et de la corruption que peut engendrer le pouvoir. C'est cette réflexion politique que nous avons souhaitée travailler". // Mise en scène : Aurélie Derbier, Jeu: Thibault David, Jean-Damien Détouillon, Simon Jouannot et Pauline Sarrazin Peltier, Musique: Jean-Baptiste Sintès, Lumière: Karim Houari, Son: Guillaume Novella, Costumes: Nathalie Gueugue, Machinerie : Léonard Fillacier. // Diffusion : résidence du 5 au 14 avril 2022 au théâtre 145 avec 2 rep et 1 bord plateau + 1 rencontre au théâtre de poche avec les étudiants en arts du spectacle / Festival d'Avignon 18 rep juill 2022 à 21h30 au Chapeau d'ébène théâtre (130 places).</p> <p>2) 7ème année consécutive des ateliers Bien-être et Théâtre à destination de 15 femmes et hommes en situation de grande vulnérabilité sociale (précarité économique, sans papier, sans logement, prostitution): 2 heures tous les 15 jours dans les locaux de l'APPART, avec le Crearc ou en extérieur. Deux temps de restitution aux agents et autres usagers des associations partenaires prévus en juin et déc 22. Dans un cadre sécurisant, l'atelier permet de libérer la parole, de créer un espace de jeu, de détente et de créativité. Parfois les travailleuses sociales participent à l'atelier. // Calendrier : de janv à déc 2022 // Intervenante: Aurélie Derbier, metteuse en scène et comédienne // Partenaires: l'Appart, Oasis 38 et la MDH Centre-Ville.</p>	1 000 €					6 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LE GRILLE PAIN	<p>Création duo Xavier Machault / Martin Debishop. Depuis une quinzaine d'années, Xavier Machault ne cesse de multiplier les collaborations artistiques, en tant que chanteur ou auteur, avec des compositeurs et des instrumentistes venus des musiques improvisées, du jazz et/ou du rock. En 2017, il rencontre Martin Debisschop musicien grenoblois. Animés par un même désir d'expérimentations et de recherches sonores et textuelles, ils décident de créer en 2022 un concert original dans lequel ils revisitent le répertoire de Xavier Machault. Les bases de chansons nouvelles, qui préfigurent le prochain répertoire de PELOUSE, seront également intégrées au répertoire.</p> <p>>> Objectif: L'objectif principal est de continuer à défendre une écriture poétique et musicale exigeante tout en cherchant une dimension populaire et accessible à tou.te.s. Cette "petite" forme permettra, en sortant des réseaux traditionnels de diffusion, de toucher un public peu habitué à voir des concerts et peu sensibilisé à la poésie et à la chanson. Des ateliers de pratique autour des dates de diffusion sont prévus. >></p> <p>Calendrier du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence de création au Grand Collectif : février 2022 (le Grille-Pain, association porteuse des projets de Xavier Machault, au sein du Grand Collectif, s'est installé dans l'ancienne cité ouvrière de l'Abbaye, dans des locaux mis à disposition par la Ville pour mener un projet artistique d'urbanisme transitoire. Le duo sera créé intégralement dans les espaces dédiés à la création de ces bâtiments.). - Représentations à Grenoble : 3, 4 & 5 mars 2022 au Midi Minuit, au local du 10 rue Chenoise, à la Pirogue au sein du quartier de l'Abbaye, + d'autres date à venir. - Tournée Alliance Française Brésil : du 9 au 25 mars 2022 (8 dates de concerts et séances d'écoutes de lecture de textes francophones). - Tournée en cours de montage à partir d'avril 2022. <p>Diffusion autre : "Bowling" du groupe Pelouse (10n de dates en France) et "Only You" Jukebox de chanson d'amour dans divers festivals d'arts de rue ou de musique.</p> <p>Une grande partie de la création se fait au sein des locaux du Grand collectif à L'Abbaye déjà subventionné par la Ville. Toutefois on note une structuration du projet et sa prise d'ampleur avec la reconnaissance de l'artiste au niveau régional et national.</p>	3 000 €				4 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSQUES	LE PÉRISCOPE (EX004529)	<p>Festival Holocène - vendredi 4 et samedi 5 mars 2022. HOLOCÈNE FESTIVAL est un festival de musiques actuelles électroniques et urbaines qui se tient à Grenoble, au Summum en fin d'hiver.</p> <p>>> Diffusion : 2 soirées, 3 scènes par soirée, + de 25 artistes de renommée internationale et scène émergente sur des esthétiques Hip Hop et Electro. 1 scène dédiée aux artistes émergents (nationaux et locaux), en discussion actuellement avec Retour de scène pour programmer des artistes de la cuvée grenobloise. Artistes : PLK, Meute, 47ter, Deluxe, Soso Maness , Worakls, Caballero vs JeanJass, Jon Hopkins dj set, Koba Lad, Popof B2B Space92, Billx, Salut c'est cool, Berywam, Max Cooper Dj set, Gazo, Luidji, Enfant Sauvage , Seth Gueko , Benjamin Epps, Makala, Kanoe, Gargantua, French Fuze, Suzuya...</p> <p>Tarification : Tarif "Early" (uniquement pour les 600 premières ventes) : Pass 1 jour 35€ / Pass 2 jours 70€.</p> <p>Tarif "Regular" (dès que les premières 500 ventes sont atteintes) : Pass 1 jour 40€ /Pass 2 jours : 75€.</p> <p>Tarif "Last call" (pour les derniers billets restants) : Pass 1 jour 45€ / Pass 2 jours : 80€.</p> <p>>> Actions culturelles : travail avec les acteurs sociaux des quartiers de Grenoble, afin de faciliter l'accès du festival aux jeunes qui seraient intéressés par la programmation mais qui n'ont pas la possibilité de se payer le ticket ou n'osent pas y aller (travail en cours sur le secteur 6). Souhait d'inclure ces jeunes dans l'organisation du festival afin qu'ils se sentent valorisés, et "méritent" leur entrée. Depuis 2019, travail d'insertion professionnelle des jeunes en errance avec l'APASE. + Dotation de places avec l'APASE et Culture du coeur pour public de jeunes en réinsertion.</p> <p>Avis défavorable : le festival a le souhait de développer des actions culturelles en lien avec le territoire sur lequel prend place le festival. Néanmoins, ces actions sont peu lisibles pour le moment, de plus l'ampleur et la situation même du festival qui bénéficie d'une reconnaissance déjà établie ne justifie aujourd'hui pas un accompagnement de la Ville.</p>					10 000 €	0 €	D	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES ET ARTS DE LA RUE	LES ZINZINS	<p>Diffusion des pièces au répertoire de la compagnie.</p> <p>1) <i>Depressive DanceFloor</i> : (Spectacle musiques actuelles) Le Kiosque à Aurel (26); Fête du nouvel an, Cordon (74); Sortie à la Salle Noire, Le Coq-tail, La Passoire La Bobine et Le Prunier Sauvage, Grenoble; Les Cerisiers à Die (Drôme); Le Kraspek Mysik à Lyon (69); Les Réjouissances, Die (26); Le Tas de Fumier, Recoubeau (26).</p> <p>2) <i>Louve</i> (France et Brésil) Cette création est une interrogation sur les processus de la liberté qui nous donne de la puissance. Le Fil Rouge; Le Néroli Hammam; Le Hammam Café; Le Café Vélo, Grenoble; Le Tas de Fumier, Recoubeau (26); Les Réjouissances, Die (26); La Fontaine Minérale, Pont de Barret (26); La Gare à Coulisses, Eurre (26); Le Prunier Sauvage, Grenoble.</p> <p>A noter que une seconde phase de création aura lieu à l'automne 2022, cette fois au Brésil au Théâtre São Isabel à Recife, pour un travail de recherche sur les rituels animistes qui viendront nourrir le travail de la comédienne. Un nouveau temps de création autour de la musique aura aussi lieu là-bas avec un musicien brésilien. Des représentations auront lieu au Brésil après ce temps de création. // Comunidades de Rio et de Recife (Brésil). (6 dates)</p> <p>3) <i>Monstres</i> : Premier spectacle de rue de la compagnie, c'est une satire tragi-comique redoutable et dérangeante, qui évolue dans un décor forain. // Calendrier : 20-24/07 Festival Chalon dans la rue - Châlon-en-Champagne.</p> <p>4) Pour les marmots : <i>Le Bal des Poils</i> : habitués de ce format de bals à destination du jeune public, cette nouvelle création jeune public verra le jour au printemps. // <i>Disco Z</i> : 21 dates confirmées en Bretagne pour l'été</p> <p>La compagnie des Zinzins est accompagnée par la Ville depuis de nombreuses années, sur la création et sur la diffusion de son répertoire. Forte de ses années d'expériences, la compagnie peine à quitter le territoire et à donner plus d'ampleur à ses projets, qui restent dans un cercle de diffusion assez restreint. La plupart des spectacles proposés à la diffusion dans le répertoire de la compagnie ont déjà été accompagnés auparavant.</p>	3 000 €				8 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	L'OREILLE EN FRICHE	<p>Création spectacle musique et danse "Isthme". Collaboration qui mêle 4 musiciens à 3 danseurs. À travers le prisme des corps en mouvement, du temps et de l'espace qu'ils habitent ensemble, les danseurs s'habillent de la matière des musiciens, les musiciens se vêtissent de la mélodie des danseurs... A partir de la valeur du partage, la pièce questionne notre rapport aux origines, au déracinement imposé par la vie ou délibérément choisi mais aussi, à l'art de se forger sa propre culture à partir de nos influences multiples, qu'elles se ressemblent ou se contredisent. Dans cette pièce, la tradition et la modernité s'entremêlent, et les dialogues s'entrechoquent, entre sonorités d'Asie Mineure, rock, musiques improvisées, danse contemporaine et hip hop. En parallèle du spectacle, création d'une application dédiée gratuite qui permettra au spectateur d'avoir accès à une version du spectacle sous la forme de réalité augmentée. En ouvrant l'application, les danseurs prennent forme et place dans l'espace visé, accompagnés de la création musicale pour la partie sonore. Artistes : Florent Briqué: trompette/composition ; Alexis Moutzouris: clarinette/saxophone/composition ; Lucas Territo: guitare et basse ; Damien bernard: batterie, Noé Chapsal: Danse : Liesbeth Kiebooms: danse ; Geoffroy Durochat: danse. Calendrier :>> Résidences de création : 8 semaines de résidences entre décembre et février (Espace René Proby, Salle Noire, Faïencerie, Baj'art) avec une première à L'Heure Bleue le 8 février ;>> Diffusion : Janvier : sortie de résidence à la Salle Noire // 8 février : 1ère à L'Heure Bleue // Juin : 1 représentation tout public et 1 scolaire à la Salle Noire // dates à définir : 1 représentation au service pédiatrique du CHU // Début 23 : Théâtre Sainte Marie d'en Bas // Dates extérieures confirmée : 1 au Périscope à Lyon et 1 à la baie des singes à Cournon d'Auvergne, 1 à la Fraternelle Saint Claude ; + travail de recherche en diffusion dans le réseau danse en parallèle. Actions culturelles : En marge de cette création auront lieu des actions culturelles (actions dans des écoles de l'agglomération).</p>					3 000 €	3 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS NUMÉRIQUES ET MUSIQUES	LOUDMILA PROJETS	<p>Création d'une installation "Les Wa ! Les Wi ! Les Witchhh !".</p> <p>Création d'une installation audiovisuelle interactive comme point de départ pour aborder la figure de la sorcière pour un public familial (dès 3 ans) et scolaire. L'objectif est de sensibiliser de manière ludique et artistique à la vision de la sorcière et de faire le lien avec le courant éco-féministe. Publics bénéficiaires : 12 classes de 25 élèves dans la ville d'Echirolles (1 semaine de résidence est organisée avec deux classes) ; les enfants de la MJC des Eaux claires + leurs familles ; festival DNA (organisé par ARCAN).</p> <p>Avis défavorable : fragilité du projet à Grenoble. Le projet concerne en très grande partie des habitants d'Echirolles.</p>	1 000 €				1 500 €		0 €	D
1	THÉÂTRE	MJC PRÉMOL	<p>Programme d'activité du Théâtre Prémol .</p> <p>1/ Programmation : Au total, une douzaine de cies locales aux esthétiques multiples - théâtre, musique, danse, vjing etc. - pour des temps de résidence et/ou des représentations (Les Raccrocheurs, Golem Théâtre, Anthony Gambin, Entre en scène, Cie du jour, La Marmite, Cie Muh, Attrape lune et La rose bleue, Atheca et théâtre en action, Cie Sohan ...). Les représentation sont accompagnées de médiation : répétions publiques, ateliers, bords plateau, rencontres/goûters (45 dates de jeu pour 20 temps de médiation) + une soirée cinéma "Les films de la Villeneuve" partenariat Cinémathèque et festival Cinébanlieue.</p> <p>2/ Moments privilégiés thématiques Master-class: théâtre, avec la cie Le chat du désert; chant avec l'association Prise de notes, Danse orientale avec Laurie Billotet + restitution des ateliers sur le plateau, ouvert au public.</p> <p>3/ l'Axe de création : inscrit dans le dispositif EAC. 22 participant-e-s Le parcours propose des ateliers artistiques hebdo tous les mercredis de 14h à 18h (chant, théâtre, danse, musique et réécriture) + 5 stages + des sorties spectacle avec à la clef, une création collective présentée au théâtre. 2 rep 28 et 29 mai "L'héritage de big brother" inspiré de l'univers de Georges Orwell.</p>	65 000 €			189 282,36 € (DEJ)	100 000 €		65 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	<p>Création, diffusion, Actions culturelles et Festival Voix aux fenêtres.</p> <p>>> Créations : 1/ « COLOREADA-L'EAU DE VOIX » avec Armande Ferry-Wilczek (chant, violoncelle, guitare), Antonio Campos (voix, cajón), Gabriele Mirabassi (clarinette), Jose Luis Lopez (violoncelle), Canito (guitare), Pablo Suárez (piano), Andrés Marín&Rafael Campallo (danse flamenco) et Antonio Placer (chant et guitare). Ce projet est un projet à échelle variable, les résidences sont menées à 3/4 artistes pour différentes petites formes présentées au cours de l'année. Jouera en juillet à Grenoble dans le cadre de Voix aux Fenêtres. 2/ Requiem (Heureux qui Aime!) interprété par le chœur universitaire de Valence par Daniel Pagliardini et par l'Ensemble Equinox dirigé par Anne Lafilhe. Quatuor à cordes Barratier (Valence) et 3 solistes professionnels (Armande Ferry-Wilczek, Milena Jeliazkova et Juliette Rillard). Reporté depuis 2020 au vu de la crise sanitaire, en cours de réorganisation sur 2022. >> Diffusion : A Grenoble : Résidence prévue au Café des arts à l'été 22, en cours de discussion avec MC2 pour une date fin 22. // " Travaores" : 1 date sur Paris fin 21. // « Correspondance Indicible », oeuvre poétique écrite en partie à la Maison Jules Roy de Vézelay // Prévoit de jouer à Avignon 22. >> Festival Voix aux fenêtres (15 au 18 septembre) - Festival lauréat de l'appel à projet Grenoble Capitale Verte : Festival de voix du monde à capella, pendant les journées du patrimoine. Artistes invités : Mânu Théron Cie du LAMPARO Création 2022 Chants Occitans ; San Salvador Groupe à capella corrézien ; Rocío Marquez y Canito Chant Flamenco ; Sylvain Giro et Le Chant de la Griffe ; Damien Robillot Chanson Française pour enfants/toute âge ; Remo Gary Chanson Française ; Duo du Bas Chants d'ailleurs ; Las Panaderas-Hélène Bagué Chants des Boulangères >> Actions culturelles (dans le cadre du Festival) : Tout au long de l'année des conférences en partenariat avec L'UGA + ateliers (1x/trimestre) avec Lycées Stendhal, Clept Mounier et Vuacanson, sur l'écriture poétique (chansons). Ateliers vocaux (café des arts, Ste Marie d'en bas, musée dauphinois, etc. - gratuits ou payants selon les possibilités des habitants) : Du 25 au 27 Mars 2022 Milena Jeliezkova, du 22 au 24 Avril 2022 ; Kristof Hiriart, du 20 au 22 Mai 2022 Joel Truffa, du 3 au 5 juin ; 2022 Shuaib Mushtaq, du 24 au 26 Juin 2022 Manu Theron/Damien Toumi et du 16 au 18 septembre 2022 Elena Ledda+Simonetta Soro. >> Ateliers de formation vocal tout le long de l'année (8 personnes-6 femmes et 2 hommes) : A lieu tous les mercredis à 18h lorsque l'artiste est présent à Grenoble. (1x/2 semaines environ).</p> <p>Multiplicité d'actions en création, diffusion et actions culturelles. Ses actions de transmission au cœur du quartier Hoche et dans le cadre du festival sont intéressantes. L'artiste ayant une reconnaissance nationale et travaillant aussi à l'international, sa présence à Grenoble en terme de diffusion est très légère en dehors du festival. Cette année, l'artiste a reçu une aide de 8K€ dans le cadre de capitale verte.</p>	6 000 €			2 696,57 € (HF)	25 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique musique classique universitaire amateur. L'orchestre des campus de Grenoble a pour but d'offrir aux étudiants et personnels des établissements d'enseignement supérieur la possibilité d'avoir une pratique musicale d'ensemble à côté des études ou des activités professionnelles. Environ 80 instrumentistes, dont 7 encadrants professionnels et un chef d'orchestre. Les publics touchés sont : 41 étudiants, 4 personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, 31 extérieurs. Répétitions hebdomadaires à la salle Olivier Messiaen (mad gratuite) + 2 à 3 weekend dans l'année. Option musique valorisée par l'Université. Pratique orchestrale régulière, rencontre avec des instrumentistes professionnels invités, échanges internationaux. TARIFS : Adhésion annuelle : 40 € étudiants / 100€ non étudiants . OLes étudiants membres de l'orchestre peuvent bénéficier (<i>si inscrits dans leur cursus</i>), d'une reconnaissance sous forme de crédits ECTS dans le cadre d'enseignements transversaux. Dans ce cas, leur participation aux activités de l'orchestre est évaluée, et cette évaluation est transmise à la scolarité de leur formation. Calendrier des concerts : 11&13/01/2022, salle Messiaen, concert avec des extraits des danses polovtsiennes de Borodine, la Milk Symphony et la 3ème symphonie de Brahms ; 14/03, soirée spéciale dans le cadre de la Semaine du cerveau, salle Messiaen ; 31/03 et 01/04/2022, au Prisme, dans le cadre du festival Détours de Babel,"Attraction", spectacle de Soundpainting sous la direction de Walter Thompson, avec le Choeur des Universités de Grenoble et des instrumentistes et choristes de l'enseignement secondaire ; en mai à Messiaen, et sur le campus, autour de la suite symphonique de Star Wars de John Williams. Professionnels permanents : Pierre-Adrien THEO (chef d'orchestre), Agnès PEREIRA (violon1), Carole GERMAIN (violon2), Catherine SIMON (alto), Denis JEANNET (violoncelle), Dominique ROCHE (contrebasse), Valérie SMANIOTTO (hautbois), Till VERON (cor).</p> <p>L'orchestre donne aux étudiants l'opportunité d'avoir une pratique musicale orchestrale régulière et de jouer avec des professionnels. Néanmoins, l'association est une association universitaire bénéficiant de fond dédié, rendant le soutien de la Ville moins prioritaire.</p>	3 000 €				3 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	<p>Pratique et diffusion de la musique d'orchestre amateur. Un orchestre d'étudiants encadré par des professionnels et qui a pour but de diffuser la musique classique auprès d'un public amateur. 85 musiciens : 60% étudiants et 40% amateurs de tous âges. Répétitions hebdomadaires à la salle Morillot. Tarifs : cotisation à l'année : 20€ pour les étudiants et 30€ pour les non étudiants. 1/ programme de concertos avec solistes et orchestre qui mettent en avant de jeunes talents locaux lauréat du précédent concours Talents Classiques, organisé par l'orchestre et la Fabrique avant l'épidémie - avec Tchaïkovsky et Chausson. Ce concours est ouvert aux jeunes âgés entre 10 et 25 ans de la région. Le jury remet 3 prix : le prix du meilleur talent, le prix du talent prometteur et le prix "coup de coeur" du jury. Tarif entre 12€ et 20€, avec au programme 3 concertos ; 2/ partenariat annuel avec La Fabrique Opéra, cette année, "Cabaret" la comédie musicale, mise en scène par Philippe Arlaud, au Summum (4 et 5 avril Summum). Ainsi que "Roméo et Juliette" de Ch. Gounod, mise en scène par Gersende Michel, reporté pour cause de Covid en 2020 et 2021, du 3 au 5 juin ; 3/ une nouvelle session du concept de répétitions publiques « Dans la Tête d'un chef d'Orchestre » en haut du téléphérique de La Bastille, en partenariat avec la régie du téléphérique, autour du programme de Roméo et Juliette // Répétition ouverte sur 1 ou 2h avec proposition aux spectateurs en fin de session de diriger les musiciens. Professionnels encadrants : Patrick Souillot (chef d'orchestre), Aurore Anelli (chef de pupitre des premiers violons), Denis Jeannet (chef de pupitre des violoncelles), Catherine Simon (chef de pupitres des altos), Christine Antoine (chef de pupitre des seconds violons) et l'ensemble des solistes et musiciens professionnels supplémentaires.</p> <p>L'activité de l'OSUG est en grande partie liée à la Fabrique Opéra et permet à des amateurs de répéter et s'investir dans des projets d'ampleur aux côtés de professionnels. Néanmoins, il semble peu opportun de financer l'OSUG et la Fabrique Opéra pour l'accompagnement des pratiques amateurs alors que ces deux associations œuvrent principalement au même projet.</p>	3 000 €			3 269,43 € (FI)	4 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	OTBOX	<p>Création du groupe Lamuzgueule.</p> <p>Le groupe Lamuzgueule est un groupe de musique actuelle, mélange entre Pop, Electro Swing & Synthwave. "Icerberg Club", leur album sorti fin octobre 2021, implique différentes actions qui se lient avec une volonté d'implantation à Grenoble, ville d'origine du groupe. Ainsi, une résidence de création est prévue afin de mettre en place un nouveau spectacle. Un nouvel album live "Coeur Lilas", dont la sortie est prévue en mars 2022, regroupe des enregistrements inédits, des lives, des livestreams.</p> <p>Actions prévues à Grenoble :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> un concert à l'Ampérage le 23 juin. Un temps de rencontre sera organisé le même jour, en après-midi, avec des scolaires. >> le tournage d'un clip promotionnel de la nouvelle création de spectacle >> une sortie de résidence et une répétition publique à la bobine avec un groupe de scolaires. >> en cours : un concert lors de la prochaine Guinguette Electrique <p>Diffusion ext : 13 dates confirmées jusqu'à l'été (29 Janvier Quincy Sous Sénart ; 13 Mai Jack Jack ; 20 Mai Chipo'zik ; 2 Juin Chatel Guyon ; 4 Juin Mont Festival ; 11 Juin Littuanie Saule ; 17 Juin Stenay Sur Meuse ; 21 Juin Altkirch ; 9 Juillet Le Puy Notre Dame ; 13 Juillet Grigny)</p> <p>Artistes : Déborah Reboul (chanteuse), Romain Deschamps (chanteur), Félix Desgranges (pianiste, drumpad), Salvatore Virgone (saxophone alto), Etienne Doutreleau (trompettiste), Florian Durand (basse) // Metteur en scène : Fabien Salzi (manager & ex-coordonnateur pédagogique de la SMAC - Les abattoirs).</p>	0 €				15 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	RÉSONANCE	<p>Accompagnement des acteurs des musiques électroniques. 25 associations. En 2021, 13 associations ont rejoint le collectif. Trois axes d'actions pour 2022 : >> Accompagner et encourager les pratiques amateurs dans un cadre professionnel : cours de mix DJ - 3 sessions de différents niveaux (débutant / intermédiaire / initiés) pour 6 participant.e.s , cours MAO - 3 sessions de différents niveaux (débutant / intermédiaire / initiés) pour 6 participant.e.s, Master-Class : 5 sessions par an ayant une plus large jauge (15 à 20 personnes). Ces dernières ont pour ambition de proposer une véritable approche technique ou une rencontre, un échange, une prise de parole d'un.e artiste / technicien.ne sur son expérience dans le milieu des musiques électroniques, Découvertes de pratiques liées aux musiques électroniques : 4 ateliers sur l'année permettront également de découvrir des disciplines plus spécifiques comme le modulaire ou encore la prise de son. >> gratuité des formations pour l'année 21, tarif à 5 euros pour 2022. Projet Sister Act : formation destinée aux femmes visant à réduire les inégalités de genre dans le milieu de la musique électronique. 7 candidates, artistes amateurs, retenues sur dossiers vont bénéficier d'un accompagnement artistique et professionalisant, avec des formations régulières (1 atelier par mois centré sur des formations techniques mais aussi structurelles). >> Proposer des formations structurantes aux bénévoles associatifs (13 formations par an - 10 personnes/formation) : accompagnement à l'organisation d'événement (montage budgétaire, déroulement, formalités administratives, mutualisation de matériel, etc.) , formation de compréhension des sociétés civiles, formations logistiques (chargé de production) ; >> Représentation politique locale des acteurs de la MAO sur les sujets "institutionnels" >> Projet radiophonique : 66h de Resonance lors de la fête de la musique ou plus tard dans l'année et une émission par mois à Radio Campus, profitant aux auditeurs.trices étudiant.e.s et grenoblois.es. Un certain nombre des actions proposées par Résonance sont intéressantes et complémentaires de ce qui est proposé sur le territoire, notamment sur la formation structurante des bénévoles des associations faisant partie du collectif, ainsi qu'avec le projet Sister Act innovant par rapport à la place des femmes dans les musiques électroniques. En revanche, il existe déjà un certain nombre de formations à la pratique amateur en MAO ou DJ sur le territoire, notamment portée par Hadra, association membre à l'origine du collectif.</p>	7 000 €				10 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	ARTS DE LA RUE	RU'ELLES	<p>Entrée de secours - création-performance in situ pour l'espace public.</p> <p>Nourrie de 4 années de recherches sur la ville et les nouveaux quartiers auprès de l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine de Grenoble, et d'une résidence In situ dans les quartiers Europole et Presqu'île, Ru'elles a débuté le travail autour de la création d'Entrée de secours en 2020. D'abord un dispositif expérimental: "Les innatendues performances", il convoquait un public à une représentation impromptue, à la découverte d'un art physique et déclencheur, pour dire et interroger le monde d'aujourd'hui par le corps et ses mots. Aujourd'hui, la matière récoltée (par observation, rencontres, interviews et lectures est suffisante), et l'écriture du spectacle se termine pour donner une forme immersive et plastique, une rencontre entre un théâtre du mouvement et un théâtre d'images In-situ, dans laquelle le public est bouversé dans ses codes, en jouant avec un dispositif immersif engagé.</p> <p><u>Calendrier :</u> Résidence de trois ans (2019-2021) à la clinique du Grésivaudan, La Tronche; 15-19/11/2021, Baz'art(s), Saint Martin d'Hères; 7-12/02/2022 La Dame d'Angleterre, Brignon (34) + sortie de résidence le 12/02 et début juin à Alès; 17-22/03 Fabrique JASPIR, Saint-Jean-de-Bournay (38) + sortie de résidence le 21/03; 9-20/05 La Méandre, Chalon sur Saône (71)+ sortie de résidence le 19/05 // + Laboratoires de rue, résidences et séances d'écriture à 2 in situ (au Prunier sauvage); Séances d'écriture à 2 in situ, et workshop Violente Paix avec les étudiant.e.s de l'IUGA et séances d'écriture à 2 in situ avec les habitant.e.s de la Villeneuve et du quartier Mistral - Eaux Claires.</p>	1 500 €	3 000 € invest			4 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	LIVRE	SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS DAUPHINOIS	<p>Prix de l'Alpe et Cahiers de l'Alpe 2022.</p> <p>L'association de poètes et écrivains promeut le régionalisme du Dauphiné et des Alpes depuis 1935. Le Prix de l'Alpe est doté de 1500€ par la ville de Grenoble au lauréat, élu par le jury de la Société des écrivains Dauphinois pour son ouvrage autour du patrimoine de la région du Dauphiné ou du grand arc alpin. L'association édite également Les Cahiers de l'Alpe, conçue à partir de deux années de conférences mensuelles sur le patrimoine en Dauphiné.</p>	400 €				1 900 €		400 €	F
2	PLURIDISCIPLINAIRE	SOLEXINE	<p>Ateliers artistiques pour des personnes en difficulté d'insertion sociale.</p> <p>Pratiques artistiques pour des personnes en difficultés sociales ou psychologiques et des personnes "ordinaires". Souhait de compléter les ateliers par un travail de création, en commun, afin de sortir des schémas traditionnels d'insertion et de susciter les imaginaires. 8 ateliers de pratiques artistiques : terre, chant, arts plastiques, vidéo, photo, arts du spectacle vivant (théâtre, clown, lecture à voix haute), écriture. Près de 100 personnes participent aux ateliers sur une saison (5 à 25 personnes en moyenne ; participation modique de 1,5 € pour 2 heures d'atelier ; adhésion de 10 € non obligatoire). Mise en place en janvier 2022 d'une résidence pendant 2 week-end sur proposition de Christiane Blaise. Les ateliers sont ouverts de septembre à juillet. Mise en place de temps festifs (fête de Noël et fête de fin de saison). Organisation de sorties (MC2, La Rampe, L'Hexagone ; spectacles à 6 €). Partenaires : MDH Chorier Berriat, MJC Parmentier, Printemps du Livre, la Bifurk, Galerie du Losange, Musée de Grenoble, cinéma le Club, Détours de Babel, le FITA, Compagnie du Théâtre du Réel, Cinémathèque, Espace 600, Barbarins Fourchus.</p>	10 000 €				10 000 €	10 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS PLASTIQUES	SPACEJUNK	<p>Programmation et actions culturelles dans le cadre du centre d'art Spacejunk et du Grenoble-Alpes Street Art Fest. Diffusion et production des œuvres d'artistes internationaux mais aussi de la scène locale auprès de tous les publics possibles. Par an : 5 expositions d'artistes qui représentent les différentes esthétiques du Street Art, une diversité qui est complétée par les artistes provenant des quatre coins du monde, invités aussi dans le cadre du Grenoble Street Art Festival. La scène locale est également mise en valeur dans cette programmation, mais aussi pour la réalisation des actions d'EAC organisées par la chargée des publics et de médiation de la Spacejunk.</p> <p>Lors de cette 8e édition du festival du 2 juin au 3 juillet 2022, les habitants des différents secteurs de la ville peuvent bénéficier de rencontres avec les artistes, prévues ou à l'improviste, et de différentes visites organisées dont le Street Art Run.</p> <p>Pendant le festival, qui concerne tous les secteurs de la Ville mais aussi Fontaine, Saint-Martin-d'Hères et Pont-de-Claix, d'où le nom de Grenoble-Alpes Street Art Fest depuis 2019, plusieurs expositions ont lieu à la Spacejunk, à l'Ancien Musée de Peinture mis à disposition de l'association par la Ville et dans différents lieux partenaires. Le Festival compte un certain nombre d'évènements accessibles à toutes et tous et gratuits comme le Digital Street Art (nouveauté 2019) et le Street art movies au Jardin de Ville (3 jours de cinéma en plein air), festival qui permet la rencontre avec des réalisateurs et favorise la réalisation de films sur la réalisation des fresques et les artistes invités.</p> <p>L'équipe de la Spacejunk qui est composée de 4 professionnels (direction, coordination du Festival, coordination générale et communication et 1 chargée des publics et de la médiation) est complétée par une centaine de bénévoles à 35h/semaine pendant le mois du festival.</p>	42 300 €			13 667,16 € (HF) Mise à disposition espaces ancien musée de peinture (buffet inclus) + Pavillon caserne de bonne (3 mois)	67 300 €		42 300 € (dont 2 300 € virement GVO projet Geopol'art)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	STRATES	<p>Troisième volet de Little Piece of Care.</p> <p><i>Little piece of care</i> est un dispositif interactif, invitant 1 à 4 personne(s) à vivre un voyage autour de la notion de soin et débouchant sur la production d'un solo dansé dans l'espace public. Processus attentionnel, reposant sur un jeu de carte, et pensé comme une flânerie à travers les représentations, les imaginaires et dans un aller-retour entre la personne et le monde, il est aussi le nom d'un processus de création "in situ". Suite à 2 années de création et de diffusion, la cie souhaite cette année prolonger le travail par la réalisation d'ateliers chorégraphiques participatifs s'appuyant sur ses outils et ses recherches, à destination de différents publics, et particulièrement à destination de personnes âgées résident.e.s en EHPAD, ainsi que de leurs proches. Ces ateliers viendront nourrir la réalisation d'objets (livre + exposition) qui accompagneront par la suite les interventions de la cie dans d'autres structures (Médiathèques, MDH, librairies....).</p> <p><u>Calendrier à Grenoble</u> : les ateliers seront donnés entre janvier et novembre 2022, dans les EHPAD des quartiers Saint-Laurent, centre-ville, Chorier-Berriat et Capucine-Alpins. Ils donneront lieu à la réalisation d'une oeuvre collective en lien avec le CCAS et le Pacifique - CDCN + Juin 2022 : Montage de l'exposition ALPOC à Aubenas, sortie du coffret « ALPOC », comprenant le livre et le jeu de care à la Médiathèque d'Aubenas et et diffusion du dispositif Aubenas (07) + Automne 2022 : Diffusion de l'exposition, du livre et réalisation d'ateliers LPOC : Haute Marne, Grenoble, Saint Etienne.</p>	2 000 €				3 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	TANCAR VILLE	<p>Création chorégraphique franco-allemande Hexe.</p> <p>Hexe: histoire gesticulée, mouvante et mouvementée pour une danseuse. En partant de Valeska Gert, danseuse expressionniste allemande, et de son récit autobiographique « Je suis une sorcière », la langue et une partie de l'histoire allemande sont portées sur scène, à travers le corps de la danseuse. Marjorie Blériot, comédienne et metteuse en scène, s'occupe de l'écriture de la pièce basée sur ce récit et dirige la danseuse dans le jeu. La pièce apportera des éléments historiques, mais sera aussi une forme artistique, mélangeant du théâtre (en français et/ ou en allemand, selon le public), de la danse, et peut-être de la vidéo.</p> <p><u>Calendrier</u> : Résidences de création : 17-21/01/2022; 7-11/02; 7-11/03; 4-8/04; 9-13/05; 13- 17/06 ; + Résidences PICC au collège Münch à Grenoble : oct., nov. et dec. 2022 + présentation d'étapes de travail : mars 2022, Université Grenoble Alpes dans le cadre du festival Trouble ton genre (conférence autour de la sorcière); avril 2022 Goethe Institut, Lyon dans le cadre des journées de rencontre autour de l'art en Allemagne dans les années 20; mai 2022 Collège Münch et Lycée Stendhal, Grenoble; Juin 2022 Le Midi/Minuit, Grenoble.</p> <p>Avis défavorable : Les partenariats et coproducteurs sont encore fragiles et ne donnent pas beaucoup de visibilité sur le développement du projet. Demande d'aide pour un projet de création, or, en 2022, les actions autour du spectacle relèvent plutôt de la recherche et de l'action culturelle que des périodes de résidence.</p>	1 500 €				4 000 €		0 €	D

Conseil municipal du 28 mars 2022
Annexe 1 à la délibération n° 28110-54

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022	
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature proposée
2 avenant financier	Grenoble Tennis	12-juil.-21	30-juin-2024	142 000 €	Trophée de la Ville de Grenoble - édition 2022	110 000 €	592 326 €
		délibération n° 26295 du 12 juillet 2021					22 000 €
						Total	22 000 €

conseil municipal du 28 mars 2022
annexe à la délibération 55-28103

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
2 A BIENTOT J'ESPERE		LE MONDE AU COIN DE LA RUE - échanger des histoires de vie entre habitants	Créer un lieu éphémère où raconter ses propres expériences, écouter la parole des autres habitants et se confronter grâce au cinéma documentaire à des regards singuliers sur le monde /// Aborder des sujets de société trop rarement discutés collectivement : normalité et handicap, égalité H/F, prostitution /// Permettre à des publics éloignés des lieux de débat de s'exprimer publiquement et de dépasser le ce n'est pas pour moi /// Associer les habitants et les travailleurs sociaux du quartier à l'organisation des séances comme co-organisateurs et médiateurs ///	RENOUVELLEMENT	20 850 €	12 000 €	3 500 €
2 ATYPIK ET COMPAGNIE		"Le Samedi, le resto est à vous !"	Favoriser la mixité sociale et l'appropriation par les habitants du quartier Alma Très Cloître Chenois d'un espace de vie et d'échange ouvert à tous. Participer au développement d'une dynamique de quartier et d'une circulation dans le quartier Valoriser les savoirs-faire en développant le lien social et la convivialité du "comme à la maison": tables ouvertes à tous, habitants et usagers du quartier, clientèle 'classique' du restaurant, adhérents autistes...	RENOUVELLEMENT	20 300 €	7 000 €	2 500 €
CENTRE INTERNATIONAL DES 2 MUSIQUES NOMADES		Guignol rencontre les Punakawans (ex-Ramayana)	Après une belle rencontre entre les habitants du QPV de l'Alma-Très-Cloîtres et le Gamelan javanais en 2021 en a découlé la volonté de construire un projet participatif plus large autour de la culture javanaise avec le compositeur Alex Grillo. Ce projet, à l'échelle du territoire Grenoblois, plus particulièrement du QPV Alma-Très-Cloîtres rassemblera des artistes professionnels et des groupes intergénérationnels d'amateurs lors de l'année scolaire 2021/2022. La finalité du projet sera un grand spectacle dans le cadre du festival des Détours de Babel en mars 2022.	RENOUVELLEMENT	51 684 €	9 000 €	1 000 €
2 COMMUNIC'ACTION		Français pour tous, ASL de la MDH Centre-Ville de Grenoble - Volet fonctionnement	Dans un cadre institutionnel et professionnel, constituer et garantir une étape de qualité dans la construction du parcours socioprofessionnel des exilés (primo-arrivants ou en situation de pré-emploi) accueillis au sein des Actions Socio Linguistiques de la Maison des habitants (accès aux droits, à la formation, orientation vers les partenaires formation et insertion, mise en confiance, appropriation de la langue, de la culture et de l'environnement socioprofessionnel, dans une perspective de recherche d'emploi et d'intégration socioprofessionnelle)	RENOUVELLEMENT	69 410 €	2 000 €	2 000 €
2 FC2A		intégration sociale et citoyenneté	Travailler avec les jeunes et leurs familles sur la compréhension des enjeux de notre société., donner des outils, des arguments de compréhensions de cet l'environnement. Fournir des informations utiles pour la vie quotidienne. Soutenir et accompagner les familles et les jeunes dans le but d'une meilleure intégration sociale et professionnelle. De permettre de leur fournir des outils pour leurs prises de décisions impliquant leur avenir	PREMIERE		2 000 €	1 000 €
MAISON JEUNE ET CULTURE 2 ALLOBROGE		Partageons aujourd'hui pour mieux vivre demain (continuité)	Favoriser la socialisation par le partage, l'entraide, la solidarité, la tolérance, le respect de l'autre dans sa diversité. Faciliter l'accèsibilité des publics les plus éloignés de la culture aux loisirs, au sport, à la culture, grâce à la pratique d'activités ou en leur faisant découvrir des spectacles en dehors de leur quartier. Favoriser la rencontre en allant vers les habitants et en mettant en place des moments conviviaux. Réinstaller un climat de confiance et retrouver les liens avec les familles après 18 mois de crise sanitaire.	RENOUVELLEMENT	17 126 €	14 700 €	3 000 €
PAYSAGES LA MAISON DES 2 SAGES		Soutien à l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des retraités immigrés les plus isolés	- Veiller à l'accès aux besoins fondamentaux des retraités immigrés les plus isolés (nourriture, accès à la santé) - Accueillir et orienter les personnes vers les dispositifs de droit commun et les structures spécialisées - Accompagner les retraités immigrés dans leurs démarches souvent complexes d'accès aux droits - Maintenir un état de veille sur les discriminations subies par un public fragilisé	RENOUVELLEMENT	53 400 €	14 000 €	2 000 €
AMICALE SPORTIVE MISTRAL 3 DRAC		Santé, Sport et Citoyenneté	Objectifs Pédagogiques généraux: - Accompagner et rendre accessible l'accès aux premiers soins, au gestes de premiers secours ainsi qu'à la prévention des risques liés à la pratique sportive, ceci au travers l'intervention en lien avec des professionnels de santé. - utiliser le sport comme outil d'accompagnement et de suivi des enfants et des jeunes dans une démarche citoyenne de rencontre, d'échange et d'ouverture. - Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes portées par le code moral du judo par lors des temps fort et collectif. - Favoriser le développement personnel des enfants et des jeunes en leur permettant de prendre conscience de leurs potentialités et de leurs lacunes en les accompagnant progressivement vers l'autonomie. - Permettre aux jeunes de prendre des responsabilités actives au sein du club et plus largement dans la société. - Donner aux plus fragilisés les mêmes chances de réussir en s'appuyant sur un réseau de professionnels de proximité.	RENOUVELLEMENT	27 090 €	11 000 €	1 500 €
ASS FONDATION ETUDIANTE 3 POUR LA VILLE		Volontaire en Résidence et 16 mentorats quartier Mistral Lys Rouge Camine	Dans les collèges, le volontaire en résidence participe à l'amélioration du climat scolaire, lutte contre le décrochage scolaire en soutenant la scolarité et l'orientation des jeunes. À Travers l'accompagnement de 16 enfants/jeunes par un étudiant bénévole, les objectifs sont les suivants: - remobiliser les enfants et les familles dans la scolarité - apporter un accompagnement global aux jeunes concernés, portant non seulement sur de l'aide éducative mais aussi sur de l'ouverture culturelle, de l'aide à la méthodologie, et de l'apprentissage de l'autonomie.	RENOUVELLEMENT	15 900 €	9 500 €	500 €
3 ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...		"Mon quartier dans ma ville" Mistral/Lys rouge/Capitaine Camine	Description du projet Le quartier Mistral est un quartier de solidarité, d'entraide, populaire, synonyme d'accueil et de brassage des cultures. C'est un quartier où vivent des habitants de tous les horizons. Au fil du temps, nous avons pris conscience du cloisonnement géographique et culturel des habitants. Bien que l'offre culturelle grenobloise soit abondante, il apparaît que les habitants du quartier sont très rarement amenés à en profiter. Nous voulons questionner le rapport des habitants du secteur 3 à la ville de Grenoble, mettre en avant la culture dans la ville, encourager la mobilité et la prise d'initiatives des habitants. Objectifs généraux : Axe 1 : découvrir son quartier, son lieu de vie Avec le jeu de plateau et les dépliants « balades urbaines » réalisés les années précédentes. Découvrir : -de l'histoire des quartiers du secteur 3 au regard de l'histoire globale de la ville -de leur évolution dans le cadre de la rénovation urbaine actuellement mise en œuvre -des chantiers et réalisations « à venir » -des acteurs associatifs et institutionnels de ces quartiers Axe 2 : Sortir du quartier découverte de la ville dans son ensemble Avec des animations et des visites guidées ludiques : -permettre d'accentuer la mobilité des publics entre les différents quartiers -permettre l'appropriation du territoire par ses habitants -favoriser l'accès à la culture pour tous -découvrir l'histoire des différents quartiers de Grenoble	RENOUVELLEMENT	10 670 €	5 000 €	500 €
CONFEDERATION SYNDIC 3 FAMILLES		Soutien aux initiatives habitants de Mistral-Camine-Lys Rouge	"Cadre de vie et renouvellement urbain" - Accompagner les habitants dans le cadre du projet urbain (information, réhabilitations, relogement temporaire U, concertations travaux du U) - Faciliter l'expression des habitants, la prise en compte de leur parole, soutenir les dynamiques collectives en matière de logement, de vie de quartier et de cadre de vie- Favoriser le lien habitants/bailleurs, habitants/institutions en outillant les habitants - accompagnement et collaboration avec l'UQ Mistral - CoHaMis et appui aux initiatives, investissement du local du 15 Albert Thomas	RENOUVELLEMENT	20 190 €	9 000 €	2 500 €
CULTUR'ACT - LE PRUNIER 3 SAUVAGE		Droits culturels, citoyenneté et éducation artistique sur le quartier Mistral et le secteur - Contrat de Ville	Le Prunier Sauvage est un lieu de vie et de création qui explore la place de l'art et de la culture dans une dimension sociétale. Le projet vise à créer une dynamique créative et innovante sur le territoire le plus paupérisé et enclavé de la ville de Grenoble. Ceci afin de lutter contre l'assignation culturelle et sociale en proposant d'autres formes de pratiques et un espace d'expressions artistiques et culturelles pour tous.	RENOUVELLEMENT	380 836 €	32 000 €	4 000 €
3 LA SOUPAPE		Projet 2022 - ANIMATIONS DE PROXIMITÉ & PARENTALITÉ DANS LES QUARTIERS LYS ROUGE CAMINE MISTRAL	Contribuer à l'animation et participer au développement local et à la cohésion sociale des quartiers ; Susciter et favoriser l'expression et l'épanouissement des habitants sous toutes leurs formes (artistiques, culturelles, citoyenne) ; Favoriser l'implication des familles dans la vie de leur quartier et les inciter à s'impliquer aux côtés de leurs enfants ; Valoriser et favoriser les partenariats locaux ayant une activité tournée vers l'enfant et sa famille ; Aider les familles et les habitants des quartiers à se réapproprier des espaces extérieurs, à retrouver joie et sérénité dans les quartiers.	RENOUVELLEMENT	21 000 €	12 000 €	1 500 €

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
3	LE PLATEAU	BOXE EDUCATIVE 2022	Proposer différentes actions autour de la boxe éducative dans le cadre d'une approche de prévention de la délinquance et de la maîtrise de soi, du respect de l'autre. Cette activité permet aux jeunes de canaliser leur agressivité, leur stress. Elle s'adresse aux filles et aux garçons du secteur 3 de la ville de Grenoble. Les séances sont encadrées par 3 spécialistes de la discipline et à ce titre en capacité d'animer les différentes phases de l'entraînement.	PREMIERE	22 122 €	8 700 €	500 €
3	LE PLATEAU	ANIMATION EN SOIREE : GYMNASSE ET ESPACE PUBLIC 2022	Offrir de 17h à 21h, des animations dans le Gymnase Ampère et les espaces publics du quartier Mistral (le plateau et la Prairie/Agorespace), afin que les jeunes (filles et garçons) de Mistral puissent s'organiser pour des temps d'animation "non structuré". Ces heures d'animation du soir seront encadrées par un binôme composé de la cellule sport et quartier et du Plateau. Cette action éducative permet de commencer à apporter un soutien à des publics éloignés du système d'animation de droit commun.	PREMIERE	21 448 €	13 500 €	2 000 €
3 LE ROCHER OASIS DES CITES	Accompagnement à la scolarité - Domicile et Collectif		Soutenir les parents dans la scolarité de leurs enfants avec trois activités : - Un collectif de 15 élèves de primaire le mardi soir au local de l'association - Un collectif de 10 collégiens le jeudi soir au local de l'association - 35 accompagnements individuels au domicile des familles. - Faire du sport, entretenir sa santé et son mental. - Favoriser les échanges intergénérationnels. - Etre capable de monter, rouler, s'arrêter et descendre du vélo. - Encourager à la responsabilisation citoyenne, à la sécurité et au développement durable.	RENOUVELLEMENT	26 904 €	5 000 €	1 000 €
MAISON DES JEUNES ET 3 CULTURE	INTER VÉLO		- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. - Aller vers les publics garçons, filles et familles les plus isolés, rencontrer les personnes en voie de marginalisation (priorité enfance et jeunesse). - Faire de la prévention de la délinquance avant le passage à l'acte. - Soutenir les victimes de violence. - Valoriser le quartier à travers les actions positives des enfants. - Coéduquer en agissant ensemble : développer le partenariat et la parentalité.	PREMIERE	6 370 €	5 000 €	1 000 €
3 MAISON ENFANCE BACHELARD	la continuité éducative		- Compléter le travail de l'école et de la famille sur des questions essentielles comme le langage, le comportement en société, l'ouverture culturelle. - Sensibiliser, responsabiliser et éduquer tous les jeunes aux thèmes de la citoyenneté et de la santé. - Traviller sur la valorisation, la confiance et l'estime de soi - Prévenir les comportements à risques	RENOUVELLEMENT	33 680 €	13 000 €	4 000 €
3 MISTRAL FOOTBALL CLUB UNION DE QUARTIER MISTRAL	"EDUCA'FOOT" Éducation par le sport Visite de Paris : Institution républicaine		Aider les personnes isolées à sortir et favoriser leur insertion dans l'espace socio-culturel. Lutter contre l'assignation culturelle, favoriser la connaissance des institutions de la République.	PREMIERE	5 387 €	3 500 €	1 500 €
3 COHAMIS	LE SENAT		 Notre objectif principal est de permettre un vivre ensemble apaisé, par la transmission de connaissances sur les faits religieux et la laïcité. Pour développer cette culture de la laïcité nous intervenons auprès de différents publics: enfance, jeunesse, adultes, migrants. Nous adaptons notre pédagogie à chacun. Objectifs du projet: 1.Permettre une appropriation du principe de laïcité Mieux connaître le cadre légal de la laïcité, comprendre son application concrète dans le quotidien, au niveau individuel et au niveau collectif. 2. Apporter de la connaissance sur les différentes convictions religieuses Avoir des clés pour comprendre l'environnement quotidien et le monde qui nous entoure; Développer un rapport refléchi au religieux, en permettant de faire la distinction entre le champ du savoir et celui de la croyance, en se distanciant de nos stéréotypes et représentations, en prenant conscience de la pluralité des convictions et de leur diversité interne. 3.Ouvrir un espace de parole serein sur ces questions Apaiser les éventuelles tensions en permettant un espace d'écoute et de parole pour aborder ces sujets sensibles, à l'encontre de leur traitement courant par les médias et le politique, à distance des situations de crise, et au-delà des extrémismes souvent plus visibles. 4.Prendre en compte la dimension culturelle et interculturelle Les liens entre culture et religion sont étroits et il nous semble important d'intégrer les questions de culture et d'interculturalité pour mieux aborder certaines thématiques.	RENOUVELLEMENT	9 397 €	7 500 €	1 500 €
5 ENSEMBLE	ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE	Actions de découverte de la laïcité et des faits religieux sur les quartier prioritaires Teisseire Abbaye Jouhaux Dulin	 -Faire découvrir ou redécouvrir aux habitants du quartier et aux enfants l'histoire, le patrimoine et l'évolution de leur secteur par des outils ludiques -Valoriser le patrimoine local de manière ludique -Découvrir son lieu de vie de manière interactive -Mettre les élèves en situation de recherche et d'investigation avec des méthodes adaptées à leur âge -Comprendre le rôle de ce quartier par le passé, et les transformations qui ont lieu au fil du temps -Accompagner les habitants dans la compréhension des transformations de leur quartier -Mutualiser les ressources et les compétences des différents acteurs concernés -Travailler la notion de mémoire, de patrimoine oral et leur transmission. -Valoriser les histoires de vie, le patrimoine familial -Permettre aux enfants d'acquérir des méthodes d'écriture et de reportage -Permettre aux enfants et aux habitants du quartier de redécouvrir et se réapproprier leur lieu de vie -Développer le vivre ensemble, la tolérance et la solidarité -Favoriser l'échange intergénérationnel entre les publics : enfants/parents, enfants/habitants, enfants/professionnels -Favoriser la mise en place d'actions collectives et la collaboration entre les différentes structures implantées dans le quartier -Collecte de documents anciens et de témoignages sur l'histoire du quartier et de ces habitants dans un but de valorisation	RENOUVELLEMENT	8 840 €	3 500 €	1 500 €
5 ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	Se prendre au jeu du quartier ! Actions en direction des familles au café-restaurant associatif et solidaire La Pirogue		-Réinvestir les découvertes de manière originale pour permettre l'appropriation et valoriser le patrimoine local et l'environnement urbain auprès d'un large public	PREMIERE	29 930 €	3 500 €	3 500 €
5 AU LOCAL	Animation-sensibilisation à l'alimentation saine et à l'agriculture locale		Mettre en avant les intérêts d'une consommation responsable et locale en valorisant le goût des aliments, leur importance sur notre santé, l'impact écologique des circuits courts et surtout, la solidarité avec les producteurs locaux (leurs enjeux et leur quotidien). Ceci se met en place par des échanges et des animations sur le quartier ainsi que des sorties à la ferme et des rencontres avec des producteurs. L'objectif est de sensibiliser sans moraliser, faire rencontrer, créer l'échange et l'apport mutuel de connaissances entre habitants, producteurs, professionnels, etc. Pour que consommer local apparaisse accessible et prenne son sens au plus grand nombre.	RENOUVELLEMENT	18 419 €	12 100 €	2 000 €

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
			<p>Avec ce projet, nos objectifs sont : (re)créer un récit partagé autour de l'histoire récente la cité de l'Abbaye - mettre en relation l'histoire du bâti et celle de l'histoire vécue : interroger la nostalgie, le passé réel ou fantasmé...par la réalisation d'un film basé sur un travail avec d'anciens habitants et la mise en place d'une série de projections ciné-débat autour de sa diffusion.</p> <p>En effet, le quartier de l'Abbaye et ses voletsverts est une énigme urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personne n'y habite, alors que de nombreuses personnes y sont hébergées; - bon gré mal gré, d'anciens habitants ont été relogés, le plus souvent dans de l'habitat neuf ou presque, mais restent très attachés à leur ancien quartier et reviennent passer du temps sur les places. <p>les immeubles ont paru sur le point de s'effondrer, puis une contre-expertise a déclaré le contraire; néanmoins leur vétusté appelaient leur démolition, mais elle n'a pas été possible car les immeubles ont été labellisés Architecture contemporaine remarquable en 2003 (même si quelques-uns tout de même été détruits)</p> <p>La complexité de cette situation est la source de rumeurs, de ressentiments et d'incompréhensions. Au fil du temps, un récit se construit, éloigné de l'histoire récente autant qu'ancienne, et alimente cette tension qui n'avait pas besoin de ça.</p> <p>Avec ce film et tous les ateliers et rencontres qui lui donneront vie, notre ambition est de créer un récit commun des voletsverts. C'est ce qui, de notre point de vue, manque à la communauté. Ces échanges auront lieu aussi bien avant le tournage (recueil de matière, documentation, archives, etc.), que pendant (prises de vues) ou après (diffusion du film et ciné-débat).</p> <p>Par ailleurs, ce flottement entre le sentiment d'être chez soi sans l'être vraiment, finalement commun aux nouveaux quartiers alentours (Châtelet...) et anciens habitants, est un champ d'investigation et de recherches artistiques qu'affectionne particulièrement notre associations Azimuts, par exemple avec notre projet Rhizome, recherche au long au cours autour de la notion d'étranger, thème abordé par exemple avec notre série de podcast épynome: https://campusgrenoble.org/lesprogrammes/emissions/rhizome/</p>	PREMIERE	12 676 €	2 500 €	2 500 €
5 AZIMUTS		Chronique d'un quartier					
5 BRIN D'GRELINEETTE		Club jardin et jardins vivriers	<p>Les deux années de crise sanitaire nous remettent en face des enjeux forts pour l'association brin d'grelinette. Comment favoriser pour les enfants des sorties jardins de manière régulière et durable ? comment davantage permettre aux familles l'accès à l'auto-production ? C'est ainsi que nous souhaitons réorienter nos actions à partir de 2022 vers des projets qui s'inscrivent de manière plus durable et régulière pour les habitants du secteur 5. Nous serions alors moins disponible pour les événementiels.</p> <p>Sensibiliser aux arts du spectacle vivant Développer la curiosité et le regard du spectateur Encourager la fréquentation des équipements culturels de leur ville Favoriser l'expression orale par la pratique du conte et faciliter le rapport à la langue Solliciter et développer les imaginaires des élèves, développer leur créativité en se familiarisant avec différentes esthétiques Développer la maîtrise de la narrativité Favoriser la maîtrise de son corps, de l'espace et de la parole Sensibiliser au vivre ensemble Lutter contre les discriminations Appliquer les principes de l'égalité fille/garçon</p>	RENOUVELLEMENT	19 850 €	12 000 €	2 000 €
5 COLLEGE VERCORS		Créons ensemble nos histoires	<p>Développer la dynamique de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser l'activité de la marche comme déclencheur de parole et le groupe de parole comme prétexte à la marche auprès de groupes de femmes. - Développer l'entraide, l'autonomie et la connaissance du territoire pour les participantes. - Favoriser le tissage de liens sociaux et d'échanges entre des femmes d'âges, de milieux sociaux et culturels variés. 	RENOUVELLEMENT	4 850 €	4 400 €	1 000 €
COMET' (COOPERATION - 5 MEDIATION - ETHNOLOGIE)		Les Petits PAs	<ul style="list-style-type: none"> - Initier les enfants, adolescents et leurs familles à une science humaine (l'ethnologie) et à une approche artistique et culturelle : le conte. Deux manières complémentaires d'ouvrir le dialogue sur les différences - Utiliser les histoires personnelles d'immigration et d'interculturalité comme vecteur de motivation pour accompagner les personnes en situation de fragilité linguistique dans leur apprentissage de la langue française. - Favoriser la coopération entre pairs et permettre aux enfants, adolescents et à leurs familles d'échanger sur les différentes cultures qu'ils connaissent et côtoient au quotidien. A travers les animations, favoriser le dialogue interculturel, les échanges de points de vue en vue d'une meilleure compréhension interpersonnelle. - Permettre l'expression de dissensus et l'élaboration de consensus à travers la création artistique de contes collectifs. 	RENOUVELLEMENT	10 700 €	9 000 €	1 500 €
COMET' (COOPERATION - 5 MEDIATION - ETHNOLOGIE)		Passe-murailles					
CONFEDERATION SYNDIC 5 FAMILLES		Mieux vivre à Bajatière et à Jouhaux	<p>1- Accompagner les locataires dans les projets portant sur l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, participer aux actions GUSP. 2- Faire la médiation entre les habitants et les intervenants bailleurs et Collectivités Publiques sur ces quartiers. 3- Outiller des référents locataires en vue d'une meilleure prise en compte de leur parole 4- Veiller à la bonne utilisation des exonérations de la TFPB accordées aux bailleurs 5-adapter la gestion courante aux enjeux liés au trafic de drogue et squats dans les montées des immeubles.</p>	RENOUVELLEMENT	19 320 €	8 000 €	2 000 €
5 ESPACE 600		Contrat de Ville Nouveau projet Théâtre de l'école Jean Racine	<p>Poursuivre et amplifier le projet théâtre de l'école par une action ambitieuse impliquant les enfants, les enseignants, le préscolaire et les parents dans une dynamique de création partagée en s'appuyant sur les liens créés par des sorties au théâtre, des ateliers de pratique et la résidence d'une compagnie de danse, en partenariat avec la Mdh, la bibliothèque et la Maison de l'enfance Teisseire (MET). Permettre aux enfants de découvrir les techniques du théâtre et de l'expression corporelle par la pratique active (jeu d'acteur, lecture/spectacle, travail du geste et de la voix) en impliquant les familles / Associer les enfants, leurs parents et l'équipe enseignante dans un processus de création partagée / Présenter le travail collectif dans de bonnes conditions de réception pour les spectateurs et de partage avec d'autres personnes, permettant la reconnaissance du travail artistique en dehors de l'école.</p>	RENOUVELLEMENT	47 920 €	11 000 €	3 000 €
FORMATION A L'AUTONOMIE ET A LA CITOYENNETE PAR LA 5 LECTURE OU L'ECRITURE	POLE INFORMATIQUE TEISSEIRE MALHERBE (EPN)		<p>Permettre à tous les habitants une égale maîtrise de l'outil informatique, une appropriation dans leur environnement familial, social, culturel et professionnel. Contribuer à développer l'autonomie personnelle et citoyenne des habitants les plus éloignés de cet outil dont l'usage est devenu incontournable. Pour les habitants du QPV Teisseire Abbaye Jouhaux un accès difficile à l'informatique, représente souvent une discrimination vis à vis de l'accès à leurs droits ou de leur insertion sociale et professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Permettre le fonctionnement d'une structure d'accueil parents-enfants dite « Pâtes au beurre » au plus près des familles, au sein du quartier ABBAYE pour assurer précocement une prise en charge de la souffrance psychique et psychosociale des familles en amont de troubles: -Soutenir la parentalité, prévenir les difficultés d'attachement dans les liens parents-enfants avec une attention particulière aux 1000 premiers jours de l'enfant, et aux situations de vulnérabilité et de risque, réduire les vécus d'isolement, d'impuissance, d'épuisement parental en pacifiant les relations et en agissant précocement contre toute forme de violence familiale. -Accompagner toutes les problématiques spécifiques au confinement et aux conséquences de la pandémie de la Covid 19 -Réduire les difficultés et inégalités d'accès à des professionnels de la santé psychique -Soutenir la construction du lien de jeune enfant avec ses parents par une accessibilité de la culture au plus grand nombre pour la transformer en levier social -S'appuyer sur la dynamique partenariale et les acteurs du quartier dans une démarche d'aller vers pour favoriser la fréquentation des familles du quartier -Participer à renforcer les compétences relationnelles grâce à des ateliers d'éveil culturel et artistiques parents-enfants -Favoriser la mixité culturelle et sociale. -Participer aux liens inter-professionnels au sein du quartier (la Marelle, EAJE, Ecoles, Collège, Lycées, Codase, MDH, autres associations : collectif Voisin et Grand Collectif ..., travailleurs sociaux CCAS, PMI, ASE, ADF 38) 	RENOUVELLEMENT	20 860 €	11 000 €	2 000 €
5 LA COQUE D'UNE ÉTOILE		LIEU D'ACCUEIL PATES AU BEURRE porté par l'association La Coque d'une Etoile					

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
			<p>Dans la continuité des actions proposées en 2020 et 2021 et pour poursuivre l'ancrage de notre lieu sur le quartier et dans la métropole grenobloise, nous proposerons plusieurs actions en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tisser des liens entre les publics et favoriser le lien social - poursuivre notre travail partenarial avec les acteurs du quartier - échanger sur nos pratiques et se former - réfléchir et agir ensemble : récolte et analyse des besoins pour proposer une offre complémentaire avec nos partenaires privilégiés - enrichir la programmation de notre lieu par les initiatives habitantes et associatives / et amplifier le réseau de partenaires et les créneaux d'ouverture. <p>Objectifs du projet</p> <p>AXE 1/ Le tiers-lieu : une nouvelle ressource du quartier Abbaye</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir et accompagner les initiatives habitantes et associatives en complémentarité avec le travail de la Maison des habitants et de la Pirogue - développer la capacité d'agir des habitants - Favoriser les apprenants directs <p>AXE 2/ Ensemble, prenons la route vers la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-construire une stratégie collective de transition ancrée dans le quartier alliant justice sociale et environnementale - Sensibiliser la population à tout âge pour permettre une prise d'actions plus ancrées et moins vécues comme une contrainte - Valoriser les gestes et les pratiques déjà en œuvre dans une optique de résilience <p>AXE 3/ Place aux femmes !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des femmes - Crées des temps « pour soi » <p>- Favoriser la créativité, le partage et l'échange de savoir-faire à travers des temps en non-mixité pour retrouver la confiance en soi</p> <p>Proposer aux habitants de la place Charpin, une lucarne d'expression artistique avec les outils du cinéma.</p> <p>Réaliser une série de cinéma-poèmes sous forme de Haiku.</p>				
5 LE COLLECTIF VOISIN	Voisin.e.s en transition			RENOUVELLEMENT	68 919 €	8 000 €	2 500 €
5 LE GRAND COLLECTIF	L'atelier des rêves - Ciné-poème	Développement des actions de culture scientifique et technique à Grenoble pour en permettre l'accès à tous, afin de favoriser les réussissances individuelles et collectives.	A travers cette action, dont l'objectif est de permettre à chacun d'accéder à la culture scientifique et technique, les objectifs visés sont les suivants :	RENOUVELLEMENT	9 000 €	3 000 €	1 500 €
PLANETE SCIENCES AUVERGNE 5 RHONE-ALPES			<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser jeunes et leur permettre de s'épanouir garantissant les conditions de réussite. - Développer chez les jeunes un esprit critique et rationnel par la curiosité et le sens de l'observation. - Permettre aux jeunes de percevoir différemment les sciences en s'engageant dans une vraie démarche de projet. - Mettre en place une vie associative pour un partage des connaissances 	RENOUVELLEMENT	25 600 €	6 000 €	1 000 €
5 PROJET BOB / LA BOBINE	Parcours spectateurs programmateurs pour les habitants		<p>Pratiquer une activité culturelle ; Diversifier et élargir les domaines artistiques en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ; Favoriser les découvertes et l'émergence Programmer des propositions artistiques spécifiquement créées pour l'espace public Programmer des spectacles en collaboration étroite avec les acteurs du secteur 5 Adapter les jours & les horaires aux publics familiaux</p>	RENOUVELLEMENT	62 884 €	16 696 €	1 500 €
			Articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle				
			<ul style="list-style-type: none"> - Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences - Diversifier et élargir les domaines artistiques en ouvrant le champ de l'expérience sensible - Pratiquer une activité culturelle et fréquenter un lieu culturel - Présenter son travail lors d'une représentation et se confronter à un public varié - Travailier l'estime de soi et la confiance en soi et en les autres 				
5 PROJET BOB / LA BOBINE	Atelier de création artistique Grand-parents, parents, enfant		<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir et comprendre l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences. 	RENOUVELLEMENT	62 884 €	3 423 €	2 000 €
			Développer sur les deux Villeneuve de Grenoble et d'Échirolles des ateliers, des sorties, des stages, des camps autour de l'outil socio-éducatif qui représente la batucada pour les enfants de nos quartiers populaires. L'idée est de contribuer aux liens, notamment intergénérationnels et intercommunautaires, entre les habitants de nos deux Villeneuve de Grenoble et d'Échirolles puis entre celles-ci et l'extérieur. Il s'agit aussi d'ouvrir à la valorisation de l'image des quartiers sud-grenoblois et de leurs habitants sur l'agglomération et ailleurs. Le but consiste enfin à ouvrir de nouveaux horizons à nos jeunes en les rendant acteurs de leur vie et de projets épanouissants à travers ce projet, malheureusement, encore unique en France.				
6 AFRIC'IMPACT	Troupe BatukaVI		Les "Kolocations à Projets Solidaires" permettent à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans des quartiers populaires. En menant des actions, de solidarité pour et avec leurs voisins, les Kapsouss favorisent le vivre ensemble.	RENOUVELLEMENT	101 760 €	14 000 €	2 000 €
ASS FONDATION ETUDIANTE 6 POUR LA VILLE	KAPS (Kolocations à Projets Solidaires) dans le quartier Villeneuve/Village Olympique au sein de la Résidence Jacques Brel		Le projet KAPS est un vecteur réel de mixité sociale puisqu'il permet d'accueillir une nouvelle population jeune au sein des quartiers. En développant de nombreuses actions solidaires avec et pour les habitants, les kapsouss sont porteurs d'une dynamique collective forte pour les territoires. En proposant des logements à des prix modérés, les Kaps permettent aux jeunes d'acquérir leur autonomie en "habitent" leur territoire.				
ASS FONDATION ETUDIANTE 6 POUR LA VILLE	Programme mentorat à la Villeneuve de Grenoble		<p>À Travers l'accompagnement de 30 enfants/jeunes par un étudiant bénévole, les objectifs sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - remobiliser les enfants et les familles dans la scolarité - apporter un accompagnement global aux jeunes concernés, portant non seulement sur de l'aide éducative mais aussi sur de l'ouverture culturelle, de l'aide à la méthodologie, et de l'apprentissage de l'autonomie. 	PREMIERE	15 400 €	9 240 €	2 000 €
			Faire Découvrir la ville culturellement, de manière artistique et ludique (Photographie et spectacles historiques), donner accès aux connaissances				
			Proposer un fil conducteur dans une dynamique de projet éducatif aux enseignants pour atteindre les objectifs des programmes officiels de l'Education Nationale dans divers champs disciplinaires (lecture, histoire, géographie, histoire de l'art, maîtrise de la langue, pratique artistique de la photographie,...)				
			<ul style="list-style-type: none"> •Permettre l'acquisition de repères dans l'espace •Permettre l'acquisition de repères dans le temps (à partir d'éléments de l'environnement proche, pour atteindre une culture historique plus générale - repères chronologiques, artistiques et architecturaux) •Sensibiliser les enfants à un moyen de communication artistique : la photographie •Aiguiser les regards sur la ville grâce à la pratique de la photographie •Proposer aux enfants une démarche artistique pour apprivoiser leur ville •Favoriser l'échange entre les élèves de plusieurs écoles et rencontres intergénérationnelles •Développer des compétences diverses telles que : comprendre un document, débattre, interroger, rechercher, coopérer, développer l'esprit critique, développer la citoyenneté... 				
6 ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	Ma ville décodée en images		RENOUVELLEMENT	23 700 €	10 000 €	1 500 €	

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
			<p>Mise en place d'un espace libre d'accès pour les jeunes du quartier et d'ailleurs concernant leurs projets artistiques.</p> <p>L'association All Concept souhaite proposer un lieu où les artistes confirmés ou en devenir puissent bénéficier des compétences et du matériel mis à disposition dans le domaine musical (prise de voix, enregistrement, mixage, mastering, etc.). L'objectif de All Concept est :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'accompagner les jeunes vers l'autonomie grâce à leurs compétences artistiques et leurs projets personnels -d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes par leurs pratiques artistiques (musicale, etc.) <p>All concept est une jeune association qui défend les cultures urbaines et reste ouverte à d'autres styles musicaux, cultures, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de participer au rayonnement positif du quartier de la Villeneuve à travers les artistes et projets accompagnés. - de permettre aux talents du quartier et au delà de bénéficier du réseau de l'association et de se lancer (tremplin, etc.) 				
6 ASSOCIATION ALL CONCEPT		Accompagnement de jeunes dans leurs projets artistiques		PREMIERE	13 995 €	5 935 €	1 000 €
6 ASSOCIATION LA MARMITE		Ateliers performatifs " Ce qu'elles disent"	<p>Le but des ateliers artistiques présentés ci-dessous est de permettre de nouvelles perspectives émancipatrices pour ceux et celles qui rêvent d'une véritable égalité de droits entre les sexes. A chaque séance, aux moins deux médiums artistiques sont mis à la portée des participant.e.s et permettent d'éclairer artistiquement les problématiques évoquées par la voix des femmes du roman, d'y faire écho avec nos voix d'aujourd'hui dans une remédiation artistique et créative collective.</p> <p>Nous tenons en particulier à permettre à celles et ceux, qui se débattent avec les problématiques d'invisibilisation et d'inégalités hommes-femmes, de sortir de la victimisation en trouvant ou retrouvant l'énergie créatrice individuelle et collective, et de s'autoriser à s'affirmer en tant qu'être et citoyen.ne à part entière, capable de respecter autrui et de se faire respecter au sein de notre société sans violence.</p> <p>Il est donc nécessaire de donner des espaces où laisser s'exprimer les femmes et les hommes sans voix. Le but est de proposer un espace de détente et d'expression, de devenir acteur.trice au sens large, c'est-à-dire d'incarner une parole singulière et universelle.</p>	RENOUVELLEMENT	22 495 €	4 000 €	2 000 €
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE 6 DEBOUT		QUINZAINE DE LA NON VIOLENCE 2022	<p>Comme chaque année, autour de la date du 2 octobre il s'agit de mettre en valeur et bonifier les actions qui se conduisent tout au long de l'année par les associations des Villeneuve. Nous sommes convaincus qu'un des moyens les plus efficaces de lutter au quotidien contre les violences est bien d'occuper l'espace public par des manifestations de formation de rencontre et d'échanges. Cette quinzaine de la non-violence est portée par une vingtaine d'associations. 2 octobre journée internationale la non-violence et anniversaire de la Marche Blanche D'echiroules. Villeneuve Debout assure la coordination de ces événements pour le secteur de la Villeneuve de Grenoble et participe à la coordination de cette action sur l'ensemble du territoire métropolitain.</p>	RENOUVELLEMENT	15 000 €	5 000 €	2 000 €
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE 6 DEBOUT		VILLENEUVE PLAGE 2022	<p>Permettre aux habitants de la Villeneuve de bénéficier des atouts du parc pendant les Weekend de l'été, développer des moments de convivialité autour d'un principe simple autour du Lac et des enfants qui s'y baignent, des animations autour de l'eau mais également sur d'autres thématiques. L'objectif est de créer une ambiance « plage et convivial » alors que toutes les animations sur la quartier s'arrêtent et que les habitants de la Villeneuve ne sont pas tous partis en vacances. Prolonger les réussites de cette action des années précédentes</p>	RENOUVELLEMENT	24 500 €	15 000 €	3 000 €
			<p>Ce dispositif de l'université populaire de la Villeneuve cette année. Il a en effet été mis en place lors du quarantième anniversaire de la Villeneuve. C'est une construction qui se fait entre différentes associations sur des thématiques qui sont choisies dans une structure de pilotage inter associative. L'objectif de cette Université Populaire largement affiné après 10 années d'expérience est bien de proposer aux habitants de ce quartier des espaces de réflexion d'échange et de formation sur les thématiques qui les concernent. Une pédagogie adaptée et participative permet à chacun d'exprimer un point de vue sur une thématique et de la confronter aux autres personnes présentes. En fin de parcours et sur chaque thématique un intervenant universitaire spécialiste de la question se charge de « mettre en savoir, l'ensemble des expressions des participants.</p> <p>L'Université Populaire se veut un outil permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Au service d'une meilleure compréhension des grandes évolutions et phénomènes de société •Au service des habitants du quartier favorisant l'échange et l'écoute dans la convivialité •Au service de l'action des habitants L'Université Populaire est un lieu de confrontation d'idées afin de construire « du commun » à partir de nos différences en prenant en compte les rapports de pouvoir et de domination. <p>L'Université Populaire s'inscrit dans l'histoire du territoire. Pour réaliser ces objectifs l'Université Popu-laire se donne pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> •D'accompagner l'émergence de la demande des habitants en recueillant les avis, les besoins, en les organisant et en permettant de construire des réponses à des questions identifiées. •De transmettre et renouveler les savoirs issus de l'expérience des habitants, des acteurs du quartier et les croiser avec les savoirs universitaires. •De renforcer la liberté d'expression et de développer l'esprit critique en favorisant la confrontation des idées, en créant des espaces de débat et de conflit dans le respect de chacun. •De favoriser la créativité. •De travailler les questions dans la durée. <p>Ces objectifs généraux sont extraits de la charte rédigée par une dizaine d'association qui participent à ce temps de formation.</p> <p>Dans cette dynamique, différentes thématiques ont été abordée et développée : La rénovation urbaine, les collectivités territoriales, Comment Mon Histoire permet l'Histoire de tous (en direction d'une vingtaine d'adolescents) Pour comprendre l'état, L'éducation (Il faut tout un village pour éduquer un enfant), Que reste-il du passé colonial. Réflexion sur les migrants. Notre projet se décline en 3 axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier axe a pour but d'améliorer la santé et lutter contre les addictions (mal bouffe, stupéfiant...) en soutenant une activité sportive régulière en direction des ados/personnes (16-25 ans) vivant en zone prioritaire (secteur 6) - le 2ème axe est d'aider les femmes et jeunes filles en situations de vulnérabilité à se reconstruire grâce aux sports , l'activité permet à la fois de renforcer l'estime de soi, de se réapproprier son corps mais aussi de retrouver une confiance dans sa capacité d'agir, primordiale dans la réussite d'un parcours global. - 3 ème axe: compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les personnes, l'activité physique et également une opportunité de recréer du lien social particulièrement dégradé à ce jour. 	RENOUVELLEMENT	23 500 €	4 000 €	2 000 €
CONFEDERATION SYNDIC 6 FAMILLES		Cité éducative - AES sous la forme d' Ateliers langage et expression »	<p>Donner le goût de la lecture et susciter l'intérêt et la curiosité des enfants pour le livre et la presse jeunesse. Consolider les acquisitions scolaires en lecture, écriture et compétences langagières (expression orale, présentation de soi, maîtrise du vocabulaire). Apporter aux enfants des repères culturels et des outils permettant de développer leur confiance en soi, leur autonomie et leur créativité, les sensibiliser aux enjeux de société contemporains. Associer les parents aux restitutions et aux sorties pédagogiques, les accompagner dans leur rôle d'éducateur, les inviter au débat.</p>	RENOUVELLEMENT	28 435 €	13 500 €	2 000 €
6 DOJO GRENOBLOIS		SPORT ET INSERTION	<p>C'est une mission citoyenne et solidaire au cœur d'un projet sportif</p> <p>le projet s'adresse aux jeunes femmes ou hommes (16 -25 ans) en rupture familiale, scolaire, professionnelle ayant parfois des addictions aux stupéfiants.</p> <p>l'objectif du projet est de s'appuyer sur nos valeurs sportives et humaines à travers l'activité physique propre aux arts martiaux et d'ateliers thématiques.</p> <p>Notre projet se décline en 3 axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier axe a pour but d'améliorer la santé et lutter contre les addictions (mal bouffe, stupéfiant...) en soutenant une activité sportive régulière en direction des ados/personnes (16-25 ans) vivant en zone prioritaire (secteur 6) - le 2ème axe est d'aider les femmes et jeunes filles en situations de vulnérabilité à se reconstruire grâce aux sports , l'activité permet à la fois de renforcer l'estime de soi, de se réapproprier son corps mais aussi de retrouver une confiance dans sa capacité d'agir, primordiale dans la réussite d'un parcours global. - 3 ème axe: compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les personnes, l'activité physique et également une opportunité de recréer du lien social particulièrement dégradé à ce jour. 	PREMIERE	20 000 €	20 000 €	1 500 €
EMMAUS CONNECT 6 FONDATEUR ABBE PIERRE		Accompagnement numérique au plus près des publics fragiles des quartiers Contrat de Ville de la Métropole Grenobloise	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre d'accompagnement numérique du territoire en allant au plus près des publics • Permettre la montée en compétences des publics éloignés du numérique • Accompagner ces publics sur des thématiques utiles à leur insertion sociale, professionnelle et administrative 	RENOUVELLEMENT	11 213 €	8 600 €	2 000 €
JEUNESSE OLYMPIQUE DE 6 GRENOBLE ASSOCIATION		"C'est aussi ça JOGA" : le sport comme moyen de fédérer et formidable vecteur de vivre ensemble, d'éducation et de solidarité	<p>Accroître l'égalité des chances par l'accompagnement, la sensibilisation ou l'information en permettant à des publics éloignés des différentes institutions de participer à des temps de rencontres, avec des professionnels experts de leurs domaines, au plus près des habitants des quartiers populaires.</p>	RENOUVELLEMENT	11 572 €	7 000 €	1 500 €

secteur	Nom porteur	intitulé projet	Objet - Demande	Frequence	budget total	Montant - Demande	proposition Ville de Grenoble
			<p>Constats de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande croissante d'accompagnements socio-éducatifs dans le contexte de crise économique et sociale due à la pandémie. - Eloignement des publics des structures de loisirs et d'offres culturelles, (manque de légitimité, prix et ne se sentent pas invités/concernés) - Empêchement des vacances notamment du à la fermeture des frontières, coupure des liens familiaux à l'étranger etc. - Fragilisation économique des foyers - Cumul des problématiques de santé des adultes et des enfants - Augmentation de la demande de soutien alimentaire - Rupture des liens sociaux des enfants et des parents, amplification des problématiques d'isolement notamment liés à la présence des écrans dans la vie des familles - Pressions et ruptures dans les apprentissages suite aux différents confinements <p>Constats pour la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de stabiliser l'activité - Sous effectif permanent dans l'association suite à son développement progressif, souffrance au travail et manque de reconnaissance salariale (salaire, pérennité des postes, etc.), - Besoin de développer l'accompagnement et la formation au sein de l'équipe, pour les bénévoles et envers les structures partenaires, <p>Notre action vise à venir renforcer les liens avec les participant-e-s, à garantir au mieux leur sécurité matérielle et affective, et à renforcer leur pouvoir d'agir. Elle se matérialise par le développement de la permanence éducative et relationnelle proposée par Mme Ruettabaga :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider et développer les deux ateliers de rue hebdomadaires existants place des Géants et Crique Sud Arlequin d'une part, en approfondissant les liens engagés avec les familles et personnes isolées. - Concevoir et installer un nouvel atelier hebdomadaire sur le quartier du Village Olympique. <p>En articulation, des accompagnements socio-éducatifs seront co-construits avec les participant-e-s tout au long de l'année et plus particulièrement sur les week-end et vacances scolaires, en lien avec les partenaires et structures existantes.</p> <p>Cette année, face aux constats posés en introduction, nous souhaitons mettre l'accent sur les moyens nécessaire pour consolider l'association.</p>				
6 MADAME RUETABAGA		Ateliers de rue intergénérationnels et accompagnement socio-éducatifs en pédagogie sociale		RENOUVELLEMENT	65 252 €	15 000 €	2 000 €
6 LA MAISON DE L'IMAGE		Développement du Médialab "Studio 97"	Poursuivre le développement du médialab, tiers-lieu exceptionnel situé à la Villeneuve de Grenoble : augmenter le nombre d'usagers réguliers, créer des dynamiques de groupe, favoriser l'implication des usagers dans l'auto-gestion et le programme du medialab, travailler avec les acteurs du quartier et les acteurs jeunesse de l'agglo, mieux faire connaître et reconnaître ce lieu ressource à destination de la jeunesse situé dans un QPV, produire des réalisations de qualité et les valoriser à l'échelle régionale voire nationale.	RENOUVELLEMENT	91 789 €	16 000 €	1 000 €
6 MAISON DES JEUNES ET DE CULTURE PREMOL		L'axe de Crédation : L'héritage de Big Brother.	En s'appuyant sur l'œuvre de G.Orwell, le groupe abordera les différents régimes politiques à travers l'Histoire, la nécessité d'aiguiser son sens critique et son libre arbitre, l'importance d'être un acteur dans notre société (et comment le devenir) tout en développant leurs qualités artistiques afin de libérer et d'accompagner leur parole. Accompagner des projets de création de jeunes adossés à l'exigence artistique. Faire que ces projets de jeunes porteur de sens, puissent susciter des démarques d'exemplarité pour d'autres.	RENOUVELLEMENT	64 030 €	25 000 €	2 000 €
REGIE QUA VILLENEUVE 6 VILLAGE OLYMPIQUE		Correspondants de Nuit - secteur Géants Baladins	Etablir un climat de confiance et de respect mutuel pour une vie plus harmonieuse la nuit par une présence humaine ; prévenir la dégradation du bâti par une présence et le signalement systématique de détérioration ou des dysfonctionnements ; résoudre les petits conflits de la vie quotidienne grâce à des interventions de médiation ; solutionner les situations d'occupations abusives des espaces privés ; améliorer la qualité de vie dans les quartiers en assistant et en relayant l'activité publique la nuit	RENOUVELLEMENT	252 700 €	89 000 €	7 500 €
REGIE QUA VILLENEUVE 6 VILLAGE OLYMPIQUE		Correspondants de Nuit - secteur Arlequin	Etablir un climat de confiance et de respect mutuel pour une vie plus harmonieuse la nuit par une présence humaine ; prévenir la dégradation du bâti par une présence et le signalement systématique de détérioration ou des dysfonctionnements ; résoudre les petits conflits de la vie quotidienne grâce à des interventions de médiation ; solutionner les situations d'occupations abusives des espaces privés ; améliorer la qualité de vie dans les quartiers en assistant et en relayant l'activité publique la nuit	RENOUVELLEMENT	252 700 €	89 000 €	9 000 €
REGIE QUA VILLENEUVE 6 VILLAGE OLYMPIQUE		La Machinerie : Tiers-lieu, conciergerie de quartier et boutique de réemploi	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre plurielle de services à destination des habitants et des professionnels du quartier, facilitant leur quotidien, tout en proposant une démarche de consommation locale et plus durable, - Développer une activité économique générant de la richesse sur le quartier et porteuse d'emplois en valorisant un réseau de compétences professionnelles sur le quartier pour favoriser l'économie locale (insertion, entreprises, artisans, entrepreneurs). - Favoriser le partage de savoir-faire, l'apprentissage par le faire, et la mutualisation d'outils au travers d'un tiers-lieu commun, et impliquer les usagers dans la gouvernance et la programmation du lieu. - Promouvoir un mode de consommation plus responsable, privilégiant le faire, la réparation, le réemploi 	RENOUVELLEMENT	333 609 €	30 000 €	2 000 €
UNITE SPORTIVE VILLAGE 6 OLYMPIQUE		Village la série	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le décrochage scolaire et sensibiliser à l'insertion professionnelle - Proposer des activités aux jeunes pendant les vacances - Favoriser la participation des jeunes à toutes les étapes du projet - Promouvoir le sport 	PREMIERE	10 251 €	10 251 €	1 000 €
inter QPV	EPISOL	2021 - EPISOL - Epicerie mobile solidaire: La Mobile EPISOL	Animer La Mobile, épicerie solidaire et mobile sur différents lieux de l'agglomération grenobloise afin de: <ul style="list-style-type: none"> - permettre à tous un accès à des produits alimentaires de qualité, à des prix modulés selon le revenu de chacun - lutter contre l'isolement et la précarité des personnes et / ou des quartiers en proposant un service de proximité - favoriser une mixité sociale et un « vivre ensemble » citoyen en intégrant les usagers au fonctionnement de l'épicerie - participer à la lutte contre le chômage par la création d'emplois à destination de personnes en difficulté. 	RENOUVELLEMENT	223 535 €	16 000 €	6 000 €
inter QPV	MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE - Les Dérangeantes	2022 - MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE - Les Dérangeantes	<p>Il s'agit d'une nouvelle édition du festival de cinéma autour de la place des femmes dans l'espace public et privé et des rapports sociaux de genre s'inscrivant dans un programme de lutte contre les discriminations. Mettre en lumière, à travers des œuvres cinématographiques choisies par des groupes de femmes issues des QPV, les inégalités de genre, les discriminations, et les violences faites aux femmes : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques et sociales.</p> <p>Favoriser le débat et la prise de conscience des injonctions sociales qui limitent les femmes dans leur liberté d'agir.</p> <p>Mettre en avant et repérer des modèles de femmes inspirantes.</p>	RENOUVELLEMENT	8 180 €	7 500 €	1 500 €

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
	Direction Générale des services		Adjoint administratif (2 postes)	Rédacteur (2 postes)
Ville résiliente	Propreté et logistiques municipales	Propreté Urbaine	Adjoint technique	Adjoint administratif
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie, condition animale		Attaché	Ingénieur

CREATION DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale	Alimentation restauration	Ingénieur

Tableau des 59 membres du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026
Indemnités de fonction à compter du 14 mars 2022

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration en % de l'indemnité de base	Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	PIOLLE	Eric	109,11 %	0	109,11 %
1 ^{er} adjoint(e)	MARTIN	Elisa	40,28 %	50,00 %	60,42 %
2 ^e adjoint(e)	NAMUR	Gilles	40,28 %	50,00 %	60,42 %
3 ^e adjoint(e)	LHEUREUX	Lucille	40,28 %	50,00 %	60,42 %
4 ^e adjoint(e)	SABRI	Hakim	40,28 %	50,00 %	60,42 %
5 ^e adjoint(e)	PETERS	Isabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
6 ^e adjoint(e)	ALLOTO	Maxence	40,28 %	50,00 %	60,42 %
7 ^e adjoint(e)	AGOBIAN	Anouche	40,28 %	50,00 %	60,42 %
8 ^e adjoint(e)	BERTRAND	Olivier	40,28 %	50,00 %	60,42 %
9 ^e adjoint(e)	BELAIR	Margot	40,28 %	50,00 %	60,42 %
10 ^e adjoint(e)	CONFESSON	Alan	40,28 %	50,00 %	60,42 %
11 ^e adjoint(e)	PANTEL	Chloé	40,28 %	50,00 %	60,42 %
12 ^e adjoint(e)	BACK	Antoine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
13 ^e adjoint(e)	BRETTON	Annabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
14 ^e adjoint(e)	CARROZ	Emmanuel	40,28 %	50,00 %	60,42 %
15 ^e adjoint(e)	CAPDEPON	Kheira	40,28 %	50,00 %	60,42 %
16 ^e adjoint(e)	FRISTOT	Vincent	40,28 %	50,00 %	60,42 %
17 ^e adjoint(e)	GARNIER	Christine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
18 ^e adjoint(e)	JUVEN	Pierre-André	40,28 %	50,00 %	60,42 %
19 ^e adjoint(e)	MENNTRIER	Cécile	40,28 %	50,00 %	60,42 %
20 ^e adjoint(e)	KADA	Nicolas	40,28 %	50,00 %	60,42 %
21 ^e adjoint(e)	TAVEL	Maud	40,28 %	50,00 %	60,42 %
22 ^e adjoint(e)	MERIAUX	Pierre	40,28 %	50,00 %	60,42 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BELTRAN-LOPEZ	Luis	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DESLATTES	Céline	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DJIDEL	Salima	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BERON PEREZ	Nicolas	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	KRIEF	Sandra	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CHASTAGNER	Thierry	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CLOUaire	Pascal	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	OLMOS	Anne-Sophie	22,77 %	50,00 %	34,16 %

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FOUGERES	Sylvie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHUMAN	Barbara	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HABFAST	Claus	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WADELEC	Maude	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONGABURU	Yann	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ZENATI	Amel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PICOLLET	Lionel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SOLDEVILLE	Jérôme	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BACHER	Katia	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PFISTER	Laura	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MASSON	Laure	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FLECHET	Antoine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WAZIZI	Djamel	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	EZZAROUALI	Khadija	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CARIGNON	Alain	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHATELAIN-ROCHE	Anne	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUTAFA	Cherif	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SPINI	Dominique	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOER	Brigitte	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BERANGER	Nathalie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	PINEL	Nicolas	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHALAS	Emilie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SIX	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CENATIEMPO	Cécile	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUZEGHOUB	Hassen	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BEN-REDJEB	El Hasni	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BENSE	Delphine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	GENTIL	Romain	6,00 %	33,33 %	8,00 %

AMENDEMENTS PRESENTES

Adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2022

Amendement à la délibération n° 5-28161

MUNICIPALISME/COMMUNS : Principes pour une administration coopérative

Madame Anne-Sophie OLMOS expose,

Il convient :

- **De remplacer l'annexe 3 de la délibération par le document ci-joint.**



Guide pratique de la participation



Mis à jour en mars 2022

Édito

3
ÉDITO

4

I. UNE DÉMOCRATIE LOCALE À PLUSIEURS DIMENSIONS

6

LA DÉMOCRATIE PRÉSENTATIVE LOCALE

8

UN CADRE COMMUN DE LA PARTICIPATION

8

1. De la consultation à la co-construction : 3 niveaux de participation

12

2. 5 engagements pour une participation efficiente dans le territoire métropolitain

16

3. Principes pour une administration coopérative

18

4. Les outils d'une administration coopérative

25

II. RÉPERTOIRE DE LA PARTICIPATION

DISPOSITIFS ET ESPACES DE PARTICIPATION PROPOSÉS
PAR LA VILLE DE GRENOBLE

26

JE PROPOSE, J'INTERPELLE

25

JE DÉCIDE

25

J'AGIS, JE FAIS

25

JE DONNE MON AVIS

55

CONTACTS

À

Grenoble, l'histoire de la participation citoyenne est riche et passionnante. La démocratie aime s'aventurer ici sur des chemins nouveaux. Les Grenobloises et Grenoblois ont à cœur de prendre toute leur part pour décider, agir, transformer la ville et la vie. C'est une chance !

Nous avons tenu à faire vivre cet état d'esprit jusqu'au cœur de la crise sanitaire avec la Convention citoyenne Covid : les habitantes et habitants ont été associés aux décisions locales de gestion de crise, au choix des actions pour lutter contre l'isolement et accompagner les personnes les plus fragiles.

C'est dans ce même esprit que nous démarrons l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe. Cette grande aventure collective se construit avec les habitantes et habitants de tous les âges, avec les associations, les collectifs et les très nombreux acteurs du territoire mobilisés. Cette étape majeure va nous permettre d'impulser ensemble des projets et des actions pour répondre aux nombreux défis climatiques et sociaux qui nous font face.

L'année Capitale Verte sera clôturée par la conférence de L'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) que nous accueillerons à Grenoble en décembre 2022 : ce sera le rendez-vous de toutes celles et ceux qui ne baissent pas les bras, qui portent des solutions nouvelles. Cette conférence permettra de plaider pour l'ouverture des villes et territoires à l'initiative citoyenne, au faire commun, en commun, pour développer davantage le pouvoir d'agir et l'émancipation des habitant-es.

Parmi les autres chantiers d'ampleur, nous souhaitons transformer les « biens communs » dont la Ville de Grenoble a la charge en « communs », en ouvrant la gouvernance aux Grenobloises et Grenoblois. Cette culture de la coopération nous ouvre des horizons stimulants !



Eric PIOLLE
Maire de Grenoble

Alors que la défiance grandit à l'égard des institutions, je suis convaincu que notre responsabilité est de faire vivre à notre échelle une relation démocratique de confiance avec les citoyennes et les citoyens. Pour cela, à Grenoble, il existe 29 dispositifs que vous pouvez mobiliser, du Budget Participatif aux Chantiers Ouverts au Public en passant par les Ateliers de projet. L'interpellation citoyenne est désormais bien repérée, et nous démarrons un travail de refonte des Conseils Citoyens Indépendants.

Je vous invite à découvrir ces espaces de participation au fil des pages et à vous en saisir. C'est ensemble que nous continuerons à construire une ville solidaire, résiliente et citoyenne.

I. UNE DÉMOCRATIE LOCALE À PLUSIEURS DIMENSIONS

À NOTER
Seulement certaines associations sont reconnues comme représentatives par l'État:
• Associations de consommateurs
• Associations de protection de l'environnement
• Association de parents d'élèves
• Association familiale
• Associations de locataires

La Ville de Grenoble souhaite dynamiser la vie démocratique locale grâce à la mobilisation des différent-es acteur-trices concerné-es ou intéressé-es par la chose publique: citoyen-nnes, habitant-es, usager-ères, élu-es, services municipaux, associations, collectifs, professionnel-les, expert-es. Cette diversité est source de richesse et d'intelligence collective.

La Ville de Grenoble souhaite enrichir et développer les différentes dimensions de la démocratie locale.

La démocratie représentative

Permet d'exprimer la volonté générale par l'intermédiaire de représentant-es élu-es au suffrage universel à qui les citoyen-nnes délèguent leurs pouvoirs. Concrètement, ce sont les Grenoblois-es inscrit-es sur les listes électorales qui, tous les six ans, élisent leurs représentant-es qui forment alors le Conseil municipal. Ce sont les membres de ce Conseil qui décident de l'action municipale au travers du vote des délibérations. Il existe d'autres systèmes représentatifs. On peut citer par exemple les parents d'élèves qui participent aux Conseils d'école ou les élections au sein des associations.

La démocratie d'interpellation

Permet à tout-e citoyen-e de susciter le débat autour de projets portés par la Ville mais aussi de faire émerger dans l'espace public des sujets qui n'étaient pas prévus dans l'agenda des politiques publiques, ou de demander des comptes à ses représentant-es, sous des formes plus ou moins formelles.



La démocratie directe

Permet aux citoyen-nnes d'exercer directement leur pouvoir sans l'intermédiaire de représentant-es. Ainsi, les citoyen-nnes sont à la fois à l'initiative des projets et décident ou non de leur réalisation.

La démocratie coopérative

La démocratie coopérative consiste à proposer aux personnes d'agir concrètement en modifiant leur cadre de vie et les services publics, les considérant comme un-e acteur-trice à part entière, à l'initiative de solutions possibles. La coopération implique une entente entre les parties prenantes qui dépasse les notions de client-e ou bénéficiaire, au profit d'une participation active en vue d'un projet commun.

La démocratie participative

Vise à favoriser l'implication directe du plus grand nombre de citoyen-nnes concernés dans le gouvernement des affaires publiques. Il est essentiel au lancement de tout processus participatif de s'interroger sur les acteur-trices concernés par la démarche engagée en fonction de son périmètre territorial et/ou de sa thématique.

Ces différentes dimensions se complètent, parfois entrent en contradiction apparente, mais contribuent toutes à la vitalité démocratique locale.

Des équipes multiples au service de la vie démocratique locale

Ces multiples dimensions de la démocratie locale sont animées par de nombreux agent-es au sein de plusieurs services. Il s'agit d'abord de la mission démocratie locale, dédiée au développement et à l'animation transversale des dispositifs, et du lien avec les autres services concernés. La Direction de l'Action Territoriale joue également un rôle essentiel: grâce à son maillage territorial (Maisons des habitant-es) et à ses agent-es de terrain (agents de développement local notamment), elle anime la vie démocratique au plus près des habitant-es.

De nombreux autres services sont aussi concernés de près par l'animation de la démocratie locale: direction de la relation citoyenne, direction éducation jeunesse, direction de l'urbanisme et de l'aménagement, direction alimentation, nature et cadre de vie, direction des affaires culturelles...

LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE LOCALE

Comment travaille le conseil municipal?



La loi et le règlement intérieur du conseil municipal encadrent le fonctionnement démocratique de l'institution.

Information

Les documents de travail des commissions peuvent être transmis à tout conseiller qui en fait la demande.
Les conseils municipaux sont enregistrés et diffusés sur le site de la Ville, et les comptes rendus sont publics.

Travail du conseil municipal et élaboration des délibérations

Les groupes politiques qui comprennent au minimum 2 membres disposent de moyens matériels et humains nécessaires à leur fonctionnement (local, salarié-e éventuel-le).

Trois instances organisent la préparation des délibérations municipales:

► **Les groupes de travail.** Ce sont des réunions des membres de la majorité municipale, en charge d'examiner les projets de délibérations. Il existe différents groupes de travail en fonction des thématiques ou politiques publiques.

► **Les commissions préparatoires.** Ces commissions sont composées d'élu-es de la majorité et de l'opposition en charge d'examiner les projets de délibérations prévus à l'ordre du jour du prochain Conseil. Il existe différentes commissions préparatoires en fonction des thématiques de politiques publiques.



► **La conférence des président-es.** C'est une réunion composée des président-es de chaque groupe politique issu de l'assemblée communale en charge d'examiner les propositions d'ordre du jour des Conseils municipaux. Présidée par le maire, elle se réunit au moins 10 jours avant chaque conseil municipal.

Chaque conseiller-ère municipal-e peut inscrire une proposition de délibération si son projet réunit 10 % des élu-es, et proposer des amendements avant ou pendant le débat sur une délibération.

Questions orales et vœux

Chaque groupe politique a le droit de poser une question orale en séance, donnant droit à une réponse du maire.

Chaque élu-e ou groupe peut proposer un projet de vœu en conseil municipal.

Expression politique

Chacun des groupes politiques a le droit au même espace d'expression dans le bulletin d'information générale de la commune (GreMag).

UN CADRE COMMUN DE LA PARTICIPATION

1

De la consultation à la co-construction : 3 niveaux de participation

FORMES DE PARTICIPATION DÉFINIES AVEC LES HABITANT-ES EN 2017

Les différentes formes de participation citoyenne proposées par la ville de Grenoble

La Ville s'engage à indiquer clairement aux citoyen-nés la forme de participation qu'elle leur propose. À chacune de ces formes correspond des conditions de réussite précisées dans le guide. En effet, chacun doit pouvoir s'impliquer sur des bases partagées et comprises par tous. Chacun doit aussi pouvoir préciser à quel titre il participe et avec quel mandat lorsqu'il est le porte-parole d'une dynamique collective.

L'INFORMATION : UN PRÉALABLE INDISPENSABLE

TROIS FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE SONT PROPOSÉES :

LA CONSULTATION

Recueillir la parole des citoyens pour éclairer la décision des élus.

LA CONCERTATION

Favoriser l'échange et la confrontation de points de vue pour éclairer la décision.

LA CO-CONSTRUCTION

Élaborer avec les citoyens un projet partagé.

Il ne s'agit pas là d'une échelle de valeurs car ces différentes formes dépendent du contexte, des contraintes ou encore des moyens mobilisables.

Différentes formes de participation peuvent coexister dans une même démarche.

À NOTER

Les citoyen-nés portent également les informations et possèdent leur propre réseau de diffusion. Cette information citoyenne est précieuse et vient compléter celle que peut proposer la Ville.



L'information à Grenoble

L'information vise un **objectif de clarté et de pédagogie**. L'information permet de lever des incompréhensions, des malentendus. Elle peut permettre aussi une montée en compétence des citoyen-nés sur des problématiques publiques.

ON PEUT DIRE QUE L'OBJECTIF D'INFORMATION EST ATTEINT SI :

- Des supports d'information clairs, compréhensibles et aussi complets que possibles (coûts, impacts du projet, etc.) sont à disposition des habitant-es.
- Les données publiques existantes et ayant servi à l'élaboration du projet sont accessibles et compréhensibles par le-la citoyen-ne.
- Les personnes concernées ont bien reçu l'information et cela dans des délais raisonnables.
- Les citoyen-nés qui ont des questions peuvent obtenir des réponses dans des délais raisonnables.

...

Cette information peut revêtir différentes formes : information de proximité (affichage, distribution de documents), temps d'information commentée (ateliers, exposition commentée), temps d'information et de dialogue sur un projet dans le cadre d'une réunion publique, temps d'information comme étape préalable et incontournable d'une démarche plus globale de participation citoyenne.

La consultation à Grenoble

La consultation a pour objectif de **recueillir la parole des citoyen-nes pour éclairer la décision**. Elle permet de mieux identifier les besoins et d'ajuster la décision politique selon les retours des citoyen-nes.

ON PEUT PARLER DE CONSULTATION SI:

- Il existe un projet défini pour lequel plusieurs choix ou hypothèses sont possibles. Ces choix peuvent prendre la forme de différents scénarios en précisant les points forts et les points faibles de chacun.
- *Un temps d'information est proposé aux citoyen-nes au début du projet. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de consultation et les acteur-trices consulté-es.*
- Des outils divers sont développés pour recueillir la parole des habitant-es, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément.
- La parole recueillie est consultable par tous, si possible dans sa version « brute ».
- Le résultat de la consultation est communiqué.
- La décision finale est expliquée par les élu-es en faisant référence aux avis recueillis.
- En cas de vote, la Ville annonce à l'avance si elle s'engage à suivre le résultat de ce vote ou si elle cherche à dégager des tendances.

À NOTER

Il est possible de faire appel à un tiers animateur dans un rôle de médiation et de neutralité.

La concertation à Grenoble

La concertation vise à **faire dialoguer des acteur-trices différent-es aux intérêts parfois divergents** afin de permettre la confrontation des points de vue. Elle prépare ainsi une décision qui appartient au final aux élus et qui doit tenir compte de ces échanges.

ON PEUT PARLER DE CONCERTATION SI:

- Il existe un projet qui reste à définir ou une problématique que l'on cherche à résoudre.
- *Un temps d'information est proposé aux citoyens au début du projet. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de concertation, les invariants et les acteur-trices consulté-es.*
- Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.
- Il est établi un diagnostic pluraliste à travers le recueil de la parole d'une diversité d'acteur-trices concerné-es par le projet. Une attention particulière est portée à ceux qui ne donnent pas spontanément leur avis.
- Les temps d'échanges permettent de confronter les points de vue et d'approfondir les alternatives.
- La méthode choisie permet d'assurer la traçabilité des contributions des uns et des autres au projet final.

À NOTER

Le partenariat avec la métropole est également renforcé, cette dernière déployant également une importante ingénierie participative sur le territoire, notamment du fait de la compétence sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans les quartiers politiques de la ville.

La co-construction à Grenoble

La co-construction est un **processus permettant l'implication d'une pluralité d'acteur-trices dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet**.

Elle permet le développement d'une citoyenneté active et l'élaboration de projets au plus près des besoins des citoyen-nes.

ON PEUT PARLER DE CO-CONSTRUCTION SI:

- Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.
- Des citoyen-nes et les acteur-trices locaux directement concernés par le projet sont membres à part entière de l'instance de pilotage du projet dans une logique de co-responsabilité et de co-décision. Durant la phase de démarrage de la démarche, sont présentés et discutés au sein de l'instance de pilotage : le calendrier, la méthode de co-construction et le périmètre des acteur-trices impliqué-es. L'appartenance au comité de pilotage implique l'acceptation par ses membres du cadre de travail validé en son sein ainsi que la prise en compte des invariants du projet.
- *Suite au premier comité de pilotage, un premier temps d'information public est proposé aux citoyen-nes. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de co-construction, les invariants et les acteur-trices impliqué-es.*
- Il est établi un diagnostic pluraliste à travers le recueil de la parole des acteur-trices concerné-es. Une attention particulière est portée à ceux-celles qui ne donnent pas spontanément leur avis.
- La Ville apporte des éléments pour nourrir les réflexions des participant-es.
- Des acteur-trices locaux de la participation citoyenne ou des citoyens participant à une démarche de co-construction peuvent jouer un rôle de garant. Ils veillent à la qualité de l'information diffusée, au respect de la méthode annoncée ainsi qu'à la transmission fidèle dans l'instance de pilotage de la parole des différents acteurs de la co-construction. Ceci nécessite de leur part implication et impartialité.
- Tout au long du processus, il est régulièrement proposé des retours vers les citoyens ayant pris part au processus, des points d'étape.
- Des citoyen-nes sont associés au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.

Ces différents niveaux se traduisent par une grande diversité de formats et d'objets de participation à Grenoble, à travers des instances consultatives pérennes à l'échelle de la ville ou des quartiers, mais aussi des démarches participatives diverses visant à associer des citoyens à la décision ou la réalisation de l'action publique.

2

5 engagements pour une participation efficiente dans le territoire métropolitain

ENGAGEMENTS ADOPTÉS
AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FÉVRIER 2022

ENGAGEMENT N° 1

INSCRIRE LE DIALOGUE CITOYEN DANS LES PROCESSUS DÉLIBÉRATIFS

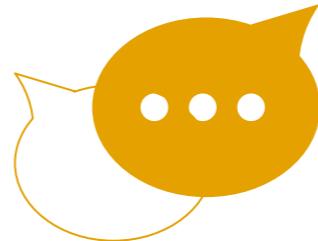
La plupart des personnes affirment être disposées à participer à l'action publique locale. Toutefois, leur envie se heurte souvent à la crainte de ne pas être entendues, ou que leur parole soit instrumentalisée.

La structuration et la transparence des démarches participatives permettraient de contribuer à rétablir la confiance.

Les démarches participatives proposées doivent s'inscrire dans une volonté affirmée d'échanges sur les enjeux, les orientations et les évolutions des projets. Celles-ci requièrent d'une part, que toutes les informations nécessaires soient mises à disposition des participants et d'autre part, qu'un suivi des contributions, un retour auprès des participants et une évaluation de la démarche soient assurés.

Pour ce faire, six conditions sont essentielles :

- L'existence de marges de manœuvre significatives permettant de faire évoluer le projet mis en débat selon les contributions.
- Une transparence entre les parties prenantes sur la démarche participative mise en place : contour de la consultation, durée, champ de travail, modalité de prise en compte des résultats, suivi des expressions dans le circuit de décision...
- L'identification d'un budget et de ressources humaines adéquats, nécessaires à la démarche de participation et à son suivi.
- L'installation des conditions d'un dialogue de qualité, défini par un cadre permettant la confiance, l'écoute et l'expression de tous (non-jugement, acceptation des désaccords, respect de l'autre...).
- L'accès à une information continue et transparente pour donner à chacun les outils permettant de se faire une opinion et de s'exprimer.
- La mise en œuvre d'une évaluation de la démarche et de ses résultats.



ENGAGEMENT N° 2

FAVORISER L'IMPLICATION DE TOUS LES PUBLICS DANS LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

Bien souvent, les publics les plus concernés par les politiques publiques, ne se sentent pas légitimes, ni outillés pour prendre part au débat public. Pourtant, la pertinence des décisions politiques dépend notamment de leur adéquation avec les besoins et modes de vie des personnes.

Aussi, il s'agit de donner à toutes et tous la possibilité de s'exprimer et de porter une parole permettant d'enrichir l'action publique locale. La systématisation de démarches dites « aller vers » doit permettre de garantir la prise en compte des besoins des publics les plus éloignés.

Cela requiert notamment :

- d'être attentif à la diversité des personnes impliquées dans les démarches participatives, en termes de profils sociaux, de genre, d'âges, de territoire...
- de mettre en place des espaces de participation diversifiés, adaptés aux différents publics.
- de s'appuyer sur les réseaux associatifs et les acteurs qui accompagnent les personnes exclues (sans domicile fixe, demandeurs d'asile, personnes non francophones...).

ENGAGEMENT N° 3

GARANTIR LE RETOUR ARGUMENTÉ SUR LES APPORTS DE LA PARTICIPATION DES CITOYENNES ET CITOYENS

Chaque démarche de participation doit s'accompagner d'un retour argumenté et motivé en direction des personnes mobilisées. Cet acte essentiel permet d'une part, de valoriser et de reconnaître l'engagement de chacun et d'autre part, de garantir la transparence et l'intégrité des démarches entreprises.

Inscrit dès le départ dans la démarche, ce retour argumenté, doit permettre d'expliciter les évolutions des projets et des politiques publiques et notamment, si c'est le cas, les raisons pour lesquelles les contributions n'auraient pas été retenues (budget, faisabilité technique, calendrier, choix politique...). Une diffusion large du bilan des expressions et du retour argumenté permet de garantir une transparence de la démarche.

De même, la possibilité de suivre le projet doit être envisagée, pour les personnes qui le souhaitent.

ENGAGEMENT N° 4

METTRE EN PLACE ET FAIRE VIVRE UNE DIVERSITÉ D'ESPACES ET DE DÉMARCHES DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRES

La participation citoyenne s'appuie sur des espaces de type commissions et comités (instances participatives communales et métropolitaines, comme des comités de quartier ou le Conseil de développement), des associations, des collectifs informels et des démarches selon les projets...



L'objectif est d'impulser différentes façons de participer et de s'impliquer, afin de faire émerger des apports complémentaires, dans le court, moyen ou long terme, sur des sujets concrets, plus techniques ou plus prospectifs.

Cela requiert notamment de considérer qu'il n'y a pas de sujets types. Qu'il s'agisse de donner son avis sur l'aménagement d'un espace, de proposer un coup de main pour installer du mobilier sur l'espace public, de déposer un projet collectif dans le cadre d'un budget participatif ou d'un fonds participatif, ou d'imaginer des évolutions ambitieuses de notre territoire sur le long terme... chacun doit pouvoir s'exprimer selon des envies et besoins.

La diversification des démarches participatives permet de garantir:

- la possibilité donnée à toutes et tous de s'impliquer, en tenant compte des envies et de la disponibilité de chacun,
- l'enrichissement des décisions publiques à court, moyen, long terme, à travers le croisement d'apports concrets ou plus prospectifs.

ENGAGEMENT N° 5

RENFORCER LES MOYENS ET AMÉLIORER LA COOPÉRATION ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES EN MATIÈRE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Chaque collectivité est libre de mettre en place les dispositifs participatifs qu'elle juge cohérents, selon les projets et les moyens dont elle dispose. Mais il s'agit d'aller vers les moyens financiers et humains adaptés à la mise en œuvre d'une politique participative, telle que proposée dans ce document.

Cela nécessite de se mettre en réseau, pour développer les échanges de pratiques réciproques, s'outiller, continuer à se former et avancer ensemble pour un territoire toujours plus participatif.

Qu'il s'agisse du réseau territorial de la participation ou de la mise en place d'outils, la métropole et les communes s'engagent à avancer ensemble, et à proposer des espaces de dialogue efficaces et cohérents. Il s'agit d'être pédagogique pour expliquer l'articulation entre chaque collectivité en matière de démarches participatives, dans une recherche de cohérence et de complémentarité.

Cela nécessite plus largement de nourrir le terreau de la participation et de l'éducation à la citoyenneté sur le territoire, au travers de démarches d'accompagnements et de formations, associant collectivités, associations notamment d'éducation populaire, université...

COMMENT CES ENGAGEMENTS ONT-ILS ÉTÉ ÉCRITS ?

Tout d'abord par une trentaine d'habitants de la métropole, tirés au sort, réunis lors de 5 séances de travail pour échanger et rédiger une première version. Des échanges au sein d'un comité institutionnel de la métropole, ont permis d'affiner ce travail.

Ce document a été présenté au Vice-Président en charge de la participation citoyenne et au Président de Grenoble Alpes Métropole puis a été envoyé aux 49 communes de la métropole.

Une grande partie d'entre elles a fait des retours et des propositions d'améliorations. Enfin, un atelier réunissant les membres du collectif de citoyen·nes tirés au sort, des élus et des technicien·nes des communes et de la métropole a permis de restructurer le document final.

3

Principes pour une administration coopérative

De la coopération

La Ville de Grenoble se donne comme horizon de transformer les « biens communs » dont elle a la charge, partielle ou totale, en « communs », c'est-à-dire d'ouvrir de plus en plus leur gouvernance aux parties prenantes en les faisant devenir des actrices à part entière.

En promouvant le développement et la pérennisation des communs, la Ville de Grenoble cherche à être plus ouverte à la coopération avec les citoyen·nes, à être plus inclusive, à prévenir toute forme d'accaparement des biens communs et in fine, à s'assurer de la pertinence de ses actions face aux exigences sociales, sociétales et environnementales. Les Grenoblois·es seront, grâce aux différents dispositifs proposés pour la gestion en commun, en mesure de déterminer les enjeux sur lesquels elles et ils souhaitent intervenir, sur lesquels elles et ils sont prêts à coopérer pour prendre soin du commun en question.

Les modalités et procédures qui permettront cette gestion en commun seront déterminées au cas par cas par des actes administratifs ou des délibérations ad hoc.

De l'accessibilité et de l'accompagnement au pouvoir d'agir

La Ville de Grenoble s'engage à informer et faciliter l'accès des Grenoblois·es aux dispositifs de coopération qu'elle met en place à son initiative et/ou sur proposition des usager·ères. Elle le fait de manière transparente, claire, et rendra publiques toutes les informations permettant de prendre part à ces dispositifs.

La Ville de Grenoble s'engage à accompagner les Grenoblois·es pour faciliter leur participation, en leur permettant de développer des capacités d'agir et d'acquérir des connaissances. La Ville de Grenoble prendra soin d'adapter ses modalités de fonctionnement, et d'animation des dispositifs de coopération pour que le plus grand nombre puisse y accéder et soit en mesure de prendre part aux dispositifs de coopération.

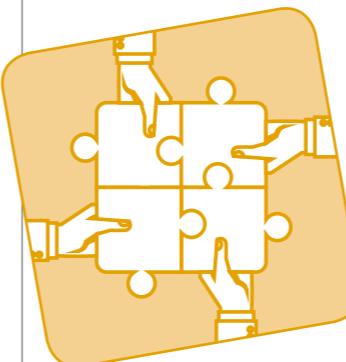
De la valorisation de l'expertise citoyenne

La Ville de Grenoble souhaite valoriser l'implication et l'expertise des Grenoblois·es, ainsi que les protéger lorsqu'elles et ils participent à un

dispositif de gestion d'un commun. À cette fin, chaque Grenoblois·e se verra proposer la signature d'un document, le « pacte de coopération », précisant les modalités de sa coopération ainsi que les responsabilités, individuelles et de la collectivité au cours de la coopération. A la fin de sa contribution, un « certificat d'action citoyenne » sera délivré à la demande des personnes impliquées, reconnaissant et témoignant de leur participation et contribution.

De l'innovation juridique

La Ville de Grenoble porte l'ambition de construire des outils juridiques permettant l'inclusion de toute personne volontaire. Pour ce faire, elle les fait évoluer en expérimentant de nouveaux afin de favoriser la gestion d'un commun et de protéger aussi bien la collectivité que les citoyen·nes qui s'impliquent de manière temporaire ou permanente.



De l'administration coopérative

La Ville de Grenoble se donne comme horizon la mise en œuvre d'une gouvernance coopérative et horizontale, une maison commune, dans laquelle élu·es, agent·es et Grenoblois·es, pourront écrire ensemble leur « municipalité en commun ».

Pour ce faire, au sein de l'administration se développera la coopération inter-services comme l'un des axes du projet d'administration, facilitant la formation et le développement des outils adaptés à une gestion prenant davantage compte des parties prenantes, habitant·es et acteur·rices locaux. La Ville de Grenoble se donne pour objectif de diffuser la pratique du faire en commun au sein des différents services de son administration, en faisant connaître les divers dispositifs déjà existant de participation des habitant·es auprès des services et en promouvant leur diffusion et appropriation.

De la contribution

Toute partie prenante, habitant·es ou acteur·rices locaux·ales, associée à un pacte de coopération, enrichit, abonde et nourrit, le travail des agent·es du service public. L'initiative et la participation citoyenne viennent ainsi compléter l'action de l'administration sans pour autant s'y substituer.

Du respect des communs

Les dispositions prises par la Ville de Grenoble permettent de créer un terrain favorable aux communs.

La Ville s'engage à favoriser l'émergence des initiatives des Grenoblois·es, et à reconnaître leur importance dès lors qu'elles agissent dans le sens de l'intérêt général. La Ville de Grenoble s'efforcera de mettre en synergie ces initiatives et les communs qui croisent les compétences municipales.

4

Les outils d'une administration coopérative

Les présents principes pour une administration coopérative permettent d'exprimer l'ambition de la Ville de Grenoble de construire ses politiques publiques comme des communs, et s'accompagnent de deux documents, permettant, l'un de formaliser la relation entre la Ville et les Grenoblois-es s'investissant dans un commun, **le pacte de coopération**, l'autre de valoriser cet investissement, **le certificat d'action citoyenne**.

Le pacte de coopération, basés sur les modalités d'une convention type de collaborateur occasionnel bénévole du service public, est l'acte administratif par lequel les parties prenantes s'engagent formellement à prendre soin, de façon partagée d'une ou des ressources.

Les pactes de coopération sécurisent la relation entre l'administration et les personnes bénévoles, précisant par ce document les objectifs, la durée, les responsabilités, ainsi que les modalités pratiques sur lesquelles chacun-e s'engage.

Le certificat d'action citoyenne est un certificat administratif, attestant de la coopération d'un-e habitant-e à un commun ou de sa participation à une formation lui permettant d'acquérir des nouvelles connaissances ou compétences pour mieux participer à la vie démocratique de la Ville

À NOTER

De la première mutuelle entre les ouvriers gantier-ères grenoblois-es aux allocations familiales des Établissements Joya, du restaurant sociétaire porté par l'association alimentaire et la Ville de Grenoble au Gaz et Électricité de Grenoble, l'Eau de Grenoble, l'Office Public des habitations à bon marché, fortement ancrés, les marqueurs de la culture de coopération sur notre territoire ne cessent de se multiplier. Les Grenoblois-es s'inscrivent ainsi dans une longue tradition de plusieurs siècles, au cours d'une histoire très riche et parfois oubliée, celle des Communs.



VILLE DE GRENOBLE
Hôtel de ville
11 bd Jean-Pain
CS 91066
38021 Grenoble Cedex 1

À Grenoble, le _____

Certificat d'action citoyenne

Madame, Monsieur,

Je sous-signé-e, _____, en qualité de _____,
certifie que M-me _____ a pris part à _____
(nom du dispositif ou de la formation) en date du _____ ;
contribuant ainsi activement à la vie d'un commun ou participant à une formation lui permettant d'acquérir des nouvelles connaissances ou compétences pour mieux s'impliquer dans la vie démocratique de la Ville.

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Grenoble, le _____

Le maire ou son-sa représentant-e



VILLE DE GRENOBLE
Hôtel de ville
11 bd Jean-Pain
CS 91066
38021 Grenoble Cedex 1

Pacte de coopération *Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole*

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire Eric PIOLLE ou son représentant, agissant en vertu d'une délibération n° 28161 du Conseil Municipal du 28 mars 2022,

D'une part,

Et

M.....

Né(e) le
domicilié(e)

Téléphone

Courriel

ci-après désigné, « le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le cadre de sa politique globale de participation citoyenne et de son projet d'administration, la Ville de Grenoble a décidé de faire appel tout au long de l'année à des collaborateurs occasionnels bénévoles.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objectif de fixer le périmètre et les modalités de coopération du-de la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole au sein des services de la Ville de Grenoble.

La présente convention fixe les conditions de présence de M.....
collaborateur-trice occasionnel-le bénévole au sein du service

de la Ville de Grenoble, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.
Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses mais également en cas de situations d'urgence. Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est celui qui en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit à côté des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

A l'occasion de cette collaboration, Le-la collaborateur-trice occasionnel-le peut subir ou causer des dommages.

Dans le cas de dommages subis, il-elle bénéficie du régime protecteur de la responsabilité sans faute de la commune.

Dans le cas de dommages causés, l'assurance responsabilité

Article 2 – Activité

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein du service

de la Ville de Grenoble :

Description de-s activité-s :

Article 3 - Rémunération

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

Article 4 - Réglementation

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur mis en place par la collectivité ainsi que la réglementation du domaine d'activité dans lequel il-elle intervient. En cas de nonrespect d'une clause de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin sans préavis et par lettre simple notifiée au-à la collaborateur-trice, à la présente convention.

Dans le cadre de son intervention, le collaborateur-trice s'engage à respecter l'intégralité des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur. Il-elle s'engage notamment à respecter la confidentialité des données dont il-elle pourrait avoir connaissance au cours de son intervention, et à ne pas porter atteinte à la législation relative au droit à l'image.

Tout manquement à l'une de ses obligations entraînera la résiliation immédiate et de plein droit du contrat de collaboration par la ville de Grenoble.

Article 5 – Assurance

Dans le cadre de ses contrats d'assurance, la Ville de Grenoble garantit le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole pendant toute la durée de sa collaboration, au titre de la garantie Responsabilité Civile qu'elle a souscrite. Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole, quant à lui-elle, justifiera de la souscription personnelle d'une garantie responsabilité civile (attestation d'assurance de l'année en cours à joindre obligatoirement).

Article 6 – Durée – renouvellement

La présente convention prend effet à la date de la signature par l'ensemble des parties et prend fin au/...../.....

Article 7 – Résiliation

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au-à la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole.

Article 8 - Protection de vos données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies sur le présent document sont accessibles au seul service de la Ville de Grenoble responsable du dispositif de coopération auprès duquel vous serez amené à collaborer.

Ce traitement a pour objet de renseigner la convention vous permettant de contribuer activement à la vie de la commune et du vivre ensemble au travers d'un des vingt-sept dispositifs de coopération. Il repose sur l'exécution d'un contrat de bénévolat auquel vous êtes partie.

La durée de conservation des informations personnelles vous concernant est de cinq ans après la fin de votre collaboration. A l'issue de cette durée celles-ci seront supprimées ou anonymisées pour des besoins statistiques.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-12 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement et à la suppression des données collectées lorsque celles-ci ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Vous pouvez exercer vos droits sur ces données sur simple demande auprès de la Mission démocratie locale de la Ville de Grenoble à l'adresse democratie-locale@grenoble.fr ou en vous adressant au délégué à la protection des données à l'adresse dpo@grenoble.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL Service des plaintes 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou sur le site <https://www.cnil.fr/>

Fait à Grenoble, le

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole,

Pour la Ville de Grenoble,

Annexe à la convention

État civil et situation du collaborateur occasionnel bénévole

M

Né-e le

Domicilié-e

.....

Téléphone

Courriel

Attestation de bénévolat

Je soussigné-e, M..... certifie sur l'honneur être accueilli-e au service de la Ville de Grenoble dans le cadre d'une collaboration occasionnelle bénévole sur le thème du au certifie sur l'honneur disposer d'une garantie responsabilité civile et d'avoir transmis une copie de l'attestation à la collectivité.

Fait à Grenoble, le

Le collaborateur occasionnel bénévole,



II. RÉPERTOIRE DE LA PARTICIPATION

DISPOSITIFS ET ESPACES
DE PARTICIPATION PROPOSÉS
PAR LA VILLE DE GRENOBLE



MÉDIATION D'INITIATIVE CITOYENNE

OBJECTIFS

Proposer les conditions d'un dialogue constructif et serein entre des habitants porteurs d'une interpellation et la Ville.



Fonctionnement

- ▶ Les porteur-ses de l'interpellation doivent rassembler 50 soutiens parmi les Grenoblois-es.
- ▶ 2 réunions réunissant les porteurs, les élu-es et agent-es concerné-es sont organisées pour explorer la situation et dégager des pistes de travail, à deux mois d'intervalle.

Résultat

Un compte rendu de la médiation est publié en ligne en toute transparence.

Engagement des habitant-es

Participation aux temps de médiation et validation du compte rendu avant sa publications.

Pacte de coopération

Le règlement consultable sur la page :
<https://www.grenoble.fr/2420-interpellation-citoyenne.htm>

Pour qui?

Personne physique et personne morale

Comment démarrer?

- ▶ Les porteur-ses de l'interpellation proposent une interpellation via la page <https://www.grenoble.fr/2424-depot-d-une-interpellation-citoyenne.htm> ou par mail : democratie-locale@grenoble.fr
- ▶ Le règlement est consultable sur la page :
<https://www.grenoble.fr/2420-interpellation-citoyenne.htm>



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

ATELIER D'INITIATIVE CITOYENNE

OBJECTIFS

Réaliser un atelier citoyen délibératif débouchant sur un rapport de préconisations, sur un sujet d'initiative citoyenne.



Engagement des habitant-es

Participation aux séances de travail de l'atelier à la rédaction des préconisations, valider le document final et le présenter aux élu-es de la Ville .

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui?

Personne physique et personne morale

Comment démarrer?

- ▶ Les porteur-ses de l'interpellation proposent une interpellation via la page <https://www.grenoble.fr/2424-depot-d-une-interpellation-citoyenne.htm> ou par mail : democratie-locale@grenoble.fr
- ▶ Le règlement est consultable sur la page :
<https://www.grenoble.fr/2420-interpellation-citoyenne.htm>



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

VOTATION D'INITIATIVE CITOYENNE

OBJECTIFS

Proposer une votation des Grenoblois-es sur des sujets d'initiative citoyenne.



Fonctionnement

- ▶ Les porteurs de l'interpellation doivent rassembler 8000 soutiens parmi les Grenoblois-es
- ▶ Organisation d'une consultation citoyenne sur la proposition soulevée, sous forme d'une votation ouverte à l'ensemble des Grenoblois-es.

Résultat

Si la proposition citoyenne rassemble plus de la majorité des votes, et un nombre au moins équivalent à 10 % de la population grenobloise (soit 16000 personnes), le maire pourra proposer au conseil municipal une délibération reprenant le résultat de la consultation.



Comment démarrer?

- ▶ Les porteur-ses de l'interpellation proposent une interpellation via la page <https://www.grenoble.fr/2424-depot-d'une-interpellation-citoyenne.htm> ou par mail : democratie-locale@grenoble.fr
- ▶ Le règlement est consultable sur la page : <https://www.grenoble.fr/2420-interpellation-citoyenne.htm>

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANT-ES (FPH)

OBJECTIFS

- ▶ Recueillir et financer des projets d'habitant-es qui veulent mettre de la vie dans leur quartier, réaliser une action collective.
- ▶ S'investir dans la vie du quartier en devenant membre du comité d'attribution.



Fonctionnement

Les porteur-euses de projets présentent leur projet devant un comité d'attribution composé d'habitants du quartier. Chaque comité d'attribution se réunit une fois par mois. Il débat et vote sur les projets.

Tout-e habitant-e du quartier peut rejoindre le comité d'attribution de son secteur (Les réunions sont animées par un-e agent-e de développement local de la Ville de Grenoble).

Le FPH peut financer jusqu'à 800 € par projet. C'est une occasion pour les habitant-es de s'investir dans leur quartier via des projets concrets.

48 600 € sont consacrés chaque année pour ce dispositif.

Engagement des habitant-es

- ▶ Sur la durée de leur projet pour les porteur-ses,
- ▶ Ponctuel pour les personnes du comité d'attribution

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui?

Personne physique et personne morale



Comment démarrer?

Se présenter à la MDH de son quartier.

INFORMATION

CONSULTATION

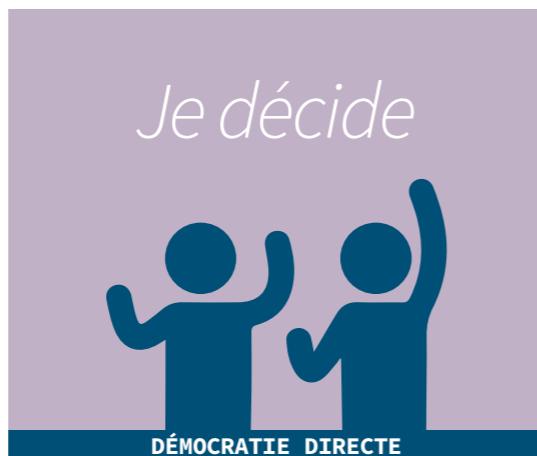
CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

BUDGET PARTICIPATIF – VOTATION

OBJECTIFS

Permettre aux habitant-es et associations de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets d'intérêt général et aux Grenoblois-es de voter directement pour ceux qui seront réalisés.



Fonctionnement

Chaque année, la Ville délègue aux citoyen-nes 800 000 € issus de son budget d'investissement pour que des projets proposés et choisis par les habitant-es soient réalisés sur le territoire communal.

Engagement des habitant-es

Ponctuel, un premier vote de présélection, un second vote définitif.

Pacte de coopération

règlement intérieur du budget participatif

Pour qui?

toute personne de plus de 16 ans résidant à Grenoble

Comment démarrer?

Consulter la page web pour connaître les dates des étapes à venir pour voter : www.budgetparticipatif.grenoble.fr



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

LES CHANTIERS JEUNES

OBJECTIFS

- ▶ Favoriser l'implication concrète des jeunes dans des domaines variés : distribution alimentaire, travaux d'entretien au sein d'un jardin partagé, animations auprès de personnes âgées.
- ▶ Faire découvrir aux jeunes l'engagement et la solidarité, pour leur donner envie de s'engager et de donner d'eux-mêmes en tant que citoyen-nes.



Fonctionnement

Pendant certaines vacances scolaires, les jeunes grenoblois-es peuvent s'engager au sein des chantier jeunes. Chaque équipe de jeunes est suivie par un-e encadrant-e pédagogique. Les jeunes réalisent des missions solidaires ou d'intérêt collectif, au service d'associations ou de collectivités : distribution alimentaire, travaux d'entretien au sein d'un jardin partagé, animations auprès de personnes âgées, etc. Les chantiers Jeunes accueillent un nombre fixe de jeunes. Si plus de jeunes s'inscrivent qu'il n'y a de place, la Ville tire au sort les jeunes qui participeront, selon des quota : la parité femme-homme, la parité de jeunes habitant dans un quartier populaire, et une répartition selon l'âge des jeunes.

Engagement des habitant-es

Les chantiers sont organisés par équipes de 5 jeunes, d'une à deux semaines, à hauteur de 3,5 heures par jour. En contrepartie, les jeunes reçoivent une indemnité de 105 € par semaine d'engagement.

Pacte de coopération

Un contrat d'engagement

Pour qui ?

Les jeunes grenoblois-es de 16 à 20 ans

Comment démarrer?

- ▶ Remplir un dossier de candidature et le déposer par mail à chantiersjeunes@grenoble.fr
- ▶ Pour plus d'infos, voir la page web : <https://www.grenoble.fr/demarche/1016/659-chantiers-jeunes.htm>



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

« VÉGÉTALISE TA VILLE ! » DONS D'ARBRES ET DE VÉGÉTAUX

OBJECTIFS

- Jardiner son espace privé : personnel ou en copropriété
- Progresser vers l'autonomie alimentaire du territoire,
- Bénéficier de la présence d'espaces verts qui régulent la température, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone.



Fonctionnement :

Obtenir un arbre à planter chez soi : 5 arbres maximum par an et par terrain, fourni gratuitement parmi un panel d'essences sauvages ou d'arbres fruitiers, à planter sur son terrain privé (uniquement en plein terre et non en pot)

Engagement des habitant-es

Lire la charte d'engagement pour le dons d'arbres et de végétaux

Pacte de coopération

Charte d'engagement pour le dons d'arbres et de végétaux

Pour qui ?

Personne physique et personne morale



Comment démarrer ?

Via la plateforme <https://www.grenoble.fr/2360-je-souhaite-obtenir-des-vegetaux.htm>

« VÉGÉTALISE TA VILLE ! » CONSEILS EN JARDINAGE

OBJECTIFS

- Jardiner son espace privé : personnel ou en copropriété
- Progresser vers l'autonomie alimentaire du territoire,
- Bénéficier de la présence d'espaces verts qui régulent la température, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone.



Engagement des habitant-es

Les habitant-es reçoivent des conseils pour mieux jardiner dans leurs espaces privés.

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Personne physique et personne morale

Comment démarrer ?

Via la plateforme, consultez les fiches conseils, et demander de nouveaux conseils si besoin.
<https://www.grenoble.fr/2361-j-ai-besoin-de-conseils.htm>

« VÉGÉTALISE TA VILLE ! » REJOINDRE UN JARDIN

OBJECTIFS

- Jardiner sur l'espace public
- Progresser vers l'autonomie alimentaire du territoire,
- Bénéficier de la présence d'espaces verts qui régulent la température, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone.



Fonctionnement

La Ville propose des « jardins à adopter » : des espaces potentiels sur le domaine public que la ville a repéré comme pouvant accueillir un projet de jardin. Vous pouvez aussi proposer un nouvel espace non répertorié. Cet espace doit être situé sur le domaine public (trottoirs, parc...)

Engagement des habitant-es

Ponctuel ou régulier

Pacte de coopération

Remplacer par: pas de document type mais éventuellement des règlements spécifiques à chaque jardin

Pour qui ?

Personne physique et personne morale



Comment démarrer ?

Via la plateforme, trouver un jardin correspondant à vos critères et contacter le référent pour le rejoindre.
<https://www.grenoble.fr/2358-je-souhaite-rejoindre-un-jardin.htm>

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

« VÉGÉTALISE TA VILLE ! » CRÉER UN ESPACE À JARDINER

OBJECTIFS

- Jardiner sur l'espace public
- Progresser vers l'autonomie alimentaire du territoire,
- Bénéficier de la présence d'espaces verts qui régulent la température, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone.



Fonctionnement

La Ville propose d'aménager des espaces prêts à planter sur le domaine public. les sites sont proposés par les habitant-es lors d'un appel à projets chaque printemps.

Si votre projet est retenu, l'espace est créé et vous bénéficierez des formations gratuites en jardinage écologique et de conseils spécifiques par les services de la Ville.

Engagement des habitant-es

Préserver et prendre soin des espaces à jardiner créés à la demande des habitant-es engagé-es.

Pacte de coopération

Charte d'engagement pour la création d'un espace à jardiner

Pour qui ?

Personne physique et personne morale



Comment démarrer ?

- choisir un des espaces identifiés : <https://www.grenoble.fr/2366-jardins-a-adopter.htm>
 - proposer un espace à jardiner. <https://www.grenoble.fr/2359-je-souhaite-creer-un-espace.htm>
- L'ouverture des propositions se fait au printemps de chaque année.

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

CHANTIERS OUVERTS AU PUBLIC (COP) SUR L'ESPACE PUBLIC

OBJECTIFS

Faire de l'espace public un bien commun et de co-aménager les espaces publics avec les habitant·es.



Fonctionnement

Les habitant·es de la Ville sont invités à se saisir du dispositif « Chantiers ouverts au public » pour proposer des projets permettant d'améliorer leur cadre de vie de quartier (aménagement, végétalisation, propreté,...). Tout le monde est invité à participer (sur les éditions précédentes, des habitant·es âgés de 6 à 80 ans se sont montrés intéressés). Les projets sont réalisés grâce au travail collaboratif des habitant·es grenoblois·es qui sont aidé·es par les services de la Ville engagés à fournir le matériel et le personnel nécessaire (street artists, menuisiers, etc.).

Engagement des habitant·es

Les personnes impliquées s'engagent à participer à la construction du chantier (tous les jours ou non, selon leurs capacités). Les chantiers peuvent durer de 1 à 10 jours.

Pacte de coopération

Convention de collaborateur-trice occasionnel-le bénévole

Pour qui?

Personne physique et personne morale



Comment démarrer?

- ▶ Consulter la page et s'inscrire à un COP existant
- ▶ Contacter le service Espace Public et Citoyenneté pour proposer un nouveau COP : espacepublic.citoyennete@grenoble.fr (délai de réponse entre 1 et 6 mois)

PLATEFORME « NATURE ISÈRE »

OBJECTIFS

En 2015, le Muséum de Grenoble initie un travail partenarial avec le Département de l'Isère et la LPO dans une optique de mise en commun de la connaissance. Pour le Muséum, il s'agissait de repenser son rôle dans la production et la diffusion de la connaissance naturaliste à l'aire d'internet ; pour le Département, expert en connaissance des espèces et des milieux, c'était l'occasion de compléter l'état des lieux, en lien avec des communautés d'observateurs, comme Faune Isère et LPO.



Engagement des habitant·es

L'engagement est ponctuel et la possibilité de contribuer au site est ouverte à tou-s-tes. L'inscription est gratuite.

Pacte de coopération

Mentions Légales du site internet, Conditions Générales d'utilisation et Charte éditoriale à destination des contributeurs

Pour qui?

Personne physique et personne morale

Comment démarrer?

Inscription en ligne sur <https://www.nature-isere.fr/s-inscrire>

ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AU SEIN DES EHPAD ET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE DU CCAS

OBJECTIFS

Collaborer avec le personnel et les familles pour répondre aux besoins et aux attentes des résident-es, en complémentarité.



Fonctionnement

La personne qui souhaite être bénévole au sein d'un EHPAD/RA du CCAS de Grenoble sera mise en contact avec le-la directeur-rice de cet établissement. En fonction de ses envies, le-la bénévole est invité-é à trouver l'activité ou la mission qui lui convient, en adéquation avec les besoins des résident-es. Les bénévoles sont encadré-es et soutenu-es par l'animateur-rice.

Engagement des habitant-es

En fonction de ses disponibilités, de ses envies, l'engagement bénévole peut être régulier ou plus ponctuel.

Pacte de coopération

Charte de l'engagement bénévole au sein des EHPAD et Résidences Autonomie du CCAS de Grenoble

Pour qui?

Personne physique



Comment démarrer?

Contacter Aurélie Neveu par mail :
aurelie.neveu@ccas-grenoble.fr

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

ESPACE DE VIE SOCIALE « LE MOULIN À IDÉES »

OBJECTIFS

- Faire du lien social
- Développer le pouvoir d'agir des habitant-es
- Proposer des activités et des temps forts d'animation pour les habitant-es



Fonctionnement

L'Espace de Vie Sociale Le Moulin aux Idées est un lieu d'animation de proximité, à vocation familiale et intergénérationnelle avec une co-gouvernance Ville/habitant-es.

La gouvernance habitante est représentée par un comité décisionnel composé d'une douzaine d'habitant-es. Ce comité participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Social de cet équipement, valide les activités régulières proposées par les habitant-es et les associations, et propose différents évènements festifs tout au long de l'année.

Son leitmotiv est « est-ce que ça profite aux habitants ? ». En parallèle de ce comité décisionnel, il existe un comité d'animation constitué d'une vingtaine de bénévoles qui assurent l'organisation et la mise en œuvre des temps forts.

La coordination de l'EVS est assurée par une petite équipe de professionnel-les salarié-es de la Ville de Grenoble.

Engagement des habitant-es

Volontaire et bénévole pour une durée déterminée par la personne qui s'engage

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui?

Toute personne volontaire



Comment démarrer?

Se présenter à l'Espace de Vie Sociale
5 avenue Léon Blum - 38100 Grenoble
04 38 03 03 43
evs.lemoulinauxidees@grenoble.fr

ESPACE DE VIE SOCIALE VILLA ABRY

OBJECTIFS

- ▶ Faire du lien social
- ▶ Développer le pouvoir d'agir des habitant-es
- ▶ Proposer des activités et des temps forts d'animation pour les habitant-es



Fonctionnement :

L'Espace de Vie Sociale Villa Abry est un lieu d'animation de proximité, à vocation familiale et intergénérationnelle avec une co-gouvernance Ville/habitant-es.

La gouvernance habitante est représentée par le comité des habitant-es Abry (CHA), et tout-e habitant-e souhaitant y prendre part.

Les habitant-es et l'animateur de l'EVS construisent ensemble projet général qui a pour but de rayonner sur le quartier Abry et au-delà, ainsi que le calendrier des animations à l'EVS et dans le quartier.

Engagement des habitant-es

Volontaire et bénévole pour une durée déterminée par la personne qui s'engage

Pacte de coopération

Le projet social de l'EVS Abry

Pour qui ?

Toute personne volontaire

Comment démarrer ?

Contacter Nicolas Lancelevée, animateur de l'EVS :
par mail à nicolas.lancelevee@grenoble.fr
ou par téléphone au 06 73 00 94 11



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

COLLABORATEUR-TRICE AU SEIN DES MAISONS DES HABITANT-ES

OBJECTIFS

- ▶ Participer à la vie de son quartier et dans les activités proposées par les Maisons des Habitant-es
- ▶ Proposer de nouveaux projets, actions, et partenariats avec une Maison des Habitant-es



Engagement des habitant-es

Ponctuel ou régulier, selon les disponibilités et les envies du-de la bénévole.

Pacte de coopération

Une convention cadre de collaborateur-trice bénévole est possible

Pour qui ?

Personne physique et personne morale

Comment démarrer ?

Prendre contact avec l'agent de développement local de chaque MDH, en passant par les accueils des MDH.
S'abonner aux brèves de sa MDH en demandant à l'accueil.



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

RÉUNION D'INFORMATION SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

OBJECTIFS

- ▶ S'informer sur les projets de construction dans son quartier
- ▶ Dialoguer avec le porteur du projet immobilier



Fonctionnement

En partenariat avec la maison des habitant-es du quartier concerné, la Direction Urbanisme et Aménagement invite les habitant-es du quartier à rencontrer les porteurs de projet (promoteur immobilier, aménageurs...) et à dialoguer sur le projet concerné avec elles-eux.

Engagement des habitant-es

Ponctuel

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Toute personne habitant proche du projet en question

Comment démarrer ?

Prenez contact avec la Maison des Habitant-es proche de chez vous pour être informé-e des prochaines réunions

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

LES RENDEZ-VOUS DU CHANTIER

OBJECTIFS

- ▶ S'informer sur l'avancement d'un chantier d'aménagement dans son quartier
- ▶ Discuter du projet en cours



Fonctionnement

Pendant la construction d'un ou des nouveaux bâtiments, d'un espace public, les riverain-es, habitant-es du quartier sont invité-es à visiter le chantier, comprendre le projet, son avancement, et de dialoguer, donner son avis sur les changements prévus.

Engagement des habitant-es

Ponctuel

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Toute personne habitant proche du projet en question

Comment démarrer ?

Prenez contact avec la Maison des Habitant-es proche de chez vous pour être informé-e des prochains rendez-vous

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

COMITÉ DES USAGER-ÈRES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OBJECTIFS

- ▶ Émettre des avis sur les décisions liées au service public
- ▶ Faire des propositions d'amélioration de ce dernier.
- ▶ Solliciter les services des régies eau et assainissement pour des demandes d'informations, et des avis sur les enjeux majeurs du service public métropolitain.



Fonctionnement

Le comité est composé de 4 collèges, dont un collège « usager-ères et habitant-es » de 12 sièges. Ce collège est constitué de membres des associations de quartier et d'habitant-es mais également de citoyen-nes souhaitant s'investir dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement mobilisé-es par un appel à volontaires qui permet d'élargir ce groupe. Trois représentant-es d'usager-ères sont identifié-es selon les 4 secteurs du territoire de la Métropole permettant une représentation territoriale des usager-ères de Grenoble-Alpes Métropole.

Engagement des habitant-es

Ponctuel, 5 à 6 réunions par an

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Toute personne habitant sur le territoire de la Métropole

Comment démarrer ?

Répondre à l'appel à volontaire, consulter la page <https://participation.lametro.fr/pages/le-comite-dusagers-de-leau-et-de-lassainissement>

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

COMITÉ DES USAGER-ÈRES DE LA BIBLIOTHÈQUE ALLIANCE

OBJECTIFS

- Créer du lien et du dialogue entre les professionnel-les de la bibliothèque et ses usager-ères.



Engagement des habitant-es

Le comité ne demande pas d'engagement récurrent.

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Tou-te-s les usager-ères de la bibliothèque et les tou-te-s les habitant-es du secteur 4



Comment démarrer ?

Rendez-vous à la bibliothèque Alliance et demander à l'accueil la date de la prochaine réunion du comité. 90 rue de Stalingrad, 38100 Grenoble.

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE PRÉALABLE AUX OPÉRATIONS D'URBANISME

OBJECTIFS

- ▶ Informer les habitant-es des projets d'urbanisme à venir
- ▶ Associer les habitant-es et les riverain-es à la construction du projet



Fonctionnement

En amont de chaque projet urbain, la Ville met en place différents outils pour informer les habitant-es et les riverain-es, ainsi que leur permettre de poser des questions et de donner leurs avis.

En fonction de l'ampleur du projet, la période de concertation est plus ou moins longue et peut être déclinée selon divers dispositifs : diagnostic en marchant, enquêtes en ligne, réunions publiques, ateliers participatifs, forums citoyens, etc.

Engagement des habitant-es

Ponctuel

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Personne physique et personne morale

Comment démarrer?

surveillez les informations dans votre quartier, et demander à la Maison des Habitant-es de votre quartier

CONCERTATION AUX ÉTUDES ET PROJETS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

OBJECTIFS

- Participer à la construction de études et des projets d'urbanisme et d'aménagement et urbanisme



Engagement des habitant-es

Ponctuel

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Toute personne habitant proche du projet en question

Comment démarrer?

Prenez contact avec la Maison des Habitant-es proche de chez vous pour être informé-e des prochains temps de concertation. Vous pourrez aussi être informé-e via votre boîte aux lettres, affichage public et via le site internet de la Ville et ses médias sociaux.

ATELIER DE PROJET

OBJECTIFS

Les Ateliers de projet ont pour mission de produire des préconisations sur une politique municipale définie.



Fonctionnement

La mise en place des Ateliers de projet peut être demandée aussi bien par les CCI que par la municipalité.

L'élu-e et le/la technicien-ne référent-es de la politique ou projet municipal analysé par l'Atelier de projet sont désignés référents de l'atelier et assureront le démarrage de celui-ci.

Des expert-s et/ou des associations thématiques représentatif-ives de la diversité et de la pluralité des approches et des opinions liées au projet municipal analysé seront auditionné-es par les membres de l'Atelier de projet.

Les membres des Ateliers de projet pourront, au cours de leur travail, poser des questions complémentaires à la Ville qui apportera des réponses aussi complètes que possible et dans les meilleurs délais.

A l'issue de ces auditions et d'un travail d'analyse partagée de la politique municipale travaillée, l'Atelier de projet produira collégialement un rapport de préconisations qui sera présenté en Conseil municipal par trois représentant-es parmi ses membres.

Comment démarrer?

Se rapprocher du CCI de son secteur :
cci1@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cci2@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cci3@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cci4@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cci5@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cci6@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr

COMITÉ D'AVIS CULTURE

OBJECTIFS

Ouvrir aux habitant-es l'instance de discussion sur les subventions des projets artistiques et culturels déposés auprès de la Ville.



Fonctionnement

Le rôle du comité d'avis est d'aider à l'instruction des demandes de subvention ou autres soutiens en apportant un avis sur les projets artistiques et culturels déposés auprès de la ville de Grenoble (environ 150 par an).

Constitué d'élu-es et de personnalités qualifiées, le Comité d'avis est ouvert aux habitant-es, leur réservant 4 sièges sur 19.

Engagement des habitant-es

Les habitant-es membres du comité s'engagent à étudier les demandes de subvention et à participer aux séances du comité.

Engagement

Le comité se réunit au moins quatre fois dans l'année, dont trois réunions d'une journée chacune, destinées à examiner les demandes de subvention.

Pacte de coopération

Pas de document

Pour qui ?

Toute personne habitant à Grenoble

Comment démarrer?

Lorsque les membres habitant-es du comité seront amenés à être renouvelé-es, une communication sera faite via les réseaux sociaux de la Ville et dans les lieux culturels grenoblois. Vous pourrez vous porter volontaire directement sur place ou par mail.

BUDGET PARTICIPATIF – PORTER UN PROJET

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux habitant-es et associations de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets d'intérêt général.
- ▶ Co-construire entre habitant-es et services les projets de demain.



Fonctionnement

Chaque année, la Ville délègue aux citoyen-nes 800 000 € issus de son budget d'investissement pour que des projets proposés et choisis par les habitant-es soient réalisés sur le territoire communal.

Engagement des habitant-es

Les porteur-euses de projet s'engagent à suivre le projet jusqu'à sa réalisation.

Les porteur-euses de projets s'engagent à respecter le règlement du budget participatif

Pacte de coopération

Règlement intérieur du budget participatif

Pour qui?

Pour déposer un projet : personne physique (grenoblois de plus de 16 ans) et personne morale (associations)

Comment démarrer?

Consulter la page web pour connaître les dates des étapes à venir pour déposer votre projet ou voter : www.budgetparticipatif.grenoble.fr



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

CONSEIL DES AINÉ-ES

OBJECTIFS

- ▶ Accompagner, suivre et contribuer à l'évaluation de la démarche Grenoble, Ville Amie des Aînés (VADA)
- ▶ Prévenir le risque d'isolement tout au long de l'avancée en âge
- ▶ Tisser des liens avec des membres de sa famille, des voisin-es, des ami-es voire des institutions afin de valider et/ou de restaurer le sentiment d'utilité des aînés



Fonctionnement

Instance participative, le Conseil des aîné-es assure le suivi, l'accompagnement et l'évaluation de la démarche Grenoble, Ville Amie des Aînés. Il définit des chantiers à engager prioritairement, dans le cadre des thématiques investiguées au sein de la démarche VADA : Habitat et environnement ; Lien social et solidarité ; Participation sociale, engagements et citoyenneté ; Santé et autonomie ; Transports et mobilité ; Culture, sports et loisirs. Le Conseil des aîné-es est régulièrement convié par différentes directions de la Ville, du CCAS et de la Métropole, à contribuer/participer à des projets afin de faciliter la prise en compte des particularités liées à l'âge (Santé et urbanisme ; Grenoble la nuit ; Registre des personnes fragiles et isolées et lutte contre l'isolement ; Temps périscolaires intergénérationnels etc.).

Il est composé de 36 sièges répartis entre les six secteurs de la Ville. Chaque secteur dispose de six représentant-es, trois femmes et trois hommes.

Le Conseil des aîné-es est une instance collégiale, sans président-e ni suppléant-e.

Engagement des habitant-es

Les membres siègent pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois, pour 2 ans supplémentaires, portant la durée maximale à 4 ans.

Pacte de coopération

La charte de fonctionnement

Pour qui?

Tirage au sort sur la base de candidatures de personnes de plus de 55 ans habitant Grenoble.

Comment démarrer?

Contacter Carlyne Berthot, par mail : carlyne.berthot@grenoble.fr ou par téléphone 06.49.52.89.68

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

LES CONSEILS CITOYENS INDÉPENDANTS DE TERRITOIRE

OBJECTIFS

Les Conseils citoyens indépendants de territoire sont appelés à être des lieux d'échanges, d'interpellation et de co-construction entre les habitant-es et la Ville de Grenoble.



Fonctionnement

Deux fois par an des Forums ouverts de territoire seront organisés par la Ville. Ces Forums ont pour objectif de faire émerger les sujets de travail que les habitant-es souhaitent approfondir au cours de l'année au travers de groupes de travail thématiques. Chacun de ces groupes sera composé par les personnes souhaitant travailler sur le sujet spécifique et sera représenté par deux de ses membres. L'ensemble des représentant-es des groupes de travail constituera la coordination du CCI de territoire.

Engagement des habitant-es

Participer à la vie de cette instance consultative du territoire. À partir de février 2022, les membres de la coordination d'un CCI de territoire sont désigné-es pour un mandat de deux ans.

Pacte de coopération

Charte de fonctionnement des CCI

Pour qui ?

Ouvert à toutes et tous chaque Conseil Citoyen Indépendant de territoire est uniquement composé par des personnes physiques, habitant-es et usager-ères volontaires du territoire, sans condition de nationalité.

Comment démarrer ?

Se rapprocher du CCI de son secteur :
cc1@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cc2@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cc3@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cc4@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cc5@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr
cc6@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr



INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

CONSEIL CITOYEN POLITIQUE DE LA VILLE

OBJECTIFS

Permettre aux habitants des quartiers classés prioritaires par la politique de la Ville d'agir sur l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le cadre des projets financés par le Contrat de ville. Elles concernent uniquement les quatre quartiers classés en politique de la Ville.



Fonctionnement

Au minimum dix riverain-es résidant dans le quartier concerné (cinq personnes volontaires et cinq tirées au sort sur liste électorale) et huit acteurs locaux du quartier (entreprises, travailleurs salariés ou associatifs non-salariés), sont tirés au sort après s'être déclarés volontaires.

Engagement des habitant-es

Sur une durée de 5 ans, soit la durée du Contrat de Ville

Pacte de coopération

Chaque Conseil citoyen élabore un règlement intérieur propre.

Pour qui ?

Tirage au sort : toute personne physique de plus de 16 ans ou toute personne morale résidant dans un des quatre quartiers classés en politique de la Ville : Alma-Très-Cloîtres-Che-noise, Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Châtelet, Mistral-Lys-Rouge -Camine et Villeneuve-Village Olympique.

Comment démarrer ?

Répondre à l'appel à participation ou se rapprocher de la maison des habitant-es de son quartier

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

COMMISSION DE SÉLECTION DES COMMERÇANT·ES DU MARCHÉ DE NOËL

OBJECTIFS

- ▶ Participer à la sélection des commerçant·es qui participeront au Marché de Noël
- ▶ Contribuer à la réflexion sur les animations de fêtes de fin d'année



Fonctionnement

Tous les ans, la commission se réunit deux fois pour sélectionner les commerçant·es qui participeront au Marché de Noël : une fois début juillet, pour sélectionner les commerçant·es ; et une fois fin septembre, pour finaliser la sélection et de discuter des animations en parallèle du marché.

Chaque réunion dure environ 2 heures, et réuni 3 élu·es, 4 agent·es, et 6 habitant·es, qui ont tou-te-s une voix dans les décisions.

Les habitant·es sont sélectionné·es après un appel à participation lancé en mai. Ils et elles se portent candidat·es et sont sélectionné·es par tirage au sort pour représenter les 6 secteurs et selon la parité femme-homme autant que possible. Ils et elles siègent à la Commission pour une année.

comment démarrer

Répondre à l'appel à participation lancé en mai de chaque année sur www.grenoble.fr

INFORMATION

CONSULTATION

CONCERTATION

CO-CONSTRUCTION

Vos contacts près de chez vous

HÔTEL DE VILLE

11 bd Jean Pain
04 76 76 36 36
contact@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES
CAPUCHE
58 rue de Stalingrad
04 76 87 80 74 - mdh.capuche@grenoble.fr

CENTRE COMMUNAL **CAMILLE CLAUDEL**

47 av. Marcelin Berthelot

ESPACE SOCIO CULTUREL BAJATIÈRE
79 avenue Jean Perrot -
04 76 54 41 80 - accueil@uescbajatiere.fr

MAISON DES ASSOCIATIONS

6, rue Berthe de Boissieux
04 76 87 91 90
relation.monde-associatif@grenoble.fr



MAISON DES HABITANT·ES **CHORIER BERRIAT**

10 rue Henry Le Chatelier
04 76 21 29 09
mdh.chorier-berriat@grenoble.fr

ESPACE DE VIE SOCIALE
MOULIN AUX IDÉES
5 avenue Léon Blum
04 38 03 03 43
evs.lemoulinauxidees@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES **DU BOIS D'ARTAS**

3 rue Augereau
04 76 17 00 37
mdh.bois-dartas@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES
ABBAYE
1 place de la Commune de 1871
04 76 54 26 27
mdh.abbaye-jouhaux@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES **CENTRE VILLE**

2 rue du Vieux Temple
04 76 54 67 53 - mdh.centre-ville@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES
LE PATIO
97 Galerie de l'Arlequin
04 76 22 92 10 - mdh.lepatio@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES **ANATOLE FRANCE**

68 rue Anatole France
04 76 20 53 90 - mdh.anatole-france@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES
LES BALADINS
31 place des Géants
04 76 33 35 03 - mdh.baladins@grenoble.fr

ESPACE DE VIE SOCIALE **VILLA ABRY**

Impasse 115 cours de la Libération
04 76 20 53 90 - nicolas.lancelevee@grenoble.fr

MAISON DES HABITANT·ES PRÉMOL
7 rue Henry Duhamel
04 76 09 00 28 - mdh.premol@grenoble.fr



Pour toutes questions :
democratie-locale@grenoble.fr
04 76 76 35 93



VOEUX

**VOEUF relatif au soutien aux exilé-es d'Ukraine et d'ailleurs
déposé par le groupe Grenoble en commun et amendé par le groupe Nouvel Air, Socialistes
et Apparentés.**

Le 24 février dernier, Vladimir Poutine, le Président de la Fédération de Russie, a décidé d'engager des forces armées et de déclencher une guerre sur le territoire de l'Ukraine, République indépendante. Au mépris du droit international, le Président russe a donc choisi de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine dans le cadre d'un conflit armé qui a malheureusement déjà causé des milliers de morts, des millions de déplacés et réfugiés, ainsi que des dégâts considérables.

Le Conseil municipal de Grenoble soutient la ferme condamnation de la communauté internationale de cette invasion militaire et des bombardements en Ukraine, apporte son soutien indéfectible au peuple ukrainien, réclame des sanctions contre le pouvoir de Vladimir Poutine afin de le contraindre à arrêter cette guerre et s'associe à tous les efforts diplomatiques pour tenter d'arriver à une résolution la plus rapide possible du conflit.

L'invasion russe en Ukraine, depuis le 24 février 2022, gonfle de jour en jour le nombre de réfugié-es. Dix millions d'Ukrainien-nes dont la moitié d'enfants ont été contraint-es de partir pour rechercher la sécurité et la paix dans des pays limitrophes, notamment la Pologne.

Cette nouvelle guerre, provoquée par le Président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine, s'inscrit dans le sillon de multiples infractions au droit international, au premier rang desquelles l'annexion unilatérale de la Crimée en 2014. Elle démontre, s'il le fallait, la fragilité de nos vies et de la paix au coeur même de notre continent, l'Europe. Notre conseil municipal appelle au respect du droit international en toutes circonstances, partout et pour toutes et tous.

Notre commune, en lien avec les associations et les services publics, soutient l'accueil des Ukrainien-nes fuyant l'horreur de la guerre. Nous tenons à remercier les Grenoblois-es pour leur formidable élan de générosité et leur mobilisation pour soutenir les victimes de cette guerre, mais aussi la démocratie en Ukraine et les droits humains.

Ces réfugié-es, dont les rangs vont encore inévitablement grossir, rejoignent toutes celles et tous ceux qui ont, hier, été contraint-es de fuir leur pays, alors que se posait déjà la question de l'accueil.

Cette crise de l'accueil, que nous soulignions hier, prend une coloration et une ampleur nouvelle aujourd'hui, par le nombre de celles et ceux qui se déplacent au sein même de l'Europe.

En Europe et en France, l'accueil des personnes exilées se heurte à de nombreuses barrières administratives. Si, pour la première fois, l'Union européenne a su mettre en place de manière rapide une protection temporaire des Ukrainien-nes, nous peinons encore à développer des politiques d'accueil inconditionnel pour toutes les personnes devant quitter leur pays.

Rappelons une nouvelle fois qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises migrant-es. Rappelons une nouvelle fois que l'on ne choisit pas celles et ceux que l'on veut ou peut accueillir, que ce soit en Europe, en France et dans nos communes. Cette guerre doit nous faire prendre conscience

que les personnes exilées venant d'autres pays doivent aussi bénéficier de cette même solidarité européenne, nationale, locale.

Nous souhaitons que cela soit le début d'une prise de conscience alors que les mouvements de migrations vont continuer et s'amplifier en raison de faits humains, environnementaux et politiques. Cette mobilisation hors du commun est la preuve qu'un accueil de toutes et tous les migrant-es est possible, lorsque l'Etat, l'Union européenne et les collectivités territoriales conjuguent leurs efforts pour permettre à chacun-e d'avoir accès à ses droits et à des conditions matérielles d'existence dignes.

Notre ville accueillante ne fait pas différence entre les un-es et les autres et condamne à ce titre le racisme qui s'est fait jour à l'occasion du départ des populations civiles d'Ukraine. Notre Ville se prépare avec les habitant-es, les associations et les services municipaux à héberger et soutenir les exilé-es à venir.

Le conseil municipal de Grenoble demande :

- **À l'Union européenne et à ses Etats membres d'accorder la protection temporaire à toute personne exilée sur le territoire européen ;**
- **A l'Etat français de reconnaître le statut de réfugié-e à toute personne ayant dû quitter son pays pour des raisons de guerre, de conflit, de misère ;**
- **A l'Etat français de prendre sa part dans la solidarité à l'égard de toutes et tous les exilé-es, en finançant notamment l'hébergement et le logement assuré par les collectivités.**

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 23 mars 2022

Vœu

Limitation des prix des carburants et protection du pouvoir d'achat

Nous assistons depuis plusieurs semaines à des évolutions importantes du prix de l'essence.

En 2021, le prix de l'essence était, en moyenne, à 1,20 € le litre, il est monté ces dernières semaines, à Grenoble, jusqu'à 2,40 € le litre, soit le double.

Cette augmentation rapide et significative des carburants a un impact lourd et brutal sur nos concitoyens : baisse du pouvoir d'achat de tous les ménages dépendants de leur voiture pour aller travailler. Nous connaissons tous les carences actuelles de notre réseau de transports collectifs, et nous savons que la voiture est pour certains le seul moyen de transport possible. Les déplacements en voiture des Grenoblois étaient encore de 23 % en 2020.

L'impact est encore plus douloureux pour les foyers à faibles revenus qui n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule électrique ou hybride, et dont la part du budget transport a, ces dernières semaines, largement amputé le budget loisirs et pire, grignoté le budget alimentation.

La totalité des taxes perçues par l'État sur les carburants, est, en moyenne de 65%.

Soit, lorsque le carburant était à 2,40 € le litre, 1,56 € par litre prélevés par l'État.

Nous proposons ainsi le **vœu** suivant :

La Ville de Grenoble demande au Gouvernement de plafonner toutes les taxes perçues par l'État sur les carburants, pour empêcher cette augmentation exponentielle et brutale qui pèse anormalement sur le budget des ménages, en particulier les moins aisés.



Conseil Municipal du 28 mars 2022

Vœu

Au nom du Groupe « **l’Avenir Ensemble en Confiance** »

Les évolutions actuelles des prix de l’énergie conduiront inévitablement à une augmentation de l’utilisation du chauffage au bois par les particuliers que ce soit pour le chauffage principal ou le chauffage d’appoint.

En effet, le bois est un combustible peu onéreux et les prix sont plus stables que ceux du gaz ou du fioul. On le constate douloureusement aujourd’hui.

S’il est peu onéreux et écologique, le chauffage au bois n’en reste pas moins le principal responsable de la pollution, non seulement de l’air ambiant mais aussi du foyer qui l’utilise.

Dans l’agglomération, 12000 foyers se chauffent avec des systèmes au bois souvent non performants lesquels polluent l’ensemble du bassin de vie.

La Métro et récemment par la ville de Grenoble ont mis en place des « primes air bois » visant à accompagner les ménages pour remplacer leur système au bois non performants

Il est aujourd’hui essentiel que l’Etat comme l’ensemble des collectivités soutiennent le développement du chauffage bois que ce soit à travers le développement des réseaux de chaleur d’une part et la transformation du parc de systèmes non performants d’autre part.

Il est aussi indispensable que les engagements précédemment pris pour aller vers cet objectif soient effectivement honorés.

Le conseil municipal demande donc à la Région Auvergne Rhône-Alpes

- **de revenir sur son « désengagement récent des conventions relatives à la qualité de l’air » (signées en décembre 2019 pour une durée de trois ans) désengagement qui s’est traduit par une réduction du fonds Air-Bois alimentant la Prime Air Bois.**
- **de revenir sur la suspension de ses aides en faveur des réseaux de chaleur et du bois énergie.**
- **de maintenir la totalité des enveloppes budgétaires prévues pour le territoire métropolitain grenoblois dans le cadre des Conventions de qualité de l’air**

Conseil municipal du 28 mars 2022

Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard

Vœu adressé à l'Etat et à la Région Auvergne Rhône Alpes demandant le financement et la mise en œuvre sans délai du RER métropolitain

Nous le savons tous l'amélioration de la qualité de vie sur notre territoire passe inéluctablement par la diminution de la circulation automobile et donc par le développement d'une offre de transports en commun performante pour les trajets du quotidien.

Le RER métropolitain, avec un cadencement attractif, une amplitude horaire élargie, une fiabilité améliorée et une intermodalité facilitée en gare, serait une alternative efficace pour les automobilistes en provenance des territoires périurbains ou ruraux

Si le projet, à l'étude depuis de nombreuses années, est bien avancé et qu'il y un an, en avril 2021, Laurent Wauquiez, après avoir pris connaissance du résultat des études sur le RER métropolitain, avait annoncé dans une interview « Ils montrent qu'on peut le faire, donc on y va » et « la volonté de la Région est d'engager les travaux dès l'an prochain pour traiter une branche tous les trois à cinq ans », la région Auvergne Rhône Alpes indique aujourd'hui qu'aucune décision sur le financement et la mise en œuvre du RER métropolitain ne serait prise avant le mois de juillet, et l'Etat n'a pas encore statué sur les projets qu'il soutiendra.

A l'instar d'autres territoires qui ont réussi à concrétiser leurs projets de RER métropolitains en dépassant les clivages politiques, à Grenoble le sujet fait consensus. L'ensemble des parties prenantes, acteurs institutionnels, ensemble des parlementaires, entreprises, porte ce projet dont les enjeux sont nombreux : santé, qualité de vie, impact environnemental, attractivité...

Aussi afin que le déploiement sur RER métropolitain grenoblois se concrétise rapidement, le conseil municipal de Grenoble demande

- à la Région Auvergne Rhône Alpes d'indiquer sans délai le montant du financement sur lequel elle s'engage pour la réalisation du RER métropolitain grenoblois et de préciser le calendrier afin de lancer les premières tranches de travaux dès 2022 conformément aux engagements pris en 2021.
- à l'Etat d'inscrire le projet de RER métropolitain grenoblois sur la liste des priorités nationales.

Conseil municipal du 28 mars 2022
Vœu du groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »
relatif à la protection du pouvoir d'achat des Françaises et des Français,
et notamment des plus modestes

Considérant que notre pays a déjà été fragilisé ces deux dernières années par une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent,

Considérant que la guerre en Ukraine a d'ores et déjà et aura inévitablement pendant plusieurs mois des conséquences directes et indirectes sur notre pays, et notamment sur le pouvoir d'achat des ménages,

Considérant que nous assistons à une flambée du prix du gaz, des carburants et des matières premières agricoles,

Considérant que nous faisons face à une augmentation de l'indice des prix à la consommation, et notamment du coût des produits alimentaires,

Considérant que des pénuries de matières premières pourraient intervenir suite aux sanctions et embargos prononcés par la communauté internationale,

Considérant que l'effet croisé des pénuries et de l'augmentation des coûts de production risque de fragiliser la santé des entreprises, à commencer par les TPE, PME et PMI, avec potentiellement des répercussions sur l'emploi,

Considérant que ces évolutions, qui interviennent dans un contexte de progression de l'inflation (+4% sur un an en février 2022),

Considérant qu'il est fort probable que cela occasionne une révision à la baisse des perspectives de croissance,

Considérant que le reste à vivre se contracte de mois en mois, notamment pour les familles les plus modestes,

Considérant que les Grenobloises et Grenoblois risquent d'être tout particulièrement touchés, 30 000 d'entre eux étant dans une situation de pauvreté – dont 10 000 dans une extrême pauvreté – d'après la dernière analyse des besoins sociaux établie par le CCAS de notre commune,

Considérant par ailleurs, qu'au-delà de la seule pauvreté monétaire, la précarité revêt bien souvent des dimensions multiples, souvent entrecroisées et cumulatives,

Le Conseil municipal de Grenoble demande au Premier ministre :

- **d'envisager des mesures temporaires de baisse de la TVA sur les énergies,**
- **de prendre dans les meilleurs délais une mesure d'augmentation du SMIC de 15%,**

- de convoquer une conférence sur les salaires avec les organisations patronales et syndicales,
- d'engager des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises,
- de réunir les représentants des associations d'élus locaux pour coordonner au niveau territorial les actions économiques et sociales à mener pour protéger le pouvoir d'achat des Françaises et des Français.

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 28 mars 2022

Discours introductif de M. le Maire

Chères Grenobloises,
Chers Grenoblois,
Avec nous par internet,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,

Grenoble, capitale verte de l'Europe, Grenoble, ville au carrefour de l'Europe, et ligne d'arrivée des dizaines de diaspora, depuis des décennies, Grenoble, ville monde, pleure les villes d'Ukraine bombardées, assiégées, martyrisées.

Grenoble pleure les millions de familles, de femmes, d'enfants, jetées sur les routes de l'exil. Grenoble pleure devant ses images d'exilés qui ont tout quitté pour survivre, une valise à la main, et la main d'un enfant dans l'autre. Ces images auxquelles on ne s'habitue pas, qu'à chaque fois on croyait rangées dans nos livres d'histoire. Ces images qui nous tordaient déjà le ventre en Syrie, en Afghanistan, au Rwanda, en Bosnie Herzégovine, en Crimée. Ces images et ces drames qui ne passent pas.

Les mêmes violences, les mêmes drames. Le même engagement, de la part des Grenoblois, à apporter leur énergie et leur douceur à ceux qui n'ont plus rien.

Je suis fier, et nous pouvons toutes et tous être fiers d'être les élus d'une ville où les habitants se lèvent, se relèvent et se relèvent encore. Une ville qui ne s'habitue pas au pire. Nous avons activé et facilité l'accès au dispositif de solidarité entre habitants «Terre d'accueil», désormais accessible sur grenoble.fr. Cette plateforme recense déjà, mesdames et messieurs, plus de 300 propositions d'aide.

Depuis le début de la guerre contre l'Ukraine, la Ville de Grenoble accompagne et aide à la coordination des solidarités. Elle met à

disposition plusieurs centaines de mètres carrés aux associations et collectivités qui souhaitent entreposer les dons à destination de l'Ukraine et des pays limitrophes et mobilise ses moyens humains et logistiques pour prêter main forte aux associations.

Depuis le 15 mars, nous avons ouvert un gymnase, en lien étroit avec la Préfecture et la Croix Rouge, cette première mise à l'abri d'urgence est proposée dans l'attente de l'attribution de la protection temporaire qui doit permettre aux familles d'être hébergées, dans des dispositifs d'Etat ou chez les citoyennes volontaires solidaires.

J'ai échangé, et continue d'échanger, avec Lilan Moraru, Consul général de la République de Moldavie, avec Ion Ceban, maire de Chisinau, capitale de la Moldavie, notre ville jumelle depuis 1977. Plus de 10 000 réfugié-es ont déjà été accueilli-es depuis le début de la guerre et la mobilisation citoyenne y est conséquente. Depuis quelques semaines, la Ville de Chisinau a à son tour lancé une plateforme pour recueillir les soutiens et les dons. J'échangerai dans les prochains jours avec l'ambassadeur de Lituanie pour lui présenter nos actions et pour continuer d'agir au plus près des besoins des populations.

Bien sur la situation évolue chaque jour, nous sommes réactifs pour rester utiles. Nous continuerons à vous tenir informés des actions accompagnées ou portées par la Ville, en lien avec les acteurs du territoire.

Cette actualité terrible, et qui tord chacun de nous, éclaire d'un jour encore plus frappant la nécessité d'ouvrir un chemin de paix et de prospérité durable. C'est notre défi, ouvrir un chemin de prospérité qui ne repose plus sur la prédateur des ressources, qu'elles soient environnementales ou humaines. C'est sous ce signe, celui de prospérité durable, celui de métropole apaisée, que nous plaçons notre titre de capitale verte de l'Europe. Chaque mois, vous le savez, nous mettons à l'honneur un défi sur lequel s'avance et s'entraîne notre territoire.

Le mois dernier, c'était l'air, la qualité de l'air. L'air que nous chérissons de toutes nos forces, sur laquelle nous veillons notamment

en plantant des arbres, partout dans Grenoble. La saison de plantation qui se termine a battu des records : **+1 560** arbres plantés cet hiver, c'est du jamais vu. **264** arbres donnés par la Ville ont été plantés par les habitant-es sur l'espace privé en 2021. Rien que sur la nouvelle place Victor Hugo : **29** arbres, **1200** arbustes, **1200** vivaces, **5500** bulbes & rhizomes et **400** rosiers. Enfin, et c'était un moment très fort, une **centaine d'habitant-es** a planté **300** des **5500** arbres du talus du quartier Mistral en février 2022.

Après la qualité de l'air, là aussi les actualités raisonnent entre elles, en ce mois de mars qui s'achève, le défi que porte notre territoire, c'est l'énergie. L'énergie sous toutes ces formes. C'est une formidable occasion de nous rassembler autour de l'un des joyaux de notre territoire, autour de Gaz et Electricité de Grenoble, notre énergéticien local qui a plus d'un siècle. Oui, il a fallu plus d'un siècle d'audace, de constance et de clairvoyance des équipes pour arriver là où notre territoire en est aujourd'hui.

Chaque jour, GEG montre que la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire n'est pas une fatalité. Que, oui, quand on fait le pari des énergies renouvelables, le pari des savoirs faire locaux, on peut alimenter et éclairer tout un territoire. GEG nous prouve que l'on peut vivre, bien vivre on se tenant à l'écart des marchés globalisés de l'énergie. GEG nous prouve chaque jour, aussi, que personne ne peut être condamné à la précarité énergétique puisque ce sont les 15 000 ménages les plus modestes de notre territoire qui sont accompagnés dans la gestion de leur facture, pour éviter les gaspillages et trouver les solutions pour apaiser les fins de mois.

Nous le voyons tous autour de nous, l'énergie n'est pas une question magique, hors du temps et hors de l'espace. L'énergie, c'est le système sanguin de nos sociétés. Elle irrigue les premières factures des Grenobloises et des Grenoblois, elle irrigue le logement, elle irrigue les mobilités, elle irrigue l'alimentation. Là aussi, Grenoble se lève pour protéger les fins de mois des habitants de notre territoire. Que cela soit sur l'eau, le gaz, l'électricité, comme je viens de le dire,

nous accompagnons les Grenoblois les plus modestes. Les premiers mètres cubes d'eau sont gratuits. La compagnie de chauffage, elle aussi, prend le virage des énergies renouvelables : près de 80% de l'énergie produite vient du recyclage et des énergies renouvelables. Avec 177km de réseaux, notre réseau est l'un des plus verts de France. Nous aidons les ménages à changer leur équipement de chauffage pour réduire les gaspillages et les pollutions,

Sur les mobilités, là aussi notre position est très claire, et l'actualité nous le confirme : oui, la gratuité des transports le week-end dans notre métropole est une nécessité. Une nécessité pour la cohésion de notre territoire, et pour soutenir la vitalité de notre tissu économique et commercial. En plus d'être une nécessité économique, c'est une urgence sociale rendue encore plus criante par l'envolée des prix des carburants. Nous continuerons à plaider auprès du SMAG pour que ce projet décidé par les grenoblois voit rapidement le jour.

Enfin, sur l'alimentation. On l'oublie trop : la mondialisation des marchés de l'énergie, notamment ceux du gaz, alimentent la fabrique des engrains qui empoisonnent nos champs et nos assiettes. Oui, l'alimentation est aussi un défi pour notre rapport à l'énergie. Notre responsabilité, à nous territoire, à nous capitale verte de l'Europe, c'est de montrer qu'une alimentation saine, de saison, sans engrains, sans OGM, est possible et accessible à toutes et à tous, à commencer par les personnes qui sont les plus chères à nos yeux : nos enfants dans les écoles et nos ainés dans les EHPAD. Grenoble avance depuis de nombreuses années sur le sujet, étape par étape, et c'est une fierté pour nous de pouvoir proposer des repas bio et locaux à 22 centimes d'euros. Cette action devra, elle aussi, être amplifiée dans les années à venir.

Notre territoire avance, se rassemble, s'organise. Nous avons besoin d'un Etat stratège et inspirant à nos côtés. Hélas, nous sommes loin du compte, c'est le haut conseil pour le climat qui le dit : la France est à la remorque du changement qu'elle devrait impulser, elle qui a pourtant accueilli la COP21. Nous savons que quand la France veut, la France peut. D'ailleurs, là aussi l'actualité nous rattrape puisque, dans le cadre du recours pour inaction climatique déposé par Grande

Synthe, Grenoble, Paris et d'autres, la justice de la République laisse à l'Etat jusqu'au 31 mars, soit jusqu'à jeudi, dans quelques jours, pour se hisser à la hauteur de ses engagements internationaux. Formons donc ensemble le vœu que les trois jours qui restent soient sagement mis à profit, comme une sorte de métamorphose aussi soudaine qu'attendue. Formons ce vœu dans l'intérêt de toutes et de tous, de notre jeunesse, des acteurs culturels, économiques, scientifiques de nos territoires. Grenoble continuera sur son chemin, sans dévier, avec toutes celles et ceux qui prennent prendre un temps d'avance et se lancer sur le chemin de cette nouvelle prospérité qui reste à défricher.

Sans plus attendre,

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention délibération #2

Cité éducative

Monsieur le Maire,
Chers Collègues,

Vous nous proposez ici une convention pluriannuelle d'objectifs et de financements pour la nouvelle cité éducative entre l'État et la Ville de Grenoble pour 2022-2024.

Ma petite expérience en la matière m'oblige à faire mémoire de quelques dispositifs qui ont vécu sur nos quartiers sud, à Grenoble :

- 1998 : Les Contrats Éducatifs Locaux. Il s'agissait de prévoir une organisation en dehors des heures de classe, propre à favoriser un développement harmonieux de l'enfant et du jeune, pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale ;
- 2000 : les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire. Des actions en dehors du temps de l'école, tant sur le soutien scolaire que sur des apports culturels, dans le but de favoriser la réussite scolaire ;
- 2003 : Les Projets Éducatifs Locaux. Ceux-ci devaient formaliser une démarche permettant à la Ville de Grenoble de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ;
- 2005 : Le Programme de Réussite Éducative. Celui-ci ayant pour but une prise en charge individualisée, il repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champs éducatifs à coopérer.
- Aujourd'hui : la cité éducative, que vous avez l'audace d'appeler « Nouvelle cité éducative », avec des enjeux finalement quasi similaires aux précédents.

On voit bien que sur une même problématique, sur des enjeux identiques et majeurs que sont la réussite éducative, la réussite de parcours individualisés et globaux, qui doivent permettre l'épanouissement et l'autonomie de chaque jeune, les dispositifs s'enchainent les uns après les autres.

Chacun mobilise des moyens conséquents, tant de l'État que de la collectivité, et que chacun porte un cadre d'objectifs vertueux et ambitieux.

25 ans de dispositifs contractualisés à Grenoble avec l'État.

Quel regard et quelle analyse sur la pertinence ou non de ceux-ci ?

Si vous en prenez le temps, vous vous apercevrez que la réussite de l'un ou de l'autre varie selon les quartiers, selon l'instant, en réalité, selon les femmes et les hommes qui les habitent, selon les acteurs qui les portent.

En effet, l'histoire et l'expérience de ces dispositifs nous enseignent que la clé de réussite repose sur la mobilisation et la capacité des acteurs locaux à se les approprier et à les faire vivre.

Les acteurs sont, tant les écoles, les collèges, mais surtout toutes les structures socio-culturelles et socio-éducatives, les clubs de prévention, les associations d'éducation populaire de proximité, les clubs et associations sportives, mais surtout, avant tout, des bénévoles et des salariés motivés et investis...

Autant d'acteurs qui sont appelés à agir ensemble, pour permettre de véritables parcours harmonieux et adaptés à chaque jeune, à chaque situation familiale pour lui permettre de se découvrir des passions, des centres d'intérêts qui donneront sens à son parcours scolaire, à ses apprentissages, à son orientation professionnelle.

C'est cela qui nourrira une ambition et une réelle autonomie de chaque jeune. La bienveillance de ces acteurs coordonnés, qui auront à cœur d'accompagner les parents, comme premiers éducateurs, devrait permettre à chaque enfant, à chaque jeune de s'épanouir pleinement.

Alors, énoncé ainsi, tout cela paraît facile et évident.

Sauf que ces acteurs, clés de la réussite de ces dispositifs, sont précisément les associations d'éducation populaires que vous ignorez tant.

Je sais que parmi vous, certains ne jurent que par la municipalisation à outrance du service public, dans les MdH ou ailleurs...

Mais rien ne remplacera la pertinence, la flexibilité et l'adaptabilité des associations de proximité. Celles-ci étant la plupart du temps portées par des bénévoles, des militants qui s'investissent sans compter, simplement par passion et par engagement de transmettre à d'autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu.

Ces associations méritent d'être reconnues, d'être soutenues, non pas dans le sens de ce que vous voudriez qu'elles soient ou qu'elles deviennent, mais bien dans ce qu'elles portent à l'instant T parce que proches d'une réalité de quartier et de ceux qui y vivent, elles ont eu l'intuition de développer telle ou telle action.

Au-delà de votre mépris et de votre ignorance de ces acteurs dans nos quartiers sud, la Ville devrait se positionner comme facilitatrice pour leur permettre des espaces d'échanges et de co-construction, entre elles et avec l'éducation nationale, de réels parcours éducatifs.

C'est seulement en s'appuyant sur l'initiative et la force des acteurs de l'éducation populaire que cet énième dispositif de l'État pourra être facteur de réussites à Grenoble.

3-(28344). PATRIMOINE MUNICIPAL : Approbation des recherches de financement du projet de rénovation énergétique et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe.

Intervention de Céline MENNETRIER, Adjointe au Maire, pour le groupe des élu.e.s Grenoble en Commun

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les élus,

Le sport est bon pour la santé, le bien-être et le bien vivre!

Avec lui on peut se construire, se dépasser, s'épanouir, développer sa forme physique et psychique, partager et effacer les différences. Il est source d'émancipation et de liberté! De joie et de plaisir aussi !

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives, pour toutes et tous, quelle qu'elle soit, au quotidien, partout et à tout moment de la vie, c'est participer à l'amélioration de la santé physique et mentale de chacun et chacune. Cela permet aussi de lutter contre les inégalités. Inégalités sociales. Inégalités de genre. Inégalités territoriales.

C'est pourquoi la Ville de Grenoble doit offrir au plus grand nombre les moyens de se mettre en mouvement et de bouger dans de bonnes conditions, que ce soit à l'école ou dans un club, en intérieur ou en plein air, pour le bien-être ou la compétition, en pratique organisée ou en autonomie.

Un des leviers à cette politique est la rénovation des équipements sportifs.

Le patrimoine sportif de la Ville de Grenoble est dans son ensemble vieillissant. Depuis 2014, la municipalité s'attache à son entretien, sa maintenance et sa rénovation pour permettre aux habitant·es de retrouver des équipements modernisés, sécurisés et adaptés.

Et tout comme les écoles, les gymnases et centres sportifs sont un enjeu majeur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur ce nouveau mandat, un plan "gymnases" a été lancé, résultat d'un travail conjoint de la Direction des sports et de la direction de l'immobilier. Des priorités ont été posées.

En 2021, c'est le gymnase Vallier qui a été rénové avec des performances énergétiques significativement améliorées et le gymnase des Trembles qui a été programmé dans le cadre de l'ANRU.

Aujourd'hui, nous poursuivons avec les gymnases Jouhaux et Malherbe pour une rénovation complète de chacun pour les années 2024 et 2025. Ces 2 bâtiments construits dans les années 1960, consommateurs en énergie conventionnelle et inadaptés aux usages actuels, sont essentiels à la vie de quartier, aux écoles sur le temps scolaire et périscolaire ainsi qu'aux associations sportives qu'ils abritent avec notamment le club inter-régional de volleyball (GVUC) et un des clubs emblématique de boxe anglaise de Grenoble, le Ring grenoblois.

Nous améliorerons d'une part la performance énergétique de ces deux équipements en leur offrant une bien meilleure isolation et l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs toits, et d'autre part la fonctionnalité et les conditions de pratique des sportives et sportifs qui les fréquentent. Sans oublier la végétalisation des abords !

L'ensemble de ces aménagements a été travaillé avec les clubs et associations qui utilisent ces 2 gymnases, pour un coût total estimé à 7,4 millions d'euros.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande de voter cette délibération.

Merci de votre attention.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention délibération #3 - 28344

Approbation des recherches de financement du projet de rénovation énergétique et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La mise en tête du Conseil Municipal de délibérations techniques telles que les recherches de financements démontre la pauvreté de votre action. Vos envolées lyriques extérieures ne trouvent aucune traduction dans la vie municipale qui devient de plus en plus indigente, chaotique comme en témoigne ce Conseil Municipal. Vous n'avez visiblement pas la tête tournée vers les grenoblois.

Placer ainsi les recherches de financements pour rénover deux gymnases témoigne d'un remplissage qui en dit long sur le fonctionnement municipal. Alors que tant d'urgences assaillent les grenoblois.

D'autant que Grenoble compte plus d'une vingtaine de gymnases et que beaucoup nécessitent des travaux, des rénovations, de la Rampe, à Reyniès-Bayard, des Trembles, à Hoche et ailleurs.

Il existe aussi une piscine fermée, Vaucanson, pour laquelle vous pourriez demander des financements. D'autant qu'elle pourrait entrer pleinement dans "l'élaboration d'un protocole expérimental de redirection de l'offre aquatique municipale" qui figure comme seule action du plan 21/22 de la somptueuse "trajectoire de transition et stratégie de résilience" que vous avez votée.

Ce qui est étrange, c'est que dans la liste des équipements abandonnés vous ne fassiez pas figurer l'hôtel de ville qui est dans un état lamentable, aux conditions de sécurité discutables pour lequel vous avez choisi d'investir dans la salle du Conseil Municipal au lieu de Mutualiser la salle de délibération de la Métro. Ce qui fait qu'avec deux salles de délibération de chaque côté du boulevard Jean Pain, on aura dépensé 3 millions d'euros pour les réunions des élus. Pendant que le reste s'écroule. Quelle modernité !

Vous oubliez la Bourse du Travail, véritable passoire thermique, ou encore l'ancien Musée de Peinture de la place de Verdun que vous abandonnez, dont les peintures murales sont souillées par les coulées d'eau, les toitures nécessitent des travaux importants, voilà un patrimoine complètement abandonné dont le coût des réparations augmente chaque année. Cette impéritie va coûter de plus en plus cher aux grenoblois. Le jour où vous allez vous réveiller ce sera bien pire que la Tour Perret.

Il semble que vous ayez fait effectuer des études financières par les services sur le coût de la remise en état de ces équipements, en particulier l'ancien Musée de la place de Verdun.

Dans le cadre de la transparence, les Conseillers municipaux pourraient-ils en être destinataires ? Où en est-on des résultats de vos « appels à projets » pour l'ancien Musée, pour l'Orangerie ?

Nous vous avions dit qu'il faudrait lancer des appels d'offres ouverts, internationaux pour trouver des projets et des financements qui correspondent à la dimension de ces équipements. Vous préférez les attributions en circuit fermé. Ça ne marche pas et le contribuable finira par payer la note.

Vous n'entreprenez rien non plus pour les édifices cultuels propriété de la ville, en particulier St André, chargée d'histoire, dont les dégradations et la décrépitude font mal, avec des infiltrations, des fissures, dont le crépi tombe : dans moins de 10 ans Saint André aura 800 ans, dans quel état allez vous laisser ce patrimoine dans la ville pour laquelle vous nous dites avoir obtenu le label « ville d'art et d'histoire » ?

Mais c'est le cas aussi de Saint-Bruno et surtout de l'église St-Louis au centre de Grenoble dont le transept sud est dans un état lamentable à cause des infiltrations. Le site où vous réussissez à bien faire pousser les arbres est le clocher de St-Louis. Je demande aux grenoblois qui passent rue Félix Poulat de lever le regard vers ce clocher pour voir sa végétalisation réussie mais chacun comprend les conséquences sur les chenaux bouchés, les racines, les écoulements d'eau et la dégradation de l'édifice.

Qu'en est-il de la maison Kaminski, 106 rue des Alliés, exemple unique à Grenoble du mouvement architectural moderne, classé monument remarquable, abandonné lui aussi depuis des années aux skateurs de l'ultra gauche qui le détruisent avec beaucoup de conscience. Comme avec l'offre aquatique vous avez annoncé lancer une réflexion mais quand celle-ci sera achevée il ne restera plus grand-chose de la maison Kaminski. C'est une honte pour l'architecture, l'art et l'histoire de la ville.

Ce n'est pas seulement deux gymnases pour lesquels il faut rechercher des financements, mais nombre d'équipements qui appartiennent aux grenoblois, à l'histoire et à la personnalité de la ville et que vous abandonnez.

On se demande comment vous pouvez, d'ici la fin de votre mandat, seulement envisager de vous occuper de deux gymnases, à condition que vous ayez des réponses à vos demandes de subventions, alors que les retards sont colossaux et des équipements en danger.

Nous vous exhortons à prendre en charge ces problématiques car ça nous fait mal de constater cet irrémédiable appauvrissement de la ville et, avec, des services qu'ils rendent aux grenoblois. Les potentialités existent, vous devez sortir de vos schémas, le temps presse pour le patrimoine des grenoblois en voie de destruction.

Ville de Grenoble

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 28 mars 2022

Délibération n°3

Approbation des recherches de financement du projet de rénovation énergétique
et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous voterons avec enthousiasme pour cette délibération qui doit permettre de rénover deux gymnases importants de notre ville : le Gymnase Jouhaux et le Gymnase Malherbe.

Cette rénovation permettra non seulement aux sportifs qui utilisent ces gymnases de bénéficier d'équipements de qualité mais également de contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et au plan d'actions Air Energie Climat.

L'intitulé de cette délibération « approbation des recherches de financement du projet de rénovation énergétique et de pérennisation des gymnases Jouhaux et Malherbe » nous laisse tout de même une part d'inquiétude quant à la réalisation réelle de ce projet.

Vous nous avez indiqué en commission être quasi certains d'obtenir entre 30% et 50 % du financement total.

Que se passera-t-il si ces financements ne sont pas au rendez-vous ou seulement sur la tranche basse de 30 % ?

De plus, vous prévoyez le démarrage des travaux du gymnase Jouhaux en novembre 2023 pour une durée de 9 mois.

Au regard des retards que vous avez l'habitude de prendre après avoir annoncé vos projets, ces délais seront-ils réellement tenus ?

Nous resterons attentifs à la réalisation concrète de ces rénovations afin qu'elles ne restent pas au stade de l'annonce et de la communication.

Nous profitons de cette délibération qui touche au Plan Air Energie Climat pour rappeler l'alerte qu'ont lancé deux Unions de Quartier du centre-ville :

- l'UQ Championnet –Bonne- Condorcet- Hoche.
- l'UQ Centre-ville .

Ainsi, 6 des 7 écoles les plus pollués du département sont en centre-ville de Grenoble.

Cela se constate depuis que vous avez mis en place le plan de circulation actuel et notamment la fermeture du boulevard Agutte Sembat.

Ainsi, ce sont près de 4000 élèves qui chaque jour sont gravement impactés par cette pollution.

Notre devoir collectif est de prendre sans délai toutes les mesures permettant de préserver leur santé.

4-(28325). ENVIRONNEMENT : Avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (2022-2027).

Intervention de Vincent Fristot, Adjoint au Maire, pour le groupe des élu.e.s Grenoble en Commun

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les élus,

1. Contexte

Nous avons, à travers l'examen de cette délibération, une des rares occasions d'avoir une vision globale sur les politiques publiques visant à améliorer la qualité de l'air.

De quel document parlons-nous ?

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-organes-deliberants-des-a21070.html>

Sur le site internet de la DREAL Auvergne Rhône Alpes, hébergé par la Préfecture de Région :
Dossier de « Consultation des organes délibérants des collectivités sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise et plan bois associé »

- Document principal PPA de 163 pages
- résumé non technique

et 8 annexes, soit plus de 1100 pages au total. 1100 pages dans le dossier, mais peu de pédagogie, il est très difficile de se retrouver dans ce dossier qui semble destiné aux seuls experts alors qu'il va être soumis à enquête publique cet été.

Quelles sont les sources de la pollution ?

- Les chauffages de bâtiments, les appareils non performants au bois. Nous savons bien que l'isolation à renforcer au niveau BBC, la condition pour rester dans trajectoire carbone Accords de Paris
 - Les mobilités, nous savons qu'il faut agir pour un report modal des voitures vers les mobilités douces, transports en commun efficaces et cadencés.
- Toutes les actions significatives pour réduire la pollution en zone urbaine : NOx, PM 2.5, ont aussi une composante énergie climat.

Nous pouvons regretter que dans ce dossier PPA, l'État n'ait pas trouvé le moyen de jouer la complémentarité « air, climat énergie » qui est fondamentale pour donner du sens aux actions à conduire sur le terrain dans chaque EPCI dont la Métropole. Nous sommes dans l'obligation d'avoir un PCAET.

J'avais proposé à la DREAL, service de l'État qui pilote le dossier au Copil du 8 juillet 2021 : « Est-il possible de mentionner dans les fiches qu'il y a un bénéfice sur le climat en plus des bénéfices sur l'air ? » réponse « (DREAL UD-I) : Réglementairement, le plan d'action du PPA doit être basé sur l'air et non sur le climat. Bien que des co-bénéfices existent et bien qu'ils puissent être mentionnés, il y a un enjeu à respecter cette vocation du PPA et à ne pas ouvrir des débats allant au-delà de sa vocation ».

A l'heure des marches climat, à l'heure de la nécessité de baisser substantiellement les pollutions locales NOx, PM...

Posons la question : est-il pertinent d'acheter aujourd'hui pour un particulier une voiture neuve à base de carburant fossile ? Nous ne le pensons pas en réalité. Du point de vue du citoyen, de l'élu local, il est indispensable de faire le lien pollution de l'air et climat, afin de faire les bons choix.

Revenons quelques mois en arrière sur l'actualité des questions de pollution :

1) Le **4 août 2021**, le conseil d'État, saisi par l'association Les Amis de la Terre, rend son arrêt qui condamne l'État, la France à payer 10 millions d'euros d'astreinte étant donné le retard pris dans la réduction des émissions de polluants au 1^{er} semestre 2021.

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/pollution-de-l-air-le-conseil-d-etat-condamne-l-etat-a-payer-10-millions-d-euros>

Le CE avait ordonné le 12 juillet 2017 au Gouvernement de mettre en œuvre des plans pour réduire dans le délai le plus court possible les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) et de particules fines (PM10) dans 13 zones en France, afin de se conformer aux exigences de la directive européenne sur la qualité de l'air.

En 2019, 5 zones ont encore enregistré un taux de dioxyde d'azote supérieur aux seuils limites (Paris, Lyon, Marseille-Aix, Toulouse et Grenoble)

Nous faisons donc partie des 5 zones particulièrement suivies par le Conseil d'Etat

2) **22 septembre 2021 : nouvelles lignes directrices pour la qualité de l'air de l'OMS**

L'OMS publie ses nouvelles lignes directrices pour la qualité de l'air pour un renforcement de la protection de la santé grâce à une baisse des niveaux de pollution admissibles (directive de 2008) : réduction d'un facteur 5 sur PM2.5, facteur 4 sur NO₂

Ces lignes directrices constituent « *un outil fondé sur des données factuelles permettant aux décideurs d'orienter la législation et les politiques, afin de réduire les niveaux de polluants atmosphériques et la charge de morbidité (...). Elles ont été établies suivant une méthodologie rigoureusement définie, mise en œuvre par un groupe spécialement chargé de cette tâche. Elles sont fondées sur des données factuelles tirées de six revues systématiques de plus de 500 articles.*

 »

Les nouvelles lignes directrices sont très importantes, elles doivent être notre guide pour les politiques publiques de la Métropole.

Sur le règlement, la Commission Européenne a lancé en septembre 2021 une consultation publique sur la révision des directives européennes sur la qualité de l'air.

La CE proposera d'une part, de renforcer les dispositions relatives à la surveillance, à la modélisation et aux plans relatifs à la qualité de l'air, et d'autre part, de réviser les normes européennes en matière de qualité de l'air afin de les aligner plus étroitement sur les valeurs guides en matière de qualité de l'air de l'OMS, selon le CITEPA : https://www.citepa.org/fr/2021_09_b09/
CITEPA : Centre technique de référence en matière de pollution atmosphérique et de changement climatique.

3) **octobre 2021** : étude Évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS) de la pollution de l'air ambiant en région Auvergne-Rhône-Alpes, 2016-2018, menée par Santé Publique France document de 66 pages, page 59/66 exprime l'impact santé sur chaque EPCI d'AURA.
https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/383371/document_file/451781_spf00003235.pdf

« La pollution de l'air a des effets avérés sur la santé, notamment en concourant au développement de pathologies chroniques. Elle reste le premier facteur de risque environnemental en France et dans le monde. Il s'agit d'un enjeu majeur dans la région Auvergne-Rhône-Alpes où les valeurs réglementaires sont dépassées dans plusieurs zones du territoire et où la majorité de la population régionale reste exposée à des valeurs de pollution atmosphérique supérieures à celles de l'OMS »

source : Synthèse de études et enquêtes octobre 2021, santé environnement évaluation quantitative d'impact sur la santé (eqis) de la pollution de l'air ambiant en région Auvergne-Rhône-Alpes, 2016-2018, page 59/66

Sur le périmètre de la Métro : 293 décès par an liés présence des PM2.5 et 135 décès / an concernent l'impact des Nox.

Sans pouvoir additionner complètement ces 2 chiffres (dit l'étude, il y a des recouvrements), cela correspond à 1 décès par jour dans la Métropole. **Les données scientifiques les plus récentes nous indiquent qu'il faut compter 1 décès/jour lié à la pollution dans la Métropole de Grenoble.**

2. Le dossier

Le PPA2, adopté par arrêté le 25 février 2014

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphère-de-grenoble-a11028.html>

Le PPA2 a été adopté après des années de retard, il traçait un horizon 2015 basé sur l'année 2007 en référence.

Dans le dossier, Annexe 4b - rapport évaluation PPA Grenoble, page 33/84

figure 29, établie par Atmo AURA : l'évaluation du PPA2 montre flèche à l'appui que les actions du PPA2 ont agi à seulement -1,9 % des émissions de NOx !

C'est la différence entre un scénario tendanciel 2013- 2018 « sans PPA » et un scénario qui prend en compte les actions inscrites au PPA2.

L'évaluation du 2e plan de protection de l'atmosphère, adopté en février 2014 qui couvrait la période 2010-2015 démontre l'insuffisance des actions engagées.

On comprend mieux maintenant pourquoi l'Europe, le Conseil d'État retoquent la France concernant l'insuffisance des PPA pour lutter réellement contre la pollution atmosphérique.

Le PPA3 sur les PM2.5

10.000 chauffages non performants, 600 / an soit 2039 pour résorber ce parc. C'est beaucoup trop long.

le PPA3 sur les mobilités

Trois actions se détachent si on observe la réduction des émissions de Nox :

- **M1. Diminuer la circulation routière.** développement offre TC, requalif voiries, mobilités cycles, reprenant le scénario PDU 2030

Une baisse des distances totales parcourues par l'ensemble des véhicules -6 % PDU2030 de GAM et - 1 % tendanciel et PPA pour EPCI hors GAM.

- **M2. La ZFE-m** « jusqu'au CQA3, 100 % de GAM »

Oui, ce sont bien les 49 communes de la Métropole qui ont été incluses dans le périmètre ZFE tous véhicules à mettre en place au 1/1/2023 pour répondre à la loi Climat et Résilience.

[source page 143, figure 96 consacrée aux périmètre ZFE]

- **M3. Réduction de vitesse** sur autoroutes et voies rapides passage de 130 à 110 km/h sur 15 km et passage à 70km/h sur la rocade sud

Nous avons là 3 grandes mesures permettant de réduire les émissions de NOX et PM2.5 (mobilités = 60 % des émissions de Nox et 14 % des PM2.5).

Le principe d'un PPA est de partir des émissions de polluants, pour aboutir, à partir de calculs informatiques complexes (modèle numérique), à simuler l'air que l'on respirera en 2027.

On aurait aimé connaître l'apport de chacune de ces actions sur les mobilités sur la réduction des émissions de Nox, il nous a été répondu qu'il n'est pas possible d'avoir ce détail. Si on a les moyens de mettre en œuvre des outils, des modèles, c'est bien avec l'objectif de connaître l'impact, la contribution de chacune des mesures pour pouvoir ajuster les politiques publiques, tel n'a pas été le choix du maître d'ouvrage des études, la DREAL, nous le regrettons.

Le PPA a intégré dans ses calculs, son modèle, la réalisation des investissements structurants pour le report modal que sont la liaison BHNS Montbonnot, Meylan, Grenoble ; le remaillage des lignes de tram qui démultiplie l'usage des lignes actuelles de tram sans correspondance, le RER métropolitain dans sa première phase 2025 vers Brignoud.

Il intègre dans ses mesures pour le calcul le résultat du PDU 2030, dont une baisse de -6% des véh.km parcourus sur GAM cf « Hypothèse pour le scénario PPA 2027 : modélisation du projet de PDU 2030 (modèle 2015/hypothèses 2017), dont -6% des véh.km parcourus sur GAM » page 81/139 annexe 6b.

Les résultats de modélisation pour le PPA sont donc à prendre avec prudence pour le calage des objectifs NO₂ du PPA, ils sont surestimés dans la réduction des émissions de NOx et de PM2.5.

Parce que le SMMAG n'a pas mis en œuvre les actions structurantes nécessaires comme la BHNS C1 Montbonnot Grenoble avec aménagement en site propre action 9.6 PDU 2023, le remaillage des lignes de tram action 9.4 PDU (démultiplier le nombre de trajets par une liaison directe) prévu en 2023, le RER Métropolitain qui était prévu en 2025 dans sa partie vers Brignoud avec desserte 1/4 h heures de pointes, seules solutions efficaces pour aboutir à un report modal significatif.

Ces actions essentielles pour réussir le report modal sont connues, tout délai supplémentaire à leur étude, pourrait être entendu comme inaction coupable en matière de réduction de la pollution et en matière d'atténuation du changement climatique.

Sur les objectifs du PPA3 en matière de baisse de la pollution

- Volet réduction des émissions :

Page 66/163 du document principal : émissions 2017

Nous avons d'un côté l'émission de 10000 t de Nox et de 2300 t de PM2.5 et de l'autre les actions PPA :

Page 145 du document principal, actions PPA3 : -500 t/an Nox et -300 t/an PM2.5 à l'horizon 2027
La réduction au niveau des émissions est donc de -5 % en 2027 Nox en 10 ans.

De même pour les émission de poussières : -13 % en 2027 sur PM2.5 en 10 ans

Ces résultats figurant à la page 145 du document principal PPA de Grenoble ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique et aussi d'action climatique.

- Volet concentration future (2027) de polluants par m³

Nous voyons donc que malgré une prise en compte erronée des actions non mise en œuvre par le SMMAG en 2027 et le document PPA l'exprime :

« La modélisation confirme que les valeurs OMS 2021 ne sont pas atteignables à horizon 2027 pour les dioxydes d'azote et les PM2,5 ». Page 149.

Les graphiques montrent qu'en 2027 :

- 100 % des habitants sont exposés à une concentration supérieurs aux valeur OMS 2021 pour les PM2.5,
- 50 % des habitants > valeur OMS 2021 pour les Nox.

Le document principal renvoie à l'annexe 6b pour les graphiques : page 99/139 exposition de la population au NO₂ et page 108/139 pour l'exposition aux poussières PM2.5

Ceci démontre que le rythme, l'envergure des actions du PPA3 ne sont pas suffisants.

La délibération du conseil municipal propose donc d'émettre un avis négatif pour non atteinte des lignes directrices 2021 de l'OMS par les actions prévues au PPA3, en 2027 (6 ans après).

L'avis est assorti de demandes, s'agissant d'un dossier clé pour la santé des habitants :

- la rédaction doit être lisible et accessible au plus grand nombre, en rapportant l'impact des actions du plan en référence au début de la période (année 2019 connue) plutôt qu'en référence à 2005, bien trop ancienne.
- détailler les actions par EPCI (cela est fait uniquement pour la prime air bois) il faut le faire pour toutes les actions afin que chaque EPCI puisse évaluer leur mise en œuvre sur les territoires.
- indiquer clairement que les investissements structurants de l'État, la Région et le SMMAG figurent bien dans les actions du PPA3, puisque le modèle d'émission intègre le report modal prévu au PDU2030.

On ne parle pas d'argent, quel est le budget prévu pour le PPA ?

Exemple PPA 2019-2023 de la vallée d'Arve : 19,3 M€ sont consacrés au PPA, 76 % des aides directes. L'État s'est engagé sur 6,7 M€.

https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20190429-ppa-valleedelarve_hd.pdf

Les actions sont intéressantes en Vallée d'Arve : Déployer un réseau d'ambassadeurs de l'air sur tout le territoire, 400 à 800 k€ sur 5 ans, **actions d'éducation santé et qualité de l'air** 320 k€ financés par l'ARS. **Concours de projets citoyens chacun fait sa part pour l'air**, 100 k€ portés par l'État. Rien de tel dans le PPA à Grenoble.

S'il y a un exemple à suivre dans la région, c'est sans doute celui de la Vallée d'Arve.

Ainsi, nous sommes à Grenoble face à un dossier qui donne l'impression que tout va bien, -65 % à -68 % dans la réduction des émissions de NOx, simplement en prenant une référence historique suffisamment lointaine : l'année 2005, ce qui évite de parler de la situation actuelle.

Ce qui compte en réalité, c'est l'air que nous respirons aujourd'hui et les prévisions pour 2027. et donc d'émettre un avis sur la pertinence des actions prévues dans le plan PPA, relativement à la baisse des émissions d'une part et des concentrations de polluants dans l'air d'autre part.

Ce PPA contient des actions qui atténuent trop faiblement les émissions de polluants en sachant que certaines de ces actions sont retardées par le SMMAG.

Réduire l'impact sur la santé de la pollution est indispensable, selon l'étude MOBIL AIR de l'UGA, associant plusieurs disciplines scientifiques : si l'objectif est de réduire de 2/3 décès imputables à la pollution : il faut reconvertis tous les appareils bois non performants, et réduire d'1/3 les kms des véhicules motorisés.

<https://mobilair.univ-grenoble-alpes.fr/>

Ce 3e plan de protection de l'atmosphère doit donc redoubler d'efficacité pour faire une réelle différence, avoir un réel impact à la baisse sur la pollution de l'air, montrer comment réaliser un vrai report modal, notamment sur les petits trajets.

On constate malheureusement que ce n'est pas le cas : les mesures proposées ne réduisent les émissions de NOx que de 3% et les émissions de PM 2,5 que de 10% d'ici 2027 entre le scénario tendanciel et l'application des actions du PPA en référence aux émissions de l'année 2005.

Nous demandons donc un vrai plan PPA, qui fixe des objectifs réellement ambitieux pour réduire la pollution en dessous les lignes directrices de l'OMS avec des actions qui feront vraiment la différence pour l'environnement et la santé des habitants.

C'est possible si nous le décidons, des propositions ont été citées à propos du Plan de la Vallée de l'Arve, il faut aussi que les collectivités en responsabilité annoncent des dates d'ouverture du RER Métropolitain, de BHNS lignes de bus efficaces en site propre, qui sont les outils d'un réel report modal vers les transports publics.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention délibération #4 - 28325

Avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (2022-2027)

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous jugez le plan de Protection de l'Atmosphère d'une faible efficacité et vous demandez à l'Etat un certain nombre d'actions que vous ne vous imposez jamais à vous-même.

Par exemple, de présenter un dossier lisible avec une partie claire de chaque action de réduction et les effets escomptés alors que je n'ai jamais vu la municipalité présenter aux grenoblois et au Conseil Municipal, action par action, les effets de celles-ci polluant par polluant.

Vous demandez un suivi des particules extra fines, vous demandez de renforcer les financements des volets mobilités et chauffage au bois non performants alors que pour la réduction des premières vos résultats sont très discutés, que pour les mobilités on ne voit pas pendant que vous avez géré les transports collectifs les financements supplémentaires que vous avez obtenu ou ajouté et que pour le chauffage au bois vous êtes arrivé bien tard, très tard, pour apporter votre contribution.

Sur ce sujet du chauffage non performant vous demandez à l'Etat une interdiction des foyers ouverts, des appareils non performants alors que vous-même au pouvoir local n'avez pas été capables d'engager une action efficace pour les trouver, agir sur eux, les seconder pour changer les 12 000 appareils concernés. La loi y suffirait donc !

Comme vous réclamez de l'Etat, c'est-à-dire du contribuable, l'augmentation des moyens financiers pour les changements de véhicules. Eric Piolle sait bien, car Christophe Ferrari avec lequel vous êtes depuis vendredi à nouveau provisoirement d'accord, vous a rappelé récemment que, s'agissant du seul diesel, les mesures d'accompagnement représentent dans la seule agglomération 2 milliards d'euros pour 100 000 véhicules.

Mais il s'agit sur ces sujets de remplacer l'action et les résultats dont vous devriez être comptables par l'incantation d'un côté et les exigences réclamées aux autres.

Comme toujours il faut en revenir aux faits. D'abord rappeler que l'essentiel des décès imputables à la pollution aux particules fines (tout de même près de 300 entre 2016 et 2018 sur notre Métropole) est dû au chauffage au bois. Le trafic contribuant pour 15% à l'émission des particules fines.

Ce qui ne vous empêche pas de poursuivre au nom de la santé une lutte sans merci contre la voiture qui rencontre de plus en plus d'opposition dans tous le spectre de l'opinion comme on l'a vu à Berriat car certains comprennent de moins en moins en quoi la suppression du stationnement, une densification sans stationnement, la suppression des accès voitures à des habitants pauvres, la mort des commerces, d'un marché, allait réduire ces particules fines les plus cancérigènes qui émanent pour 61% du chauffage au bois non performant.

De plus le collectif "Grenoble à Cœur" confirme des éléments alarmants sur les conséquences de votre plan de circulation pour lequel vous aviez refusé de réaliser une étude d'impact préalable.

Grenoble a été le cadre de la plus faible baisse de concentration de dioxyde d'azote, selon les relevés ATMO des stations urbaines. Entre 2014 et 2019, seulement moins 7,5%, tandis qu'il a baissé dans la période, de moins 17,6% à Lyon, de moins 18,7% à Clermont Ferrand, de moins 19,6 % à St-Etienne.

Aussi grave le collectif relève que **six des sept écoles les plus polluées de Grenoble sont situées au centre- ville, exactement là où a été redirigé le trafic du boulevard Agutte-Sembat**, c'est à dire : boulevard Gambetta, rue Lesdiguières, cours Jean-Jaurès, rue Hoche et quartier Championnet.

Ces seules écoles ont vu leur taux de N02 baisser d'un tiers de moins que les 60 autres écoles de la ville entre 2015 et 2019. Parmi les écoles sur-polluées par rapport aux autres, la maternelle Marceau fait partie de « *Place(s) aux enfants* » pour bien montrer la différence entre votre marketing et les faits.

Allez-vous en tirer les conséquences et disperser à nouveau le trafic afin de mettre fin à ces retards pour l'amélioration de la qualité de l'air de ces élèves et donc pour protéger leur santé ?

En matière de report modal vous êtes également mal placés pour donner des leçons. L'enquête mobilité qui se déroule tous les 10 ans permet

d'établir votre bilan. C'est la première fois dans l'histoire moderne de la ville que la part modale des transports collectifs ne progresse pas et c'est pendant la période où vous les avez directement gérées. On a tellement été saoulé de discours pendant ces années-là sur vos initiatives, performances, visions, il y a eu tellement de colloques qu'on avait compris le contraire. Bilan : les transports collectifs représentent 16 % des déplacements dans la Métropole, 21% à Grenoble, une part stationnaire et relativement faible des déplacements.

Ce qui, au passage, devrait amener à s'interroger sérieusement sur la sécurité et les incivilités dans les transports collectifs qui sont probablement un frein important à leur fréquentation car ils deviennent essentiellement un déplacement des jeunes qui représentent 61% des usagers. Je ne pense pas que l'augmentation massive des tarifs des plus de 75 ans sous votre mandat ait été aussi une bonne décision.

C'est pourquoi votre avis sur ce plan qui demande tout à l'Etat sans rien demander à vous-même ne nous semble pas pertinent en particulier s'agissant du chauffage non performant et des mobilités.

Sur le premier point je l'ai dit à la métropole, si on veut réduire vite la pollution par le chauffage au bois, mettons en place un marketing puissant, ciblé pour aller chercher un à un les usagers en leur proposant le dispositif d'aide. Pas besoin d'attendre l'état, dont je doute qu'il dispose d'agents pour aller contrôler les feux de cheminées des particuliers.

Sur les mobilités, vous n'avez pas su ajouter un kilomètre de tram supplémentaire, ni en programmer aucun sous votre gestion, car comme nous l'avions souligné dans la campagne, le défi est celui des mobilités depuis Voreppe jusqu'à Crolles, il n'est pas intra-muros Grenoble.

Or, le tram ne répond pas à ces problématiques. Nous avons proposé un saut quantitatif, qualitatif, écologique avec le monorail, un saut du type de celui que nous avons réalisé avec le tram dans les années 80.

C'est le seul moyen de répondre aux besoins et également de pouvoir décrocher des financements nouveaux, type versement transport comme la région parisienne l'a obtenu. Quand on va voir l'Etat et l'Europe avec des projets ambitieux, qui modifient le visage d'un territoire, on a des chances d'être entendus.

Pour nous qui croyons au câble, nous pensons que vous avez été à très courte vue avec une ligne Saint-Martin le Vinoux/Fontaine, alors que le câble devrait relier l'est et l'ouest de la cuvette sur la Bastille, relier

Grenoble à Chamrousse, relier Grenoble au Vercors et des financements privés permettraient de sortir vite ces projets.

Quand on lit votre avis à l'Etat et qu'on le confronte à la pauvreté de « capitale verte » en la matière, on est confondu par votre arrogance.

“Grenoble à Cœur” cite ce que Lisbonne a fait très concrètement du label Capitale verte en matière de qualité de l’air : elle a investi dans la constitution d’un réseau de 658 capteurs et 80 stations de mesures de la qualité de l’air, des nuisances sonores et des microclimats urbains.

Nous on apprend que l'une des deux seules stations du centre ville, celle de Bonne serait supprimée par ATMO l'année de capitale verte ! Elle avait pour objet d'évaluer je cite “les impacts des mesures d'amélioration de la qualité de l'air en matière de mobilité et de chauffage au bois”.

Ce sont quelques unes des raisons pour lesquelles nous ne suivrons pas votre avis qui n'est pas crédible.

Mais je termine sur une note positive car la qualité de l'air s'améliore globalement, les normes se font plus sévères d'année en année, dans le cadre d'une négociation européenne à laquelle j'ai eu l'honneur de participer un temps, une négociation dans laquelle chaque pays apporte ses contraintes de tous ordres afin de trouver une norme à atteindre qui soit atteignable.

Dans notre Métropole il faut rendre hommage à nos industriels car, comme partout, ce sont eux qui ont fait les efforts les plus importants et l'amélioration de la qualité de l'air leur doit beaucoup. Entre mes parents qui vivaient au début de leur vie dans une maison des employés des usines et qui ne respiraient à Jarrie que du chlore, et ce, 24h sur 24 et aujourd'hui, les évolutions sont considérables.

Elles vont se poursuivre car la conscience est largement partagée. C'est pourquoi vos surenchères démagogiques, vos postures et vos dogmes qui font des victimes collatérales parmi les plus modestes, sont inappropriées et parfois même contre productives. Les grenoblois doivent savoir que vous n'êtes aucunement leaders en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

Intervention d'Olivier Six

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 28 mars 2022

Délibération n°4
Avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère de
l'agglomération grenobloise (2022-2027)

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous continuons donc le débat de vendredi au Conseil métropolitain lors duquel votre majorité a voté contre l'avis de la Métropole. Je vais me répéter un peu mais nous pensons que vous mélangez dans votre analyse, qui vous pousse à vous opposer à ce plan de protection de l'atmosphère, deux problématiques qui n'ont selon nous rien à voir.

Les enjeux climatiques d'une part et la pollution locale de l'air d'autre part.

Ces deux problématiques sont même souvent en contradiction puisque les véhicules essence qui sont Critère 1 donc autorisés dans la ZFE émettent effectivement moins de polluants locaux mais plus de CO2 que leurs homologues diesel.

Le chauffage au bois est neutre ou presque en carbone mais émet beaucoup de polluants locaux.

La première et principale problématique, ce sont les enjeux climatiques planétaires. L'impérative réduction de nos émissions de carbone et la nécessaire et vraiment d'actualité transition énergétique.

Nous sommes tous persuadés aujourd'hui de l'urgence et de l'importance de ce combat, de son impact sur la planète pour les générations futures et malgré cette prise de conscience les émissions de CO2 sont en croissance permanente sur la planète et seuls quelques pays dont le notre ont entamés une baisse de leurs émissions.

C'est la véritable urgence climatique, la véritable urgence écologique.

Il ne faut pas tout confondre au prétexte d'écologie au risque de décrédibiliser ce combat et de nous en détourner.

Car la seconde problématique, et c'est l'objet de ce plan de protection de l'atmosphère, c'est une problématique de santé publique, celle de la pollution locale et temporaire de l'air.

Concernant cette problématique, les choses sont tout autre en terme de dynamique

La baisse de la pollution est constante et régulière depuis de nombreuses années

Vous nous citiez Monsieur FRISTOT dans les 5 sites sous surveillance du Conseil d'Etat pour dépassement des normes en 2019.

Mais, bonne nouvelle ! Depuis 2019, aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été enregistré dans la Métropole. Concernant les Nox, donc les oxydes d'azote, nous sommes aujourd'hui à 30 mg par m³ sur les capteurs de la rocade sud alors que le seuil réglementaire est de 40 et qu'il a été dépassé pour la dernière fois en 2019.

La baisse des émissions des véhicules est liée à des normes de pollution contraignantes au moment de leur fabrication et au renouvellement naturel du parc ainsi qu'aux efforts importants des industriels. Ce sont les principales sources de cette amélioration constante

Au rythme actuel, nous arriverons au seuil de 10 mg préconisés par l'OMS d'ici 5, 7 ou 8 ans sans avoir besoin d'une politique ni plus punitive ou ni plus coercitive qu'elle l'ait aujourd'hui et je pense que nous pouvons réellement aujourd'hui nous réjouir de ces résultats positifs liés aux efforts de chacun depuis de nombreuses années.

Je ne reviendrai pas sur vos chiffres catastrophiques concernant le nombre de décès anticipés puisque leur fiabilité est remise en cause et que la réalité de ces chiffres peut toujours être discutée mais c'est toujours utile de faire peur aux gens pour faire passer ses idées.

La problématique de qualité de l'air est celle qui est traitée par le Plan de Protection de l'Atmosphère. C'est le fruit d'une longue concertation et d'un consensus large, un équilibre ambitieux et acceptable entre les enjeux pour notre santé, les contraintes budgétaires (notamment celles des collectivités) et les impacts sur notre vie et sur celles de nos concitoyens, notamment les plus précaires.

Vous voulez aller plus vite, frapper plus fort, et être notamment plus coercitifs et plus punitifs pour gagner quelques mois hypothétiques, voire quelques années sur une tendance aujourd'hui très positive au risque de casser notre cohésion sociale et la dynamique de notre Métropole car votre volonté d'en faire « plus » dans ce domaine se traduira inexorablement par beaucoup de « moins » pour nos concitoyens et nos entreprises, surtout les plus fragiles.

Le vrai combat qui nous concerne tous et pour lequel des efforts importants doivent être consentis est celui de la baisse des émissions de CO₂ et la transition énergétique qui n'est pas celui de ce Plan de protection de l'Atmosphère.

Ne mélangeons pas toutes les priorités écologiques au risque de ne plus en avoir !

Ville de Grenoble

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 28 mars 2022

Délibération n°5
Principes pour une administration coopérative

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération nous ramène à l'engouement de vos majorités pour le travail gratuit.

Pour mémoire, lors du précédent mandat, vous aviez à sept reprises proposé d'installer ces pratiques dans le périmètre municipal.

- périscolaire
- ciné montagne
- festivités de fin année
- activités scientifiques et culturelles au muséum
- événements festifs culturels, sportifs, artistiques
- réseau des bibliothèques municipales
- chantiers participatifs et solidaires
- Maisons des Habitants

Le bénévolat pour les associations, c'est quelque chose qui peut se comprendre, mais quand il s'agit d'une grande collectivité comme la Ville de Grenoble, cela interroge. Nous ne pouvons cautionner l'extension du bénévolat dans la fonction publique.

Nous voudrions savoir quelle est la position des organisations syndicales à ce sujet ?

S'il nous a été dit que ces missions citoyennes ne prendraient pas la place des agents municipaux, il faudra tout de même rester vigilants sur ce point.

Cette nouvelle usine à gaz n'a de toute évidence pas été réellement travaillée.

Les échanges en commission nous ont permis de constater qu'au-delà de l'intention rien n'est vraiment cadré pour organiser les différentes étapes de ces fonctions

- réception des propositions
- formation
- fourniture de matériel

- suivi des candidats

Ne vont-elles pas, quand même, compliquer la tâche des agents de la ville qui devront assurer les conditions de mise en route de ces missions.

Ce dispositif élaboré « vite fait » nous conduit bien sur à constater qu'une nouvelle fois vous faites fi du rôle essentiel des Unions de quartier, de leur expertise, de leurs propositions et de leur capacité à agir au plus près du terrain.

Et, il nous semble une nouvelle fois que la communication prendra le dessus sur la concrétisation de ce dispositif.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention délibération #5

Principes pour une administration coopérative

Monsieur le Maire,
Chers Collègues,

Définir des principes pour une administration coopérative, se veut, en réalité, vouloir préciser encore une fois, les lieux que vous acceptez d'ouvrir à l'intervention du citoyen.

Cela vous permet de poser une définition, votre définition de la participation coopérative, faisant abstraction de tous les espaces existants, dans les associations ou ailleurs, de toutes les synergies locales et grenobloises permettant déjà aux habitants d'intervenir, de coopérer pour améliorer le lien social ou son cadre de vie.

Comme je l'indiquais pour la délibération sur la cité éducative, votre municipalisation à outrance, et ici, la municipalisation du bénévolat n'est pas souhaitable. Ce n'est pas le rôle de la Ville que d'administrer et de gérer des interventions bénévoles.

Vous avez déjà du mal à reconnaître et à valoriser vos agents territoriaux, assurez déjà vos missions et vos devoirs auprès d'eux !

Laissez aux associations la force de l'engagement et de l'accompagnement du bénévolat.

Faites leur confiance : c'est leur rôle, et elles savent le faire, mieux que vous !

Proche de nous, le Département de l'Isère a développé avec l'association France Bénévolat, une plateforme permettant aux personnes qui le souhaitent, de proposer leurs services et leur temps auprès d'associations ou de collectivités.

Pourquoi ne pas avoir pris modèle sur ce type d'expérience réussie, qui permet d'allier proximité, expertise, tant sur l'accueil que l'accompagnement des bénévoles, permettant ainsi une véritable expérience d'administration coopérative réussie ?

Alors qu'en réalité, vous proposez un pacte de coopération à la syntaxe pompeuse qui fait vibrer les cœurs mais dont les résultats seront laborieux...

Comme chaque fois, vous en oubliez la mise en œuvre pragmatique.

Accueillir un bénévole ne s'improvise pas.

Il faut au préalable, avoir identifié sa mission, de concert avec la personne et les services concernés, avoir défini des objectifs, un périmètre d'intervention, des points d'appui, des outils et des moyens...

Il faudra ensuite intégrer et accompagner le bénévole dans sa mission et ses actions.

Ceci n'a pas été prévu dans votre dispositif, si ce n'est de le faire supporter par les services concernés, à moyens constants, sans les avoir déchargés et sans même les avoir formés à cet accompagnement très spécifique.

En résumé, vous allez faire porter ce que vous appelez une collaboration coopérative par des agents de la Ville, déjà débordés.

Ainsi, votre dispositif, aux objectifs pourtant louables, sera éphémère et ne restera qu'une belle opération de communication, à l'image de tant d'autres depuis 8 ans que vous êtes au pouvoir.

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention de M. SOLDEVILLE

Délibération 6-(28397) : Dépôt des collections de la Cinémathèque de Grenoble aux archives municipales et métropolitaines.

Monsieur le maire,
mesdames messieurs les élu.e.s,
Citoyennes et citoyens,

je suis très heureux aujourd’hui de vous présenter ce projet de délibération marquant un partenariat remarquable entre la Ville de Grenoble et la Cinémathèque de Grenoble, au service de notre patrimoine.

Fondée en 1962 par Michel WARREN, dans la lignée de la Cinémathèque française de Henri LANGLOIS, la Cinémathèque de Grenoble est en effet aujourd’hui propriétaire d’importantes collections constituées par des acquisitions et bien évidemment par de nombreux et réguliers dons. Profitons de cette occasion pour mentionner le rôle de Jean ZAY et du Front populaire dans la création de la cinémathèque de Paris.

La Cinémathèque de Grenoble a plusieurs missions : la sauvegarde et la conservation du patrimoine cinématographique, ainsi que sa diffusion. Cela concerne aussi bien les films que les non-films. En effet, toutes sortes de documents ou appareils qui concernent le cinéma ou plus largement l’audiovisuel sont concernés.

Les collections de la Cinémathèque de Grenoble, véritable trésor culturel de par leur richesse et leur diversité, témoignant d’une histoire cinématographique singulière à Grenoble. Outre le site de la cinémathèque qui regorge d’informations et d’actualités, je vous invite à consulter la page www.cinegrenoble.fr (créé par la cinémathèque) qui répertorie depuis 1905 les emplacements et informations relatives aux différents cinémas qui ont existé dans notre ville.

Ainsi, ce sont des milliers de documents qui témoignent de l’histoire riche du cinéma dans notre ville qui sont aujourd’hui propriété de la cinémathèque. Les locaux actuels (situés rue Hector Berlioz) ne permettent pas de conservé la totalité de ces documents, et surtout pas dans des conditions adaptées à leurs besoins. Ainsi nous avons travaillé de concert au dépôt de cette collection aux archives.

Au regard du manque de place, de l’accumulation de nouveaux dons non traités, du manque de lisibilité des différentes collections, un travail d’inventaire a été réalisé de septembre à novembre 2019 en partenariat entre la Cinémathèque et la Ville, permettant de déterminer la volumétrie, la typologie et les conditions de conservation de ces collections.

Ce dépôt est constitué de documents tels que des affiches originales de films (10m³ de tubes et 230 cartons), de photographies (21 mètres linéaires) ou de diapositives. Également, certains appareils tels que des projecteurs, des appareils photos ou des caméras (volume estimé à 38m³) seront stockés. Enfin, il est envisagé de conserver 4 400 bobines de films.

Ainsi les conditions de conservation de ces documents seront les meilleures possibles, et les conditions seront également réunies pour permettre leur consultation. En effet, le travail

d'inventaire et celui d'archivage et de classement permettent de mettre ces documents à disposition des publics intéressés, en particulier bien sûr des chercheurs et étudiants. Les demandes de consultation seront adressées à la Cinémathèque, qui reste bien sûr propriétaire et gestionnaire de sa collection.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élu.e.s, je vous propose d'approuver cette délibération

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention de M. CARROZ

Délibération 7-(28323) : Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les élus,

Les femmes sont encore trop invisibilisées dans l'espace public, notamment dans les noms des lieux du quotidien comme les parcs ou les rues. Mettre au féminin ces lieux, c'est donner une place légitime aux femmes dans nos espaces de vie commun. Dans le cadre de sa politique d'égalité femmes et hommes, la Ville de Grenoble poursuit la féminisation des noms pour participer, à son échelle, à donner de la visibilité à des femmes illustres et parfois méconnues dans l'espace public. A Grenoble, seulement 37 noms lieux portent le nom de femmes, contre 605 pour les hommes malgré une féminisation des rues engagées depuis 2014. Une sixième dénomination est en lien avec un travail artistique sur le quartier Mistral.

Jardin des Vallons / Jardin Gisèle HALIMI :

Gisèle Halimi est née Zeiza Gisèle Élise Taïeb le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie et décédée le 28 juillet 2020 à Paris. Elle est une avocate, figure du mouvement féministe pour ses combats pour l'avortement et la reconnaissance du viol comme un crime, militante pour l'indépendance de l'Algérie et femme politique franco-tunisienne.

Grenoble souhaite rendre hommage à Gisèle Halimi dont les combats d'une vie entière contre les violences faites aux femmes, pour l'égalité des genres, contre le racisme, le colonialisme et contre la mondialisation sauvage font particulièrement échos dans notre ville. Le Jardin des Vallons, situé à la Caserne de Bonne, est donc proposé de nommer en l'honneur de cette femme et de ses combats.

Jardin des Plantes Joséphine BAKER :

Freda Joséphine McDonald, dite Joséphine Baker, est née le 3 juin 1906 à Saint-Louis (Missouri) et décédée le 12 avril 1975 à Paris. Vedette populaire de cabaret dans les années folles et dans l'après-guerre, elle est une militante pour l'émancipation des noirs face à la ségrégation raciale aux USA. Engagée dans la France Libre, elle reçoit la médaille de la Résistance française pour ses actes de bravoure.

Militante pour l'égalité, résistante et artiste iconique, elle est la sixième femme et la première femme noire à entrer au Panthéon en 2021. Grenoble, Ville Compagnon de la Libération, veut rendre hommage à une femme résistante et engagée contre toutes formes de discriminations en proposant de nommer le Jardin des Plantes Joséphine Baker.

Place de la gare - Parvis Madeleine PAULIAC - Escadron Bleu :

Madeleine Pauliac née le 17 septembre 1912 à Villeneuve-sur-Lot et décédée le 13 février 1946 à Sochaczew, près de Varsovie. Elle est une Médecin, scientifique, résistante et humaniste française. Après avoir participé à la libération de Paris, elle dirige la première unité mobile de croix rouge constituée de femme, l'Escadron Bleu, qui avait pour mission le rapatriement des cinq cent mille français dans l'Est de l'Europe.

Ville compagnon de la résistance, Grenoble a un devoir de mémoire de rendre hommage à des femmes comme Madeleine Pauliac mais aussi à toutes les femmes qui ont constitué l'Escadron bleu. Rendre hommage à la résistante, mais aussi la médecine qui en dépit du danger, a su venir en aide à celles et ceux qui en avaient besoin, à une femme qui a fait avancer la science dans un contexte où celle-ci était accaparée par les hommes.

Halle de Tennis, 100 avenue de la Mogné – Halle Alice MILLIAT :

[Alice Milliat](#) est née le 5 mai 1884 à Nantes et décédée le 19 mai 1957 à Paris. Elle est une athlète française, dirigeante et fondatrice de la Fédération des sociétés féminines sportives de France et militante pour la reconnaissance du sport féminin tant en France qu'au niveau international. Alice Milliat est à l'origine des premiers Jeux Olympiques féminins, au moment où le Comité olympique refusait la participation des femmes aux épreuves d'athlétisme.

L'engagement d'Alice Milliat pour l'émancipation, l'égalité et l'indépendance des femmes dans le sport fait écho à Grenoble, notamment avec les nombreuses équipes sportives féminines amatrices et professionnelles de notre ville. S'il reste encore du chemin à parcourir pour féminiser le sport, tant dans la pratique que dans la direction des clubs, Grenoble souhaite rendre hommage à Alice Milliat en nommant les halles de tennis « Halle Alice Milliat ».

Futur espace public sur Bouchayer-Viallet – Parc Isaure PERIER :

Née à Paris le 25 septembre 1839 et décédée à Paris le 5 février 1930, Isaure Perrier fait partie des cinq femmes membres de la commission désignée par la Commune chargée d'organiser l'enseignement dans les écoles de filles (avec André Leo, Anna Jaclard, Noémi Reclus et Anna Sapia) en mai 1871. À une époque où les préjugés sur l'inégalité des genres l'emportaient et où le code Napoléon faisait des femmes des mineures, elle a milité pour l'égalité et pour l'enseignement des filles, mue par l'idée que le progrès de l'ensemble de l'humanité passait par l'instruction des filles, notamment dans le domaine scientifique.

Elle a par ailleurs constitué une collection d'œuvres d'arts, qu'elle léguera au musée de Grenoble en 1930 ; parmi lesquelles des dessins à la valeur inestimable de Jacques-Louis David, de Gustave Doré ou un tableau de Girodet.

C'est la raison pour laquelle nous proposons au conseil municipal de l'honorer en donnant son nom au futur parc qui sera situé dans le quartier Bouchayer-Viallet à proximité du CNAC et de la place Andry Farcy, ancien conservateur du musée de Grenoble.

Place des mosaïques:

Cet espace a été imaginé en 2003 par l'architecte-urbaniste Djamel Klouche. Il devait symboliquement créer le lien entre 2 quartiers, un espace de transition entre le quartier Paul Mistral et le quartier des Eaux-Claire. Après divers temps d'échanges avec les habitant-es, avec les acteurs du quartier et à l'occasion d'un échange avec l'Union de Quartier la proposition de nom s'est progressivement portée vers « le parvis des mosaïques ».

La mosaïque comme représentation d'une place, carrefour de deux quartiers, où se croisent et se mêlent des populations d'une multitude de cultures, qui fait la richesse et la diversité de ces

quartiers mosaïques a une portée symbolique forte. La place située à l'angle de la rue Anatole France et de l'avenue Rhin et Danube est ainsi nommée « Place des Mosaïques ».

Merci de votre attention.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022
Intervention voeu Grenoble en Commun

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce texte de voeu est bien conforme à ce que vous êtes. Alors qu'une démarche collective était proposée pour manifester ensemble notre solidarité, vous préférez utiliser la guerre, les victimes, les malheurs des autres pour imposer vos thèses, vous instrumentalisez un grave conflit à des fins politiciennes, comme si fuir les bombes était identique à toute migration, ressemblait à toutes les autres.

Il y a entre elles une différence de nature comme il y a une différence de nature entre une éventuelle discrimination pour une appartenance religieuse et l'étoile jaune portée par 6 millions de juifs exterminés comme vous l'a rappelé l'autre soir le président du CRIF.

Je sais bien que pour vous les faits importent peu. Il s'agit d'abord d'idéologie, elle doit rouler sur l'humanitaire qui n'est là que comme son allié. Vous déconstruisez ces faits pour les rendre conformes à vos dogmes fous, vous êtes d'un sectarisme absolu, sans nuance et cela vous perdra certainement.

En attendant, avoir voulu, décidé, que Grenoble ne serait pas unanime pour soutenir le droit du peuple Ukrainien à disposer de lui-même, interdire cette unanimité qui nous aurait permis de lancer ensemble «vive l'Ukraine libre », empêcher que nous exprimions cette si belle solidarité de toute une ville à l'égard de celles et ceux qui fuient la guerre, ces femmes, ces enfants, ces personnes âgées,

Cette décision qualifie bien ce que vous incarnez de Grenoble qui est à l'opposé de son histoire et de ses valeurs, la ville Compagnon de la Libération qui a su dépasser ses différences quand l'essentiel est en cause. Par sectarisme, vous êtes passé à côté de l'Histoire.

Ville de Grenoble

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 28 mars 2022

Délibération n°8

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Reval-horizons.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous approuvons cette délibération qui permettra à l'association Reval-horizons Grenoble dont le but est la lutte contre le gaspillage alimentaire et la distribution de denrées alimentaires consommables mais non commercialisables récupérées auprès de commerçants à la fin des périodes de ventes des marchés.

Nous regrettons tout de même que le local mis à disposition ne le soit que jusqu'au 31 décembre 2022.

N'y avait-il pas un autre local libre permettant à cette association de s'installer vraiment dans la durée ?

Deux exemples pris parmi les dernières délibérations adoptées en conseil démontrent que cela est possible

- quand il s'agit du 38 d'Alembert, c'est pour 40 ans
- quand il s'agit d'alternatiba, c'est trois ans renouvelable.

Nous vous demandons donc d'engager dès maintenant la recherche d'un autre local pour la période qui démarrera au 1er janvier 2023, période hivernale cruciale où les besoins des plus précaires se font toujours plus cruellement sentir.

Nicolas PINEL
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022
Intervention délibération #9
SCOP Pistyles – Ferme urbaine GrandAlpe

Monsieur le Maire,
Chers Collègues,

Vous connaissez mon attachement et ma conviction d'habiter la ville autrement, d'inventer une nouvelle urbanité qui intègre une nature utile et fonctionnelle, favorisant la biodiversité et favorisant le développement économique en circuits courts.

Je fais partie de ceux qui militent pour relocaliser une partie significative de la production alimentaire à l'endroit de sa consommation.

Je regrette toujours votre jeu politique qui consiste à vote CONTRE toutes nos propositions, pourtant de bon sens, au seul motif qu'elles ne viennent pas de vous.

Vous l'aurez compris, je n'ai toujours pas fait le deuil de votre refus de ma proposition d'intégrer une ferme urbaine avec une production urbaine intégrée sur les 10 ha libérés sur la friche Alibert, 10 ha que vous allez finalement urbaniser et bétonner.

Aussi, je partage votre souhait de reprendre le projet avorté de ferme urbaine portée par un collectif d'habitants et de la confier à une SCOP de professionnels. Mais malgré tout son intérêt, et avec toute l'énergie qu'ils pourront y investir, cette seule ferme ne permettra pas d'atteindre les objectifs de 100 % bio et/ou local dans nos restaurations collectives par exemple.

Ce simple projet n'est pas à la hauteur des enjeux et des transitions que vous mettez en avant dans toutes vos communications.

Il faut pourtant se donner les moyens de ses ambitions.
Ceux-ci n'y suffiront pas.

Toutefois, pour assurer la réussite de ce projet, je vous propose que le Conseil Municipal décide de s'engager à ce que la cuisine centrale de la Ville de Grenoble se fournisse prioritairement auprès de cette SCOP.

Sur le modèle d'un Small Business Act à la grenobloise, nous pourrions innover et faire travailler en priorité nos producteurs locaux pour fournir nos restaurations collectives.

L'impact serait triple :

- Économique avec des créations d'emploi de proximité ;
- Écologique avec développement d'espaces de biodiversité et d'espaces de fraîcheur en ville, avec des empreintes carbone liées aux transports réduits ;
- Sanitaire en permettant une alimentation saine dans nos cantines, tant pour nos enfants que pour nos aînés.

Ainsi, je vous propose l'amendement suivant :

« Le Conseil Municipal décide que sa cuisine centrale se fournira prioritairement auprès de la SCOP, en fonction des quantités récoltées et des besoins ».

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention délibération #10 - 28350

Végétalisation participative : subvention en nature pour la plantation d'arbres dans le cadre du dispositif Végétalise ta Ville

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je ne voudrais pas que cette délibération cache la forêt. Elle vante la plantation d'arbres, elle permet à des grenoblois d'en planter et je m'en félicite, elle plaide pour l'augmentation des arbres en milieu urbain et vous savez ce que nous pensons de la confrontation entre vos discours et le réel de ce que vous engagez comme politique urbaine.

Je voudrais rappeler ici que vous n'avez manifesté aucune attention aux arbres dans les projets que vous avez conduit ou que vous autorisez. La bétonisation accélérée de la ville sera l'un des éléments forts de votre bilan de Maire.

J'ai souvent ici cité des exemples très concrets de ce que vous faites mais pour changer un peu, à la demande générale, je voudrais vous montrer quelques images de cette promotion des arbres par la municipalité Piolle.

1/ Vous avez commencé avec panache par la Place Victor Hugo en abattant 19 marronniers qui n'étaient pas 19 marronniers tous malades, je n'ai vu aucune signature d'un fonctionnaire municipal établissant que ces 19 marronniers étaient tous malades. Vous avez fait passer cette place historique d'ilot de fraîcheur et d'ombrage à îlot de chaleur

2/ Je voudrais montrer le square Silvestri, le petit square à l'angle de Gambetta et Berthe de Boissieux où les arbres ont été abattus pour faire face à la bétonisation du quartier. Il fallait caser une nouvelle école pour faire face aux 1 200 logements construits, donc déplacer les terrains de basket, réduire le skate park, couper les arbres.

3/ ça ce sont les arbres de Jean Bron, qui faisaient de cette piscine un lieu unique et rare, ombragé. En réalisant les travaux, au lieu de demander leur sauvegarde, vous avez laissé les raser.

4/ Ici c'est en bordure du marché de l'estacade, les emplacements bétonnés des arbres depuis des années.

5/ Là c'est rue Vaujany au Rondeau un bel espace de respiration qui va devenir un îlot de chaleur avec 3 immeubles. (AVANT/APRÈS)

6/ Là c'est à la Villeneuve, avant le nouveau garage et après.

7/ Cette image montre à Châtelet cet espace de respiration, ces arbres qui ont tous été rasés dans le cadre de la densification du quartier.

8/ Ici c'est un exemple de rue que vous avez refaite complètement, la rue André Rivoire aux Eaux Claires, pas un arbre n'a été planté dans cette rue, mais vous attendez des grenoblois qu'ils compensent ce que vous ne faites pas.

9/ Ici c'est un exemple d'univers de macadam rue Béranger, à l'angle de la place Victor Hugo au moment où vous abattiez les sujets anciens. Il faudra combien d'années pour retrouver un peu de fraîcheur dans ces espaces bétonnés ?

10/ Là, c'est rue Hoche, le secteur que vous avez ultra densifié avec 1200 logements en réduisant arbres et végétaux pour faire face aux besoins scolaires non anticipés.

11/ Là, c'est rue Helbronner au sud, je prends cet exemple parmi d'autres car il est significatif : il y avait un espace arboré, qui a été rasé et l'immeuble se construit en face d'une sympathique copropriété dont la présence est si importante si on veut avoir une chance de déghettoiser

Villeneuve. Malheureusement ils vont perdre le soleil et la vue sur les montagnes. Je connais deux habitants qui en partent. Le secteur va se déprécier et c'est donc le contraire qu'il faudrait faire.

12/ Ici c'est l'île verte, un dossier bien connu, rue Lachman, le plan d'urbanisme que vous avez voulu rendre possible cette urbanisation y compris là, au milieu de cet espace vert, mais à l'île verte tout le secteur Blanche Monnier devient un quartier comme les autres avec une forte densification.

13/ J'ai retenu aussi cette image bucolique et attachante des chats du Rabot qui vivaient heureux à l'ombre des végétaux, soutenus par des bénévoles . Après le passage de la capitale verte, sans ménagement pour eux d'ailleurs, le paysage était plus dégagé, moins bucolique.

14/ ça c'est rue Durand Savoyat, quartier Jean Macé à droite un immeuble qui voit pousser devant lui un autre à gauche qui va le priver de soleil et de vue. Je suis passé entre les deux pour comprendre ce qu'il en serait des habitants du premier étage...

15/ La photo n'est pas très nette mais c'est pas loin, en bordure de la presqu'île un espace végétalisé et arboré qui, probablement dans le cadre de la nature en ville, a été rasé sans ménagement dans un quartier extrêmement densifié.

16/ Là ce sont tous les jardins qui subsistent encore cours de la Libération et qui ont vocation à disparaître afin de réaliser une continuité bétonnière de 7 ou 8 étages de Foch à Pont de Claix. Évidemment un béton végétalisé...

17/ Au passage, vous qui recommandez aux grenoblois de planter, partout dans la ville des emplacements d'arbres sont vides depuis des années. Que de temps perdu pour lutter contre la chaleur. Des images au hasard cours de la Libération, mais c'est vrai partout, je vous en montre avenue Jeanne d'Arc aussi.

18/ Dans le même genre les splendides cerisiers du japon place de la gare en parfaite santé, assez jeunes qui ont été rasés alors que l'autoroute à vélos aurait parfaitement pu les intégrer mais il aurait fallu qu'un élu décideur fasse un petit tour de terrain.

19/ C'est à Bouchayer, le seul arbre restant sur lequel Nicolas Pinel et moi vous avions alertés. Pascal Clouaire et vous avez trouvé que c'était trop compliqué. Il a sauté.

20/ Avec votre splendide projet de siège de la Métro de 20 000 M2 de béton boulevard Jean Pain, avec 4 à 500 places de parking, parce que ce qui est vrai pour les grenoblois n'est pas vrai pour le siège de la Métro, il semble que cet îlot d'arbres doive disparaître. Mais on nous promet des arbres autour du béton.

21/ Un splendide arbre parmi d'autres à l'angle de la rue Moyrand et de la rue Léon Jouhaux qui a disparu avec le projet immobilier qui en a planté un autre, il est vrai. Mais ça ne fait pas le même effet.

22/ Ici ce sont des jardins, des arbres qui subsistaient cours de la Libération avant l'opération Galtier qui brille par son caractère naturel.

23/ Là ce sont les arbres abattus en même temps que l'autopont de Grand Place, comme s'il n'était pas possible de les intégrer dans le futur projet qui devait normalement faire de la place au vert.

24/ C'est le parc Tarze, modèle de la végétalisation naturelle, la nature qui reprend le dessus, comme vous prétendez l'aimer, et que vous voulez organiser en urbanisant une partie de cet espace naturel dans un quartier que vous densifiez considérablement.

25/ C'est le dernier espace de respiration de Beauvert que vous voulez urbaniser.

Évidemment ce n'est pas exhaustif, mais en piochant un peu partout dans la ville, dans tous les quartiers, on mesure la réalité de votre attention à ce qui peut faire le drame de notre cuvette particulièrement exposée au réchauffement et aux canicules.

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous ne prêtez pas plus d'attention réelle aux arbres existants, à la nature en ville dans les domaines qui sont de votre pouvoir direct, comme si vous préfériez demeurer dans l'incantation et culpabiliser les autres.

26/ J'ai conservé en clin d'œil pour la fin une petite image, celle des militants de l'ADES dans les arbres au moment de la construction du stade des Alpes.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 28 mars 2022

Intervention délibération #13 - 28227

Dépénalisation du stationnement payant - Présentation du rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires.

Monsieur le maire, chers collègues,

En regardant cette délibération, plusieurs choses m'ont interpellée.

Nous avons là affaire aux recours faits par les usagers automobilistes ayant considéré, souvent à juste titre, qu'ils avaient été verbalisés de manière indue.

Ma première remarque est liée à la procédure imposée pour déposer un recours, si j'en crois le diagramme présenté, apparemment, si celle-ci n'est pas respectée, le recours est automatiquement rejeté.

Tout d'abord, l'envoi doit être fait par lettre recommandée avec accusé de réception... C'est certes une sécurité pour le demandeur, mais je ne comprends pas pourquoi c'est obligatoire ! Donc si le courrier arrive en recommandé, mais sans accusé de réception, il est rejeté ? si le courrier arrive comme tout courrier ordinaire, il est rejeté ? et, dans un cas comme dans l'autre, l'usager doit payer, même s'il est dans son bon droit ! Une lettre recommandée avec accusé de réception coûte déjà plus de 5€... Sans doute dissuasif quand on n'est pas certain d'avoir gain de cause...

Ensuite vient la vérification de la motivation du RAPO (Recours Administratifs Préalables Obligatoires). Là je constate que non seulement il faut fournir les éléments factuels de preuve, ce qui paraît normal, mais il semble qu'il faille en plus argumenter... en écriture inclusive peut-être... Malheur à celui qui n'a pas les compétences pour argumenter, son recours sera rejeté aussi semble-t-il... Mais que ne ferait-on pas pour soutirer de l'argent aux affreux automobilistes !

Vous annoncez qu'en 2021, 95 538 forfaits post-stationnement ont été émis, si on en retire les 2382 qui ont été annulés, en considérant qu'à minima, un forfait post stationnement coûte 35€, à condition de payer dans les temps, car sinon il passe à 60 voire 75€, ce qui doit bien être le cas d'au moins 10% des verbalisés, cela signifie que les forfaits post stationnement rapportent à la ville plus de 3 500 000€ ! Jolie recette !!! Finalement les méchants automobilistes sont tout de même bien utiles aux finances de la ville ! Heureusement que tous ne se mettent pas au vélo, car les cyclistes étant fort peu verbalisés, il y aurait un sacré manque à gagner !

Néanmoins, le nombre de recours a baissé par rapport à 2020, vous précisez que ceux-ci avaient été élevés en raison de dysfonctionnements liés à l'achat et/ou renouvellement du ticket résident... Il est vrai que l'achat du ticket résident a longtemps était impossible sur Internet, ce qui obligeait les automobilistes à se rendre physiquement dans les quelques

lieux ouverts aux heures de bureau, et où il fallait souvent faire la queue pendant près d'une heure, ce qui peut être difficile quand on a des contraintes horaires...

Si je comprends bien, il n'y a plus de dysfonctionnements aujourd'hui ? Pourtant pour acheter son ticket résident sur Internet, tous les navigateurs ne fonctionnent toujours pas, et même avec ceux qui fonctionnent, lorsqu'on s'est identifié, on a le choix entre deux options : « Vous ne possédez pas encore de compte Mongrenoble cliquez ici, ou déconnexion » limpide ! idem quand on veut prendre son ticket résident avec son Smartphone... impossible ! Mais ce ne sont pas des dysfonctionnements selon vous ?

Tout cela ajouté aux tarifs prohibitifs du stationnement à Grenoble de 0,50€ pour 15 mn à 10,50€ pour 8h en zone verte, et de 0,50€ pour 10mn à 7€ pour 3h en zone orange ou violette. Quelle manne pour la ville !

Vous rendez-vous compte que beaucoup d'artisans qui résident hors de Grenoble, et sont souvent moins chers que ceux qui sont basés sur Grenoble, refusent d'intervenir dans le centre ville ? Encore une conséquence néfaste de vos décisions de piétonnisation prises sans concertation et je dirai même sans réflexion ! Bien sûr, votre électorat de nantis n'en souffre pas, forcément ! Alors les pauvres, après tout, les retraités, nombreux dans le centre ville, ceux là, peu importe !

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus de la majorité, il serait temps que vous vous préoccupiez de tous les Grenoblois et de leurs réels besoins au lieu de tenter de remplir les caisses de la ville sur leur dos.

Merci

Ville de Grenoble

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 28 mars 2022

Délibération n°17

Convention de mise à disposition dans le cadre de l'urbanisme temporaire de la
Maison du projet de l'Esplanade sise 8, boulevard de l'Esplanade au profit de
l'Association Alternatiba

Monsieur le Maire, Chers collègues,

On ne sait quelle urgence vous conduit à passer lors de deux conseils municipaux consécutifs deux délibérations basée sur les mêmes principes : Reprendre pour des montants très élevés des biens et tènements en portage EPFL et initialement destinés à des projets d'urbanisme et de logements pour finalement les mettre à disposition de vos amis pour des durées conséquentes et à des tarifs qui se rapprochent de la gratuité.

Au dernier conseil municipal, c'était le « 38 d'Alembert » et cette fois c'est Alternatiba au 8 boulevard de l'esplanade.

Au dernier conseil, vous décidiez de faire racheter par la ville un bien en portage EPFL pour 332 432 € et cette fois, c'est 670 817 €.

Dans le cas qui nous concerne ce soir, c'est au bénéfice d'Alternatiba qui cherche je cite :

- « une base d'action sociale et écologique avec un bar visant à garantir une autonomie financière »
- « L'objectif est que l'association soit installée et ancrée dans le quartier de l'Esplanade pour qu'elle puisse proposer des activités (conférences, ateliers, formations...) et participer à la vie du quartier. »

Cette action sociale et écologique prend donc pour base un bar ! Chacun se fera un avis là-dessus.

Si effectivement la multiplication des bars à Grenoble, c'est votre spécialité, là tout de même le coût pour la Ville est insensé.

Vous tentez de nous rassurer en vous indiquant que : « la Ville se réserve le droit, en accord avec l'Association, d'utiliser les locaux pour ses besoins de concertation et de permanences de quartier les mercredis après-midi et 15 soirées par an. »

Mais plus surprenant

« le lieu pourrait être ouvert à des tiers accueillis par Alternatiba comme d'autres associations ou collectifs »

Tout cela pour une redevance de seulement

- 283 € par trimestre en phase 1, c'est à dire 94 euros par mois
- 1360 € par trimestre en phase 2, c'est-à-dire 453 euros par mois

Tout cela pour une période de trois ans et demi, renouvelable en septembre 2025 ...

Par cette délibération, vous actez que le Projet Esplanade, que vous êtes bien en peine de faire avancer depuis huit ans, se mettra donc en pause pour trois années supplémentaires au moins.

Les Grenoblois et notamment ceux qui habitent ce grand quartier de l'Esplanade sont prévenus.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 28 mars 2022

Délibération n°78
Ajustement du périmètre des astreintes

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vous nous proposez avec cette délibération d'ajuster les périmètres des astreintes puisqu'à partir d'avril 2022, la ville deviendra responsable d'un troupeau d'une vingtaine de moutons !

Ceci nécessitera de transformer deux postes de jardiniers en deux jardiniers-bergers pour accompagner le troupeau dans différents espaces-verts, leur apporter les soins nécessaires et pouvoir les prendre en charge en cas de problèmes.

Nous sommes convaincus de l'intérêt de rapprocher les urbains de la nature et de la faune et de permettre aux plus jeunes de faire connaissance avec les animaux de la ferme par exemple.

Il peut être intéressant de développer un pâturage sous forme de parcours urbain mais une nouvelle fois la forme que vous choisissez est compliquée.

Et, elle risque donc de connaître le même destin que le ramassage des ordures en calèche ou la police municipale à cheval que vous aviez abandonnés à la première difficulté faute d'avoir réfléchi un minimum à la mise en œuvre de ces projets.

Nous craignons donc d'être à nouveau en présence d'une opération de communication qui ne servira que vous-même le temps de « Grenoble Capitale Verte Européenne ».